

B.-F. Leguével  
de Lacombe

**Voyage  
à Madagascar  
et aux îles Comores**

Tome 1



**VOYAGE**  
**A MADAGASCAR**

ET

**AUX ILES COMORES**

(1823 A 1830)

PAR B.-F. LEGUÉVEL DE LACOMBE

*précédé d'une Notice historique et géographique*

**SUR MADAGASCAR**

PAR M. EUGÈNE DE FROBERVILLE,

*Membre de la Société de Géographie.*

Avec un Atlas de huit Vues et Costumes dessinés par V. Adam,  
et deux Cartes géographiques.

—  
**TOME I.**  
—

**PARIS**

**LOUIS DESESSART, ÉDITEUR,**

15, RUE DES BEAUX-ARTS.

—  
M D CCC XL

## PRÉFACE.

L'ouvrage que j'offre aujourd'hui au public a été composé sur les notes et documents que j'ai recueillis dans mes voyages à Madagascar et aux îles avoisinantes.

Dans mes rapports avec un grand nombre de géographes français et étrangers, j'ai acquis la conviction que les ouvrages publiés depuis le commencement de ce siècle sur l'île de Madagascar n'en donnent que des notions fort imparfaites, pour ne pas dire erronées. Je n'en excepterai pas la compilation du révérend W. Ellis. Quoique intitulé *Histoire de Madagascar*, ce livre n'est, en réalité, qu'une relation des essais infructueux tentés par la Société des Missions de Londres pour établir le christianisme dans cette île. Le désir de se justifier de n'avoir pas réussi dans ses projets a, plus que tout autre sentiment, donné lieu à cette publication. Je m'abstiendrai de porter un jugement sur le mérite littéraire de ce livre ; mais je puis dire qu'il ne traite guère que d'une seule province, celle des Hovas, et qu'un grand nombre de faits, dont j'ai été le témoin oculaire, m'ont paru y être défigurés par l'esprit de fanatisme religieux.

Ces considérations me portent à espérer que mon ouvrage sera favorablement accueilli du public.

Mon séjour à Madagascar, aux îles Comores et à la côte orientale d'Afrique, a été de huit années.

J'ai vécu au milieu des Malgaches plutôt en Malgache qu'en Européen ; revêtu du costume national, armé de la zagaïe, j'ai partagé les fatigues de leurs guerres et de leurs grandes chasses ; étendu sur la natte, dans leurs cases hospitalières, j'ai écouté leurs poétiques histoires et les chants mélancoliques de leurs ménestrels ; enfin, j'ai accepté le surnom de Lava-lef (grande zagaïe) qu'ils m'ont donné d'une voix unanime, à cause de mon ardeur à poursuivre le sanglier dans leurs antiques forêts et dans leurs immenses savanes.

De retour dans ma patrie, il était de mon devoir de faire part à mes compatriotes des connaissances locales que j'avais acquises, le plus souvent au milieu des dangers et des souffrances, afin que mon expérience ne fût pas perdue pour ceux qui seraient tentés de parcourir les mêmes contrées, soit dans un but scientifique, soit dans un but commercial.

Plusieurs savants ont encouragé la publication de mes voyages.

L'érudit et respectable académicien M. EYRIÈS, dont les travaux ont tant contribué à répandre le goût de la géographie, m'a honoré d'une bienveillance pour laquelle je le prie de recevoir ici l'expression de ma vive reconnaissance.

Sur la recommandation de M. MIGNET, directeur des archives du ministère des affaires étrangères, M. BARBIER DU BOCAGE, géographe du même ministère et conservateur du Dépôt des cartes et plans, m'a ouvert avec une obligeance extrême l'entrée de cette riche collection, où les savants de toutes les nations ont maintefois puisé des documents de la plus grande importance.

M. D'AVEZAC, dont les ouvrages, récemment publiés par la Société de Géographie, sont connus de tous les véritables amis de la science, m'a rendu des services qui m'ont été précieux et dont je garderai toujours le souvenir.

J'ai reçu également de M. DAUSSY, ingénieur hydrographe en chef et conservateur-adjoint au dépôt de la marine, des marques d'intérêt dont je lui suis très reconnaissant.

Je n'oublierai pas non plus l'assistance éclairée que j'ai trouvée en M. EUGÈNE DE FROBERVILLE. Ce jeune écrivain, dont les recherches se sont spécialement dirigées vers la géographie et l'ethnographie de Madagascar, a bien voulu associer son nom au mien, et résumer rapidement l'histoire, si peu connue, de cette intéressante contrée.

# NOTICE GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE SUR L'ÎLE DE MADAGASCAR.

## PRÉCIS GÉOGRAPHIQUE.

**§ 1. Étendue de l'île. – Montagnes et rivières. –  
Insalubrité des côtes. – Vents. – Marées. –  
Température. – Minéraux. – Mines d'or et d'argent. –  
Houille. – Fertilité du sol. – Forêts. – Productions  
végétales. – Animaux.**

L'île de Madagascar, située dans la mer des Indes, est séparée de l'Afrique par le canal Mozambique. Sa longueur est de 285 lieues et sa largeur moyenne de 40 lieues ; la partie du nord se rétrécit considérablement et se termine en pointe au cap d'Ambre par 12° 12' lat. S. La distance de Madagascar à l'Île-de-France (Maurice), colonie anglaise, est de 190 lieues, et à l'Île-Bourbon, colonie française, de 150 seulement.

On conçoit que l'aspect d'un pays aussi étendu doit varier comme son climat. Madagascar, vu de la mer, présente trois chaînes successives de montagnes dont les nuances passent, en s'affaiblissant, du vert, propre aux végétaux qui y croissent, à une teinte bleuâtre à peine distincte des nuages.

Ces montagnes, dont la chaîne principale s'appelle *les Ambohismènes* (montagnes rouges), traversent toute l'île du nord au sud. Les plus élevées sont celles d'Ankaratra, au sud d'Ancove ; d'Iangougoura ou Vigagoura, au nord d'Antscianac ; de Mataoula, près de la baie de Passundava (côte N.-O.). Les monts Vouipitou dans Ancave, Miangara dans Ancove, de Béfourne dans la province des Bétanimènes, et d'Ambohifoutsi dans le sud de l'île, sont encore remarquables par leur hauteur.

Les missionnaires anglais doutent de l'existence des Ambohismènes et affirment que ce nom est inconnu chez les Malgaches. Des renseignements dignes de foi ne nous permettent pas de partager leur doute. Quant à l'absence de cette dénomination dans la langue malgache, les missionnaires se trompent très certainement ; ce nom peut ne pas exister dans le dialecte hova qu'ils paraissent avoir étudié plus particulièrement, il peut même ne pas être connu du peuple chez qui on place ces montagnes, mais il est positif que les habitants des côtes, depuis l'extrémité la plus méridionale de l'île jusque vers la latitude de Tamatave, désignent, sous le nom d'Ambohismènes, les principaux pitons de la chaîne qui occupe le centre de l'île, et souvent toute la chaîne elle-même.

Du plateau central s'abaissent vers chaque flanc de l'île de nombreuses ramifications, qui forment d'admirables vallées arrosées par une innombrable quantité de rivières et de ruisseaux. Plusieurs de ces cours d'eaux sont navigables pour des bateaux jusque dans l'intérieur des terres ; mais leurs embouchures sont presque toujours obstruées par les sables qu'amoncellent, sur la côte orientale, le mouvement général de la mer d'orient en occident et la continuité des vents d'est pendant plusieurs mois de l'année, et sur la côte occidentale, les courants qui portent tous avec force vers les terres.

Le refoulement des sables, en s'opposant à l'écoulement des eaux dans la mer, forme sur une grande partie du littoral des marais où le luxe de la végétation activée par la chaleur et l'humidité est prodigieux. La décomposition des plantes et la stagnation des eaux y produisent des miasmes pestilentiels, causes du fléau connu sous le nom de *fièvre de Madagascar* dont tout étranger devient bientôt victime. C'est à ces miasmes mortifères, qui enveloppent l'île presque en entier durant environ six mois de l'année, que Madagascar doit son funèbre surnom de *cimetière des Européens*.

L'intérieur de l'île, dont le sol est fort élevé au-dessus du niveau de la mer, est au contraire très sain. Ses habitants, en

arrivant sur la côte, n'en sont pas moins soumis, comme les Européens, à l'influence malfaisante de l'air qu'on y respire, et rapportent souvent en eux les principes du mal dont ils succomberont dans le climat salubre de leur pays. Un étranger échappe quelquefois à la violence des premières atteintes de la fièvre, qui, après une courte disparition, le surprend de nouveau et l'emporte subitement.

Il y a deux saisons sur le littoral oriental de Madagascar : la première, nommée par les traitants européens *la bonne saison*, commence en mai et finit vers le milieu du mois d'octobre. La chaleur est alors tempérée ; de très fortes brises soufflent pendant le jour du S. au S.-E., et la nuit du S. au S.-O. ; elles renouvellent l'air et empêchent les eaux stagnantes de s'évaporer. La seconde, ou *la mauvaise saison*, commence vers la fin du mois d'octobre et continue jusqu'à la fin du mois d'avril. Le temps le plus chaud et le plus malsain est en janvier, février et mars ; les pluies d'orage font déborder les ruisseaux et les rivières qui inondent tout le pays. Les vents qui règnent pendant cette saison sont ceux du N. au N.-E. pendant le jour et du N. au N.-O. pendant la nuit ; ils sont faibles et entremêlés de calmes. La chaleur, dont rien ne combat l'intensité, développe alors, dans les immenses marécages où les matières végétales et animales sont en pleine décomposition, des vapeurs infectes et le plus souvent mortelles.

À la Côte de l'Ouest, la brise du N.-E. règne perpétuellement d'octobre en avril ; le reste de l'année elle varie du S. à l'O. depuis midi jusqu'au soir ; pendant la nuit, elle passe du S. à l'E. et se fixe le matin dans cette dernière aire de vent.

Quant aux marées, elles sont très inégales : sur la côte occidentale, elles montent de six à neuf pieds, tandis que sur la côte orientale elles n'en dépassent jamais trois.

La température des provinces de l'intérieur est moins élevée que celle des côtes. Le froid est très vif dans les vallées d'Antscianac, d'Ancove, des Betsilos, depuis juin jusqu'en septembre, et on y éprouve même en décembre et en janvier un

froid souvent piquant. Pendant l'été, c'est-à-dire d'octobre en mai, le thermomètre atteint 29 degrés centigr. ; dans l'hiver il descend à 4 degrés. La grêle tombe souvent en grande quantité dans les montagnes et nuit beaucoup aux récoltes ; les grêlons sont quelquefois de la grosseur d'un œuf de pigeon. Les gelées blanches, le givre, les brouillards, y sont très communs, mais on n'y voit jamais de neige, même sur les pics les plus élevés.

Les ouragans, ce fléau de Maurice et de Bourbon, viennent quelquefois ravager la partie de Madagascar située sous la même latitude que ces îles.

Le sol de la plus grande partie de l'île est d'une formation primitive ; le granite, la siénite, des blocs énormes de quartz blanc et rose, s'y rencontrent fréquemment. Des traces de volcan éteint existent surtout chez les Betsilos, et M. Leguével de Lacombe en a vu dans la province de Ménabé, près du mont Tangoury, auquel se rattachent des traditions curieuses qui viennent confirmer ces conjectures tirées de l'état actuel du terrain. Des voyageurs ont assuré à Dumaine qu'il existait un volcan au nord de la baie de Diégo-Suarès, près d'une petite île nommée par les navigateurs européens *île boisée* ou *woody* ; mais personne n'a vérifié ce fait.

Les tremblements de terre sont assez fréquents à Madagascar. Lorsque ce phénomène se manifeste, les naturels sortent de leurs cases et se mettent à frapper avec la main de petits coups contre les murs ; pour agir ainsi, ils ne donnent aucune raison, sinon que c'est la coutume. Un usage analogue et tout aussi inexplicable s'observe pendant les éclipses de lune et de soleil : on tire des coups de fusil à balle contre ces astres, et chacun allume un petit feu clair devant sa porte.

On trouve dans les montagnes des blocs de cristal de la plus grande beauté et de dimensions extraordinaires. On en voit, selon Fressange, qui ont jusqu'à vingt pieds de circonférence. Une des montagnes de Béfourne en est toute parsemée ; lorsque le soleil y darde ses rayons, elle brille d'un éclat magnifique. La grande quantité de sable dont le sol de l'île



est couvert doit sa présence aux débris de ces cristaux ; on pourrait en retirer un verre d'une très belle qualité, précieux surtout par sa grande limpidité.

Un traitant nommé Valigny possédait un morceau de cristal long d'environ un pied et demi sur huit pouces de large, au milieu duquel on voyait, les ailes déployées, une mouche commune qui semblait vivante. Dans un petit village nommé Machouara, situé à environ trois lieues de Manahar (baie d'Antongil), M. Leguével de Lacombe en a vu un bloc à sept faces de trois pieds de haut sur quinze pouces de large, d'une transparence admirable. Ce qui lui donne une grande valeur, c'est que deux poissons s'y trouvent cristallisés et conservent dans ce prisme l'éclat et la fraîcheur de la vie. Tous les deux paraissent être des poissons d'eau douce ; le plus grand est rouge, il a environ sept pouces de longueur et ressemble aux poissons rouges qu'on voit en Europe dans des bocaux ; l'autre est blanc et n'a pas plus de quatre pouces. Les habitants du village rattachent à ce bloc des croyances superstitieuses et ne permettraient pas qu'on l'enlevât.

Les pierres précieuses que l'on trouve à Madagascar ne sont ni très belles ni très variées ; ce sont, entre autres, des améthystes, des aigues-marines et des opales.

Madagascar est riche en minéraux utiles ; on y a trouvé du cuivre, de l'étain et du plomb ; les naturels assurent que leur île possède des mines d'argent. Quelques Français, qui anciennement parcouraient le sud de l'île, rapportent avoir vu de la poudre d'or entre les mains des naturels. Un Anglais, nommé Francis Lloyd, affirme avoir été témoin de l'essai que l'on fit, dans le XVII<sup>e</sup> siècle, devant le conseil privé, de sable aurifère apporté de Madagascar, et dont la qualité fut trouvée bonne<sup>1</sup>. M. Leguével de Lacombe a recueilli chez les Sakalaves

---

<sup>1</sup> *A Briefe Discovery, or Description of the most famous island of Madagascar or Saint-Laurence in Asia neere unto East-India by Ri-*

de Menabé des traditions qu'il a consignées dans son voyage, et qui concordent assez avec les détails rapportés par Flacourt dans son *Histoire de la grande isle Madagascar* :

« J'ai appris, dit ce vieil écrivain, que vers le nord de la rivière d'Yonghe-lahé, il y a un pays où l'on fouille de l'or. Et j'ay tousiours ouy dire par les grands d'Anossi (province de la côte orientale, partie sud), que c'est vers ces pays-là qu'est la source de l'or... »

Les provinces centrales abondent en minerais de fer que les naturels, et particulièrement les Hovas, savent fondre et travailler avec habileté. Suivant un Arabe qui avait été envoyé par le sultan de Mascate comme ambassadeur auprès de la reine d'Ancove, une mine de houille existerait à peu de distance de Tananarivo, capitale de cette contrée.

Le récit de cet homme, qui, en 1835, était à Londres, et communiqua à plusieurs savants les détails qu'il avait recueillis pendant ses voyages, a toute l'apparence de la vérité ; il donne avec exactitude le nom des rivières et des villages qu'il avait traversés en se rendant à Tananarivo. C'est à Andavi, à environ une lieue au N. ou N.-O. de la capitale, qu'il vit d'immenses forges dirigées par un Français du nom de « Doroïte », suivant la prononciation arabe ; 380 jeunes Malgaches y apprenaient l'art de fabriquer des fusils ; le combustible qu'on y employait pour la fonte du fer était bien de la houille, et cette assertion est d'autant moins suspecte que le voyageur examina cette production dans les forges et dans la mine elle-même<sup>1</sup>.

---

chard Boothby, *merchant*, London, printed by E. G. for John Hardesty. 1646 4° p. 6.

<sup>1</sup> Par un singulier hasard, M. Leguével de Lacombe a connu le Français dont il s'agit ici ; voici ce qu'il nous écrit à ce sujet : « J'ai reconnu immédiatement par votre récit le personnage que l'ambassadeur arabe a rencontré près de Tananarivo : c'est un jeune homme de la Franche-Comté nommé Droit, excellent armurier, que j'ai adressé et recommandé

Le sol de Madagascar est en général fertile et susceptible de cultures très variées. Les terres des provinces du nord sont noires et vigoureuses. Celles du milieu de la Côte de l'Est sont sablonneuses jusqu'à une ou deux lieues de la mer ; plus loin la végétation devient très riche ; le sol rouge des Bétanimènes est très productif. Dans le sud, c'est-à-dire vers Sainte-Luce, le terrain est mêlé de sable, mais il est supérieur aux terres qui avoisinent le Fort-Dauphin et le cap Sainte-Marie. La partie peu montagneuse du pays des Sakalaves-du-Nord est fertile surtout près des rivières et des marais, et abonde en *fataka* et en esquine, fourrages excellents. La plus grande partie des plateaux de l'intérieur est au contraire rocailleuse et stérile ; le terrain y est en général ocreux et ferrugineux. Dans la province d'Andrantsaï qu'habitent les Betsilos, les terres sont noires, brunes, rouges, jaunes et blanches. Le sol rouge y est extrêmement productif et le plus commun.

D'immenses forêts vierges traversent l'île dans plusieurs directions. La difficulté d'y pénétrer, provenant soit des inextricables lacis des broussailles et des arbrisseaux qui croissent sous les grands arbres, soit de l'insalubrité de ces retraites profondes où l'air ne parvient qu'à peine, en rendra les innombrables productions longtemps inconnues aux botanistes européens.

Voici le fragment d'une lettre que le naturaliste Commerson écrivait à Lalande en 1771, après avoir passé quatre mois à Madagascar : « Quel admirable pays que Madagascar ! Il mériterait seul non pas un observateur ambulant, mais des académies entières. C'est à Madagascar que je puis annoncer

---

en 1829 au sultan d'Anjouan, Abdalla-ben-Aloï. Je le fis partir de Bourbon avec le jeune Abdallah-ben-Ali, mon hôte ; celui-ci me promit de le présenter lui-même à son cousin le sultan, qui devait l'employer à la réparation de ses armes. C'est un garçon entreprenant, brave et très adroit. Il paraît que n'ayant pas réussi à Anjouan il aura été chercher fortune à Madagascar ; il avait des connaissances en minéralogie, et son éducation avait été moins négligée que celle de la plupart des ouvriers... »

aux naturalistes qu'est la terre de promesse pour eux ; c'est là que la nature semble s'être retirée comme dans un sanctuaire particulier pour y travailler sur d'autres modèles que sur ceux où elle s'est asservie ailleurs : les formes les plus insolites, les plus merveilleuses, s'y rencontrent à chaque pas. Le Dioscoride du Nord (Linné) y trouverait de quoi faire dix éditions de son *Système de la nature*, et finirait par convenir de bonne foi que l'on n'a encore soulevé qu'un coin du voile qui la couvre... » En effet, MM. Hilsenberg et Bojer, qui ont les premiers visité l'intérieur de l'île dans un but scientifique, avouent qu'ils n'ont fait que tracer une bien faible esquisse de ces inépuisables richesses naturelles que l'imagination même ne saurait se représenter<sup>1</sup>. Contentons-nous de citer parmi les productions végétales le ravinala (*urania speciosa*), le filao (*casuarina equisetifolia*), l'ambaravatsi (*cytiscus cajan*), arbre sur lequel on élève des vers-à-soie, le rafia, sorte de sagus, l'avoha (*dais madagascariensis*), dont on a tiré une espèce de papier grossier, l'arékier, le vakoa (*pandanus*), l'azign (*chrysopia fasciculata*) et le vounoutre ou arbre chevelu, employés dans la construction des pirogues, le tandrou-roho (*hymanea*) qui fournit la gomme copale, plusieurs espèces d'*hibiscus* et de *mimosa*, le songo-songo, belle espèce d'euphorbe qui sert à défendre l'enceinte des terres cultivées, le ravintsara (*agathophyllum aromaticum*), sorte de canelle dont la noix et

---

<sup>1</sup> Le laborieux secrétaire de la *Société d'histoire naturelle* de l'île Maurice, M. Julien Desjardins, a réuni un nombre immense de documents propres à une description générale des richesses scientifiques de Madagascar et des îles avoisinantes ; mais cet estimable naturaliste paraît plus désireux d'acquérir des connaissances nouvelles que de faire part au monde savant de celles qu'il possède déjà. On ne peut s'empêcher de regretter que ce penchant, digne des plus grands éloges lorsqu'il a pour but de mûrir des travaux auxquels la précipitation a toujours été funeste, prive la science des renseignements précieux que la persévérance de M. Desjardins lui a permis d'amasser, et dont son savoir tirerait, nous n'en doutons pas, un grand parti.

la feuille ont un parfum exquis, le poivre sauvage, le gingembre, le tabac, la canne à sucre, le coton, le tanghin (*tanghinia veneniflua*), qui tient une place si terrible dans la procédure criminelle des indigènes, le bélahé dont l'écorce amère est estimée des naturels pour ses vertus médicinales, l'arrivoutaon-velou (ce nom signifie mille ans de vie) (*exacum* var.), panacée des Malgaches, le maïs, le mil ; enfin la plus utile production de cette terre, le riz, dont les botanistes ont énuméré onze variétés. Le cocotier, le bananier, différentes sortes d'ignames, le manioc, des haricots et des plantes cucurbitacées et crucifères, etc., servent aussi à la nourriture des naturels.

Les forêts et les lacs sont habités par une foule d'oiseaux imparfaitement connus encore ; en outre, les perroquets, les pigeons, les sarcelles, les pintades, les faisans, y volent par milliers. Parmi les oiseaux de proie, il faut mentionner le vouroun-doule (l'effraye) qui inspire aux Malgaches une terreur superstitieuse, et le vouroun-mahère, sorte de grand-faucon dont l'image, portée en décoration par Radama, est figurée sur le pavillon hova.

L'île renferme les animaux les plus utiles à l'homme : les troupeaux de bœufs sauvages ou domestiques y sont nombreux. Ce sont des bœufs à bosse, ou zébus, dont il existe trois espèces, le zébu ordinaire, le bœuf sans cornes, appelé *bouri*, et le bœuf à cornes pendantes. Ces animaux sont la principale richesse de l'île d'où il s'en exporte une grande quantité pour l'approvisionnement des îles Bourbon et Maurice. Les moutons à grosse queue de l'espèce de ceux du Cap, les cochons, les sangliers, les chiens, les chats domestiques et sauvages, y sont aussi en grand nombre, ainsi qu'une foule de plus petits quadrupèdes, entre autres, l'aye-aye (*sciurus madagascariensis*) et le tandrec, qui sont propres à Madagascar ; les makis (*lemur*) abondent dans les forêts.

Le monstrueux caïman (crocodile), qui infeste les lacs et les rivières, joue un grand rôle dans les traditions et les mœurs malgaches. L'exposition aux caïmans remplace l'épreuve du

tanghin chez les Anta-ymours. Les lézards, les caméléons, des serpents énormes, mais peu ou point venimeux, doivent être cités parmi les reptiles ; parmi les insectes, des papillons magnifiques, le précieux ver-à-soie, les scorpions, les sauterelles dévastatrices, une araignée extrêmement venimeuse.

Enfin les côtes ainsi que les rivières et les lacs fourmillent de poissons curieux et variés.

**§ 2. Population probable. – Peuples divers de l'île. – Origine de cette diversité. – Dénomination des divers peuples. – Caractères physiques qui les distinguent. – Caractère général des Malgaches. – Indolence. – Superstitions. – Qualités morales. – Serments du sang. – Hospitalité. – Amour maternel. – Vénération pour les morts. – Religion. – Fêtes. – Musique. – Poésie.**

Il paraît difficile d'évaluer la population de Madagascar d'une manière satisfaisante. Rochon, avec sa légèreté accoutumée, la porte à quatre millions ; Cossigny, qui travaillait sur d'assez bons documents, à deux millions ; les missionnaires anglais, de quatre millions cinq cent mille âmes à cinq millions ; le prince Corroller, à quatre millions quatre cent cinquante mille âmes. Rien n'est moins admissible que les données sur lesquelles ces deux derniers calculs sont basés. Les missionnaires s'appuient sur un recensement ordonné par Radama, roi d'Ancove, qui n'avait en son pouvoir aucun moyen pour s'assurer de la population des provinces étrangères ; le chiffre présenté par les missionnaires s'applique-t-il à la population de l'île entière ? ils le disent, mais sont loin de le prouver. Les calculs du prince Corroller sont encore plus imparfaits. Ayant appris des officiers des districts *hovas* que l'île entière renfermait *plus* d'un million de maisons, il a conclu, sur une moyenne de cinq habitants par feu, que la population totale

de Madagascar était de 4,450,000 âmes. En admettant avec Corroller que la moyenne des habitants par case soit de 5, et le nombre de ces cases de *plus* d'un million, deux assertions fort hasardées, l'opération du prince offre une monstrueuse erreur, car *plus* d'un million multiplié par cinq produit nécessairement *plus* et non pas moins de cinq millions ainsi qu'il le calcule. Mais ce n'est pas tout : après lui avoir passé ce chiffre de 4,450,000 comme étant celui de tous les habitants de l'île, ou est fort surpris de voir qu'il ne l'applique qu'aux sept territoires occupés par les Hovas, c'est-à-dire Ancove, Antscianac, le pays des Sakalaves, celui des Bezonzons, des Bétanimènes et des Betsimsaracs ; il ne fait pas la moindre mention des autres provinces malgaches, en sorte que l'on serait autorisé à les croire tout-à-fait désertes. Plusieurs voyageurs, qui ont résidé 25 et 30 ans à Madagascar, disent dans leurs notes que cette île n'est pas peuplée en raison de son étendue ; telle était l'opinion de Mayeur et de Dumaine ; Rondeaux n'estimait qu'à un million la population totale<sup>1</sup>. Selon M. Barthélémy de Froberville, dont les recherches s'étaient spécialement dirigées sur ce sujet, elle ne doit pas s'élever à plus de seize cent mille âmes.

Des peuples distincts et plus ou moins nombreux se partagent le sol de l'île. Quoique ces tribus diffèrent sous plusieurs rapports les unes des autres, on peut toutefois les ramener à deux types principaux qui indiquent bien leurs origines diverses : l'un caractérisé par un teint cuivré ou plutôt olivâtre et des cheveux longs et plats ; l'autre par un teint noir ou brun foncé et des cheveux frisés et crépus. Ces deux types ne se trouvent pas dans toute leur pureté, et leur mélange a produit de nombreuses variétés qui participent plus ou moins de l'un et de l'autre ; mais ce mélange n'est pas si accompli que l'on ne puisse sans peine retrouver à quelles contrées du globe appartient chacune de ces deux races. La constitution physique de la race noire, au nez aplati, aux lèvres épaisses, aux cheveux

---

<sup>1</sup> Nous possédons les manuscrits de ces trois voyageurs.

crépus, indique assez qu'elle est originaire d'Afrique, ce que confirme l'examen des mots et des usages qui lui sont propres, tandis que la langue, les mœurs, le caractère de la race olivâtre, appartiennent incontestablement aux peuples malais. La présence de ceux-ci à Madagascar paraît d'abord fort extraordinaire, mais on se l'explique facilement au moyen des traditions populaires.

Ce ne fut pas la tempête qui porta dans la grande île les enfants de l'archipel indien : peuple navigateur et hardi, les Malais arrivèrent à Madagascar sur une flotte nombreuse et déposèrent ou exterminèrent la race indigène connue sous le nom de *Vazimbas*, dont les usages et les grossières superstitions, tels que la tradition nous les rapporte, ont une si grande ressemblance avec ceux des sauvages *Zimbab*<sup>1</sup>, que l'on ne doit pas hésiter à les considérer comme issus d'une commune patrie. Les derniers descendants de cette race persécutée, qui ne tardera pas à disparaître entièrement, existent encore sur la côte occidentale de l'île, où, séparés des autres insulaires et entourés d'un respect superstitieux, ils exercent l'état de médecins et de devins.

Plusieurs émigrations d'Arabes ont aussi eu lieu sur la côte orientale de Madagascar dans les temps modernes. Ces étrangers ont eu autrefois une grande puissance sur les habitants du sud, où leurs familles jouissaient de nombreux privilèges ; ils adoptèrent la langue et quelques superstitions malgaches, sans cesser de cultiver les traditions de leurs pères.

Tels sont les éléments qui se sont combinés pour former la population malgache<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Peuples de l'Afrique que l'on croit être les mêmes que les Gallas.

<sup>2</sup> Les bornes de cette notice ne nous ont pas permis de donner à cette question un développement qu'elle recevra dans un travail plus étendu que nous préparons en ce moment. Nous nous contenterons de



Les principaux peuples de Madagascar sont :

1. Les Antancars, parmi lesquels on remarque une peuplade du nom d'*Antratsi*, et un grand nombre d'Antalotches, descendants de marchands arabes.

2. Les Antavarts, composés des Antimanahar, des Sambarive, des Antantsiniane, des Zaffirabé (qui occupent la baie d'Antongil), des Antivakaï, des Zaffibala (habitants des environs de Tintingue), des Antivongou (la plus méridionale des peuplades Antavarts).

3. Les Betsimsaracs, dont une peuplade, les Zaffi-Brouhaï ou Ibrahim, habite l'Île-Sainte-Marie.

4. Les Bétanimènes.

5. Les Ambanivoules.

6. Les Bezonzons.

7. Les Affravarts.

8. Les Antatschimes.

9. Les Anta-ymours, habitants de la province de Matatane.

10. Les Chavoaiës, sauvages et peu nombreux, habitant les montagnes, ainsi que les deux tribus suivantes.

11. Les Chaffates.

12. Les Vourimes.

---

faire observer que c'est dans les provinces du centre de l'île, chez les Hovas et les Ant'-ancayes, que la race malaise s'est conservée plus distincte. On remarque surtout le type africain chez les peuples de l'ouest, le littoral de l'est étant occupé par des peuples dont la constitution physique très variée rappelle qu'il fut le théâtre d'envahissements successifs de la part des Malais et des Arabes, et que les Européens y ont depuis longtemps séjourné, mariés à des femmes du pays.

13. Les Antarayes, composés des peuplades Antabasses, habitants de la vallée d'Amboule et des environs de la baie de Sainte-Luce, des Taïssambes, etc.

14. Les Ant'-anossis, habitant les environs du Fort-Dauphin.

15. Les Ant'-Androui, parmi lesquels sont les Ant'-ampâtes et les Caramboules<sup>1</sup>, à l'extrémité méridionale de l'île.

16. Les Mahafales.

17. Les Machicores.

18. Les Anta-Fierène, habitants de la baie de Saint-Augustin.

19. Les Anta-Ména-bé, ou Sakalaves-du-Sud, dont les armes ont été redoutables aux Hovas eux-mêmes.

20. Les Ant'-Ambongous, sauvages chez qui l'on n'a pas encore pénétré.

21. Les Sakalaves-du-Nord, autrefois puissants, aujourd'hui dominés par les Hovas.

22. Les Ant'-antsianacs.

23. Les Ant'-ancayes.

24. Les Hovas, maîtres d'un grand nombre de provinces qu'ils ont conquises depuis trente ans.

25. Les Betsilos, montagnards braves et industriels.

Les Antancars, qui habitent les environs de la baie de Diégo-Suarez, ressemblent beaucoup aux Cafres ; comme eux ils ont les cheveux laineux, les lèvres épaisses et le nez épaté. Ils sont plus sauvages que leurs voisins ; on ne trouve pas chez eux cette vivacité, cette adresse, cette intelligence des populations

---

<sup>1</sup> Ce nom ne se trouve que dans Flacourt ; Drury, qui a passé douze ans dans la province d'Androui, ne le mentionne pas.

Betsimsaracs ; leurs villages, peu considérables, ne contiennent que vingt ou trente cases petites, malpropres et peu solides, dont la construction exige à peine une demi-journée de travail.

Parmi les peuples de la Côte de l'Est, les Betsimsaracs et les Bétanimènes sont les plus remarquables à cause des relations continuelles que les Européens entretiennent avec eux depuis environ deux siècles. Ils sont, comme leurs voisins les Antavarts, les Ambanivoules, etc., grands et bien faits ; leur couleur est le marron plus ou moins foncé ; leurs cheveux sont en général crépus ; ceux qui les ont légèrement ondulés ont une constitution moins vigoureuse, avec des traits plus réguliers et plus délicats ; leurs yeux ont une expression de douceur et de bonté qui inspire immédiatement aux Blancs une confiance dont ils savent fort bien tirer parti. Les Betsimsaracs ont tous les vices de la civilisation sans en avoir les qualités ; cinquante Hovas suffiraient pour les mettre tous en fuite, tant ils sont paresseux et lâches. Menteur par habitude, et rampant par intérêt, le Betsimsarac se prosterne aux pieds du premier Blanc qui possède une bouteille d'arack, ou une aune de toile de coton ; il lui prodigue les épithètes les plus adulatrices ; il l'appelle son maître, son roi, son dieu, et promet de le servir jusqu'à la mort. Mais à peine a-t-il obtenu les objets de sa convoitise qu'il va rire avec ses camarades de la sottise crânement de celui qui vient de céder à ses prières et à ses protestations de dévouement. Ce fut cependant sur des promesses faites par de telles gens que les chefs des dernières expéditions françaises à Madagascar consentirent à les prendre pour auxiliaires. Les habitations de ce peuple sont propres et leur costume très soigné ; ils aiment à pérorer, et sont plus habiles à manier la parole que le javelot national ; ils n'aiment dans la guerre que ces *kabar*<sup>1</sup> solennels où, le bâton blanc à la main, les orateurs déploient dans de longues harangues les richesses de leur imagination et celles d'une langue admirablement harmonieuse.

---

<sup>1</sup> Assemblées.

Les Bétanimènes diffèrent des Betsimsaracs en ce qu'ils sont moins forts, moins actifs, moins bavards et moins poltrons. Presque tout le riz qui sert à la consommation des îles de France et de Bourbon est vendu par les Betsimsaracs et leurs voisins du nord ; ils fournissent aussi à ces colonies une immense quantité de bœufs, qu'ils vont chercher dans l'ouest chez les Sakalaves.

Les Affravarts forment une petite peuplade de guerriers, dont la bravoure et l'intrépidité ont été souvent redoutables à leurs voisins.

Les Antatschimes, limitrophes des Affravarts, sont grossiers et superstitieux ; cependant ils accordent au voyageur l'hospitalité la plus généreuse. Ils n'aiment point à voir les étrangers s'établir dans leur pays. Lorsque le capitaine Arnoux, qui fonda l'établissement agricole et commercial de Mahéla, commença à cultiver les environs de Mananzari, le chef le fit appeler, et après lui avoir demandé s'il n'y avait pas de terre dans sa patrie, et quel droit il avait sur celle des Malgaches, il le condamna à une forte amende et fit détruire toutes ses plantations.

Les Anta-ymours, habitants de la province de Matatane, sont les plus superstitieux d'entre les Malgaches ; ils disent que leurs ancêtres sont venus de la Mecque, et ils montrent des manuscrits fort anciens qu'ils assurent tenir de leurs pères. Ces volumes sont écrits en caractères arabes que les Anta-ymours savent tous lire et écrire. Flacourt et Benyowsky ont transcrit plusieurs de ces manuscrits dont le plus curieux et le plus intéressant est l'histoire de l'établissement des Zaferamini ou Zaféraminiens dans l'île de Madagascar. Les Anta-ymours ont dans leurs villages des écoles où les enfants des deux sexes apprennent la lecture, l'écriture et le calcul. C'était parmi eux que le souverain hova, Dianampouine, choisissait ses secrétaires et les instituteurs de ses enfants ; Radama les conserva près de lui jusqu'au moment où il adopta les caractères de l'écriture européenne. Ces peuples ont le teint cuivré, les yeux vifs, les

cheveux crépus ; ils s'épilent le haut de la tête et conservent un grand nombre d'usages arabes.

On trouve encore d'autres Malgaches d'origine arabe dans le nord et dans l'ouest de l'île. Ces peuplades brutes et malpropres ont eu pour aïeux des Arabes mahométans qui, attirés à Madagascar par le commerce, se sont mêlés avec les naturels et ont fini par se fixer dans le pays ; on les nomme *Antalotches*.

Les Bezonzons, peuplade peu nombreuse qui habite entre les Hovas et les Bétanimènes, sont des hommes de haute taille, gros et robustes ; leur cou est court, leur peau noire ou brun foncé et leurs cheveux généralement crépus. Le roi d'Émirne<sup>1</sup>, qui les soumit à sa domination, les exempta du service militaire pour en faire les portefaix et les messagers de son gouvernement. Leur caractère est naturellement doux et paisible, mais ils ont plusieurs fois donné des preuves de fermeté et de courage.

Les Ant'-ancayes, leurs voisins, sont moins noirs ; ils ont les cheveux longs et droits, les yeux petits et enfoncés, le regard dur et féroce ; ils ressemblent du reste beaucoup aux Hovas.

Les Ant'-antsianacs et les Sakalaves, qui occupent toute la côte occidentale<sup>2</sup>, tiennent à la fois de l'Africain et du Hova ; ils sont petits et forts sans être corpulents ; leurs membres sont musculeux et bien conformés ; leur teint est d'un noir foncé ; leurs traits sont réguliers ; leur allure est libre et engageante ; leurs cheveux sont noirs et brillants. Ils ont les yeux noirs, le regard pénétrant et les mouvements libres et pleins de dignité.

---

<sup>1</sup> Émirne est le canton dans lequel est situé Tananarivo, la capitale du royaume hova. Prenant la partie pour le tout, nous emploierons, comme les Malgaches, cette dénomination de roi d'Émirne dans le sens de roi d'Ancove.

<sup>2</sup> Les Ant'-Ambongous, dont le pays n'a jamais été visité par des Européens, sont des Sakalaves indépendants.

Tous les voyageurs s'accordent à louer le caractère de cette race. Le Sakalave, indolent pendant la paix, est prompt à prendre les armes pour défendre son pays contre les attaques de ses ennemis ; il est brave, énergique et résolu. Ses qualités morales le font aimer des étrangers. Quoique plein de sagacité, il est moins rusé et moins menteur que les autres Malgaches, et surtout les Hovas. Toutes les familles princières de Madagascar, et celle même qui règne actuellement à Tananarivo, assurent qu'elles sont originaires de Ména-bé, capitale des Sakalaves-du-Sud. En effet, ces peuples ont été longtemps les plus puissants de Madagascar ; ils ont tenu les Hovas sous leur domination, et lorsque ces derniers ont étendu leurs conquêtes chez tous leurs voisins, les Sakalaves-du-Sud les ont toujours repoussés de leur territoire. Le pays sakalave nourrit une innombrable quantité de bœufs.

Les Betsilos, ou Hovas du Sud, ressemblent assez aux Hovas ; ils sont comme eux de petite stature, élancés, agiles et libres dans leurs mouvements ; ils ont les cheveux noirs, longs, et le teint quelquefois cuivré, plus souvent d'un bistre foncé ; mais leurs mœurs douces, leur prédilection pour les paisibles travaux de l'agriculture, enfin l'absence de l'énergie, de l'adresse et de la ruse, qui ont rendu les Hovas souverains de la plus grande partie de l'île, en font un peuple tout-à-fait différent de celui dont ils portent le nom.

Les Hovas, dont les récentes conquêtes ont rendu le nom célèbre, habitent de stériles vallées au centre même de l'île. Nous avons déjà dit que leurs traits avaient conservé d'une manière assez frappante ceux de la race malaise. En effet, leur taille n'est pas haute quoique assez bien prise ; leur teint est olivâtre, et, chez quelques individus, il est moins foncé que celui des habitants du midi de l'Europe ; les traits de leur visage ne sont pas saillants, et leur lèvre inférieure dépasse la supérieure, comme dans la race caucasienne ; ils ont des cheveux noirs, droits ou bouclés, des yeux de couleur marron ; ils sont agiles et vifs, mais ils manquent de force et se laissent facilement abattre par la fatigue. L'intelligence des Hovas est très développée, et

leur habileté dans plusieurs branches de l'industrie, et notamment dans la fonte et le travail des métaux, est un de leurs traits les plus remarquables. Ils fabriquaient autrefois de fausses piastres d'Espagne dont l'imitation était si parfaite que les Blancs eux-mêmes y ont longtemps été trompés. La mention de ce fait nous amène naturellement à parler de leurs qualités morales, qui sont loin de mériter des éloges comme leur aptitude aux arts manufacturiers. Le peuple hova réunit en lui tous les vices des autres peuples de Madagascar ; comme des plantes nuisibles sur un terrain favorable à leur croissance, les mauvais penchants sont fortement enracinés dans leur cœur et semblent y puiser une sève qui fortifie encore leur vitalité.

Nous allons maintenant tracer le caractère du peuple malgache, en indiquant les particularités des différentes races ou tribus.

Les naturels de Madagascar sont curieux, superficiels, superstitieux, ambitieux, vindicatifs, sensuels, hospitaliers, compatissants, complaisants, crédules, prodiges, un jour sédentaires, un autre cultivateurs industriels, le lendemain guerriers<sup>1</sup>. Ils manifestent une grande aversion pour tout exercice, soit corporel, soit intellectuel. « Ils sont lâches et paresseux avec délices, dit M. P. Jourdain ; s'ils travaillent, ce n'est que par force ; sans quoi ils consommeraient leur vie dans l'oisiveté et les divertissements avec une insouciance étonnante. En un mot, leur jeunesse se passe dans l'oisiveté, et leur vieillesse dans une indolence qui n'est jamais troublée par les remords. Ils ne regrettent point le passé et n'appréhendent pas l'avenir ; nul projet de fortune ne les occupe. Vivant au jour le jour, le présent est tout pour eux, et ils passent leur vie à dormir, chanter ou danser, dès qu'ils ont du riz, du poisson ou des coquillages. Le travail, pour eux, consiste à construire des cabanes, abattre des arbres et nettoyer un peu la terre qui doit

---

<sup>1</sup> BENYOWSKY, Mémoires, t. II, p. 320.

recevoir le riz ; ils ne se fatiguent pas, comme on peut le croire, et d'ailleurs se consolent en buvant de l'arack. Qu'ils soient malades, ils boivent et mangent comme à l'ordinaire, sans se soucier de la vie ou de la mort. »

L'indolence, l'éloignement pour un travail soutenu, se manifestent plus chez la race noire que chez la race au teint clair. Il est juste de dire qu'en revanche l'ambition, la convoitise et l'amour de la vengeance ont moins d'empire sur celle-ci. Ces violentes passions semblent être le mobile des efforts que font les descendants des envahisseurs malais pour acquérir quelques connaissances dans les sciences. Le désir de la domination a seul dévoilé aux princes hovas les avantages de l'éducation pour le peuple qui les a aidés à conquérir la plus belle portion de leurs possessions actuelles ; ce fut le seul motif qui les poussa à accueillir les missionnaires anglais et à favoriser l'enseignement des éléments de la science parmi les habitants de leur royaume. On n'a pas assez fait la part de leur politique et de leur ambition dans l'établissement des écoles à Tananarivo. Les missionnaires, comme tous les convertisseurs à vues étroites, ont cru qu'ils devaient faire marcher de front l'enseignement de leur croyance et celui de l'alphabet. Ils avaient réussi dans l'Océanie ; ils échouèrent à Madagascar, parce que le gouvernement y est fort, qu'il a un merveilleux instinct de conservation, et qu'il comprend que, pour un douteux accroissement de puissance, il ne faut pas compromettre une autorité bien établie. Mais n'anticipons pas sur un sujet dont nous nous occuperons bientôt ; qu'il nous suffise de dire que les Hovas ne désirent la science que pour mieux tromper, mieux dominer, mieux opprimer les autres peuples de l'île.

Les superstitions des Malgaches sont nombreuses ; elles détruisent en quelque sorte les plus doux sentiments de la nature. Ainsi, une mère se soumet sans remords à l'abominable coutume qui ordonne de faire périr son enfant né dans un jour malheureux ; ainsi, un chef malade ne s'opposera pas à ce que



l'on administre le tanghin<sup>1</sup> à tous ses esclaves, à tous ceux qui lui sont chers, persuadé, comme eux, que s'ils ne sont pas les auteurs de sa maladie ils sortiront sains et saufs de cette terrible épreuve. Il est difficile de se faire l'idée des absurdités et des barbaries que cette coutume fait sans cesse commettre aux naturels. La mort d'un homme, par exemple, est toujours attribuée aux maléfices de quelque ennemi ; l'âge, les infirmités, la maladie du défunt ne sont jamais pris en considération. En conséquence, on fait prendre le tanghin à toute sa famille afin de connaître l'auteur de sa mort. La croyance aux esprits et aux revenants exerce aussi un empire universel sur ces peuples. Drury a vu un Malgache tellement fasciné par cette foi ridicule, que, pour obéir à l'ordre d'un esprit qui lui était apparu pendant son sommeil, il se fit tirer un coup de fusil par son propre frère. Celui-ci, tout aussi absurde que le visionnaire, se prête à cet acte inhumain dans la ferme persuasion qu'il apaisera seulement ainsi le courroux du génie. Les deux martyrs de l'ignorance populaire procèdent avec sang-froid à l'accomplissement de l'ordre supérieur. Le crédule patient se place à trente pas, recommande à son frère de le bien viser, l'encourage en lui disant que le génie, satisfait de leur obéissance, détournera la balle ; le coup part, atteint la victime à la cuisse et l'estropie pour le reste de ses jours.

La dissimulation, le mensonge, la fourberie, loin d'être considérés par les Hovas comme des vices, sont au contraire l'objet de leur sincère admiration. Dans leur opinion, la mauvaise foi et la ruse sont des signes de capacité, d'habileté, de talent ; aussi s'efforcent-ils de favoriser chez leurs enfants le développement de ces penchants funestes. On conçoit quels avantages ce système d'éducation doit procurer aux Hovas dans toutes leurs transactions commerciales ou politiques avec d'autres peuples. Leurs diplomates sont doués d'une finesse et

---

<sup>1</sup> Poison violent qui sert aux épreuves judiciaires ; il est rare que les accusés en réchappent.

d'une astuce dont les Européens ont peu l'idée. Un des reproches qui ont le plus contribué à dépopulariser l'enseignement du christianisme à Tananarivo était la défense que faisait cette religion de mentir même pour tromper les ennemis du pays.

La sensualité est un vice général à Madagascar. La chasteté, même chez la femme, n'y est point considérée comme une qualité. À peine âgées de douze ans, les filles se livrent à tous les excès du libertinage ; elles continuent ce genre de vie jusqu'à ce qu'elles se marient ; alors seulement elles cessent d'avoir des amants. Cependant les lois de la fidélité conjugale, observées parmi quelques peuplades, sont souvent transgressées dans d'autres. La polygamie est en usage ; mais une seule des femmes a le titre de *vadi-bé* ou épouse principale. L'ivrognerie n'a aucune borne dans quelques provinces ; dans d'autres ce vice est moins répandu : chez les Hovas, l'usage des boissons fermentées est un crime puni de mort. Cette sévérité des lois démontre assez combien le penchant de ce peuple pour les liqueurs spiritueuses est vif et dangereux.

Jusqu'à présent nous n'avons considéré le Malgache que sous son aspect défavorable, et nous arrivons avec plaisir à l'énumération de ses bonnes qualités. Si elles ne compensent pas ses vices, elles atténuent du moins l'impression fâcheuse que fait naître en nous le spectacle de son ignorance et de son abaissement.

Un vieux voyageur, dont les notes sont inédites, après avoir décrit les mœurs des Malgaches, s'exprime en ces termes : « Faisons donc honneur au caractère de ces peuples des grandes qualités qu'ils possèdent, et rejetons sur l'état d'ignorance et de barbarie, inhérent à toute société naissante, les grands vices qu'on leur reproche. Ajoutons-y l'abus de notre supériorité : ils étaient faibles, nous ne fûmes que des tyrans. » Ce voyageur, dont le nom ne nous est pas parvenu, aimait les Malgaches et s'efforce toujours de les excuser. Presque tous les Européens qui ont habité longtemps Madagascar s'en reviennent, ainsi que lui,

enthousiastes de cette contrée et comme ensorcelés par ses habitants ; ils désirent y retourner ; ils se plaisent à se rappeler la vie qu'ils y ont menée ; ils en font le sujet continuel de leurs entretiens. L'interprète Mayeur, retiré à l'Île-de-France après avoir servi trente ans les intérêts de son pays à Madagascar, se costumait comme un Malgache, s'entourait d'esclaves venus de cette île et conservait au milieu des colons européens le genre de vie d'un chef malgache, ne pouvant se décider à abandonner des habitudes qui lui rappelaient les instants les plus heureux de son existence.

Il y a certainement dans ce charme qu'exerce Madagascar sur les Blancs quelque chose qui, tout inexplicable qu'il est, parle en faveur des habitants.

Les liens de la famille et de l'amitié sont très respectés à Madagascar ; l'animadversion publique vengerait l'oubli dans lequel un parent ou un ami laisserait son parent ou son ami malheureux. Le serment du sang est une des coutumes les plus remarquables et les plus bienfaisantes des Malgaches. Peu scrupuleux sur la violation de la foi jurée, ces peuples n'ont guère de confiance qu'au serment du sang, inviolable entre particuliers, mais qui n'est pas toujours tel entre chefs. Le serment du sang est une pratique admirable par ses résultats ; il unit à jamais deux particuliers, qui dès-lors se protègent et s'assistent comme s'ils étaient parents. S'il a lieu de particulier à particulier, les deux familles ne font plus de différence entre les individus ; le fils de l'un devient le fils de l'autre ; les deux contractants sont frères et admis dans les deux familles où ils sont reconnus comme parents<sup>1</sup>.

Cette coutume par laquelle, suivant la belle comparaison des naturels, deux hommes deviennent l'un pour l'autre

---

<sup>1</sup> Vieil auteur anonyme.

« comme le riz et l'eau, » c'est-à-dire inséparables<sup>1</sup>, cette coutume, disons-nous, honore un peuple à peine sorti de la barbarie, et s'allie parfaitement avec la généreuse hospitalité qu'il exerce envers tous les étrangers. Un voyageur européen arrive dans un village ; il est immédiatement accueilli par le chef qui lui cède sa plus belle case, lui envoie du riz, des poules, des fruits, et lorsque sa suite est nombreuse, un ou plusieurs bœufs. Le Malgache pauvre qui voyage entre sans en être prié dans la première case qu'il rencontre ; le propriétaire est-il à prendre son repas avec sa famille, l'étranger s'assied auprès d'eux et met sans façon la main au plat ; le kabar ou récit de ce qu'il a vu est le seul écot qu'il ait à payer ; encore n'est-il pas tenu de dire son nom ni ses desseins. L'hospitalité est une qualité tellement inhérente au caractère malgache, que dans tous les grands villages on trouve toujours une espèce de hangar public où les voyageurs viennent se mettre à l'abri du soleil ou de la pluie, en attendant qu'on leur ait préparé un logement gratuit.

L'amour des femmes malgaches pour les enfants que la coutume a épargnés fait honte à la tendresse maternelle des Européennes. Les soins qu'elles leur donnent servent en même temps à prouver l'attachement qu'elles portent à leurs maris. On voit souvent des nourrissons de trois et quatre ans courir après leur mère et réclamer leur pitance accoutumée. Une mère ne quitte jamais son enfant dans les travaux de la campagne ; dans les voyages elle le porte sur la hanche ou sur le dos, au moyen d'une pagne. On aime à trouver une coutume qui ordonne aux enfants de présenter, dans certaines occasions, à leur mère, une pièce de monnaie que l'on nomme le *fofoun'damoussi*, c'est-à-dire le souvenir du dos, en reconnaissance de l'affection qu'elle leur a montrée en les portant si longtemps dans la pagne.

---

<sup>1</sup> On sait que le riz se sème dans l'eau, croît dans l'eau, se cuit dans l'eau, et fournit aux Malgaches leur boisson favorite, le *ramou'pangh*, que l'on obtient en faisant bouillir de l'eau dans la marmite où le grain a été cuit.

L'affection des naturels pour leurs enfants dégénère en faiblesse à mesure qu'ils grandissent ; on leur laisse faire tout ce qu'ils veulent, et ils ne tardent pas à prendre les vices qu'enfantent l'oisiveté et la dissipation. Pour se justifier de cette coupable condescendance, les parents s'appuient sur un raisonnement dont il est difficile de leur faire comprendre la fausseté : « Dans l'enfance, disent-ils, l'homme n'a pas assez de raison pour être corrigé, et dans l'âge de raison il doit être maître de ses actions. » Leur autorité est pourtant immense, car ils ont jusqu'au droit de vendre un enfant désobéissant et entêté.

La vénération des naturels pour les morts est profonde ; annuellement, à un jour fixé, chaque famille visite le tombeau de ses pères, et y renouvelle les sacrifices qui ont accompagné les funérailles. La superstition, la crainte des revenants, se mêlent bien un peu à ces hommages solennels, mais il y a néanmoins dans le cœur du Malgache un grand et pieux respect pour ses ancêtres, dont la volonté, soigneusement accomplie, passe de génération en génération comme une loi dans les familles.

Ce serait ici le lieu de parler de la religion des Malgaches, sujet obscur dont l'examen nous entraînerait trop loin. Qu'il nous suffise de dire que les habitants de Madagascar n'ont pas de religion proprement dite ; ils croient à la post-existence des hommes, et n'ont jamais songé à la nature de cette seconde vie ; la croyance aux peines et aux récompenses après la mort ne fait pas partie de leurs idées religieuses ; quelques individus croient à la métempsychose, mais d'une manière très vague ; ils ont tous foi en la puissance de deux génies supérieurs, l'un bon, Zanaar, l'autre mauvais, Angatch', ayant chacun, sous ses ordres, des génies subalternes ; mais ces deux principes ne sont pas des divinités, en ce sens qu'ils n'ont pas à juger les actions des hommes, et qu'ils se bornent l'un à présider aux bonnes actions, l'autre aux mauvaises.

Les amulettes, les charmes, les préservatifs contre tous les maux, contre tous les accidents, les augures, etc., jouissent d'un

grand crédit et forment une branche de revenus activement exploitée par les ombiaches ou devins. Les Hovas ont une grande amulette nationale qu'en certaines occasions l'on promène en procession avec d'autres moins puissantes.

Les Malgaches observent des fêtes à certaines époques de l'année ; l'usage de la circoncision, qui est général, est pour eux l'occasion de grandes réjouissances dont la licence la plus effrénée et l'ivrognerie la plus dégoûtante font presque tous les frais ; mais l'obscurité la plus profonde couvre le but et l'origine de ces cérémonies. Interrogé sur ses croyances, le Malgache se contredit à chaque instant ; pressé de questions, il répond tranquillement : « Je ne sais pas ; nous n'avons jamais songé à cela ; nous suivons ces croyances parceque nos ancêtres nous les ont transmises. » Les superstitions de Madagascar nous ont fait l'effet de lambeaux arrachés à des religions diverses ; le sabéisme, le fétichisme et le mahométisme ont fourni quelques croyances superstitieuses aux Malgaches avides d'histoires surnaturelles.

Comme tous les peuples indolents et sensuels, les Malgaches aiment passionnément la poésie et la musique ; seuls au fond des bois, ou réunis pour les travaux des champs, elles sont leur plus doux passe-temps. Le soir, dans les villages, on les voit s'assembler pour écouter les chansons que l'un d'entre eux improvise sur une mélodie connue ; ils répètent en chœur le refrain ou l'accompagnent en frappant dans leurs mains pour marquer le rythme. Les paroles de ces chansons se composent en général de phrases courtes et sans trop de liaison entre elles. Elles ont quelquefois un sens moral ou satirique ; le plus souvent elles contiennent une simple image, souvent insignifiante comme dans ce couplet : « Hé ! hé ! hé ! zalahé ! (ô hommes) la lune regarde vos rizières, la lune dans le ciel bleu, hé ! hé ! hé ! » Les mélodies sont en général monotones. Elles ont cependant un certain charme qui provient de leur étrange tonalité ; l'exemple suivant nous fera mieux comprendre :



Les instruments de musique sont très imparfaits ; le son en est faible et désagréable ; le plus commun est fait avec un bambou gros comme le bras ; au moyen d'un couteau on détache, dans l'écorce filandreuse de ce roseau des filets qui, soutenus par de petits chevalets, forment les cordes ; on l'appelle le *marouvané*. C'est l'instrument de prédilection des Malgaches. Lorsque l'esclavage existait à l'Île-de-France et que l'on y importait les noirs de Madagascar, plusieurs colons défendirent à leurs esclaves de jouer sur le marouvané, parceque les sons de cet instrument éveillaient si vivement dans leurs cœurs le souvenir de la patrie, de la famille et de la douce liberté, qu'ils périssaient de nostalgie ou, bravant tous les dangers, s'embarquaient dans des pirogues et se dirigeaient vers cette grande terre d'où ils avaient été arrachés.

Il existe à Madagascar des hommes qui se livrent spécialement à la culture de la poésie et de la musique : ce sont les *sékatses* ou ménestrels. Ils voyagent sans cesse et chantent leurs compositions chez les chefs qui, en retour, leur font des présents considérables. Leur esprit est vif et ingénieux, leur imagination féconde et leur diction pleine de charme ; c'est dans leurs œuvres que l'on peut se faire une idée de la richesse de la langue des Malgaches et de la grandeur de leur poésie<sup>1</sup>.

Nous ne terminerons pas ces notions sur le peuple de Madagascar sans dire quelques mots d'une prétendue race de nains nommés Kimos, qui habiteraient la partie la plus sauvage des Ambohitsmènes, au sud des Betsilos. Le naturaliste Commerson, dont le nom a fort heureusement d'autres titres à la célébrité, est le premier écrivain qui soit entré dans quelques

---

<sup>1</sup> M. Baker a traduit et publié dans l'*Asiatic Journal*, t. IX, p. 360 et le *Christian Keepsake*, 1835, p. 260, des fragments de poésies qu'il a recueillies pendant son séjour à Madagascar.

détails sur ces pygmées, et se soit livré à une dissertation pour démontrer leur existence. Avant lui, le judicieux Flacourt avait pris des informations à ce sujet, mais il ne nous fait part que du résultat de ses recherches : « Ce sont, dit-il, des fables que racontent les joueurs d'herravou (ménestrels malgaches). » Ce témoignage, d'un homme qui, par son long séjour et ses recherches à Madagascar, la sagacité et l'exactitude de ses descriptions, mérite toute confiance, est pour nous d'un grand poids<sup>1</sup>.

Le ton de la lettre de Commerson a souvent fait naître en nous l'idée qu'elle était une plaisanterie spirituelle dont l'abbé de Choisy (ou celui qui l'a fait parler) avait donné l'exemple un siècle auparavant. En effet, il s'adresse aux amateurs du merveilleux qu'il a révoltés en réduisant à six pieds la taille prétendue gigantesque des Patagons, et leur offre en *dédommagement* « une race de pygmées qui donne dans l'excès opposé. » Il décrit minutieusement ces demi-hommes ; il fait connaître leur caractère, leurs mœurs, leur adresse, leur intelligence et leur ardeur belliqueuse « qui se trouve être en raison double de leur taille. » Il parle ensuite de leur pays, de leurs troupeaux, de leurs occupations. Cette relation, qui est à

---

<sup>1</sup> Le colère Rochon calomniait tous ceux dont les opinions différaient des siennes ; ajoutant une foi entière à l'existence des Kimos, il devait lancer quelque trait méchant contre Flacourt : « Que l'on cesse enfin, dit-il, d'opposer à des faits l'autorité d'un homme, en tout point suspect par sa haine implacable envers les Madécasses ! » (*Voy. à Madagascar*, p. 187.) Le reproche est aussi peu fondé que le raisonnement est faible : Flacourt a dépeint les Malgaches tels qu'il les a vus. La secte des philosophes et des économistes n'était pas encore née ; la géographie n'était pas encore devenue un thème pour des sermons politiques, et la sagesse, la liberté, le bonheur ne se trouvaient pas alors exclusivement chez les sauvages comme au temps de l'abbé Rochon. Mais en admettant que Flacourt eût détesté les Malgaches, pourquoi cette haine devrait-elle faire rejeter une assertion qui représente les Kimos comme une invention des poètes malgaches ? En quoi la non-existence des Kimos aggravait-elle les accusations fort justes de Flacourt ?



peu près complète, serait des plus satisfaisantes, si le style en était moins léger, si l'auteur avait été témoin oculaire de ce qu'il rapporte, et s'il n'en avait pas recueilli les détails de la bouche des naturels ; ces éternels conteurs pouvant bien les tenir eux-mêmes des joueurs d'herravou, dont le métier est de chanter des fables nationales.

Legentil a réfuté victorieusement toute cette histoire<sup>1</sup> dont maint savant a été la dupe, et que réveille encore de temps en temps quelque auteur paradoxal.

Ce n'a pas été sans surprise que nous avons vu les missionnaires anglais ressusciter dernièrement les Kimos. Leurs connaissances se bornant à la province des Hovas, ils ont retrouvé les Kimos chez les Hovas ; ils observent bien des différences, par exemple, celle de la taille, mais c'est pour eux une bagatelle ; ils ne s'y arrêtent pas : « Le point le plus sujet à controverse de cette relation concerne, disent-ils, la *taille* des Kimos ; il doit y avoir là quelque erreur ; presque tout le reste est croyable. » À ce compte les voyages de M. Lemuel Gulliver sont authentiques, car les relations imaginaires peuvent être assimilées à des paysages de fantaisie : dès que l'on en retire le merveilleux, dès que tous les éléments en sont pris dans la nature, le hasard peut faire que le peintre ait, sans le savoir, représenté un site réel<sup>2</sup>. Du reste les pages que les missionnaires ont consacrées à l'examen de cette question sont un monument curieux de l'esprit d'interprétation chez des écrivains qui ont une opinion préconçue.

---

<sup>1</sup> *Voyage aux Indes orientales*. Paris, 1779, 4°, t. II, p. 503 et suiv.

<sup>2</sup> Le savant et fécond géographe M. Eyriès s'occupe en ce moment d'un travail sur les voyages imaginaires, travail auquel ses vastes connaissances sauront, on n'en peut douter, donner un grand intérêt.

La fable des Kimos ou peuple de nains existe en Afrique, d'où elle aura passé à Madagascar<sup>1</sup>. À Mombase, le lieutenant Thomas Boteler, qui faisait partie de l'expédition du capitaine Owen sur la côte d'Afrique, reçut des naturels l'assurance positive qu'il existait, à un mois et demi de marche dans l'intérieur, un district peuplé par une race de pygmées dont la taille atteignait à peine trois pieds. Ce peuple s'appelait *Mberikimo*<sup>2</sup>. La ressemblance de ce nom avec celui des Kimos n'est pas assez grande pour que l'on puisse en tirer la conséquence de leur parenté, mais le renseignement de Boteler, constatant chez des Africains l'existence de récits absolument semblables à ceux que l'on a recueillis à Madagascar, méritait d'être signalé.

Avant le récit de Commerson, il existait, comme nous venons de le dire, des relations sur les prétendus nains de Madagascar. Furetière nous apprend<sup>3</sup> qu'il circulait vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle des copies d'une lettre fort curieuse où il en était fait mention ainsi que d'une foule d'autres prodiges à Madagascar ; il ne désigne l'auteur que par ces mots : l'illustre abbé de \*\*\*. M. Ternaux-Compans à qui nous devons la communication des merveilleuses raretés bibliographiques de sa collection, nous ayant indiqué à la Bibliothèque Royale<sup>4</sup> un manuscrit de l'abbé de Choisy sur un sujet pareil, nous nous sommes convaincu que nous avons sous les yeux une des copies dont parle Furetière, et qui divertissaient tant la société

---

<sup>1</sup> Edrisi parle d'une nation de petits hommes qui habitent une île ou une contrée orientale de l'Afrique. Voyez la traduction de M. Amédée Jaubert. T. V des *Mémoires de la Société de géographie*. Paris, 1836, p. 50.

<sup>2</sup> BOTELER'S *narrative of a voy. of discovery to Africa and Arabia*. Lond., 1835, t. II, p. 212.

<sup>3</sup> Dans son *Ana*. Paris, 1696, in-12, p. 42.

<sup>4</sup> *Recueil historique*, 4<sup>o</sup>, t. XV, Z 2284. ZF 58 (6).

parisienne de son époque. Elle est intitulée : « Lettre envoyée de San Jacob en l'isle de Madagascar à M. l'abbé de Marins par M. l'abbé de Choisy... et qui a esté adressée à M. l'abbé de Saint-Martin, escuyer, seigneur de la Mare du désert, premier docteur en théologie de l'université de Rome, et protonotaire du Saint-Siège, pour la faire voir au public. »

La simple mention de ce dernier personnage connu par sa laideur, son costume grotesque, ses habitudes ridicules, sa vanité, son ignorance et sa crédulité, suffit pour indiquer que cette pièce est un piège tendu aussi bien à la simplicité des amateurs de prodiges qu'à l'ignorance vaniteuse de l'abbé de Saint-Martin. Nous ignorons si l'abbé de Choisy en est ou non l'auteur ; quoiqu'il en soit, elle contient un passage qui trouve naturellement sa place après la lettre de Commerson sur les Kimos, le voici textuellement :

« Les Tarisbos sont des petits hommes sauvages habitant les sapinières. Le plus grand de ces petits nains n'a pas dix-huit pouces, ils vivent en société comme les autres hommes. Leur plus ordinaire occupation est la chasse dont ils se nourrissent. La graine de pomme de pin leur sert de pain ; leur breuvage est de l'eau, dans laquelle ils écrasent des fraises et des groseilles rouges qu'ils ont abondamment dans les bois et les montagnes. Ils ont guerre continuelle avec les grands magots à cul-bleu. Les Européens qui trafiquent en cette coste là, leur apportent des pistolets de poche avec lesquels ils épouvantent ces magots et en tuent même quelquefois. Ces petits drôles sont aussi fiers que les lions qui habitent auprès d'eux dans les montagnes. Ils nourrissent de petits animaux semblables à nos renards et de la même taille qui leur servent de monture pour courir à la chasse le long des rochers les plus escarpés. Ces nains parlent et conversent ensemble comme les autres hommes. Il y en a dans cette ville plus de trente, tant mâles que femelles, que les marchands nourrissent pour leur plaisir, et comme ils ont appris à parler bon portugais, on a jugé de là qu'ils sont créatures raisonnables... Ils se marient comme les sauvages et

vivent beaucoup moins brutalement. Ils sont gaillards et ont de l'esprit comme des singes. »

Cette lettre est de 1685, c'est-à-dire de plus de vingt ans postérieure à l'excellente histoire de Flacourt. L'abbé de Saint-Martin en fut-il seul la dupe ? Il est permis d'en douter, lorsque l'on réfléchit que l'opinion, sincère ou non, de Commerson sur les pygmées, a rencontré des partisans dans un siècle éminemment sceptique, et que même de nos jours il se fabrique sur Madagascar des morceaux non moins fabuleux, dont les journaux de Paris font de temps en temps l'offrande à leurs abonnés, persuadés qu'ils trouveront quelque lecteur disposé à y ajouter foi.

## PRÉCIS HISTORIQUE.

### I. RELATION DES EUROPÉENS AVEC MADAGASCAR, DEPUIS LA DÉCOUVERTE JUSQU'À LA CESSION DE L'ÎLE-DE-FRANCE AUX ANGLAIS, EN 1814.

**§ 1. – Notions des Arabes sur Madagascar. –  
Découverte de l'île par les Portugais. – Visite de  
Tristan d'Acunha. – Expédition portugaise et  
premières relations avec les Malgaches. – Les Anglais  
et les Hollandais.**

Après avoir esquissé les traits caractéristiques des principales nations malgaches, nous croyons utile de présenter le résumé des rapports que les peuples d'Asie et d'Europe ont eus avec Madagascar.

Les commentateurs des géographes anciens semblent avoir eu un penchant décidé à reconnaître Madagascar dans toutes les îles de la mer Érythrée (la mer des Indes) auxquelles ils ne pouvaient appliquer un autre nom moderne. Il y avait de l'adresse dans le choix qu'ils faisaient de cette île pour se tirer de leur embarras scientifique, car, pour me servir des paroles d'un homme qui fut lui-même un commentateur effréné : « *Ubi desinit cognitio, ibi fingendi incipit licentia ;* » (Vossius) Madagascar n'étant que fort imparfaitement connu, leurs assertions passaient sans discussion. C'est ainsi que pour cacher une ignorance qu'ils considéraient à tort comme déshonorante, ils ont accolé au nom de Madagascar, les noms de Phébol, de Menuthias, de Cerné, et qu'ils ont reconnu dans cette île celle que décrit Diodore dans sa *gullivériade* d'Iambulus. L'examen des textes anciens où ces noms se trouvent mentionnés

n'autorise nullement à adopter ces explications tourmentées. Les connaissances des Grecs et des Romains étaient très bornées sur les îles occidentales de la mer Érythrée, et il a fallu tout le courage, toute la hardiesse des scholiastes modernes, pour se livrer à de longues dissertations sur les maigres notions qu'ils nous ont transmises.

Il n'en est pas de même des Arabes. Leurs ouvrages géographiques nous apprennent d'une manière certaine qu'ils faisaient un grand commerce sur la côte orientale d'Afrique et dans les îles qui l'avoisinent. Ce fut vers le VII<sup>e</sup> siècle qu'ils se fixèrent aux îles Comores et s'établirent sur la côte Nord-Ouest de Madagascar. Le géographe Edrisi, qui vivait dans le XIII<sup>e</sup> siècle a donné une description de la grande île et de son archipel sous le nom de Zaledj<sup>1</sup>. Il rapporte aussi un fait curieux que nous reproduisons textuellement :

« On dit que, lorsque l'état des affaires de la Chine fut troublé par les rébellions, et que la tyrannie et la confusion devinrent excessives dans l'Inde, les habitants de la Chine transportèrent leur commerce à Zaledj et dans les autres îles qui en dépendent, entrèrent en relations et se familiarisèrent avec ses habitants, à cause de leur équité, de la bonté de leur conduite, de l'aménité de leurs mœurs et de leur facilité dans les affaires... »

Le fond de ce récit est sans doute vrai, mais les motifs qui guidèrent les Asiatiques dans le choix de leur nouvelle patrie sont évidemment des ornements du conteur arabe : la mauvaise foi, la finesse et la lenteur des Malgaches et des Comorois dans la conclusion d'un marché, sont passées en proverbe aux îles Maurice et Bourbon.

Les relations des Arabes et des Chinois avec Madagascar sont confirmées par le célèbre voyageur Marco Polo ; il recueillit

---

<sup>1</sup> *Géographie d'EDRISI*, traduite par M. Amédée Jaubert, p. 9.

de leur bouche les détails curieux qu'il publia à son retour de la Chine en 1298. Il est le premier écrivain qui ait mentionné le nom (Madeigascar) sous lequel cette île a été désignée depuis<sup>1</sup>.

On s'étonnerait que les Portugais, dont les flottes se rendaient chaque année dans l'Inde, depuis 1497, date du premier voyage de Vasco de Gama par le cap de Bonne-Espérance, n'aient pas abordé à Madagascar avant l'année 1506, si l'on ne savait que leurs flottes s'aventuraient rarement loin des côtes, sur une mer qu'ils ne connaissaient pas, et que la superstition avait remplie d'innombrables dangers. Ce fut la tempête qui poussa sur « une terre inconnue, de fort grande étendue, revêtue de forêts épaisses et abondante en bestiaux », que l'on sut plus tard être Madagascar, une flotte de huit vaisseaux qui revenaient de l'Inde en Portugal sous la conduite de Fernan Suarez. Jusqu'alors, les seuls renseignements que l'on possédât sur cette île se bornaient à l'ancienne et imparfaite description de Marco-Polo, et aux relations encore plus vagues des Arabes qui y trafiquaient. Quelques mois après cette découverte fortuite, Ruy Pereira, capitaine d'un des navires qui formaient la flotte de Tristan d'Acunha, ayant été séparé de ses compagnons par une tempête, aborda à Madagascar : la fertilité de cette terre le frappa à tel point qu'il se dirigea immédiatement vers Mozambique où il espérait rencontrer Tristan d'Acunha, pour engager l'amiral à visiter cette île que l'on disait abondante en épiceries et surtout en gingembre. D'Acunha s'y rendit en effet, parcourut la côte occidentale, étudia les productions et les mœurs des habitants, et dessina la carte de ses découvertes<sup>2</sup>. Le soin qu'il mit à recueillir ces

---

<sup>1</sup> *Voyages de MARCO POLO*, T. I des *Mémoires de la Société de Géographie*, page 232.

<sup>2</sup> Fernan Suarez ayant, lui aussi, tracé la carte de ses découvertes sur la côte orientale qui ne paraissent pas avoir été connues de Tristan d'Acunha, lorsque celui-ci partit de Portugal, on peut inférer que l'esquisse hydrographique de l'île était dès-lors à peu près complète. –

renseignements lui a fait attribuer par quelques historiens la découverte de l'île entière, et lui a mérité l'éloge que Camoens met dans la bouche de la nymphe au dixième chant de sa *Lusiade* : « Quel astre nouveau brille sur les côtes sanglantes de Mélinde ? C'est ce guerrier vainqueur de Lanno d'Oja et de Brava, le valeureux Tristan d'Acunha, dont le nom vivra toujours sur les rivages de Madagascar et dans les îles du midi<sup>1</sup>. »

Les rapports qui parvinrent au roi Emmanuel sur les productions de Madagascar engagèrent, en 1509, ce monarque à envoyer Jacques Lopez de Siqueira dans cette île. Le but principal de ce voyage était de vérifier si, comme on le disait, il s'y trouvait de l'argent et des épices. Quoique le rapport de cet envoyé ne confirmât en aucune manière l'opinion populaire, il se fit l'année suivante une expédition dont Juan Serrano eut le commandement. Ce navigateur reçut l'ordre d'aller prendre une connaissance exacte de l'île et des avantages que le commerce pouvait en retirer ; il devait en même temps y établir une traite.

Telles furent les premières relations qu'eurent les Portugais avec Madagascar. Leurs opérations commerciales n'y prirent jamais aucune importance ; elles se bornaient à l'exportation de quelques esclaves qu'ils achetaient des Arabes fixés dans les ports du Nord-Ouest. Quelques moines s'étaient établis dans ces comptoirs et avaient fait parmi les naturels des tentatives de

---

Nous puisons ces détails dans les anciens ouvrages portugais et espagnols que M. Ternaux-Compans a eu la complaisance de mettre à notre disposition, et parmi lesquels nous citerons seulement le « *Tratado que compôs o Nobre et Notavel capitao Antonio Galvaô...* » 1563, in-12 ; – les « *Commentarios do Grande Afonso Dalboquerque.* » Lisb., 1576, in-f° ; – le « *Compendio de las historias de los descubrimientos y conquistas, guerras della India Oriental...* por D. Joseph Felipe Martinez de la Puente. Madrid, 1681, in-4° ; – les « *Dialogos de varia historia...* Autor Pedro de Mariz..., » Coïmbra, 1598, in-4°.

<sup>1</sup> « ... Foy oprimeiro capitam que ali invernara, » dit Antonio Galvao dans son *Tratado*.



conversion qui n'eurent aucun succès et se terminèrent même par le massacre des ecclésiastiques<sup>1</sup>.

Depuis près d'un siècle les Portugais étaient les maîtres du commerce de l'Inde, lorsque les Hollandais et les Anglais commencèrent à y trafiquer. Ces nouveaux concurrents, qui se disputaient souvent le butin, leur ravirent un à un les principaux ports où leurs flottes venaient jadis jeter l'ancre, et s'emparèrent du commerce qui prit bientôt un accroissement immense entre les mains des nouveaux-venus.

Les avantages que Madagascar offre à l'industrie devaient naturellement passer inaperçus dans la lutte acharnée que ces deux puissances maritimes se livrèrent par la suite. Quelques postes furent fondés par les Anglais sur la côte occidentale, mais ils eurent à peine une année d'existence. L'Inde attirait seule alors les regards de l'Europe, non-seulement à cause de la facilité qu'on trouvait à s'y enrichir, mais aussi à cause de l'antique civilisation, des mœurs polies, et du luxe de ses habitants. On conçoit que Madagascar devait être dédaigné par le voyageur qui avait visité Cananor, Calicut et les autres cités des côtes de Malabar et de Coromandel. Quel intérêt pouvait avoir, après le spectacle de ces contrées opulentes, l'aspect des chétives cabanes, du rivage malsain et du peuple presque nu de l'île Saint-Laurent, comme on appelait alors Madagascar ?

---

<sup>1</sup> RICHARD BOOTHBY, *A briefe Discovery or Description of the most famous Island of Madagascar*, p. 9.

**§ 2. – Établissement d'une compagnie française pour l'exploitation du commerce de l'île. – Pronis et Fouquembourg. – Fondation du Fort-Dauphin. – Étienne de Flacourt. – Champmargou.**

Les Français se mêlèrent peu à la grande querelle des Hollandais et des Anglais. S'ils expédiaient des navires dans la mer des Indes, c'était pour surprendre et combattre les bâtiments des nations en guerre avec la France, « et non-seulement ceux-là, comme le dit naïvement Cauche<sup>1</sup>, mais encore les vaisseaux des Mahométants et Gentils, qui trafiquaient ès seins Persique et Arabique. »

L'usage du temps permettait alors ces pirateries que les Hollandais et les Anglais étendaient, selon les circonstances, aux bâtiments des nations amies et à ceux mêmes de leurs compatriotes. Madagascar était le refuge habituel de ces corsaires, qui, lorsque les prises n'avaient pas été bonnes, trafiquaient avec les naturels, et rapportaient en Europe de la cire, de l'ébène et des cuirs. Les Français comprirent les premiers l'importance de cette île et s'y établirent. Une compagnie se forma en France en 1637, et reçut, en 1642, du cardinal de Richelieu, grand-maître, chef et surintendant-général du commerce et de la navigation de France, son privilège exclusif du commerce avec « Madagascar et les costes adjacentes<sup>2</sup>. »

---

<sup>1</sup> *Relations véritables et curieuses*. Paris, Courbé, 1651, p. 3 et 107.

<sup>2</sup> La royale Compagnie de France aux Indes-Orientales fut fondée par Colbert, en 1664 ; Louis XIV prit un intérêt dans l'affaire, et son exemple fut imité par tous les princes du sang et par les chefs des cours souveraines. Jamais société ne fut organisée sous des auspices plus favorables ; et ce fut peut-être la grande facilité qu'elle trouva pour s'établir qui causa sa ruine ou du moins empêcha la réalisation des bénéfices qu'elle promettait à sa naissance. Elle avait trop de privilèges et trop de

Pronis et Fouquembourg, agents de cette compagnie, arrivèrent dans l'île avec douze Français, et s'établirent à Mangafiaf ou Baie de Sainte-Luce (côte S.-E.), du consentement du chef de la province. Un renfort d'hommes arriva quelque temps après ; mais la fièvre fit de tels ravages dans la petite colonie que Pronis dut chercher une habitation moins insalubre. Les cases de Saint-Pierre (c'est ainsi qu'on nommait le lieu où l'on s'était d'abord fixé) furent donc abandonnées pour celles que le petit nombre d'hommes épargnés par la maladie venaient de construire, un peu plus au sud, sur la presqu'île de Tolanghare.

C'est en cet endroit, qui prit plus tard le nom de Fort-Dauphin, que la France a prodigué en pure perte l'or et le sang de ses enfants. Guerres souvent injustes contre les naturels, discordes intérieures, révoltes contre l'autorité du gouverneur, trahisons odieuses, tels sont les faits qu'offre l'histoire de ce funeste établissement. Des plans excellents qui auraient eu les plus heureux résultats s'ils avaient été suivis à la lettre, étaient acceptés par le gouvernement, mais dans l'exécution on en violait l'esprit, on retombait sans cesse dans les anciennes fautes.

Après Pronis, dont l'intelligence n'était pas à la hauteur de sa charge, vint, comme gouverneur, le sieur Étienne de Flacourt qui nous a laissé une longue et intéressante histoire de son administration. Les vues de Flacourt, homme énergique et éclairé, étaient très sages ; son système aurait amené la prospérité dans la colonie, si la Compagnie lui avait expédié les secours qu'elle s'était engagée à lui fournir. Son activité se déploya cependant d'une manière remarquable. Quoique privé de toutes ressources au milieu d'une population que

---

fonds à sa disposition ; les millions du roi, dont le but était tout politique, enfantèrent et nourrirent pendant quelque temps le gaspillage ; une fois le désordre introduit au milieu de cette entreprise commerciale et militaire, il fallut renoncer aux beaux rêves que sa fondation avait fait naître.

l'affaiblissement des Français rendait arrogante, accusé sans cesse par ses administrés, il sut maintenir son autorité, et fit en outre entreprendre dans l'intérieur et sur les côtes des voyages d'exploration, qui servirent, avec ses propres recherches, au précieux livre qu'il nous a laissé sur Madagascar.

Les gouverneurs qui lui succédèrent n'avaient pas ses talents, et ne purent surmonter les difficultés de leur position. Parmi eux, Champmargou se fit seul remarquer ; sa constance et sa fermeté reculèrent mais ne purent prévenir l'instant où la puissance française devait disparaître de Madagascar. À sa mort la catastrophe arriva : les Français, au moment de quitter l'île, tombèrent victimes d'une conspiration dans laquelle leurs alliés mêmes étaient entrés. Un navire, qui en se rendant à Surate avait relâché au Fort-Dauphin, ayant aperçu le signal de détresse qu'on lui faisait du rivage, recueillit dans sa chaloupe le petit nombre de ceux qui avaient échappé à la zagaïe des naturels.

Ce fut sous le gouvernement de Champmargou que le père Étienne, directeur de la mission, poussé par un zèle inconsidéré, essaya de convertir au christianisme un chef influent dans la province et allié des Français ; cette tentative coûta la vie à l'ardent ecclésiastique, et fit perdre à ses compatriotes un précieux appui, dans un moment où la trahison diminuait le nombre de leurs partisans. Il ne faut pas cependant attribuer à l'aversion pour la religion chrétienne le massacre du père Étienne ; ce fut son entêtement et la violence de son caractère qui l'entraînèrent à sa perte<sup>1</sup>. Les Malgaches venaient en grand nombre se faire baptiser, pourvu qu'on les laissât vivre à leur manière. Vers l'année 1670, il y avait plus de mille chrétiens

---

<sup>1</sup> Voyez le récit de ce fait dans le *Voyage de Madagascar* par M. de V... Paris, 1722. In-12, p. 186 et suiv.

parmi les naturels, mais cinquante à peine vivaient d'après les lois de l'Évangile<sup>1</sup>.

**§ 3. – De Maudave rétablit le Fort-Dauphin. – Histoire de la colonisation de Benyowsky. – Établissement dans la baie d'Antongil. – Obstacles et revers. – Retour de fortune. – Grand kabar des naturels. – Élévation de Benyowsky au pouvoir souverain. – Séparation d'avec la France. – Départ de Benyowsky. – Son retour et sa mort. – Appréciation de son caractère. – Tentative du général de Caen à Tamatave.**

Depuis cette époque, la France a songé plusieurs fois à reprendre possession des points de la côte orientale qu'elle avait occupés. En 1768, M. de Maudave alla relever les ruines du Fort-Dauphin. Grâce à une modération et à un système d'économie bien entendu, ce gouverneur serait parvenu à faire prospérer son entreprise, si la jalousie de l'administration de l'Île-de-France et les continuels changements de politique dans la métropole n'avaient sans cesse mis des entraves à l'accomplissement de ses projets.

En 1773, le baron ou comte de Benyowsky reçut du gouvernement la mission de fonder un grand établissement dans la baie d'Antongil. L'histoire de ce célèbre aventurier, dont le caractère et les projets ont été étrangement calomniés par Rochon et la secte des économistes, trouve ici d'autant mieux sa place que sa conduite envers les Malgaches, son plan de gouvernement, ses vues d'avenir, tous ses actes enfin, devront

---

<sup>1</sup> Navarette(cap) in Churchill's *collection of voyages*. London, 1704, f<sup>o</sup>, t. 1, p. 326.

un jour servir de modèles au gouvernement qui voudra fonder un établissement durable à Madagascar.

Après sa merveilleuse évasion du Kamtschatka, le comte polonais Maurice de Benyowsky, dont les aventures romanesques sont trop connues pour que nous ayons besoin de les rappeler ici, se rendit à l'Île-de-France. Ce fut là sans doute qu'il conçut l'idée d'un établissement à Madagascar, idée qui rencontra dès-lors des oppositions implacables dans le gouvernement même de la colonie. Arrivé en France en 1772, Benyowsky réussit à obtenir le commandement d'une expédition considérable à Madagascar ; mais à l'Île-de-France ses projets, traités de fous et d'absurdes, furent si longtemps entravés, qu'il ne put venir mouiller dans la baie d'Antongil que le 14 février 1774. Il s'établit immédiatement sur les bords de la rivière Tungum-baly, dans un endroit qu'il nomma *Louisbourg* ; les chefs et les députés des districts environnants vinrent immédiatement s'engager par serment à coopérer de tous leurs efforts à la prospérité de l'établissement. Les Zaffi-Rabé seuls ayant rompu leur serment et menaçant la sûreté de la colonie, Benyowsky leur acheta leurs villages, et sut plus tard échapper à une tentative d'empoisonnement de la part de ces ennemis acharnés.

Poussé à bout, il les contraignit par la force à se réfugier au fond des forêts, et dans la suite les peuplades alliées se chargèrent de la répression des Zaffi-Rabé et des autres ennemis de l'établissement. Mais la fièvre avait déjà fait des ravages irréparables. Après avoir vu mourir près de lui son fils unique et son ami, le major de Marigny, dont l'assistance lui avait été toujours d'une grande utilité, il fut atteint lui-même de la fièvre, et obligé de se faire transporter d'abord dans l'île Marosse (nommée par lui île d'Aiguillon), où l'air est moins

insalubre qu'à Louisbourg, puis à un endroit appelé la Plaine-de-Santé<sup>1</sup>, situé à neuf lieues environ dans l'intérieur.

Cependant la haine des gouverneurs de l'Île-de-France poursuivait sans relâche Benyowsky. L'employé au magasin de Louisbourg étant mort de la fièvre, un autre intendant fut envoyé de l'Île-de-France avec des ordres secrets qui eussent ruiné de fond en comble le nouvel établissement sans la vigilance de son chef. Toutes ces difficultés ne le décourageaient pas : d'après ses ordres, des interprètes parcouraient les provinces les plus reculées de l'île, établissaient des marchés, et faisaient, en son nom, des alliances avec les chefs qui n'avaient pu se rendre à l'assemblée générale et prêter le serment d'usage. Avec l'aide des naturels on entreprenait de tous côtés des routes, des canaux ; on construisait des forts et des bâtiments spacieux. Chaque jour on voyait arriver des députés à Louisbourg, soit pour offrir des secours contre les Zaffi-Rabé, soit pour solliciter des traités avec l'établissement. Dans un voyage que Benyowsky fit à Foulpointe, les Bétanimènes, les Fariavahs et les Betsimsaracs le choisirent pour arbitre de leurs différends, et conclurent, sur son avis, une paix qui devait avoir les résultats les plus favorables à l'établissement français. Le kabar où se discuta cette importante affaire était composé d'environ vingt-deux mille naturels.

À son retour à Louisbourg, Benyowsky apprit que les Zaffi-Rabé, au nombre de trois mille, avaient paru en armes dans les environs et avaient demandé à présenter leurs plaintes au gouverneur. Il n'hésita pas à se rendre dans leur camp, accompagné d'un interprète seulement ; mais à peine avait-il achevé de répondre au discours des chefs, qu'il se vit entouré et menacé par eux. Il allait succomber quand cinquante Malgaches, conduits par un officier européen, arrivèrent de l'établissement et attaquèrent les Zaffi-Rabé avec vigueur.

---

<sup>1</sup> Traduction littérale du nom malgache.

Benyowsky échappa comme par miracle à la mort ; tandis qu'il paraît avec son épée les coups qu'on lui portait, il entendit des chefs s'écrier : « C'est un ampoum'chave (un sorcier), nous sommes perdus ! »

Cependant trois années s'étaient écoulées sans nouvelles d'Europe, et Benyowsky aurait succombé sous l'attaque des Sakalaves du Nord sans le secours de tous les peuples de la Côte de l'Est, qui prirent les armes en sa faveur et repoussèrent l'ennemi. Abandonné par la métropole, poursuivi par les intrigues du gouvernement de l'Île-de-France, Benyowsky résolut alors de profiter d'une circonstance que le hasard avait fait naître il y avait déjà plus d'un an, et bientôt ses affaires prirent une face toute nouvelle.

Au commencement de l'année 1775, il avait appris qu'une vieille Malgache, nommée Suzanne, qu'il avait ramenée de l'Île-de-France, disait avoir été vendue aux Français en même temps que la fille de Ramini-Larizon, dernier chef suprême de la province de Manahar (sur la rive méridionale de la baie d'Antongil), et déclarait en outre que d'après certaines marques elle reconnaissait en Benyowsky le fils de cette princesse, et par conséquent l'héritier des Ampanzaka-bé, dignité éteinte depuis la mort de Ramini-Larizon. Les récits merveilleux de la vieille avaient fait une vive impression sur les chefs des environs : ils s'étaient assemblés plusieurs fois et avaient déclaré qu'ils n'attendaient que le moment favorable pour reconnaître le sang de Ramini. À la même époque, un vieillard de Manahar, qui se disait inspiré, prédisait que de grands changements allaient avoir lieu dans le gouvernement de l'île, et que le descendant de Ramini se ferait bientôt connaître.

Chez un peuple superstitieux comme les Malgaches, ces bruits ne pouvaient manquer d'agiter les esprits. Le 16 septembre 1776, douze cents hommes, précédés de leurs chefs, arrivèrent devant la maison de Benyowsky et demandèrent à lui faire une communication importante. Lorsque les saluts d'usage eurent été échangés, Rafangour, le chef de la nation des



Sambarives, se leva, et s'adressant au gouverneur : « Béni soit le jour qui t'a vu naître, dit-il d'un ton solennel ; bénis soient tes parents, qui ont pris soin de ton enfance ; bénie soit l'heure où tu posas ton pied sur le sol de notre île ! Les chefs malgaches ayant entendu dire que le roi de France avait l'intention de te retirer de ce pays, et qu'il était fâché contre toi parce que tu avais refusé de faire de nous des esclaves, se sont réunis et ont tenu des kabars pour aviser à ce qu'il faudrait faire si ces rapports étaient vrais. Leur amour pour toi m'oblige en ce jour à te révéler le secret de ta naissance et de tes droits sur cette immense contrée dont tous les habitants t'adorent. Oui, moi, Rafangour, le seul survivant de la famille de Ramini, je renonce à mes droits sacrés pour te déclarer le seul héritier légitime de Ramini. Zanaar, le bon Génie, qui préside à nos kabars, a inspiré tous les chefs à le reconnaître pour leur ampanzaka-bé, et à jurer qu'ils ne t'abandonneront jamais et qu'ils protégeront, au prix de leur vie, ta personne contre les violences des Français. » D'autres discours furent prononcés par les chefs ; puis, en quittant leur nouvel ampanzaka-bé, tous se prosternèrent jusqu'à terre, marque d'un respect qui n'est dû qu'à la dignité souveraine.

Après le départ des Malgaches, trois officiers de l'établissement, accompagnés de cinquante hommes, vinrent trouver Benyowsky, et lui déclarèrent que les intrigues du gouvernement de l'Île-de-France les avaient décidés à unir leur sort au sien, à ne jamais l'abandonner. Sur les remontrances de Benyowsky, ils répondirent qu'ils s'étaient entendus avec les chefs de la province, et qu'aucune considération ne pourrait les porter à se départir de leur projet.

Le lendemain un grand kabar eut lieu. Après avoir renouvelé leur déclaration de la veille, les chefs engagèrent Benyowsky, au nom du peuple malgache, à quitter le service du roi de France et à indiquer la province où il voudrait résider, afin qu'on y élevât une ville. Benyowsky répondit que son intention était bien de se démettre de ses fonctions de gouverneur ; mais que l'arrivée des commissaires, qui devaient

dans peu visiter l'établissement, pouvait seule le dégager de ses serments envers la France. Quant à la ville dont on projetait la fondation, il ajouta que l'emplacement le plus convenable serait le centre de l'île, ce qui lui donna occasion de développer le plan de gouvernement qu'il conviendrait d'adopter. Lorsqu'il eut fini, un des chefs reçut de l'assemblée l'ordre de veiller à ce qu'aucune tentative ne fût commise contre la vie ou la liberté de leur ampanzaka-bé. Les commissaires royaux arrivèrent le 21 septembre 1776, et jusqu'au 27, visitèrent toutes les parties de l'établissement. Après avoir remis à Benyowsky un certificat constatant la régularité de toute son administration, et reçu de lui la démission de sa charge, ils s'embarquèrent précipitamment dans la crainte de la fièvre.

Dès lors, Benyowsky se considéra comme chef suprême de Madagascar. Le 10 octobre, il convoqua un kabar général des peuples malgaches, et accomplit toutes les cérémonies du grand serment. Le 11, l'acte solennel et définitif qui constatait son élévation à la dignité d'ampanzaka-bé fut lu trois fois à haute voix et signé par trois des plus puissants chefs de l'île : Iavi, roi de l'Est (dont Foulpointe était le chef-lieu), Lambouine, roi du Nord, et Rafangour, chef des Sambarives (habitants des environs de la baie d'Antongil). Les chefs de toute la côte orientale, depuis le cap d'Ambre jusqu'au cap Sainte-Marie, s'étaient rendus à cette assemblée, dans laquelle plus de 50,000 Malgaches se prosternèrent devant leur nouveau souverain.

Les 13, 14 et 15, la constitution malgache, dont le premier et principal article instituait un conseil suprême de vingt-deux personnes choisies parmi les chefs des diverses nations, fut proposée et acceptée. Benyowsky fit alors connaître aux chefs la nécessité de conclure un traité avec la France ou tout autre pays, afin d'assurer l'exportation des produits de l'île ; il ajouta qu'il avait l'intention de partir pour accomplir ce dessein. Le vieux chef Rafangour s'écria que c'était courir à sa perte, et engagea l'assemblée à ne point donner son assentiment à une telle imprudence ; mais, après une longue délibération, il fut décidé que l'ampanzaka-bé se rendrait, comme il le désirait, en France

ou ailleurs, avec de pleins pouvoirs pour traiter au nom de la nation malgache, mais qu'il reviendrait à Madagascar, soit qu'il réussît, soit qu'il échouât dans ses projets.

Enfin, le 10 décembre de la même année, Benyowsky s'embarqua sur le *Bel-Arthur*, brick qu'il avait frété. En s'éloignant des rivages de Madagascar, il put voir la multitude qui s'y était rassemblée pour lui souhaiter un heureux voyage, et conjurer les maléfices d'Angatch' (le mauvais Génie)<sup>1</sup> ».

À son arrivée en France, Benyowsky eut de longues et vives explications avec le gouvernement, dont il obtint enfin une épée d'honneur comme récompense de sa conduite, qui avait eu déjà un éloquent avocat dans le célèbre docteur Franklin. Mais le ministère rompit toutes relations avec le souverain de Madagascar, qui alla vainement offrir ses projets de traité à l'Autriche et à l'Angleterre. Son absence se prolongea ainsi jusqu'en 1785. Le 7 juillet, il arriva à l'île Nosse-Bé, dans la baie de Passandava, et se rendit par terre à la baie d'Antongil. Lambouine, roi du nord, et une foule d'autres chefs l'accueillirent avec un enthousiasme qui montrait que leur attachement pour l'ampanzaka-bé n'avait pas diminué. Après avoir choisi pour sa capitale le village d'Amboudirafia, où il construisit un fort, Benyowsky commença les hostilités contre les Français en s'emparant de leur magasin à Angoncy. Il envoya un détachement de cent hommes pour les chasser de

---

<sup>1</sup> Les faits singuliers qui précèdent sont extraits des *Mémoires de Benyowsky* : leur véracité est confirmée par les notes manuscrites d'un interprète de l'établissement, Mayeur, dont les opinions différaient beaucoup de celles de Benyowsky, mais qui, tout en combattant ses principes, n'a jamais contredit ses assertions. C'est sans doute pendant la traversée de Madagascar au cap de Bonne-Espérance que le baron écrivit ses mémoires publiés à Londres en 1790. Les détails authentiques et peu connus qui vont suivre sont puisés dans plusieurs lettres autographes, et dans les rapports faits au gouvernement de l'Île-de-France après la destruction de l'empire éphémère de Benyowsky.

Foulpointe ; mais l'arrivée de l'*Osterlay*, flûte du roi, commandée par M. de Tromelin, fit avorter cette tentative.

Pendant que Benyowsky fortifiait sa résidence, établissait des postes à Manahar et dans d'autres villages de la province, et s'occupait de l'amélioration du sort de ses sujets, une expédition se préparait contre lui à l'Île-de-France. Soixante hommes du régiment de Pondichéry débarquèrent à Angoncy et arrivèrent sans résistance au pied du fort de Mauritiana, où Benyowski s'était renfermé avec deux blancs et trente naturels. Un feu de mousqueterie s'engagea entre la troupe et la petite garnison du fort qui, par la fuite des Malgaches, se vit bientôt réduite aux trois Européens. Au moment où Benyowsky allait mettre le feu à une de ses pièces d'artillerie chargée à mitraille, une balle l'atteignit au sein droit et il expira quelques minutes après. Son corps resta trois jours sans sépulture ; ce fut M. Lasalle, un de ses officiers, qui le fit enterrer, et planta les deux cocotiers que l'on voit encore sur sa tombe.

Telle fut la fin de cet homme extraordinaire dont les Malgaches révèrent encore la mémoire et auquel les Français n'ont rendu qu'une justice tardive. Il avait de grandes vues et des qualités inestimables ; il était extrêmement brave, généreux et juste ; il punissait et récompensait toujours à propos ; son esprit était plein de grâces, et son caractère, de douceur et d'affabilité ; il aimait à causer, mais il parlait peu de lui-même et savait écouter avec complaisance ; il s'exprimait avec facilité en neuf langues différentes. Un homme qui a vécu longtemps près de lui, et qui s'honore de l'avoir servi, complète son portrait en ces termes : « Benyowsky était grand et bien fait ; il avait une figure ronde, un air martial, les yeux noirs et les cheveux d'un brun foncé ; son nez était un peu gros et ses lèvres minces ; il boitait des suites d'une blessure qu'il avait reçue dans les guerres de Pologne. »

L'établissement de Benyowsky fut le dernier essai de colonisation tenté par les Français sur une échelle un peu vaste à Madagascar. On ne peut s'empêcher de regretter que des

efforts si souvent répétés n'aient rien pu fonder de stable, soit, comme le dit un auteur du siècle dernier<sup>1</sup>, par un effet de cette légèreté que nous reprochent les autres nations, et faute de pouvoir suivre une entreprise dès que les commencements en sont malheureux, soit manque de fonds considérables et proportionnés aux premières dépenses qu'il était à propos de faire.

Après la mort de Benyowsky, le gouvernement des îles de France et de Bourbon reprit, à Madagascar, l'influence qu'il avait été sur le point de perdre. Des chefs de traite furent rétablis sur plusieurs points de la côte orientale. En 1804, le général de Caen s'occupa d'introduire une bonne organisation dans ces postes, qui n'avaient été jusqu'alors que de simples entrepôts de bœufs et de riz. Il ordonna que Tamatave fût choisi comme chef-lieu en place de Foulpointe ; il y fit construire un fort, quelques ouvrages de défense, et projetait d'autres travaux, lorsque la corvette anglaise *l'Éclipse*, capitaine Lynne, mouilla dans la rade (1811), et somma le commandant, Sylvain Roux, de remettre à S. M. Britannique tous les établissements occupés par les Français. Quoique déjà informé de la capitulation de l'Île-de France, Sylvain Roux ne rendit les postes qui étaient sous son autorité qu'avec des conditions très honorables. Quelque temps après, une garnison anglaise assez forte y fut envoyée, mais la plus grande partie des hommes qui la composaient ayant été moissonnés par les fièvres, le gouvernement se décida à n'y laisser que des agents, comme cela se pratiquait du temps des Français.

---

<sup>1</sup> Deslandes, *Recueil de différents traités de physique*. Paris, 1758, in-12, t. III, p. 1.

## II. RÉCIT DES ÉVÉNEMENTS SURVENUS À MADAGASCAR DEPUIS 1814 JUSQU'À CE JOUR (1840).

**§ 1. – *Prétentions des Anglais sur Madagascar. – Établissement des Français à Sainte-Marie. – Désastres de cette expédition. – Vues ambitieuses des Anglais. – Première tentative d'établissement au port Louquez. – Projets de sir Robert Farquhar.***

Le traité de Paris, du 30 mai 1814, rendit à la France ses anciens droits sur Madagascar. L'article 8 stipule en effet la restitution des établissements de tous genres qui nous appartenaient hors de l'Europe avant 1792, à l'exception de certaines possessions, au nombre desquelles ne figure point Madagascar. Mais comme cet article portait en même temps cession à la Grande-Bretagne de la propriété de l'*Île-de-France et de ses dépendances*, sir Robert Farquhar, gouverneur de cette colonie devenue anglaise, prétendit que les établissements de Madagascar se trouvaient implicitement compris dans la cession, comme ayant été rangés au nombre des dépendances antérieurement à 1792.

Cette interprétation erronée du traité de Paris donna lieu entre les cabinets de France et d'Angleterre à une négociation à la suite de laquelle le gouvernement anglais reconnut que la prétention élevée par sir Robert Farquhar n'était nullement fondée, et adressa à ce gouverneur, sous la date du 18 octobre 1816, l'ordre de remettre immédiatement à l'administration de Bourbon les anciens établissements français à Madagascar<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> *Précis sur les Établissements français formés à Madagascar*, imprimé par ordre de M. l'amiral Duperré, ministre de la marine. Paris, Imp. Roy., 1836, in-8°, p. 3.

En 1818, Sylvain Roux fut envoyé à la Côte de l'Est sur la flûte *le Golo*, commandée par M. le baron Mackau, afin d'y examiner quel serait le lieu le plus convenable pour la formation d'une colonie. Il visita Tamatave pour connaître les dispositions de son ancien interprète Jean René ; celui-ci, devenu chef indépendant, refusa de recevoir une garnison française. Sylvain Roux porta dès lors ses vues sur la petite île de Sainte-Marie, qui, par un acte<sup>1</sup> conclu le 30 juillet 1750, entre Bétie, reine de Foulpointe, et le chef de traite Gosse, appartenait aux Français. Sylvain Roux revint en France, et présenta, comme un gage des dispositions favorables des Malgaches, le jeune Bérora, fils de Fiche, chef du canton d'Yvondrou, et Mandi-tsara, dernier rejeton de Tsifanin, chef de Tintingue. Une expédition fut décidée quelque temps après, et Sylvain Roux en eut le commandement avec le grade de capitaine de vaisseau. Soixante ouvriers militaires, quelques colons et un état-major complet partirent sur la gabarre *la Normande* et sur la goëlette *la Bacchante*, et débarquèrent à Sainte-Marie au mois d'octobre 1821.

On ne comprend pas qu'un homme qui avait vécu tant d'années à Madagascar, et qui connaissait par conséquent l'insalubrité de la côte, ait choisi, pour s'y établir, une époque aussi rapprochée de l'hivernage, dont la funeste influence ne pouvait manquer de se faire sentir sur les Européens qu'il amenait avec lui.

Il paraît que Sylvain Roux, qui avait rempli dignement les fonctions d'agent commercial, était loin d'avoir ce sang-froid et cette fermeté nécessaires au chef d'une colonie naissante et d'où dépend souvent tout son avenir ; car sa présence d'esprit l'abandonna dès que la fièvre commença à exercer ses ravages dans l'établissement. Il ne survécut pas longtemps lui-même

---

<sup>1</sup> Nous donnons dans l'appendice cet acte important, dont le gouvernement ne semble pas avoir connaissance.

aux malheureux que son imprévoyance avait conduits au tombeau.

Pendant que notre gouvernement s'efforçait de ressaisir la possession de ses anciens établissements, l'Angleterre, qui nous avait enlevé l'Île-de-France, songeait de son côté à s'emparer du commerce de Madagascar. Déjà en 1815 une malheureuse tentative avait été faite au port Louquez ; l'imprudenc du capitaine anglais, qui avait frappé le chef Tsitsipi dans un moment de colère, fut suivie d'affreuses représailles. Tous les Anglais furent massacrés le lendemain, à l'exception d'un seul qui s'échappa dans un canot. Le capitaine Lesage fut envoyé, le 23 avril 1816, pour réclamer justice de cet attentat et rétablir le poste de Louquez. À son arrivée il convoqua un kabar où Tsitsipi fut condamné à mort ainsi que ses complices ; le chef fut pendu sur le lieu même où avait été commis le massacre. Cependant, vers la fin de l'année, l'établissement fut abandonné par M. Pye qui en était commandant. L'envoi du capitaine Lesage avait encore pour but de s'assurer par des lettres et des présents l'alliance du roi des Sakalaves-du-Nord et des principaux chefs de la côte orientale.

À la même époque, le gouverneur de Maurice, sir Robert Farquhar, fut chargé de faire cesser la traite des esclaves qui approvisionnait cette île et celle de Bourbon. Pour y parvenir, il fit poursuivre par les corvettes de la station les nombreux négriers qu'on armait secrètement. Des gardes-côtes furent établis tout autour de l'île Maurice, mais le débarquement des esclaves ne s'en faisait pas moins la nuit avec une adresse qui déjouait toutes les mesures prises par l'autorité. Des nombreux rapports faits au gouvernement par les inspecteurs, il résultait que la plus grande partie des esclaves introduits récemment dans la colonie étaient des Malgaches, que les colons préféraient aux Cafres, parce qu'ils étaient plus intelligents et devenaient meilleurs ouvriers. M. Schmidt, grand-juge, apprit d'ailleurs, par les nombreux procès qu'il était appelé à instruire et à juger, que le grand pourvoyeur des esclaves de Maurice était le souverain des Hovas, Radama, qui commençait à se faire un



nom à Madagascar, et en donna avis à sir Robert Farquhar. Connaissant dès lors la source du mal, le gouverneur résolut de la tarir en s'adressant directement à Radama.

Telle fut l'origine des premières relations qu'eurent les Anglais avec le roi d'Émirne ; mais avant d'en raconter les diverses phases, je crois utile de faire connaître ce qu'était alors le pouvoir nouveau qui s'élevait au milieu de l'île.

**§ 2. – Histoire de Dianampouine, roi d'Émirne. – Étendue de son autorité. – Avènement de Radama, son fils, en 1810. – Mission de Chardenaux à Émirne. – Radama confie l'instruction de ses jeunes frères au gouvernement anglais. – Mission du capitaine Lesage. – Obstacles qu'il rencontre à Tamatave. – Sa réception à Tananarivo. – Signature d'un traité secret avec Radama. – Retour de Lesage à Maurice.**

Jusqu'à l'époque où Dianampouine<sup>1</sup>, père de Radama, devint grand chef (*manjaka*) de Tananarivo, aujourd'hui capitale d'Ancove, les Hovas n'étaient connus que comme un peuple intelligent et habile dans l'art de fabriquer les étoffes et de fondre le fer. Divisée en plusieurs cantons, ayant chacun son chef particulier, la province était sans cesse le théâtre des guerres que ces petits rois se faisaient entre eux. Il était très rare que les hostilités se portassent sur les terres des peuples voisins, dont les forces étaient alors supérieures à celles des Hovas divisés.

Cette agitation du peuple hova avait pour cause le peu d'étendue et de fertilité de leur territoire. Un prince habile à leur tête, et ils débordaient de toutes parts dans les provinces

---

<sup>1</sup> Ou Dianampouine-Imérine, ce qui signifie le *désir d'Émirne*, province centrale d'Ancove.

voisines. Dianampouine fut ce prince : chef obscur d'un canton à environ quinze lieues de Tananarivo, il se rendit maître par la force des armes de tout le pays occupé par les Hovas, et malgré l'opposition que lui suscitaient les chefs vaincus, il affermit assez son autorité pour pouvoir étendre sa domination sur des peuples étrangers.

C'était un homme d'un caractère énergique, entreprenant, et à la fois plein de sagacité et de ruse. Quoique l'ambition le rendît parfois cruel et sanguinaire, il sut se rendre populaire en faisant administrer avec impartialité la justice à ses sujets, et contribua beaucoup au perfectionnement de leur industrie. Les lois qu'il établit furent religieusement observées par les Hovas ; ce qui donne la mesure de son autorité. Celles qui défendaient, sous peine de mort, l'usage des boissons fermentées et du tabac froissaient des penchants et des habitudes enracinés chez ce peuple ; cependant personne n'éleva la voix pour réclamer contre des édits qui ordonnaient des privations aussi dures. Sous Radama, l'usage du tabac seulement fut permis ; l'ivrognerie resta toujours considérée comme un crime.

Dianampouine mourut en 1810 à l'âge d'environ soixante-cinq ans, après avoir régné vingt-cinq à trente ans. Il laissait à son second fils, Radama, un royaume déjà puissant qui réunissait sous la même autorité toutes les divisions d'Ancove, une grande portion d'Antscianac, d'Ancaye et de la province des Betsilos<sup>1</sup>. L'aîné des fils de Dianampouine, après avoir commandé l'armée des Hovas et contribué à la conquête du pays des Betsilos, avait été mis à mort par l'ordre de son père, pour s'être fait le chef d'une conspiration tendant à le renverser.

---

<sup>1</sup> Dianampouine était tributaire des Sakalaves-du-Sud ; ce fut Radama qui secoua ce joug en 1820.

Radama<sup>1</sup> avait dix-huit ans, et il faisait la guerre aux Bezonsons lorsqu'il fut appelé à prendre les rênes du gouvernement. Ce n'était pas encore l'*Africain éclairé* que nous ont peint sous des couleurs si brillantes les flatteries des missionnaires anglais, mais c'était un jeune homme intelligent, brave, ambitieux, désireux d'accroître ses connaissances par des relations avec les Européens que son père avait déjà attirés à Tananarivo en ouvrant un marché d'esclaves dont les chefs de la Côte de l'Est étaient les agents les plus actifs. À cette époque on eût vu celui qui affecta plus tard toutes les pompes de la royauté, assis sur une natte de jonc, revêtu du lamba national, au milieu de sa case construite en bois et totalement dépourvue de meubles européens.

Tel était alors le jeune chef dont le gouvernement anglais recherchait l'alliance et l'amitié. Il envoya d'abord auprès de lui un ancien traitant, nommé Chardenaux, pour l'engager à conclure un traité de commerce avec l'Angleterre et à envoyer à Maurice quelques enfants de sa famille qui y seraient élevés aux frais du gouvernement. Radama accueillit avec empressement ces premières ouvertures, et confia à Chardenaux ses deux frères, Maroutafik et Rahovi, l'un âgé de douze à treize ans, l'autre de onze ans. Les enfants furent accompagnés à Maurice par plusieurs officiers du roi et différents chefs de la côte, qui revinrent à Madagascar après avoir rempli leur mission.

---

<sup>1</sup> Ce nom signifie poli, uni, glissant, rusé, fourbe. D'après ce que nous avons dit des penchants des Hovas, on ne s'étonnera pas qu'ils donnent volontiers à un enfant le nom de fourbe et de rusé. Radama (que l'on appelle aussi Lahi-Dama ou Idama, les syllabes Ra, Lahi et I, étant toutes trois des particules de noms propres ; *Ra* signifie sang ; *Lahi*, homme, mâle, *I* est une contraction de *Lahi*), Radama, disons-nous, quoique fin et rusé, n'aimait pas à mentir, et punissait sévèrement ceux qui voulaient le tromper ; il répétait souvent que la stabilité de son trône dépendait de deux choses : la stricte conformité à la vérité, et l'impartiale administration de la justice.

Enhardi par cette marque de confiance de la part de Radama, sir Robert Farquhar expédia, en qualité d'agent général à Tananarivo, le capitaine Lesage, qui venait d'arriver du port Louquez. Lesage partit avec plusieurs personnes chargées de le seconder dans les observations qu'il devait faire en traversant le pays de la côte à Tananarivo. Il avait aussi une escorte d'une trentaine de soldats, destinée à frapper les regards du monarque hova par l'appareil de la discipline et de l'uniforme européens ; enfin, il était porteur de riches présents qui devaient achever de gagner les bonnes grâces de Radama.

Après avoir séjourné quelque temps à Tamatave, où il parvint à séduire, par des dons et des promesses, le chef Jean René, Lesage témoigna le désir d'entreprendre un voyage dans l'intérieur et de visiter Radama, dont il avait entendu parler, disait-il, comme d'un homme extraordinaire. Jean René, alors enthousiaste des Anglais, loin de s'opposer à son départ, lui facilita les moyens de l'exécuter en lui procurant des hommes pour le transporter avec sa suite et ses bagages. Le chef de Tamatave était loin de penser qu'il travaillait ainsi à la destruction de sa propre indépendance ; Fiche, son frère, chef d'Yvondrou, qui connaissait et détestait les Anglais, se montra plus prévoyant et moins facile à séduire. Depuis l'arrivée de Lesage, il venait fréquemment à Tamatave, et toujours pour reprocher à Jean René son trop de confiance, et lui prédire qu'il aurait bientôt sujet de s'en repentir ; mais celui-ci, aveuglé par l'espoir de la considération et de la puissance que l'on avait eu soin de lui faire entrevoir comme récompense de sa docilité, demeura sourd à ces sages et utiles avertissements.

Il paraît que Fiche poussa l'esprit d'hostilité contre les Anglais jusqu'à leur refuser des pirogues et des vivres pour leur voyage. Quoi qu'il en soit, le capitaine Lesage se mit en marche vers Tananarivo, tantôt traversant des rizières inondées, tantôt gravissant des montagnes escarpées, par des routes tracées à peine, et au milieu de la saison la plus défavorable de l'année. Sa petite troupe, diminuée par les fièvres et les fatigues, atteignit enfin la capitale des Hovas, et Lesage y fit son entrée solennelle

au milieu d'une immense population accourue pour voir les étrangers.

L'autorité absolue dont jouissent les souverains hovas rend leur abord plus imposant que celui des autres princes ou chefs de Madagascar. Radama reçut l'agent anglais, assis sur une espèce de trône (lapa), environné de ses ministres et de ses officiers, dans une salle spacieuse ornée de fusils et de quelques canons. Après avoir remis ses lettres de créance, Lesage fut accueilli par le jeune monarque avec une politesse et des manières nobles qu'il n'avait encore aperçues chez aucun autre chef de l'île. Il en reçut plus tard des marques d'un vif intérêt ; sa santé n'avait pu résister aux fatigues du voyage, et il sentit peu après son arrivée les premières atteintes de la funeste fièvre du pays.

Radama prodigua les soins les plus tendres au malade qu'il fit traiter par les médecins hovas. Au sortir d'une longue période d'insensibilité, Lesage apprit la mort de sept de ses compagnons. Il se hâta dès-lors de remplir sa mission, et fit le serment du sang avec Radama le 14 janvier 1817. Ce ne fut que le 4 février suivant qu'ils arrêterent les bases d'un traité secret qui devait être ratifié plus tard par le gouverneur de l'île Maurice. Le lendemain, l'envoyé anglais prit congé du roi, laissant auprès de lui deux militaires pour instruire son armée aux manœuvres européennes. L'un, nommé Brady, simple sergent, se fit aimer du peuple et du souverain par ses qualités, et parvint aux plus hautes dignités hovas ; l'autre se rendit au contraire odieux aux naturels par son extrême sévérité, et ne joua aucun rôle important à Madagascar. À peine arrivé à Tamatave, Lesage, dont l'état laissait peu d'espoir de guérison, s'empressa de retourner à Maurice pour y rendre compte de sa mission.

**§ 3. – Retour des frères de Radama avec leur gouverneur Hastie. – Portrait de cet agent secret du gouvernement de Maurice. – Il trouve Radama à Tamatave. – Conquêtes du jeune monarque. – Envahissement du territoire de Jean René. – Traité de paix de Manaarez. – Entrée de Radama à Tamatave et fuite de Fiche à l'Île-aux-Prunes.**

Cependant les deux jeunes frères de Radama, envoyés à l'île Maurice, avaient été confiés aux soins d'un homme qui devait un jour acquérir une grande influence à la cour de Tananarivo.

Hastie, sergent dans un régiment en garnison à l'île Maurice, s'était fait distinguer du gouverneur par son courage et sa présence d'esprit dans l'incendie qui détruisit une partie du Port-Louis. C'était un homme adroit, insinuant, peu scrupuleux sur le choix de ses moyens d'influence, et déjà il avait été employé dans l'Inde à des missions de confiance, mais peu honorables. Ce fut lui qui donna aux jeunes Hovas les premiers éléments de l'éducation et qui les reconduisit à Madagascar, en 1817, sur la frégate *le Phaéton*, muni probablement d'instructions secrètes auprès de Radama.

Au moment même où *le Phaéton* approchait des côtes de Madagascar, Radama, enhardi par ses premiers succès, avait poussé ses conquêtes jusque sur les frontières des Bétanimènes, et, à la tête d'une armée de 25,000 hommes, il menaçait d'envahir le territoire de Fiche et de Jean René. Un tel déploiement de forces commença à donner des craintes sérieuses au chef de Tamatave : il reconnut trop tard la vérité des prédictions de son frère et la fausseté des promesses de l'agent anglais, qui l'avait assuré de l'appui de son gouvernement, et l'avait engagé à rester dans l'inaction en lui peignant Radama comme le chef d'une horde de sauvages, qui n'oserait pas s'attaquer à lui. Il lui fallut donc se mettre à la hâte

en état de résister au torrent dévastateur qui descendait des montagnes. Fiche consentit à abandonner momentanément Yvondrou, pour venir, avec ses sujets et ses alliés, se réunir, à Tamatave, aux forces que son frère y voulait concentrer.

Jean René réussit, en peu de temps, à entourer la place d'un double rang de palissades, flanquées aux angles et aux endroits faibles de *toubis* (petits forts), et défendues par deux pièces de campagne en bronze, qui avaient appartenu à l'ancien agent français, et sur l'effet desquelles il comptait beaucoup pour jeter l'épouvante parmi les troupes de Radama. Il espérait trouver dans les traitants français, que le trafic des esclaves avait attirés sur la côte, des auxiliaires intelligents et disposés à faire le service de ces deux pièces de canon ; il comptait d'autant plus sur ce secours, que son autorité, en se substituant à celle des petits chefs de la côte, avait supprimé une foule de vexations tyranniques auxquelles les commerçants européens étaient soumis avant lui<sup>1</sup>.

Le traitants approuvèrent les dispositions de Jean René, et s'engagèrent à le soutenir de tout leur pouvoir ; mais Radama étant venu camper près de la rivière de Manaarez, les plus influents d'entre eux, aveuglés nous ne savons par quel prestige, peut-être par l'espoir d'obtenir, à des conditions avantageuses, les esclaves que le conquérant traînait, disait-on, à la suite de son armée, manquèrent à leurs promesses, et se rendirent à son

---

<sup>1</sup> Les chefs de la côte, que Jean René avait remplacés, suscitaient chaque jour aux Blancs de nouvelles tracasseries pour avoir un prétexte de les condamner à de fortes amendes. Quand ils célébraient des fêtes ou se livraient aux plaisirs du ralouba (réjouissances nocturnes qui ne sont qu'une série d'orgies), ils obligeaient les traitants à payer des contributions extraordinaires pour subvenir aux dépenses qu'elles nécessitaient, et à leur fournir l'arack dont ils s'enivraient. Les traitants n'avaient rien de semblable à craindre de Jean René, qui ne leur faisait payer aucun impôt, et ne percevait sur leurs bâtiments d'autres droits que dix piastres d'ancre et une dame-jeanne d'arack pour ses soldats.

camp pendant la nuit. Jean René, réduit à ses propres ressources, dans une place mal défendue, tomba dans le découragement, malgré les exhortations de son intrépide frère, qui n'avait que des forces médiocres et des soldats peu dévoués. Le chef de Tamatave était occupé des moyens de sortir honorablement de sa position fâcheuse, lorsque l'agent anglais, Pye, qui avait succédé à Lesage, et Brady, intervinrent comme médiateurs auprès de Radama. Celui-ci, qui croyait à son ennemi des ressources imposantes, et qui n'avait eu jusqu'alors en sa possession aucun port de mer, était pressé d'entrer à Tamatave, et consentit de traiter avec lui d'égal à égal.

Dès que Fiche entendit parler de négociations, il s'emporta violemment contre son frère, et ne voulant pas rester le témoin du traité honteux qui se préparait, il se fit transporter avec sa famille à l'Île-aux-Prunes par le capitaine français Arnoux. Il se montra du reste fort prudent en agissant ainsi, car il savait que du moment où le roi d'Émirne s'emparerait de sa personne, rien ne pourrait le sauver de la mort. Il l'avait trop profondément offensé en l'appelant *blanc-bec* dans une assemblée pour en espérer merci. Quelques personnes nous ont assuré que l'expédition de Radama contre les états de Jean René et de Fiche n'avait d'autre but que de venger cette injure ; nous croyons qu'il se joignait à ces sentiments d'amour-propre des motifs d'ambition, et que ceux-ci eurent une part non moins grande dans cette détermination.

L'agent anglais, voulant favoriser les vues de Radama, décida Jean René à fixer un jour pour arrêter les conditions du traité. Il fut convenu que le chef de Tamatave se rendrait à moitié chemin de Manaarez, accompagné d'un détachement de sa garde, et que Radama, avec un nombre égal de soldats, le viendrait joindre au rendez-vous fixé.

L'entrevue eut lieu, et les parties étant tombées d'accord, un projet de traité fut signé le même jour sous l'influence de l'agent anglais. Radama y reconnut Jean René comme chef héréditaire de Tamatave ; mais il lui enleva la souveraineté du



pays des Bétanimènes qu'il venait de soumettre, et l'investit seulement du titre de gouverneur-général de cette province. Jean René fut obligé de subir cette clause qui le mettait sous la suzeraineté du roi des Hovas, pressé qu'il était par les circonstances et par les instances de M. Pye, qui venait de recevoir des instructions de l'île Maurice, par lesquelles le gouvernement anglais ne reconnaissait que Radama pour roi de Madagascar. Le traité garantissait en outre la liberté et la franchise du port de Tamatave pour les sujets hovas, et contenait des clauses d'alliance offensive et défensive entre les deux chefs, en maintenant toujours le droit de suzerain au roi d'Émirne.

Un grand kabar eut lieu le lendemain à Manaarez ; Jean René s'y rendit avec ses principaux officiers pour faire le serment du sang avec Radama, qui voulait cimenter leur union d'une manière solennelle en présence des deux peuples.

**§ 4. – Départ d'Hastie pour Tananarivo. – Réception de l'agent anglais. – Premières négociations pour l'abolition de la traite des esclaves. – Kabar convoqué à cet effet. – Succès d'Hastie. – Traité signé avec Radama. – Retour d'Hastie à Maurice. – Fidélité rigoureuse du roi d'Émirne. – Honteuse rupture du traité par les Anglais. – Occasion d'influence offerte au gouvernement français.**

Après avoir ainsi heureusement terminé cette grande affaire, et fait les dispositions nécessaires pour l'exécution du traité, Radama reprit la route de Tananarivo, tandis que le précepteur de ses frères, James Hastie, qui entre autres présents conduisait au roi des Hovas des chevaux de prix, luxe inconnu encore à Madagascar, se voyait obligé de suivre un chemin plus long et plus praticable pour amener sains et saufs ses beaux quadrupèdes à Tananarivo.

Malgré les difficultés du voyage, que sa bonne constitution et son caractère entreprenant lui firent heureusement surmonter, Hastie atteignit la capitale le 16 août 1817. La cour du palais était pleine de soldats rangés en ligne, et le roi y était assis sur une estrade ; dès qu'il aperçut Hastie, il laissa éclater sa joie, l'appela près de lui et lui serra cordialement la main. Les naturels qui faisaient partie de la suite de l'agent anglais, après avoir remis à un officier placé près de la porte les piastres que la coutume ordonne de présenter aux souverains hovas en signe d'hommage, lorsqu'on les aborde, se mirent à chanter et à danser. Le roi, ayant commandé le silence, adressa à ses soldats un discours dans lequel il les engagea à bien accueillir tous les étrangers qui viendraient le visiter dans leur pays, et particulièrement les Anglais. Radama portait alors pour la première fois un habit d'uniforme rouge et un chapeau militaire qui lui avaient été envoyés de l'île Maurice, un pantalon bleu et des bottes vertes.

Après cette entrevue publique, à laquelle il avait cherché à donner de la solennité, il accompagna Hastie dans la maison qui lui était destinée. Là, il se débarrassa d'une partie de son costume et s'assit à terre ; puis il présenta Brady à son hôte, disant que ce n'était plus un simple soldat, mais son capitaine. Quelques verres d'eau-de-vie à laquelle, malgré la loi du pays, Radama fit autant d'honneur que les enfants d'Albion, achevèrent de donner à la conversation un caractère d'effusion dont Hastie consigne avec complaisance les détails dans son journal.

Après avoir rempli sa mission apparente et remis à Radama les présents dont il était chargé<sup>1</sup>, l'agent anglais toucha

---

<sup>1</sup> Ce qui causa le plus de plaisir au roi parmi ces présents, fut une pendule. Mais elle avait été dérangée et sonnait les heures tandis que les aiguilles marquaient les demies, et Radama ne pouvait dissimuler son chagrin de cet accident. Par bonheur, un jour qu'il était absent, Hastie découvrit la cause du dérangement de la pendule et y remédia. Quand

plusieurs fois la question de la vente des esclaves, dont le capitaine Lesage avait déjà entretenu le roi pendant son séjour à Tananarivo, et parvint à le convaincre des bienfaits qui résulteraient pour son peuple de l'abolition de ce commerce inhumain. Ce ne fut pas toutefois sans lui promettre, de la part du gouverneur de Maurice, des indemnités considérables en argent, et surtout en armes et en munitions de guerre, que Radama ne pouvait se procurer autrement que par la vente des prisonniers de guerre aux traitants européens. Le monarque malgache eut de la peine à obtenir l'adhésion de ses conseillers à cette mesure. Il faut dire que son esprit vacillait journellement sur cette question, dont il comprenait toute la gravité. Quoiqu'il penchât en faveur de la mesure, il représentait avec vérité à Hastie que son peuple aimait l'argent autant que lui, souverain, aimait la gloire, et que priver ses sujets du seul moyen d'acquérir des richesses, leur serait aussi dur qu'à lui de rester dans l'inertie ; que s'il leur défendait de vendre leurs prisonniers, ils ne voudraient plus faire la guerre ni défendre leur pays ; car la valeur des travaux d'un esclave ne compensait pas les frais de nourriture et de vêtements ; et d'ailleurs, ajoutait-il, les esclaves deviendraient bientôt tellement nombreux que si les maîtres ne les vendaient pas ils pourraient bien vendre leurs maîtres.

Toute la rhétorique du diplomate anglais échouait devant ces arguments dont il ne pouvait nier ni la force ni la justesse ; il eut recours à plusieurs philanthropiques mensonges dans ses longues conversations avec Radama. Celui-ci s'étant aperçu que l'Anglais biaisait, et même altérait quelquefois la vérité dans ses assertions, le lui reprocha en termes fort vifs et lui défendit de paraître en sa présence pendant huit jours. Au bout de ce temps,

---

Radama revint, sa joie n'eut pas de bornes ; la pendule fut placée sur un billot, et le monarque s'asseyant par terre la contempla pendant une heure ; enfin quand elle sonna, oublieux de la dignité royale, il se mit à danser comme un enfant. – Quant aux chevaux, à force de soins les Malgaches faillirent les faire périr.

il rentra en grâce auprès du roi, mais ses discours artificieux ne furent pas de sitôt oubliés. Hastie comprenant qu'il rencontrerait toujours chez Radama des irrésolutions, tant qu'il n'aurait pas un Hova influent pour seconder ses efforts, s'adressa au premier ministre, jeune homme dont, en peu de temps, il gagna l'amitié au point de lui faire partager entièrement les vues du gouverneur Farquhar, et de s'en faire un avocat persuasif auprès du roi. Son espoir fut cependant trompé dans un kabar de 5,000 personnes que le ministre convoqua à l'effet de connaître l'opinion du peuple sur l'abolition de la traite des esclaves. Le bon sens populaire vit clairement que les Anglais n'attachaient tant d'importance à cette mesure que parce qu'elle leur était avantageuse, et des orateurs hardis demandèrent tout haut « si le roi était devenu l'esclave des Anglais. » Ces paroles enflammèrent Radama de fureur ; il protesta qu'il serait le maître de son peuple et qu'il le forcerait à l'obéissance. Hastie eut soin de l'entretenir dans ces bonnes dispositions, et, le lendemain matin, il fut convenu que le traité serait signé à Tamatave par l'agent anglais Pye, au nom de sir R. Farquhar, et par les ministres du roi d'Émirne. L'accès de colère passé, Radama parut se repentir de s'être tant hâté dans sa détermination ; mais Hastie sut si bien manœuvrer que la convention fut *exécutée*. Le traité, qui fondait l'influence anglaise sur la terre de Madagascar sous l'apparence d'une œuvre de haute philanthropie, fut signé le 23 octobre 1817 par les ambassadeurs de Radama et MM. Stanfell, capitaine de la corvette le *Phaéton*, et Pye, agent du gouvernement anglais à Madagascar.

Cette concession valut à Radama, entre autres avantages matériels, l'engagement pris par sir R. Farquhar de lui payer 1,000 piastres en or, 1,000 piastres en argent, et de lui fournir 100 barils de poudre de 100 livres chacun, 100 fusils de munition avec leur fourniment complet, 10,000 pierres à fusil, 400 vestes rouges et même nombre de chemises, pantalons, souliers, chaussettes, schakos ; 12 sabres de sergent avec leurs ceinturons ; 400 pièces de toile blanche (coton de l'Inde), 200

de toile bleue ; enfin un habillement complet de grande tenue, chapeau, bottes, etc., pour la personne du roi, et deux chevaux. Le tout pouvait s'évaluer à 2,000 livres sterling (50,000 francs).

Une proclamation des ministres de Radama promulgua le traité, menaçant de l'esclavage et de la confiscation de ses biens, toute personne coupable de la vente d'un esclave destiné à l'exportation. Hastie partit alors pour l'île Maurice, où il reçut les félicitations de sir R. Farquhar, puis il se hâta de retourner, avec de nouvelles instructions, en qualité d'agent anglais, auprès de Radama, qui lui témoigna aussi sa satisfaction de la conclusion de cette affaire et fit publier en français et en malgache la proclamation de ses ministres sur les divers points de l'île.

Radama se montra scrupuleux observateur du traité qu'il avait signé ; il ne souffrit même pas qu'on en fit la critique, et trois de ses proches parents payèrent de leur tête les paroles imprudentes qu'ils avaient publiquement proférées contre le traité et contre l'Angleterre, « un pays, avaient-ils dit, qui n'agissait que par des motifs d'intérêt. » Il n'en fut pas de même de l'autre partie contractante, à la grande honte du gouvernement anglais. Le général Hall, ayant remplacé par intérim sir R. Farquhar qui était allé faire un voyage en Angleterre, méprisa la convention faite avec un *chef de sauvages* et refusa de remplir les engagements contractés par l'agent anglais, qu'il rappela à Maurice.

Radama apprit cette violation inattendue et ne voulut pas d'abord y croire, mais force lui fut bientôt de se rendre à l'évidence. La traite des esclaves fut de nouveau permise, et, dans son irritation, le roi d'Émirne ne dissimula pas ses dispositions à favoriser les Français au détriment des Anglais qui l'avaient trompé. Plusieurs chefs de la côte, que la crainte de Radama et les présents de sir R. Farquhar avaient seuls contenus jusqu'alors, laissèrent éclater leurs véritables préférences, et l'on ne saurait dire jusqu'à quel point les eût pu conduire cette disposition des esprits si, dans ce temps, le

gouvernement de Bourbon se fût trouvé en état de se mettre au lieu et place de la nation dont Radama venait d'être dupe. Mais la lenteur du gouvernement français à profiter des circonstances, l'exiguïté des moyens employés dans l'expédition de Sylvain Roux à Madagascar, et plus que tout cela le retour de sir R. Farquhar, calmèrent peu à peu les ressentiments des Malgaches.

**§ 5. – Nouvelle mission d'Hastie. – Première apparition des missionnaires anglais. – Appréhensions du révérend Jones. – Progrès rapides de la civilisation à Émirne. – Le Grand-Maréchal Robin. – Tentative d'Hastie pour renouveler le traité rompu. – Sanglants reproches de Radama. – Sage discours d'un vieux conseiller du prince. – Grand kabar convoqué à Émirne. – Éloquence de Rafaralah'. – Radama redoute le sort de Louis XVI. – Signature d'un nouveau traité. – Campagne désastreuse contre les Sakalaves-du-Sud.**

Aussitôt que sir Robert eut repris les rênes du gouvernement de l'île, il songea à réparer l'échec survenu à l'honneur et aux intérêts anglais par la faute du général Hall. Il envoya de nouveau Hastie à Tananarivo et lui adjoignit cette fois un aide spirituel, le révérend Jones, que la Société des Missions de Londres avait envoyé pour jeter sur cette terre les semences évangéliques. L'esprit de nationalité est si vivace dans le cœur d'un Anglais qu'il se mêle aux sentiments qui paraissent le moins le comporter ; il domine jusqu'à ces âmes que la religion semble avoir détachées des intérêts humains, de sorte qu'en fondant une école dans une hutte et en baptisant quelques sauvages, les hommes évangéliques se trouvent avoir un jour, sans le vouloir sans doute, préparé l'asservissement du pays au commerce et à l'autorité britanniques. Le gouverneur de l'île Maurice connaissait l'histoire des missions anglaises dans les

grandes îles de la mer du Sud ; aussi aida-t-il de toute son influence la tentative de M. Jones.

Hastie et son compagnon de voyage partirent donc pour Tamatave en septembre 1820. De ce port, ils se mirent en marche vers la capitale, quoiqu'ils n'en eussent pas encore reçu l'autorisation du roi, ce que les Européens de Tamatave considérèrent comme une grande imprudence. À mi-chemin Hastie reçut de Radama une lettre en créole dans laquelle il l'engageait à ne rien craindre, « l'assurant qu'il n'était pas aussi prompt qu'on le disait à couper les têtes ; » cette assurance alarma considérablement le missionnaire Jones, dont le nom ne figurait pas dans la missive royale. Les avertissements des traitants de Tamatave lui revenant en mémoire, il manifesta une grande envie d'attendre, dans le village où il se trouvait, les ordres de la cour ; mais Hastie le décida à continuer sa route. « Je connais le roi, lui dit-il ; si ma tête est sauve, la vôtre le sera. »

La traite des esclaves, un instant défendue, se poursuivait alors avec activité ; les voyageurs rencontraient à chaque instant des troupes nombreuses d'esclaves que des traitants européens conduisaient vers la côte. Près de la capitale, des routes bien entretenues attestaient les efforts de Radama pour améliorer l'état du pays. Au pied de la colline sur laquelle est située Tananarivo, deux aides-de-camp bien montés et en brillants uniformes vinrent annoncer à Hastie que S. M. les recevrait à quatre heures. Plus loin le Français Robin, secrétaire de Radama<sup>1</sup>, vint, une montre à la main, fixer le moment du

---

<sup>1</sup> La fortune de ce Robin est une des nombreuses preuves de la sympathie des Malgaches pour nos compatriotes. Cet homme, simple sous-officier dans un régiment colonial, s'était enfui de Bourbon à Madagascar, après quelques fautes graves contre la discipline. Il arriva à Tananarivo en 1819, gagna bientôt les bonnes grâces de Radama auquel il apprit à parler et à écrire le français, et s'éleva successivement jusqu'au grade de Grand-Maréchal dans l'armée malgache. À la mort de Radama il

départ ; il luttait évidemment contre le chagrin que lui causait l'arrivée des Anglais et la réception brillante dans laquelle il était forcé de jouer un rôle.

Après avoir gravi la colline entre une baie de soldats habillés et disciplinés à l'euro péenne, au bruit des canons et au son des tambours qui remplissaient la cour du palais, l'agent anglais et sa suite furent reçus par le roi lui-même, qui les introduisit dans un appartement meublé et décoré avec une véritable magnificence. L'accueil de Radama fut cordial et affectueux ; il fit dîner avec lui les deux voyageurs, et le repas fut servi avec luxe dans de la vaisselle d'argent, dont la plus grande partie était de fabrication indigène. Tant de changements opérés depuis son départ indiquaient à l'adroit Hastie les rapides progrès du monarque à demi sauvage dont il devait exploiter les tendances civilisatrices.

Le lendemain, Hastie eut un entretien particulier avec Radama ; il s'efforça de lui expliquer que le traité violé par le général Hall n'avait pas eu la sanction royale, mais que sir R. Farquhar, étant revenu de Londres avec des pleins-pouvoirs à cet effet, nul homme au monde n'oserait rompre la nouvelle convention qu'ils feraient ensemble. La réponse de Radama, pleine d'arguments solides, fit connaître à Hastie les difficultés énormes de son entreprise. « J'ai signé ce traité, dit-il, contre l'avis de mes nobles, de mes conseillers, de ceux même qui ont pris soin de mon enfance ; pour compenser les pertes que la cessation du trafic des esclaves devait occasionner à mes sujets, j'ai promis de leur distribuer une partie des objets mentionnés dans ce traité ; il n'a pas été exécuté, quoique j'aie rempli et au-delà mes engagements. Que puis-je leur dire, moi qui ai servi d'instrument pour les tromper ? Leur proposerai-je le rétablissement d'une mesure qui, après avoir coûté la vie à trois

---

perdit tous ces honneurs, et, comme tous les Européens qui avaient eu quelque influence auprès du roi, il fut persécuté et forcé de s'enfuir de la capitale.



personnes du sang royal et à plusieurs autres individus, doit immanquablement les appauvrir ? Ils m'accuseront de n'avoir pour objet que des avantages personnels, et de les sacrifier à l'espoir de recueillir des bénéfices dont moi seul je jouirais. Et d'ailleurs pourront-ils croire à la sincérité des Anglais, après une si odieuse violation de la foi jurée ? »

Hastie reconnut la justesse des reproches que le roi adressait à son pays, mais en bon diplomate il en rejeta tout le poids sur le général Hall. Radama répondit que son amitié pour l'Angleterre le portait à oublier la faute qu'elle avait commise, mais qu'il n'en était pas de même de ses sujets ; il fit remarquer à Hastie que leurs progrès dans la civilisation, depuis son départ de Tananarivo, étaient dus au commerce des esclaves qui avait pris une extension considérable, et avoua qu'il craignait presque une insurrection générale s'il manifestait l'intention de se fier de nouveau aux Anglais, dont le nom, devenu synonyme de *faux* et de *menteur*, était passé en proverbe parmi le peuple.

Le jour suivant, Hastie eut une conférence avec un vieillard qui avait élevé Radama, et qui conservait sur lui une grande influence. Après avoir écouté avec attention tous les raisonnements de l'agent, il lui présenta les objections que le roi avait déjà développées la veille ; puis il ajouta : « Le sang de ceux qui ont souffert la mort à cause de ce traité a imprimé sur le nom anglais une tache qu'il ne sera pas facile de laver. Je crois bien que tu parles sincèrement, mais tout ce que tu avanceras n'atteindra pas son but. Le roi a arrêté le trafic des esclaves ; il a mis à mort des gens qui n'avaient fait que critiquer ses actes ; il a risqué sa vie, la sûreté de son gouvernement, et finalement il a été obligé de reconnaître qu'il avait eu tort... La mesure que tu proposes aura pour résultat de nous priver de tout notre bien-être : nous ne fabriquons ni poudre ni fusils, nous n'avons qu'une industrie peu avancée, et nous sommes par nature un peuple indolent. Qui fournit à nos besoins ? les traitants d'esclaves ; ce sont d'eux que nous recevons tout ce que nous possédons. Que retirons-nous des Anglais ? Rien ; ils n'ont point de rapports avec nous. Ils ont fait des promesses et ne les

ont pas tenues ! Le roi, en permettant de nouveau la traite, nous donna l'assurance que ce commerce ne serait jamais interdit ; nous consentîmes à augmenter d'une piastre, c'est-à-dire à doubler le droit qu'il recevait pour chaque vente d'esclaves. Cet accroissement de revenu lui a procuré les moyens d'aider aux progrès que tu as remarqués chez les Hovas, et au retour d'une expédition que nous venons de faire chez les Sakalaves-du-Sud, où nous avons éprouvé beaucoup de fatigues, nous avons donné une permission générale de vendre les esclaves. »

Le discours du prudent vieillard résumait parfaitement l'opinion du peuple. Il ne voyait que les intérêts immédiats, tandis que Radama rêvait la souveraineté de l'île entière, et la fondation d'un royaume puissant par les armes comme par l'industrie. Le monarque malgache voulait que son nom fût inscrit dans l'histoire ; c'est en partie à cette noble ambition que les Anglais ont dû le bon accueil qu'ils ont reçu de lui. L'adroit Hastie, qui paraît, dès ses premières conversations, avoir démêlé ce sentiment dans le cœur du roi, sut toujours, dans la suite, en tirer un grand parti pour faire adopter les plans qu'il croyait utiles à la politique de la Grande-Bretagne.

Vaincu par les promesses et les flatteries de l'Anglais, Radama consentit à renouveler le traité, mais il fallait obtenir l'assentiment du peuple. À cet effet, le roi fit convoquer un grand kabar, où il expliqua clairement les intentions du gouvernement anglais et les avantages qui résulteraient de cette alliance pour la terre de Madagascar. Ses propres ministres accueillirent son discours par de sourds murmures, et l'ancien souverain d'Antscianac, Rafaralah', l'un des plus puissants chefs de l'île, prit la parole pour lui répondre. Il retraça l'histoire du traité d'alliance de 1817, et s'étendit sur tous les avantages qui résultaient de ce traité, puis, arrivant à sa rupture de la part du gouvernement anglais, il se tut, comme s'il était incapable d'exprimer l'indignation qu'il ressentait d'une aussi lâche conduite ; son éloquent silence produisit un tel effet sur l'assemblée que le rejet de la proposition parut dès ce moment assuré. Il s'éleva un grand tumulte de voix, et dans la confusion

qui suivit, le roi dit à Hastie : « Vous voyez : je suis disposé à l'alliance, mais mon peuple ne l'est pas. Celui même qui ne possède ici ni une piastre, ni un esclave, sera contre moi... J'ai entendu parler de la conduite des Français envers un de leurs derniers rois ! »

À force de démarches, d'activité et d'adresse, Hastie parvint pourtant à vaincre les répugnances de Radama et de ses ministres ; le traité fut de nouveau signé. Radama y fit stipuler la condition expresse : « Que le gouvernement anglais élèverait à ses frais vingt jeunes Hovas, dix à Maurice et dix à Londres, et les instruirait aux arts et aux métiers européens. » La traite des esclaves fut de nouveau abolie, et les Anglais reprirent à Madagascar une influence, qui, n'étant pas fondée sur la sympathie populaire, mais sur la volonté d'un mortel, ne devait durer que quelques années.

À cette époque, Radama fit, contre les Sakalaves-du-Sud, une expédition gigantesque, et qui peut donner une idée du degré de puissance auquel il était parvenu. Il partit avec 70 à 80,000 combattants ; mais l'approvisionnement de cette immense réunion d'hommes avait été si mal combiné, que l'issue de la campagne fut désastreuse ; 25 à 30,000 hommes y périrent de faim ou de maladie. Cette guerre se renouvela encore l'année suivante, et Radama ayant eu quelques succès, le chef des Sakalaves, Ramitrah', lui proposa une alliance qui fut acceptée. Pour mieux cimenter cette paix, il épousa la fille de ce chef, nommée Rasalime.

**§ 6. – Premiers travaux des missionnaires. – École publique. – Progrès de la mission. – Mort d'Hastie. – Regrets publics de Radama. – Appréciation de l'agent anglais.**

Dès que le drapeau anglais flotta à Tananarivo à côté de celui d'Émirne, M. Jones reçut l'autorisation d'ouvrir une école qui réunit quelques élèves. Ce fut le 8 décembre 1820 que commença l'enseignement des missionnaires ; l'année suivante M. Griffiths et sa femme vinrent y coopérer. Radama leur avait permis d'instruire son peuple, sans pourtant autoriser la prédication du christianisme, dont il ne se faisait alors aucune idée. Il fit bâtir, pour M. Jones, une case commode, et, lorsqu'elle fut achevée, il vint la consacrer en y jetant de l'eau et en y faisant les cérémonies habituelles. Ces pratiques superstitieuses, qui n'eussent pas manqué d'attirer la colère des pieux missionnaires, si elles avaient été le fait des catholiques romains, paraissent avoir singulièrement flatté leur vanité. Les commencements de leur séjour à Madagascar furent marqués par une extrême tolérance et une sage attention à ne pas enfreindre les coutumes nationales. Nous nous plaisons à citer la conduite de M<sup>me</sup> Griffiths qui vint offrir au roi les premiers ouvrages de couture achevés par ses élèves, pour suivre la coutume antique qui ordonne de présenter au souverain les premières productions, soit de la terre, soit de l'industrie, c'est-à-dire un échantillon de tout ce qui est nouveau pour le pays.

De tels actes, disons-le en passant, eussent gagné aux missionnaires les cœurs des naturels, et plus tard ils eussent pu, sans obstacles, faire leurs affaires de religion. C'est ainsi qu'ils se fussent montrés dignes du titre de civilisateurs d'un peuple à demi barbare ; c'est ainsi qu'ils se fussent montrés vraiment supérieurs aux missionnaires catholiques, et qu'ils eussent donné de la valeur à leur critique, souvent injurieuse, des travaux de ces modestes et dévoués propagateurs de la foi chrétienne, qui, eux, ne redoutaient pas la mort et n'attendaient

pas de passeports pour pénétrer au sein des peuplades les plus barbares.

Les progrès de la mission, à laquelle étaient venus se joindre plusieurs autres personnes envoyées par la Société, et notamment des imprimeurs avec des presses et des caractères, allaient toujours croissant. L'examen des écoles, fait en 1826 par Radama lui-même, constata la présence de 2,000 écoliers. Deux années plus tard, la mission comptait trente-deux écoles disséminées dans le pays d'Émirne et plus de 4,000 élèves.

Au commencement de 1826, Hastie avait été appelé à Tamatave auprès de Jean René dont la fin approchait. Après la mort de ce chef, qui lui avait confié l'exécution de son testament, il fit un voyage à l'île Maurice, où il arriva fort malade lui-même ; il avait fait à bord du navire une chute violente, dont les effets furent aggravés par une série d'autres accidents. Un mieux s'étant manifesté dans son état, il était revenu à Madagascar, où Radama l'avait accueilli avec toutes les démonstrations d'une sincère amitié. Cependant sa guérison n'était qu'apparente ; le mal fit des progrès effrayants, et le traitement qu'il suivit en prenant de fortes doses de calomel, moyen curatif généralement employé par les Anglais dans l'Inde, accéléra sa fin qui eut lieu le 8 octobre 1826.

Pendant la maladie de Hastie, Radama témoigna souvent son inquiétude, et en même temps la haute opinion qu'il avait des talents de son conseiller : « J'ai perdu, dit-il, un grand nombre de mes sujets, de mes soldats et de mes officiers, et plusieurs marousérana (ou nobles du plus haut rang) ; tout cela n'était rien comparé à la perte d'Andrian-Assi<sup>1</sup>. Il a été l'ami sincère, l'époux de Madagascar..... Il s'est montré supérieur à tous les agents qui l'ont précédé, et personne ne l'égalera parmi ceux qui lui succéderont ; personne ne ressentira comme lui cet

---

<sup>1</sup> *Andrian*, noble, titre de respect ; *Assi* est une corruption du nom d'Hastie.

intérêt pour Madagascar. Il en viendra beaucoup qui se vanteront, mais pas un qui fasse autant que lui, et termine les pénibles travaux qu'il a commencés... »

Hastie fut enterré dans la chapelle des missionnaires ; le roi, la famille royale, les juges, les officiers et un immense concours de peuple assistèrent à ses funérailles.

Les missionnaires anglais ont toujours fait le plus grand éloge d'Hastie dans leurs publications. On a dit cependant qu'ils ne vivaient pas dans la meilleure intelligence, que l'agent anglais ne les épargnait pas dans ses conversations, et que s'il n'eût craint de s'aliéner les bonnes grâces de sir Robert Farquhar leur zélé protecteur, il les eût fait expulser par Radama auprès de qui il se plaisait à les tourner en ridicule. Ceux-ci affirmant de leur côté qu'ils doivent à Hastie la faveur dont ils ont joui pendant quelques années, il est difficile de discerner quelle était vraiment leur position respective.

La mort d'Hastie fut une véritable perte pour l'Angleterre dont il avait puissamment servi les intérêts. Quoique les moyens qu'il employait pour réussir ne fussent pas toujours délicats, il y aurait de l'injustice à lui contester une grande habileté. Il avait un esprit pénétrant, une connaissance parfaite des hommes et des affaires qu'il savait conduire avec adresse ; et, lorsqu'il croyait pouvoir être utile à son pays, il ne reculait devant aucun péril. Sa veuve, à laquelle il n'a laissé pour héritage qu'une maison à Tananarivo, a demeuré quelque temps dans la capitale des Hovas, et habite aujourd'hui l'Angleterre où elle surveille l'éducation de son enfant ; elle reçoit pour cet objet une pension du gouvernement.

**§ 7. Maladie et mort de Radama (1828). – Avènement de Ranavalou, sa femme et sa sœur. – Récit officiel des funérailles du roi. – Richesses enfouies dans son tombeau. – Portrait de Radama, par le prince Corroller. – Lettre autographe du roi malgache.**

Radama ne survécut pas longtemps à l'agent anglais. Dans ses dernières années le monarque africain se livrait chaque nuit à des excès qui eurent bientôt détruit sa constitution, toute robuste qu'elle était. Il revint déjà malade de Tamatave à la fin de 1827 ; dans le cours de l'année suivante, la maladie prit un caractère plus grave, et il rendit le dernier soupir le 24 juillet 1828.

Cet événement fut soigneusement caché, et le 29, le peuple fut convoqué en kabar solennel pour prêter le serment de fidélité à *la personne qu'il plairait au souverain de choisir pour son successeur au trône*, décision prise, disait-on, par Radama lui-même qui sentait sa fin prochaine. Le matin du 10 août, l'affaire fut décidée et le bruit courut que Ranavalou, la première femme (vadibé) et la sœur de Radama<sup>1</sup>, avait été désignée pour lui succéder. Le 11 août, en effet, la proclamation de la mort de Radama et de l'avènement de sa première femme eut lieu dans un kabar solennel.

Le premier acte de la reine fut de régler le deuil général et la cérémonie des funérailles. En voici la relation telle qu'elle a été écrite par le prince Corroller ; on reconnaîtra sans peine au style emphatique de cette description qu'elle est l'œuvre d'une

---

<sup>1</sup> Quoique Radama eût douze femmes, une seule était reconnue comme reine : c'était Rasalime, la fille du roi des Sakalaves-du-Sud. Celle-ci vit encore à Tananarivo, entourée d'égards et de considération de la part de Ranavalou. Rasalime a une fille de quatorze ans, l'unique rejeton du grand Radama. La reine actuelle a un fils qui est appelé le fils de Radama, quoiqu'il soit né environ un an après la mort du roi.

douleur officielle et qu'elle a été rédigée par un des principaux personnages de la cour de Radama<sup>1</sup>.

« Le 24 juillet 1828, à deux heures de l'après-midi, S. M. Radama-Manjaka mourut à l'âge de 37 ans, après une maladie de huit mois. Sa mort prématurée plongea ses sujets dans une douleur profonde. La ville de Tananarivo n'offrit plus qu'un aspect lugubre : les maisons furent fermées ; la consternation était peinte sur toutes les figures, et le morne et triste silence qui régnait sur les places publiques n'était interrompu que par les gémissements des habitants.

« D'après un ancien usage, hommes, femmes et enfants, de quelque rang et, classe qu'ils fussent, se rasèrent la tête en signe de deuil<sup>2</sup>.

« Ce ne fut que le 11 août au matin que la mort du monarque fut rendue publique, et dès lors on commença à tirer des coups de canon de minute en minute jusqu'au coucher du soleil.

« Le 12 au point du jour, les batteries et l'infanterie firent tour à tour des décharges jusqu'au soir.

---

<sup>1</sup> Cette relation diffère en quelques points de celle des missionnaires anglais. Nous avons indiqué en note les principales différences. La date de la mort de Radama qui, dans l'une, est le 24 juillet, est dans l'autre le 27.

<sup>2</sup> Ce ne fut pas la seule manifestation de douleur qu'exigea l'édit de la reine. Il était enjoint aux femmes de pleurer, à tout le monde de déposer les ornements et vêtements brillants, de ne brûler aucun parfum, et de ne porter que le lamba (manteau) national dont les pans devaient être soigneusement relevés. Il était aussi défendu sous peine de mort de monter à cheval, de se faire porter dans un siège à bras (takon), de jouer d'aucun instrument, de danser et de chanter, de coucher autrement que sur la terre, de manger sur une table, de se saluer en se rencontrant, et de se livrer à aucun travail.



« Le dedans et le dehors du palais furent tapissés en toile blanche et bleue, et le chemin qui conduit de la porte ouest de Bessakane au bas de l'escalier de Tranou-Vola<sup>1</sup>, fut couvert de toile noire, et l'on plaça des deux côtés de ce chemin une double haie de la garde-royale<sup>2</sup> en grande tenue, et ayant leurs fusils et leurs zagaïes renversés ; les officiers portaient des écharpes de crêpe noir, et les caisses des tambours en étaient couvertes ; les tambours frappaient de minute en minute un coup de baguette sans faire de roulement.

« Au sud, et près de l'escalier, étaient placées trois bandes de musiciens militaires qui jouaient des airs analogues à la cérémonie funèbre.

« Vers onze heures du matin, le cercueil en bois, couvert d'un velours cramoisi et orné de franges et de glands d'or aux quatre coins, contenant les restes de S. M. Radama-Manjaka, fut porté par 60 officiers supérieurs et déposé dans une salle de Bessakane où il resta jusqu'au lendemain.

« La vue du cercueil du roi renouvela la douleur des habitants ; les cris et les gémissements recommencèrent comme s'ils l'eussent perdu une seconde fois.

« Le major-général Brady, le prince général Corroller, le commandant en chef des ateliers royaux, Louis Gros, et le révérend docteur Jones, missionnaire anglais à Madagascar, furent choisis pour porter les coins du drap.

« Bessakane fut tapissé en étoffes de soie du pays, de diverses couleurs, et on y plaça une division pour faire le service pendant la nuit.

---

<sup>1</sup> Tranou-vola est la principale résidence du souverain ; Bessakane est le second palais ; il est plus spacieux que le premier.

<sup>2</sup> Les Sirondahs.

« Le 13, les missionnaires et les Européens qui se trouvaient à Tananarivo, après en avoir obtenu la permission de la reine, portèrent le cercueil et les restes du feu roi, de Bessakane à Tranou-Vola. Dans la cour de ce palais on avait élevé un magnifique catafalque, ayant deux escaliers à l'est et entouré d'une balustrade lancéolée et à colonnes dorées ; le dessus de ce catafalque était couvert d'une tente dont l'intérieur était de drap fin écarlate, avec des franges et des galons en or et en argent, et à l'extérieur de larges galons d'or cousus ensemble étaient placés de six pouces en six pouces<sup>1</sup>. Sur les colonnes on avait assujetti des lampes sépulcrales en argent, d'autres en verre et des chandeliers dorés représentant des soleils en cristal avec des rayons dorés ; enfin des lustres étaient attachés aux colonnes qui sont dans la cour et des bougies placées de distance en distance.

« Sous ce superbe mausolée était réunie la famille royale, qui faisait paraître une douleur encore plus vive que celle du peuple ; des jeunes filles vêtues en blanc avec une ceinture noire entouraient le cercueil et tenaient des éventails dont elles se servaient pour chasser les mouches.

« Non loin de ce catafalque, des ouvriers travaillaient à faire le tombeau<sup>2</sup>. Vers quatre heures de l'après-midi on y renferma, d'après un ancien usage du pays, tous les effets

---

<sup>1</sup> Le prince Corroller avait été apprenti orfèvre à l'Île-de-France. Ces détails, dans lesquels il se complaît, montrent qu'il n'avait pas tout-à-fait oublié son ancien état.

<sup>2</sup> Ce monument forme une terrasse en pierres brutes d'environ trente pieds carrés et de seize pieds de haut. Il est surmonté d'une maisonnette à l'européenne, ayant une galerie tout autour et une belle glace sur chaque face. L'intérieur en est richement décoré ; on y a déposé une table, deux chaises, une bouteille de vin, une carafe d'eau et deux gobelets, afin que lorsqu'il plaira à l'ombre du feu roi de visiter le lieu où reposent ses restes, il puisse y imiter l'ombre de son père et y goûter les plaisirs qui lui étaient chers pendant la vie.

précieux de Radama, tels que des couverts d'argent d'Europe et du pays, et en grand nombre ; de la vaisselle plate, des soupières et des vases d'or et d'argent dont le gouvernement anglais avait fait présent au roi ; de grands bols en cristal et en porcelaine de Sèvres dont plusieurs étaient très riches ; des gobelets de tout genre et en quantité ; des poires à poudre dont une en or, imitant une corne, travaillée et sculptée par M. Langlade de Maurice ; des fusils de chasse garnis en argent ; des zagaïes et des lances sculptées et ornées d'or, d'argent et de pierreries ; des sabres, des épées, des poignards arabes et malais ; des montres et des pendules à répétition et à musique ; des tabatières en or, des chaînes d'or d'Europe et du pays, des bagues en diamants, des épingles montées avec des pierres précieuses et une infinité de bijoux de toute espèce ; des malles d'habits brodés en tous genres et du linge fin ; des bottes et des éperons de différents métaux ; des chapeaux galonnés avec leurs riches plumets ; les portraits à l'huile de S. M. T. C. Louis XVIII, de Frédéric-le-Grand, de Napoléon, du roi d'Angleterre ; plusieurs autres en gravures fines de Napoléon, de Kléber, de Masséna, de Marceau, de Desaix, de Bernadotte, d'Eugène de Beauharnais, de Poniatowski et d'autres personnages illustres. On y déposa encore une infinité de tableaux et de gravures coloriées représentant diverses vues d'Europe, de combats sur terre et sur mer, depuis le commencement de la révolution française jusqu'à la déchéance de Napoléon ; on y déposa aussi pour une valeur de 350,000 piastres d'Espagne<sup>1</sup> tant en lingots d'or et d'argent qu'en toutes sortes de monnaies d'Europe et des Indes.

« À six heures du soir, on transféra le corps du roi dans un cercueil en argent qui avait été placé dans le tombeau ; 14,000

---

<sup>1</sup> D'autres disent 150,000 ; les missionnaires fixent le chiffre à 10,300.

piastres d'Espagne furent fondues et employées à la confection de ce cercueil<sup>1</sup>.

« Six magnifiques chevaux furent sacrifiés sur le tombeau de ce monarque et 20,020 bœufs furent également sacrifiés dans la capitale et dans les provinces voisines. »

Suivant le même prince Corroller, qui a publié le portrait physique et moral du roi, Radama était de petite taille ; il avait cinq pieds au plus, mais il était bien fait, et ses traits étaient agréables ; ses yeux, petits et brillants, étaient surmontés de beaux sourcils et bordés de cils très longs ; sa couleur était olive clair ; il avait la peau fine, une jolie main et un petit pied. Son caractère était affable ; sa conversation, douce, agréable et séduisante. Il avait l'esprit vif, subtil, méfiant et rusé. Il était excessivement orgueilleux, vain, plein d'ostentation en public, et si accessible à la flatterie que son peuple finit par lui rendre des honneurs comme à un Dieu, sans qu'il en manifestât de déplaisir. Brave, intrépide, impétueux, il devait à ces qualités mêmes la violence de caractère qui lui fit commettre des actes injustes et sanguinaires. C'était, après tout, un homme d'une intelligence élevée, et qui recherchait avidement les moyens d'accroître son instruction et celle de son peuple<sup>2</sup>. Il a marqué

---

<sup>1</sup> On y grava ces mots :

TANANARIVO, 1<sup>er</sup> août 1828.  
RADAMA MANJAKA,  
sans égal parmi les princes,  
SOVERAIN  
de l'île.

<sup>2</sup> Radama était parvenu à parler et à écrire notre langue. Voici une lettre de lui adressée à M. Dayot, agent du gouvernement français à Tamatave, et dont l'original est en la possession de M. Eyriès.

L'écriture est celle d'un écolier qui n'est pas encore assez avancé pour former de petits caractères ; ceux de la signature sont plus gros que les autres ; le roi devint plus habile dans la suite. Nous reproduisons ce morceau sans aucun changement à l'orthographe ni à la ponctuation.

son règne par des événements qui feront époque à Madagascar : la conquête de presque toute l'île, l'organisation d'une armée régulière et disciplinée à l'européenne, l'abolition de la traite des esclaves, l'introduction d'une foule de métiers européens, l'adoption des caractères français<sup>1</sup> pour l'écriture de la langue malgache, et l'établissement d'un système d'éducation publique, sont, entre autres, des événements qui attacheront le nom de Radama à l'histoire de la civilisation de Madagascar, et qui font

---

« Émyrne, le 18 may 1819.

« Monsieur Dayot j'ai reçu votre lettre par laquelle vous me dites que vous avez prêté sur la bonne foi à un ovas la valeur de cinq têtes vous devez être instruit Monsieur que j'ai dans le tems envoyé mes ministres À tamatave prévenir tous les blancs de ne rien prêter à aucun ovas parceque la Majeure partie De ceux qui descendaient à Tamatave étaient des chevaliers d'industrie. Néanmoins si je puis découvrir cet homme je le ferai saisir et Vous ferai rendre justice Si vous le découvrez de votre côté je vous autorise À vous Emparer de sa personne et de tout ce qui lui appartient (1) j'ai l'honneur de vous saluer,

« RADAMAMANJAKA Havane (2)

« Monsieur DAYOT. »

(1) D'après la loi hova les débiteurs insolubles sont vendus au profit de leur créancier.

(2) *Manjaka*, roi ou grand chef ; *Havane*, parent, ami, formule de politesse.

<sup>1</sup> Nous disons « français » parceque l'on a prétendu que l'alphabet anglais servait à écrire le malgache. Les missionnaires l'ont publié, mais ils ont ajouté que « le roi décida qu'on se servirait des *consonnes anglaises* et des *voyelles françaises*. » Chacun sait que les consonnes, à l'exception du J et du W (exclus du malgache) ont le même son en français qu'en anglais ; or, si les voyelles et les consonnes employées pour écrire le malgache se prononcent comme en français, il est clair que l'alphabet malgache ne peut être qu'un alphabet français, et que les Anglais n'ont aucun droit à l'honneur d'avoir fourni à ce peuple qui entre dans les voies de la civilisation les premiers caractères de son écriture. Lorsque les missionnaires proposèrent à Radama d'appliquer l'alphabet anglais au malgache, et lui expliquèrent les nombreuses consonnances variables de leurs voyelles, il s'écria qu'il voulait « qu'un A fût un A, et non pas tantôt un É et tantôt un A. »

regretter que cet homme remarquable soit mort avant d'avoir accompli la grande tâche qu'il avait entreprise.

**§ 8. Position critique des missionnaires. – Départ de deux d'entre eux. – Rencontre du prince Ratef et de sa femme. – Mort violente de ces deux infortunés. – Sanglants auspices du nouveau règne. – Arrivée de Robert Lyall, successeur d'Hastie. – Expulsion de l'agent anglais. – Rupture solennelle du traité de Radama. – Cérémonie du sacre de la reine. – Discours d'intronisation. – Serment de fidélité.**

La mort du roi changea les affaires des missionnaires à Madagascar : ils perdaient en lui leur protecteur assidu contre les insinuations perfides des devins et des gardiens des idoles. MM. Bennet et Griffiths, ayant voulu quitter la capitale, en furent empêchés par la reine, qui leur fit dire qu'elle était maîtresse de fixer le jour de leur départ. Il était évident que l'on voulait intercepter toute communication avec la côte, où la nouvelle de la mort du roi n'était pas encore parvenue. Ce ne fut que le lendemain des funérailles que les deux étrangers reçurent l'ordre de partir. M. Griffiths, qui faisait partie de la mission anglaise, dut promettre qu'il ne quitterait pas Madagascar, et laissa en otage sa femme et son enfant à Tananarivo. Vers le milieu de la route, ils rencontrèrent le prince Ratef et sa femme (la sœur aînée de Radama). M. Bennet raconte d'une manière touchante cette triste et dernière entrevue. « Nous vîmes tout de suite qu'ils allaient se jeter dans la gueule du tigre. Ils vinrent dîner avec nous, mais le repas resta plusieurs heures servi sans que personne y touchât un morceau. Ils sentaient que leur arrêt de mort était signé ; lorsqu'ils apprirent la fin cruelle de leur fils si jeune et si plein d'espérances, il est impossible de décrire la

douleur affreuse qui se peignit sur leurs visages<sup>1</sup> ; aucune parole humaine ne saurait rendre cette agonie et le temps n'en effacera jamais l'image de mon souvenir. » »

Le prince, en se séparant de M. Bennet pour gagner la côte, lui offrit son lamba de soie en souvenir. N'ayant pu trouver à s'embarquer pour Maurice, où les deux Anglais lui avaient assuré qu'il trouverait protection, le malheureux Ratef fut pris dans les bois par les soldats de la reine ; traduit devant un tribunal d'assassins, il fut condamné à mort et exécuté près de la capitale. Sa femme, qui était enceinte, fut bannie d'abord, puis percée de coups de zagaïe avec l'enfant qu'elle portait dans son sein. Rafaralah', le brave et intelligent gouverneur de Foulpointe, ne tarda pas à subir le même sort, ainsi que Ramananoule et plusieurs autres grands personnages, dont la mort violente a rendu si terribles les auspices du règne de Ranavalou. Les prétextes de ces exécutions sanguinaires ne manquèrent pas au gouvernement : Rafaralah' périt pour ne s'être pas rasé la tête et n'avoir pas pris assez promptement le deuil du souverain.

L'usage du pays, qui suspend toutes les affaires durant le deuil national, avait comprimé d'avance les mouvements populaires et permis à ceux qui avaient trempé leurs mains dans le sang pour mettre Ranavalou sur le trône de combiner leurs mesures afin de maintenir son pouvoir usurpé. Il entra dans leurs vues sans doute de détruire l'influence anglaise et d'annuler le traité fait par Radama, car ce fut pour ainsi dire le premier acte du gouvernement.

Après la mort d'Hastie, son successeur, M. Robert Lyall, arrivé à Tamatave à la fin de 1827, ne put se rendre à Tananarivo avec sa famille avant le mois de juillet de l'année suivante, au moment même où Radama rendait le dernier

---

<sup>1</sup> Le fils du prince Ratef était l'héritier du trône désigné par Radama, et ce fut là la cause de sa mort.

soupir. Sa présentation ayant été retardée par le deuil général, il demeura dans la capitale jusqu'au 28 novembre, jour où la reine lui fit déclarer qu'elle ne se regardait pas comme liée par le traité signé avec Radama, et qu'elle refusait de le recevoir en qualité d'agent du gouvernement anglais. La saison n'était pas favorable, Lyall avait retardé son départ jusqu'au mois de mars 1829, et il était sur le point de quitter Tananarivo, lorsqu'un matin il se vit assailli dans sa case par une multitude fanatisée, à la tête de laquelle étaient le gardien de l'idole Ramavali et les ombiaches de la ville. Ils lui déclarèrent que l'idole lui ordonnait de les suivre au village d'Ambohipena, à six milles de la capitale, où elle lui ferait signifier ses volontés. Sans avoir le temps de se vêtir, ni de prendre congé de sa famille, M. Lyall fut entraîné avec l'aîné de ses fils au milieu d'une épouvantable procession jusqu'à Ambohipena ; là un des missionnaires vint le délivrer et lui annoncer que sa famille allait le suivre à Tamatave. La raison assignée à cet outrage fut que l'agent anglais avait fait approcher son cheval d'un village consacré à Ramavali, et qu'il s'était attiré la colère de cette idole en envoyant ses domestiques dans les bois voisins à la recherche de papillons et de serpents.

Le jour même on déclara dans un kabar convoqué à cet effet que ces violences avaient eu lieu par l'ordre exprès des idoles ; puis on lut une ordonnance de la reine qui déclarait nuls les traités faits par Radama avec les Anglais, parcequ'ils l'avaient disoit-on, ensorcelé, et qu'en lui faisant abandonner les usages de ses ancêtres ils avaient causé sa mort prématurée. Les porcs et les chats que les Anglais avaient introduits à Tananarivo furent compris dans la proscription, et avant la nuit ils furent tous zagaiés ou chassés de la ville. Cet événement fit tant d'impression sur M. Lyall que peu de temps après il fut frappé d'aliénation mentale et mourut à Maurice des suites de cette maladie.

Cependant la durée du deuil national, ordinairement d'une année, fut abrégée par la reine, qui la réduisit à dix mois, et se fit couronner en grande pompe le 11 juin 1829. Dans le cérémonial bizarre de ce sacre à demi-sauvage, il faut



remarquer le discours de la reine au moment de son intronisation.

Après avoir salué nominativement chaque tribu l'une après l'autre, elle continua ainsi : « Si vous ne me connaissez pas encore, c'est moi, Ranavalou, qui parais devant vous. » Ici le peuple poussa des acclamations bruyantes. « Dieu, reprit-elle, a donné ce royaume à mes ancêtres, qui l'ont transmis à Dianampouine et celui-ci à Radama, à condition que je lui succéderais. N'est-ce pas vrai, Ambaniandrou (mes sujets) ? » D'une voix unanime on cria : – C'est vrai ! » – Je ne changerai point, ajouta-t-elle, ce qu'ont fait Radama et mes ancêtres ; mais j'ajouterai à ce qu'ils ont fait. Ne croyez pas que je ne saurai point gouverner, parceque je suis une femme ; ne dites point : C'est une femme ignorante et faible, elle ne pourra pas régner sur nous. Ma plus grande sollicitude et mon étude seront toujours d'augmenter votre bien-être et de vous rendre heureux. Entendez-vous cela, Ambaniandrou ? – Tous répondirent : – Oui ! »

Après ce discours, les chefs de chaque tribu, les représentants de chaque district ou province, les généraux au nom de l'armée, les Européens, etc., furent admis à prêter serment. Plus de 60,000 personnes assistaient à cette solennité.

**§ 9. Expédition française sur la Côte de l'Est. – Précis des événements qui avaient amené cette attaque. – Protestation de Radama contre les prétentions françaises. – Prise du fort Dauphin par les troupes Hovas. – Avanie de la reine contre les traitants français.**

Des bruits sinistres étaient venus troubler les fêtes du nouveau règne. Ramanétak, le cousin favori de Radama, prince entreprenant, brave et aimé des Hovas, faisait, disait-on, de

formidables préparatifs de guerre dans le nord, tandis que le gouvernement français envoyait une flotte pour reprendre ses anciennes possessions de la Côte de l'Est. On fut bientôt délivré de la peur de Ramanétak, car celui-ci, craignant le sort de son frère Ramananoule, s'était enfui à l'île d'Anjouan, ajournant ses projets de vengeance à des temps plus opportuns.

Il n'en était pas de même de l'expédition française qui s'avancait effectivement sous les ordres du capitaine de vaisseau Gourbeyre.

Cette expédition avait pour but de réclamer une réparation aux outrages que les établissements français avaient reçus du gouvernement de Radama, lorsque celui-ci eut définitivement conclu une alliance avec les Anglais. Déjà, en plusieurs circonstances, le commandant de notre colonie de Sainte-Marie avait eu à protester contre les mesures hostiles que le gouverneur de Maurice prenait contre les Français, soit ouvertement, soit sous le prétexte d'une protection qu'il aurait été obligé d'accorder au roi des Hovas ; et ici nous sommes forcés de reprendre notre récit de plus haut.

En 1821, la corvette anglaise *le Menai*, commandée par le capitaine Moresby, avait paru sur la rade de Sainte-Marie pour demander, au nom des autorités anglaises du Cap de Bonne-Espérance et de Maurice, à quels titres les Français étaient venus dans cette île, et quels étaient leurs projets sur Madagascar. Le commandant de Sainte-Marie, Sylvain Roux, avait répondu qu'il agissait en vertu des ordres du roi de France, et qu'il avait informé de sa mission le gouverneur du Cap de Bonne-Espérance ; que du reste, il ne se croyait point obligé de faire connaître les lieux de la côte où il pourrait lui convenir d'établir ses postes ; que tout le littoral oriental appartenait à la

France, et qu'il protestait d'avance contre toute atteinte qui serait portée à son droit de propriété<sup>1</sup>.

Cet événement donna lieu à quelques explications entre le gouverneur de Bourbon et le gouverneur de Maurice. Ce dernier en profita pour déclarer : 1° Qu'il ne considérait Madagascar que comme une puissance indépendante, actuellement unie avec le roi d'Angleterre par des traités d'alliance et d'amitié, et sur le territoire de laquelle aucune nation n'avait de droits de propriété, hors ceux que cette puissance serait disposée à admettre ; 2° qu'il avait été notifié par cette même puissance au gouvernement de Maurice et au commandant des forces navales britanniques dans ces mers, qu'elle ne reconnaissait de droits de propriété sur le territoire de Madagascar à aucune nation européenne.

La doctrine établie par cette déclaration différait étrangement de celle que le même gouverneur avait professée, lorsque, considérant l'Angleterre comme substituée aux droits de la France sur Madagascar par la cession de l'île Maurice et de ses dépendances, il avait, en 1816, prétendu, au nom de son gouvernement, à la propriété et à la souveraineté de nos anciennes possessions de Madagascar.

Quoi qu'il en soit, cette même déclaration et la conduite ultérieure des Anglais en ces parages ne purent laisser aux commandants de Bourbon et de Sainte-Marie aucun doute sur les mauvaises dispositions du gouvernement de Maurice, et sur

---

<sup>1</sup> Nous puisons ces détails dans le *Précis* imprimé par ordre du ministre de la marine. L'auteur de cet excellente brochure, dont le nom ne nous est pas connu, a résumé avec une grande clarté les diverses phases de nos établissements à Madagascar depuis 1815. L'avantage qu'il a eu de travailler sur les documents conservés aux archives du ministère de la marine, l'a préservé des erreurs que l'on remarque dans plusieurs publications auxquelles l'expédition de 1829 a donné naissance. C'est cette considération qui nous a déterminé à suivre son récit, tout en rectifiant quelques faits inexactement transmis au gouvernement.

les obstacles qu'apporterait à nos projets l'influence qu'il exerçait auprès des deux principaux chefs du pays, Radama et Jean René.

La conduite imprévoyante de Sylvain Roux vint accroître les difficultés de son administration, dont le désordre avait déjà été signalé au gouvernement de Bourbon. Dans la vue de lutter contre l'influence anglaise, il provoqua, le 20 mars 1822, une déclaration d'obédience et de vassalité de la part des chefs betsimisaracs qui occupent la côte de la Grande-Terre, la plus voisine de Sainte-Marie, déclaration au moins intempestive, en ce qu'il n'avait à sa disposition aucun moyen de soutenir les droits qu'elle attribuait à la France.

À peine cet acte fut-il parvenu à la connaissance de Radama que ce prince fit publier (13 avril 1822), sur la côte orientale de Madagascar, une proclamation qui déclarait nulle toute cession de territoire qu'il n'aurait pas ratifiée ; et, afin de montrer qu'il était disposé à appuyer cette arrogante prétention par la force, il envoya sur la même côte un corps de trois mille soldats hovas. Ces soldats, commandés par Rafaralah', étaient accompagnés de l'agent britannique Hastie et de quelques militaires anglais. Sur la fin de juin 1822, ils s'emparèrent de Foulpointe, ancien chef-lieu des établissements français de Madagascar, et assirent leur camp près de la pierre même qui constatait les droits de la France.

Radama en personne arriva à Foulpointe dans le mois de juillet 1823 ; des troupes hovas se rendirent à la Pointe-à-Larée, incendièrent les villages de Fandaraze et de Tintingue, pillèrent tout sur leur passage, et enlevèrent un troupeau de bœufs que l'administration de Sainte-Marie avait laissé en dépôt à la Pointe-à-Larée.

M. Blevec, successeur de Sylvain Roux qui avait succombé aux fièvres du pays<sup>1</sup>, protesta hautement contre ces déprédations et « contre le prétendu titre de roi de Madagascar, illégitimement pris par le roi des Hovas. » Cette protestation fut portée à Radama par M. Thoreau de Molitord, commandant de *la Bacchante*, qui eut avec le souverain malgache plusieurs entrevues dans lesquelles Jean René servit d'interprète.

Le résultat des explications verbales données par Radama fut « qu'il reconnaissait comme appartenant en toute propriété à la France l'île de Sainte-Marie, vendue autrefois à cette puissance par les naturels, mais qu'il ne reconnaissait ni à la France, ni à aucune autre puissance étrangère, des droits à la possession d'aucune partie de la grande île de Madagascar ; qu'il permettait seulement aux étrangers de toute nation de venir s'y établir en se soumettant aux lois de son royaume, et qu'à l'égard du titre de roi de Madagascar, il le prenait parcequ'il était le seul dans l'île qui fût capable de le soutenir. »

Après avoir adressé à M. Blevec un manifeste rédigé dans ce sens, il sembla un moment vouloir attaquer Sainte-Marie ; mais il n'exécuta point ce dessein et se dirigea vers le nord de l'île avec 15,000 hommes de troupes, pour aller, disait-il, châtier les naturels qui avaient levé l'étendard de la révolte. Il laissa néanmoins des détachements hovas plus ou moins forts sur divers points de la côte orientale, et Foulpointe continua d'être occupé par ses soldats<sup>2</sup>.

Il est à remarquer que pendant son séjour sur la côte, Radama fut sans cesse entouré de militaires et de marins anglais. Le capitaine Moorsom, commandant la frégate *l'Ariadne*, alors mouillée à Foulpointe, le reçut plusieurs fois à

---

<sup>1</sup> La nouvelle de sa révocation arriva à Sainte-Marie quelque temps après sa mort.

<sup>2</sup> *Précis sur les Établissements français formés à Madagascar*, p. 20 à 32 passim.

son bord avec tous les honneurs dus à la royauté ; les toasts les plus fraternels étaient portés dans ces occasions. Mais on peut mettre en doute, du côté des Hovas du moins, la sincérité de toutes ces démonstrations d'amitié ; car lorsque leur roi se rendait sur la frégate, ils exigeaient que plusieurs officiers du bâtiment restassent en otage, et chaque fois que le navire faisait un mouvement, la foule assemblée sur le rivage, et inquiète du sort de Radama, s'écriait : « Bon ! le voilà parti ! il s'en va ! on l'enlève ! »

Quelques jours après ces réceptions, *l'Ariadne* transporta Radama et sa suite dans la baie d'Antongil, d'où il se rendit dans le nord.

Deux années se passèrent sans agression de la part du roi d'Émirne ; mais, vers le commencement de l'année 1825, un corps de deux mille Hovas vint camper à peu de distance du Fort-Dauphin, alors occupé par un poste français composé d'un officier et de cinq soldats.

S'il existait à Madagascar un point dont la possession nous fut légitimement acquise, c'était assurément le Fort-Dauphin. Il était donc difficile de penser que Radama pût songer à envahir une contrée où jamais un Hova n'avait paru, et avec laquelle ce prince n'avait même eu, à aucune époque, la moindre communication. Cependant le général Ramananoule notifia à l'officier français qu'il était envoyé par Radama pour prendre possession du fort. Le 14 mars 1825, les Hovas entrèrent de vive force dans la place ; le pavillon français fut arraché et remplacé par celui d'Émirne. L'officier et les cinq soldats furent faits prisonniers, mais on les remit aussitôt en liberté<sup>1</sup>.

Lorsque la nouvelle de cette agression, que l'on devait considérer comme une déclaration de guerre, arriva à Bourbon,

---

<sup>1</sup> *Précis sur les Établissements français*, p. 36.

le gouverneur écrivit à Radama une lettre menaçante<sup>1</sup>, mais il crut devoir temporiser jusqu'à ce que le gouvernement de la métropole lui eût fait connaître ses intentions.

De nouveaux événements vinrent bientôt compliquer la situation politique de l'île. Deux soulèvements éclatèrent au mois de juillet 1825 contre les Hovas : l'un dans la province des Betsimsaracs, l'autre dans la province d'Anossi, du côté du Fort-Dauphin.

Les Betsimsaracs avaient été excités à la révolte par le commandant de Sainte-Marie, qui encourut le blâme du gouvernement de Bourbon parcequ'il n'avait pas les moyens de soutenir efficacement les insurgés. Leurs actes furent promptement réprimés, grâce aux Anglais dont l'influence à Madagascar se manifestait en tout et partout à cette époque.

Hastie se trouvait à Foulpointe, lorsque la rébellion éclata dans la province ; il résolut de l'arrêter à son début. Ayant aperçu en mer un bâtiment de guerre anglais, il fit tirer du fort un coup de canon dans le but de faire savoir au commandant qu'il désirait communiquer avec lui. Ce navire était *le Leven* que l'hydrographie des côtes d'Afrique et de Madagascar occupait alors ; M. Vidal, le capitaine, vint mouiller dans la rade, et ayant appris de l'agent anglais l'état des choses, consentit de grand cœur à transporter des troupes hovas à la Pointe-à-Larrée pour surprendre les derrières de l'ennemi<sup>2</sup>. Le secret étant nécessaire pour cette opération, on gagna de nuit la Pointe-à-Larée et les rebelles furent bientôt forcés de rentrer sous l'obéissance de Radama.

Le soulèvement qui avait eu lieu dans le sud ne fut pas aussi aisément réprimé ; les Hovas se virent absolument cernés

---

<sup>1</sup> « A menacing letter, » disent les missionnaires.

<sup>2</sup> BOTELER'S, *Narrative of a voyage of discovery to Africa and Arabia*, t. II, p. 273.

du côté de la terre par les habitants du territoire d'Anossi unis à leurs voisins. Cette situation était critique ; Ramananoule, ne sachant comment s'en tirer, se décida à écrire à M. de Freycinet, gouverneur de Bourbon, pour le prier de faire parvenir à Tamatave deux paquets destinés l'un à Radama, l'autre à Jean René<sup>1</sup>.

Cette démarche plaça M. de Freycinet dans une position délicate. L'occasion était favorable pour rentrer en possession du Fort-Dauphin : il suffisait d'envoyer un bâtiment de guerre sur les lieux afin d'exterminer les troupes qui l'occupaient ; mais ce coup de main n'eût eu d'autre résultat que la reprise momentanée de notre ancien poste, car le gouvernement de Bourbon n'avait point de forces disponibles pour continuer la guerre. Or un tel succès, demeurant isolé, ne pouvait porter atteinte à la puissance de Radama, et il fermait la voie à toute conciliation, tandis qu'un acte de générosité pouvait frapper l'esprit du roi malgache. M. de Freycinet répondit donc à la confiance de Ramananoule en faisant parvenir à Tamatave les paquets de ce général. Il profita de l'occasion pour écrire à Radama : après lui avoir rappelé brièvement les actes d'hostilité dont les Français avaient à se plaindre, il lui offrait de désigner de part et d'autre une personne de confiance pour arriver à la conclusion d'un traité d'alliance et d'amitié. Rafaralah', chef des troupes hovas à Foulpointe, sur qui la noble conduite du gouverneur de Bourbon dans cette circonstance avait paru faire une grande impression, avait aussi dépêché un courrier à son souverain pour lui représenter l'importance d'un traité d'alliance avec le gouvernement français.

Dans sa réponse, dont chaque expression trahissait une plume anglaise, le roi des Hovas reproduisait hautement ses prétentions à la souveraineté exclusive de Madagascar, et

---

<sup>1</sup> *Précis sur les Établissements français*, p. 39. – Radama envoya un renfort considérable de troupes dès qu'il eut connaissance de la position de son général au Fort-Dauphin.



terminait en disant qu'il accueillerait honorablement à Tananarivo une députation solennelle qui lui serait envoyée pour la négociation projetée. M. de Freycinet ne trouva pas qu'il fût convenable d'accéder à une pareille proposition, et l'affaire en resta là<sup>1</sup>.

Dans l'année 1826 les plus insignes vexations commencèrent à être exercées par les Hovas contre les traitants français, et particulièrement contre ceux de Sainte-Marie. M. de Cheffontaines, qui avait succédé à M. de Freycinet, comprit que l'existence de cette colonie était menacée, et insista (22 décembre 1826) auprès du ministre de la marine sur la nécessité de prendre enfin un parti décisif ; il exposa les suites du système de temporisation et de condescendance suivi jusqu'alors dans les affaires de Madagascar, et déclara qu'il valait mieux abandonner sans retard Sainte-Marie, si l'on ne se décidait pas à tirer une vengeance éclatante des insultes faites à la nation, et à rétablir notre autorité sur un pied respectable à Madagascar. Le gouverneur proposait en conséquence d'envoyer à Sainte-Marie plusieurs bâtiments de guerre avec quatre ou cinq cents hommes de débarquement, et d'augmenter en outre la garnison, d'un corps de noirs.

Cette expédition aurait exigé des dépenses auxquelles le budget ne pouvait subvenir. Le ministre de la marine pensa que l'envoi de nègres Yolofs engagés au Sénégal suffirait pour satisfaire les besoins les plus urgents ; deux compagnies de cent Yolofs furent formées en 1828 et transportées à Sainte-Marie par la corvette *la Meuse* ; mais le conseil privé de Bourbon, après un examen approfondi de la question, reconnut qu'il fallait évidemment des forces beaucoup plus considérables pour nous mesurer avec Radama, dont la puissance allait toujours croissant, et qui comptait sous ses drapeaux jusqu'à quinze mille hommes de troupes bien disciplinées et bien organisées.

---

<sup>1</sup> *Précis sur les Établissements français*, p. 40.

Sur ces entrefaites Radama mourut et la reine Ranavalou monta sur le trône d'Émirne.

Cet événement sembla devoir changer l'état des choses à Madagascar. Le ministre de la marine, M. Hyde de Neuville, peu disposé à accroître les dépenses de son département, pensa « qu'il ne devait plus être question de prendre de vive force la côte de Madagascar et de l'occuper, mais seulement d'assurer la réussite de négociations ayant pour objet de rétablir nos droits sur certaines parties du littoral, et notamment sur celui de Tintingue ; de replacer sur des bases solides nos relations de commerce et d'amitié avec les peuples madécasses ; de reprendre, s'il était possible, notre ancienne influence dans le pays ; et enfin de préparer la formation à Tintingue d'un établissement maritime, qui, dans le cas d'une guerre avec l'Angleterre, devait être d'un très grand prix pour la France<sup>1</sup>. »

Sur le rapport du ministre, une ordonnance royale décida, le 28 janvier 1829, qu'une expédition, dont elle donnait la composition, aurait lieu au plus tôt, et que le capitaine de vaisseau Gourbeyre en aurait le commandement. La direction de cette entreprise fut laissée au conseil privé de Bourbon qui, depuis l'année 1826, n'avait cessé de réclamer l'intervention des armes pour mettre un terme aux mesures vexatoires dont les traitants français étaient l'objet.

Lorsque les bâtiments et les troupes expédiées de France se trouvèrent réunis à Bourbon (juin 1829), le conseil délibéra sur la marche qu'il convenait d'imprimer aux opérations de l'expédition et remit à M. Gourbeyre des instructions détaillées.

---

<sup>1</sup> *Précis sur les Établissements français*, p. 48.

**§ 10. Arrivée du capitaine Gourbeyre à Tamatave. – Refus de passeports pour les commissaires français. – Fortifications de Tintingue. – Commencement des hostilités – Prise de Tamatave. – Désastre de Foulpointe. – Revanche de la Pointe-à-Larrée. – Le général Tazo. – Diplomatie des Hovas. – Évacuation de Tintingue. – Causes probables de cet échec.**

Le 15 juin 1829, le commandant partit de Bourbon avec la frégate *la Terpsichore*, la gabarre *l'Infatigable* et le transport *le Madagascar*. Il arriva devant Sainte-Marie le 19.

Après avoir visité en détail la belle baie de Tintingue et rallié la corvette de charge *la Nièvre*, la gabarre *la Chevette* et l'avis *le Colibri*, qui avait porté au gouvernement de Maurice l'avis du départ de l'expédition, M. Gourbeyre mit sous voile et mouilla le 9 juillet sur la rade de Tamatave.

Le lendemain, le commandant, accompagné des principaux officiers de la division, alla faire visite au gouverneur Andrésoa qui les reçut poliment, mais fut très réservé. M. Gourbeyre lui annonça que sa mission était toute pacifique, et qu'il avait des présents à envoyer à la reine Ranavalou, de la part du roi de France. Il ajouta qu'il désirait avoir des saufs-conduits pour les officiers qui seraient chargés d'aller à Tananarivo offrir ces présents à la reine. On avait engagé les maremites (hommes à gages) nécessaires pour porter les deux envoyés et leurs effets à la capitale, lorsque Andrésoa déclara qu'il n'avait pas l'autorisation de leur délivrer des passeports ; il leur conseilla toutefois de se mettre en route, les assurant qu'ils en recevraient avant d'avoir atteint Tananarivo. Ce refus inattendu contrariait tous les projets ; le commandant ayant d'ailleurs remarqué qu'il se faisait des préparatifs de défense dans le fort, et que des troupes hovas avaient été envoyées à Tintingue, se détermina, pour ne pas perdre un temps précieux, à se rendre à Foulpointe,

après avoir clairement notifié à la reine nos prétentions, et fixé un délai de vingt jours pour sa réponse.

Avant de partir, le commandant fit savoir à Andrésoa combien il était surpris que sa visite n'eût pas été rendue, et lui fit demander les motifs de cet oubli ou de cette négligence des formes usitées. Le chef malgache fut fort étonné lui-même de la réclamation, car il ignorait qu'une visite, même désagréable, était un honneur qu'il fallait s'empresse de rendre ; il envoya cependant Philibert, grand-juge de Tamatave, l'excuser auprès du commandant.

M. Gourbeyre, comme on le voit, mettait un soin extrême à ce que le cérémonial s'accomplît dans toutes les circonstances. Cela n'était pas facile, et il s'exposait à perdre son temps en voulant apprendre la politesse aux Malgaches.

À Foulpointe, où la division arriva en quelques heures le 20, la réception des Français fut plus amicale ; le gouverneur Rakéli paraissait cependant inquiet ; il était évident qu'il avait reçu des ordres de la reine, et qu'il prévoyait une fin sanglante à tous ces pourparlers.

Après avoir visité Sainte-Marie, la division vint mouiller le 29 dans le port de Tintingue. On s'y livra immédiatement aux travaux de fortification et d'établissement ; les officiers de *la Chevrette* levèrent le plan de la baie et balisèrent les passes. De toutes parts on rivalisait de zèle et d'ardeur, et les constructions étaient assez avancées le 25 pour qu'on pût planter le mât de pavillon de l'établissement. Les remuants Betsimsaracs, à la bravoure desquels on eut trop de confiance, vinrent en foule féliciter le commandant, et lui faire des offres de services et des protestations de dévoûment qu'il accepta.

Vers la même époque, un envoyé hova vint porter une lettre de la reine au commandant ; cette missive étant écrite en malgache, on n'y put rien comprendre. Ranavalou paraissait y protester contre notre présence sur la côte.

Nous ne croyons pas faire un reproche aux officiers de l'expédition en disant que cette importante entreprise manquait de guides qui eussent une connaissance approfondie de la langue et des usages malgaches. L'ancien secrétaire de Radama, Robin, qui s'était enfui de Tananarivo, dans la crainte des persécutions auxquelles étaient en butte les serviteurs du feu roi ; Robin, disons-nous, eût rendu de grands services au commandant, en l'éclairant sur l'état réel des choses chez les Hovas ; mais il avait déjà été expédié vers le prince hova Ramanétak, dont la reine redoutait les attaques comme on l'a vu précédemment. Ramanétak était alors à Anjouan (îles Comores) avec quelques centaines de partisans ; Robin l'engagea à se rendre sur la côte nord-ouest de Madagascar, à y soulever les Sakalaves-du-Nord, impatients du joug hova, et à s'efforcer de conquérir le trône de Radama auquel il a des droits. Ce plan que Ramanétak adopta avec joie, et qui, en cas de succès, offrait les plus grands avantages à la France, n'eut pas même un commencement d'exécution, parceque l'on ne mit à la disposition du prince que soixante fusils et vingt barils de poudre. Ramanétak, qui manquait d'armes, ne pouvait songer à attaquer avec des moyens aussi misérables une armée formidable comme l'était alors celle de la reine. Il ajourna ses projets de conquêtes, après s'être fait une idée peu flatteuse de la générosité et de la puissance françaises.

Cependant, sur plusieurs points de la côte les Français étaient maltraités par les autorités hovas, et un traitant de cette nation, naufragé à Fénéfif, avait même été vendu publiquement par le chef de ce village ; le capitaine Gourbeyre se décida à répondre par la force à ces actes d'hostilité.

Le 10 octobre 1829, *la Terpsichore*, *la Nièvre* et *la Chevrette*, vinrent s'emboîser à 300 toises du fort de Tamatave, où le prince Corroller commandait depuis quelques jours. Le lendemain, une déclaration de guerre fut remise au gouverneur, et les trois navires commencèrent le feu. En peu d'instants le fort fut détruit, la poudrière sauta dès les premières bordées. Les troupes de débarquement se rendirent à terre, et

poursuivirent, jusque dans les montagnes d'Yvondrou, l'ennemi qui laissa en notre pouvoir vingt-trois canons ou caronnades et plus de deux cents fusils. Les Hovas furent ensuite débusqués d'un fort retranchement qu'ils avaient élevé à Ambatoumanouk, près de la rivière d'Yvondrou ; ils déployèrent dans cette affaire un courage dont on ne les croyait pas capables.

La nouvelle de notre victoire enflamma l'enthousiasme ordinaire des Betsimsaracs. Ce peuple tapageur et fanfaron offrit de se soulever de nouveau contre l'autorité de la reine ; il ne demandait que huit jours pour exterminer nos ennemis. Cette bravade n'eut pas cette fois de succès auprès du commandant, qui les remercia de leurs bonnes dispositions, et ne voulut pas leur laisser, comme ils le demandaient, un bâtiment avec un détachement français.

Les Français n'obtinrent pas à Foulpointe, où ils arrivèrent le 27, le même avantage qu'à Tamatave. Le débarquement s'effectua en bon ordre, mais une sortie inattendue et furieuse de Rakéli vint mettre la confusion dans les rangs ; quelques tirailleurs se voyant près d'être tournés par l'ennemi, battirent promptement en retraite, et entraînèrent le plus grand nombre des soldats vers les embarcations. Le brave capitaine Schœll, commandant de Sainte-Marie, perdit la vie dans cette affaire ; seul avec deux marins, enfoncé dans un marécage jusqu'à la ceinture, il s'était défendu héroïquement contre quinze Hovas, jusqu'à ce que ses forces l'eussent abandonné.

Dans l'espoir d'effacer le souvenir de cette journée, le 3 novembre, M. Gourbeyre conduisit sa division à la Pointe-à-Larrée où les Hovas avaient établi un poste militaire qui menaçait à la fois nos établissements de Tintingue et de Sainte-Marie. La victoire fut complète. Malgré la courageuse résistance des Hovas, les Français pénétrèrent dans le fort ; on s'y battit avec acharnement ; les Hovas fléchirent enfin et prirent la fuite. Ils perdirent dans cette journée 125 hommes et eurent 55 blessés ; on remarqua que la plupart des canonnières avaient péri sur leurs pièces. Nous n'eûmes que onze tués.

Il est juste de dire que toutes les précautions avaient été prises pour assurer le succès de cette attaque, et que le moral des troupes avait été relevé par les pressantes harangues du commandant.

Le bruit des succès obtenus par les Français causa une terreur panique dans la population d'Émirne ; mais la reine ne manifestait aucune crainte pour sa puissance ; elle répétait le mot avec lequel Radama avait coutume de répondre aux menaces d'invasion des Français : « Qu'ils essaient, disait-elle, j'ai à mon service le général Tazo (la fièvre endémique), entre les mains duquel je les laisserai quelque temps, et je suis sans crainte sur les résultats. »

Cependant deux envoyés du gouvernement hova vinrent trouver M. Gourbeyre, pour traiter de la paix. Ils déclarèrent que la reine était disposée à accorder toutes les réparations demandées par la France, et établirent les bases d'un traité dont la ratification par Ranavalou devait avoir lieu au plus tard le 31 décembre. Cette ratification fut refusée sans qu'on ait pu en connaître la cause.

Il fallut dès-lors songer à recommencer les hostilités. Un renfort de 800 hommes de troupe légère, deux compagnies de Sénégalais, un certain nombre d'artilleurs et un matériel de guerre proportionné, furent demandés au gouvernement de la métropole, et expédiés par elle sur trois bâtiments de guerre.

Lorsqu'on lit les instructions que le ministre adressa en cette circonstance au gouverneur de Bourbon, instructions dans lesquelles il recommandait de conclure au plus tôt une paix honorable avec les Hovas, on se demande quel fut le but d'un armement aussi considérable. La devise du ministre paraissait être l'économie ; c'était dans un but économique qu'il désirait voir la fin des hostilités ; sous ce rapport il mérite des éloges. Mais comment le concilier avec lui-même quand il organise à grands frais une expédition dont on pouvait fort bien se passer, du moment qu'il ne s'agissait plus de faire la guerre ?

Toute l'année 1830 se passa de part et d'autre en intrigues où les Hovas se montrèrent nos maîtres, il faut le reconnaître. M. Gourbeyre repassa en France afin de s'initier aux mystères de la politique du ministre.

Dans cet intervalle, la révolution de juillet s'accomplit. Au milieu des circonstances graves où cette révolution plaçait la France, on reconnut qu'il était nécessaire de faire cesser le plus promptement possible les dépenses extraordinaires qu'occasionnait Madagascar. Le désir de s'attirer l'amitié de l'Angleterre, qui avait plusieurs fois manifesté de l'inquiétude sur nos actes dans cette île, entra peut-être pour beaucoup dans cette détermination. Sur l'avis du conseil d'amirauté il fut décidé (27 octobre 1830) : 1° que l'on rappellerait immédiatement en France les quatre bâtiments de guerre affectés à l'expédition, et tout ce qui, en infanterie et en artillerie, excéderait l'effectif des garnisons ordinaires de Bourbon et de Sainte-Marie ; 2° que le gouverneur de Bourbon serait chargé de négocier avec la reine des Hovas un traité où l'on s'abstiendrait, au besoin, de discuter la question de souveraineté, et qui aurait pour but essentiel de régler les relations commerciales entre la France et Madagascar<sup>1</sup>. L'évacuation de Tintingue et de Sainte-Marie devait aussi avoir lieu.

Comme la colonie de Bourbon souffrait beaucoup de cette guerre, ses caboteurs n'étant plus admis dans les ports de la Côte-de-l'Est, et les approvisionnements en riz et en bœufs qu'elle tire annuellement de Madagascar lui faisant faute depuis longtemps, M. Duval-Dailly, alors gouverneur de Bourbon, s'empessa d'exécuter les ordres du ministre. Dans le but d'obtenir de la reine Ranavalou un traité de commerce plus avantageux, il lui présenta l'évacuation de Tintingue comme une compensation des avantages réclamés par la France. Cette

---

<sup>1</sup> *Précis sur les Établissements français*, p. 66.



proposition ne fit sur elle d'autre effet que de lui donner une triste opinion de l'habileté et de la droiture des Français, car elle savait que l'évacuation était déjà ordonnée. Toujours inébranlable dans sa résolution, elle refusa, comme au premier jour de nos relations avec elle, d'entendre à aucune proposition d'arrangement ou de traité.

Cette dernière tentative ayant ainsi échoué, on s'occupa activement de l'évacuation de Tintingue. Elle s'effectua paisiblement du 20 juin au 30 juillet 1831. Un corps de 3,000 Hovas s'avança seulement jusqu'en vue de rétablissement, mais il ne fit aucune démonstration hostile. Les fortifications furent détruites et on mit le feu aux constructions dont les matériaux ne pouvaient être emportés. Le personnel et le matériel furent transportés soit à Bourbon, soit à Sainte-Marie, dont l'évacuation fut indéfiniment ajournée afin de protéger les colons qui s'y étaient établis sur la foi des promesses du gouvernement<sup>1</sup>.

Dès que les Français eurent quitté la grande terre, les Hovas massacrèrent un grand nombre de Betsimsaracs qui avaient reconnu l'autorité de la France et construit des villages sous la protection du fort.

Telle fut la fin de la dernière expédition envoyée par la France à Madagascar. Cet échec vint confirmer le reproche maintes fois répété depuis un siècle, que nous ne savons ni créer ni gouverner des colonies. Il ne nous appartient pas de signaler les causes de nos désastres dans ce malheureux essai ; des fautes furent commises par la métropole indécise et parcimonieuse, par l'administration de l'île Bourbon, au commerce de laquelle, il faut le dire, la prospérité de Madagascar porterait un coup funeste, enfin par les officiers chargés de l'exécution de l'entreprise, qui ne paraissent pas avoir eu cette unanimité de vue ni cette bienveillance

---

<sup>1</sup> *Précis sur les Établissements français*, p. 68.

réiproques que l'on aime à trouver parmi des concitoyens éloignés de leur patrie et entourés de dangers.

**§ 11. Haine croissante de Ranavalou contre les missionnaires. – Anecdote. – Projets d'expulsion des Anglais. – Discours violent d'un chef à la reine. – Effet de son éloquence. – Édikt royal qui interdit la pratique du christianisme. – Nouvel édit de proscription contre les chrétiens. – Exécution rigoureuse de l'édikt. – Départ des missionnaires (1835). – Appréciation de leurs travaux et motifs de leur expulsion.**

L'expédition française, en obligeant le gouvernement de Ranavalou à ne songer qu'à sa défense, avait produit une diversion favorable à l'établissement des missionnaires anglais. Durant ces années de trouble et d'inquiétude, ceux-ci purent activer en paix leurs travaux de traductions pieuses et recruter de nombreux élèves dans les familles hovas, ce qu'ils n'eussent pas osé faire durant la vie de Radama, car le roi leur avait plusieurs fois manifesté son mécontentement de leur zèle trop ardent : « Si vous continuez de la sorte, leur disait-il, vous mettrez en vérité mon royaume sens dessus dessous. »

Le gouvernement de la reine observa en silence ce mouvement extraordinaire de la propagande chrétienne, dont il ne soupçonnait pas la puissance. Il s'informait aussi des résultats qu'obtenaient les missions établies dans l'Océanie. Le tableau des malheurs dont ces îles sont frappées, depuis la révolution qu'y a causée l'introduction de l'Évangile, éclaira la reine sur les dangers qui menaçaient son autorité. Cependant elle ne songea pas encore à poursuivre ses projets d'expulsion contre les étrangers, avant d'avoir obtenu d'eux tout ce qu'ils pouvaient enseigner à son peuple dans l'art de travailler les étoffes, le fer, le bois, et de construire des machines.

Ce fut en 1835 qu'elle laissa éclater ses intentions. Depuis quelque temps, elle se montrait assidue au culte des idoles<sup>1</sup> de son pays, et l'hostilité des missionnaires contre les objets de ce culte lui devint odieuse et insupportable comme à son peuple. Cette haine se manifesta par une menace violente devant la chapelle anglaise : Ranavalou sortait de maladie et allait en procession solennelle remercier l'idole du recouvrement de sa santé ; en passant auprès de la chapelle les chants sacrés vinrent frapper son oreille : « Ils ne se tairont pas, dit-elle avec rage, jusqu'à ce que la tête de l'un d'entre eux soit tombée ! »

Les murmures de la superstitieuse population, en voyant les attaques sans cesse renaissantes des étrangers contre les objets de leurs antiques croyances, augmentaient de jour en jour. Un grand coup se préparait ; voici les détails curieux de cette catastrophe tels que les révérends les rapportent eux-mêmes :

« Dans cet état des affaires, disent-ils, un chef influent et d'un rang élevé se présenta au palais, demandant à voir la reine. Admis en sa présence : “Je suis venu demander une zagaïe à votre majesté, dit-il, une zagaïe acérée et brillante ; accordez-moi ma requête.” Interrogé pourquoi il désirait avoir une arme. – “Pourquoi ? reprit-il, c'est que j'ai vu le discrédit et la honte jetés par les étrangers sur les gardiens sacrés de cette terre, sur la mémoire des illustres ancêtres de votre majesté, à la protection desquels notre contrée doit son salut ; c'est que les cœurs de ce peuple sont détournés des coutumes de nos ancêtres et de celles de votre majesté ; c'est que les instructions, les livres, la fraternité de ces étrangers, ont déjà gagné à leurs intérêts bien des hommes puissants dans l'armée et dans le

---

<sup>1</sup> Nous avons cru devoir conserver ce terme que les missionnaires anglais emploient toujours pour désigner l'assemblage de petits morceaux de bois, d'ivoire, de cuivre et d'argent, auquel les Hovas prêtent une grande puissance ; le terme malgache est *odi* ou *fanfoudi*, c'est-à-dire, charme, remède, préservatif.

gouvernement, bien des hommes libres et un nombre immense d'esclaves ; c'est que tout cela n'est fait que pour préparer l'arrivée de leurs compatriotes, qui fondront sur nous au signal que tout est prêt et s'empareront d'autant plus aisément de notre pays que le peuple est déjà prévenu en leur faveur. Telle sera l'issue de leurs enseignements, et comme je ne veux pas vivre pour voir une telle calamité infligée à mon pays, et nos propres esclaves employés contre nous, je viens vous demander une zagaïe pour me percer le cœur, afin de mourir avant la venue de ce jour fatal."

En entendant ce discours, on dit que la reine fut si violemment émue qu'elle versa des larmes de douleur et de rage à plusieurs reprises, et resta muette plus d'une demi-heure ; puis elle s'écria qu'elle mettrait fin au christianisme, quand il en devrait coûter la vie à tous les chrétiens de l'île. Le plus profond silence régna dans le palais ; la musique, les danses, les amusements ordinaires, furent suspendus durant quinze jours entiers. La cour était comme frappée d'une grande calamité nationale, pendant que la consternation régnait dans toutes les classes de la société. »

Pendant ces quinze jours de deuil public, des mesures furent prises pour abolir le christianisme. Un premier message de la reine enjoignit aux missionnaires de respecter les coutumes du pays, tout en suivant librement les leurs, et de s'abstenir de baptiser ses sujets ou de leur faire célébrer le dimanche, choses formellement contraires aux coutumes ou lois hovas. Voici la traduction littérale de ce document qui résume parfaitement la politique du gouvernement à leur égard :

Tananarivo, 26 février 1835.

« À tous les Européens, Français et Anglais,

« Ceci est pour vous entretenir, mes amis et parents, des intentions que vous avez manifestées à mon pays d'enseigner l'habileté et la science : je vous en remercie. Cela m'est très

agréable que vous n'ayez pas changé, car j'ai remarqué (je n'ai pas oublié) l'intention que vous avez manifestée a Radama et aussi à moi.

« Et aussi je vous avertis vous tous, Européens, que tandis que vous demeurerez dans mon pays, vous pouvez, entre vous, observer toutes les coutumes de vos ancêtres (c'est-à-dire votre culte et vos lois), et vos propres coutumes (vos usages) ; et soyez sans crainte, car je ne change pas les coutumes de vos ancêtres, ni vos propres coutumes, parceque l'intention que vous avez manifestée à mon pays est bonne. Cependant, quoique je vous dise cela (faites attention que), quiconque viole la loi de mon pays est coupable. Et ceci n'existe pas seulement dans ce pays, mais par toute la terre. – Partout où l'on viole la loi du pays, on est coupable.

« Et de plus, je vous dis explicitement, que si mon peuple changeait les coutumes de ses ancêtres, et ce qui a été transmis de la lignée antique de mes prédécesseurs et d'Andrianampouinimérine et de Radama, j'abhorrerais cela, car je ne puis permettre de changer ce qu'ont établi mes ancêtres. Je n'ai point de honte ni de crainte de maintenir les coutumes de mes ancêtres. Mais s'il y a de l'habileté et de la science qui puissent procurer des avantages à mon pays, à cela je donne mon assentiment ; néanmoins je ne peux permettre qu'on abandonne les coutumes de mes ancêtres.

« Or donc, en ce qui touche les cérémonies religieuses, soit le dimanche, soit les autres jours, et le baptême, et l'existence de la fraternité (ou des assemblées), ces choses ne peuvent point exister chez mes sujets dans ce pays. Quant à vous, Européens, faites ce qu'ordonnent les coutumes de vos ancêtres et vos propres coutumes.

« Mais s'il y a en vous des connaissances dans la science et dans les arts qui puissent faire du bien a mes sujets dans ce pays, enseignez-les leur, car cela est bon.

« Je vous dis donc ceci, mes amis et parents, afin que vous le sachiez.

« RANAVALOU MANJAKA. »

Il ne fut répondu aux représentations des missionnaires que par un édit plus rigoureux encore, publié solennellement dans un kabar convoqué le 1<sup>er</sup> mars 1835, et auquel assistèrent plus de 150,000 indigènes de tous rangs. Cette pièce, qui détaille avec soin les griefs du gouvernement hova contre le christianisme, mérite aussi d'être citée.

« Je viens vous le déclarer, Ambaniandrou (les Hovas), je ne suis pas une souveraine qui trompe, et vous n'êtes pas des sujets trompés ; c'est pourquoi je vais vous dire ce que je me propose de faire et comment je vous gouvernerai. Quel est l'homme qui voudrait changer les coutumes de vos ancêtres et des douze souverains de cette contrée ? À qui le royaume a-t-il été laissé en héritage par Dianampouine et par Radama, si ce n'est à moi ? Hé bien ! si quelqu'un d'entre vous veut changer les coutumes de vos ancêtres et des douze souverains, j'abhorre cela, dit Rabodo-Nandrian-Impoinimerina<sup>1</sup>.

« Maintenant, quant à avilir les idoles, à traiter la divination de plaisanterie, à renverser les tombes des Vazimbas, je déteste ces crimes, dit Ranavalou-Manjaka ; ne faites point cela dans mon royaume. Les idoles<sup>2</sup>, dites-vous, ne sont rien. – N'est-ce pas par elles que les douze rois ont été établis ? et maintenant elles seraient changées au point de ne devenir rien ! La divination que vous traitez de la même manière, et les tombes des Vazimbas, ne sont-ce pas là des témoignages de leur

---

<sup>1</sup> Formule de la chancellerie hova et l'un des surnoms de la reine.

<sup>2</sup> Voir la note, page 154.

puissance ? Le souverain lui-même les regarde comme sacrées, et vous, le peuple, vous les estimeriez moins que rien ! C'est là mon affaire, dit Ranavalou-Manjaka, et je tiens pour criminel quiconque en mon pays les détruit (les tombes).

« Quant au baptême, aux associations, aux lieux de prière autres que les écoles, et aux prescriptions du dimanche, combien y a-t-il donc de souverains sur cette terre ? N'est-ce pas moi, moi seule qui règne ? Ces choses ne se doivent pas faire, elles sont illégales dans mon pays, dit Ranavalou Manjaka, car elles ne font point partie des coutumes de nos ancêtres, et je ne changerai point leurs coutumes, excepté pour les choses qui peuvent être utiles au bien de mon pays.

« Eh ! bien donc, je vous accorde un mois pour vous dénoncer, vous qui avez reçu le baptême, qui faites partie des associations ou qui allez prier dans des maisons séparées, dit Ranavalou-Manjaka ; et si vous ne venez pas dans ce délai, et attendez d'être découverts et accusés par d'autres, je vous déclare dignes de mort, car je ne suis pas une souveraine qui trompe, et mes sujets ne doivent pas être trompés. Remarquez bien le délai fixé, c'est un mois à partir du coucher du soleil, que je vous donne pour confesser votre état coupable, et voici la méthode que vous suivrez. »

Après avoir décrit la manière dont les diverses catégories de coupables devront s'accuser elles-mêmes, l'édit royal se termine ainsi :

« Vous, écoliers, écoutez mes ordres : tant que vous serez écoliers, et recevant l'instruction des Européens dans leurs maisons, observez le dimanche ; cependant, ce sera pour les leçons seulement que vous devrez l'observer, et non pour toute autre chose quelle qu'elle soit ; et plus tard, dès que vous aurez quitté les écoles, vous n'observerez en quoi que ce soit le dimanche ; car, moi la souveraine, je ne l'observe pas du tout, et pareille chose ne doit pas avoir lieu dans le pays, dit Ranavalou-Manjaka.

« Et puis, quant à votre mode d'affirmer, vous dites : "C'est vrai," et lorsqu'on vous répond : "Le jurez-vous ?" Vous dites encore : "C'est vrai."

« C'est étonnant ! car que signifie ce mot : "C'est vrai ?" »

« Souvenez-vous que ce n'est pas au sujet de ce qui est sacré dans le ciel comme sur la terre, et qui a été tenu pour sacré par les douze souverains, ni pour offense aux idoles sacrées, que vous êtes accusés maintenant, mais parceque votre conduite n'est pas d'accord avec les coutumes de vos ancêtres<sup>1</sup>, et c'est ce que j'abhorre, dit Ranavalou-Manjaka. »

Plusieurs chefs intervinrent pour faire modifier la rigueur de cet édit, en proposant de ne pas lui donner d'effet rétroactif et de ne pas exiger que les coupables se dénonçassent eux-mêmes. Tout fut inutile, et le lendemain la reine fit publier par ses officiers qu'au lieu d'un mois elle ne donnait qu'une semaine pour se dénoncer. N'ayant d'autre alternative que l'obéissance ou la mort, les nouveaux chrétiens, peu soucieux des palmes du martyr, courbèrent la tête devant l'édit royal, et vinrent en foule remettre entre les mains d'officiers désignés à cet effet les exemplaires des livres saints qu'ils tenaient des missionnaires. Plus de quatre cents officiers furent privés de leur grade, et parmi le peuple les coupables furent condamnés à des amendes plus ou moins fortes.

Abattus par ce dernier coup, les missionnaires abandonnèrent Tananarivo les uns après les autres ; le plus grand nombre partit le 18 juin 1835.

Ainsi finit la tentative religieuse de la société des missions ; œuvre philanthropique et digne d'éloges sous un rapport, mais

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire : « Votre crime n'est point d'avoir embrassé la foi chrétienne, mais d'avoir transgressé les coutumes nationales, les coutumes sur lesquelles notre société est établie. »



étroitement liée, malgré tout, aux vues ambitieuses et envahissantes de la politique anglaise. Le bon sens malgache avait redouté le sort des habitants de la péninsule du Gange et des îles Océaniques, et le plus sûr moyen d'y échapper lui parut être l'expulsion des dangereux étrangers et l'anéantissement des idées nouvelles qui se présentaient sous la forme religieuse.

Radama avait permis la prédication du christianisme parcequ'il savait que les missionnaires mettaient cette condition à l'enseignement des sciences et des arts, et que d'ailleurs il se sentait assez fort pour étouffer dans le cœur de son peuple les principes d'égalité que la nouvelle croyance y aurait introduits. La conduite de Ranavalou envers les néophytes eût été un jour la sienne s'il eût vécu plus longtemps ; la persécution eût suivi de même ces chrétiens, fanatiques à ses yeux, qui disaient tout haut que les grands sur la terre seraient les plus humbles dans le ciel, et peut-être les apôtres de l'Évangile eux-mêmes n'eussent-ils point été épargnés par lui comme ils l'ont été par la reine.

Il faut bien le reconnaître : les missionnaires ne durent leurs succès éphémères à Madagascar qu'à des circonstances entièrement indépendantes de leurs enseignements religieux ; ce fut leur habileté comme professeurs et comme ouvriers qui favorisa seul leurs efforts. Le mysticisme n'y eut aucune part, car le peuple n'y a point de religion ni de culte, point d'idée d'un être immatériel et tout-puissant, ayant une volonté, une colère, une jalousie, point de divinités enfin, auxquelles on eût pu substituer Jehovah et le Christ. Le respect inviolable aux lois existantes, l'obéissance aveugle au gouvernement établi, étaient en outre des obstacles contre lesquels les prédications chrétiennes devaient se briser.

Espérons que la défaite des évangélisants servira d'enseignement aux convertisseurs européens ; espérons de plus qu'il se trouvera un jour des hommes assez généreux, assez tolérants, pour porter aux Malgaches les bienfaits d'une instruction qu'ils réclament à grands cris, sans exiger d'eux une

renonciation absolue à leurs antiques coutumes, et sans tenter de détruire à *priori* les principes qui constituent leur ordre social.

**§ 12. État actuel de l'île. – Nouvel échec d'un envoyé français à Tananarivo. – Situation précaire des traitants européens. – M. Delastelle. – Expédition anglaise de 1838. – Persistance de la reine à refuser toute relation avec les étrangers. – Position menaçante de Ramanétak à Anjouan. – Révolution imminente à Madagascar.**

Depuis le renvoi des missionnaires anglais, le gouvernement hova eut à réprimer de puissantes rébellions dans les provinces du sud ; les actes de la plus horrible cruauté signalèrent ses victoires. À l'égard de la France, on crut pendant quelque temps qu'il se départirait de cette humeur intraitable dont nous avons déjà fait mention. Le ministre de la marine, M. Duperré, chercha à tirer parti de cette apparente disposition favorable, en envoyant à Tananarivo (décembre 1837) un capitaine de navire, qu'il chargea de stipuler un traité de commerce et d'amitié avec la reine. Arrivé dans la capitale, l'envoyé se convainquit de la persistance du gouvernement à ne lier aucune relation avec les étrangers. Les conseillers de la reine lui firent savoir d'un ton de fort mauvaise humeur « qu'on ne pouvait accéder aux articles du traité de commerce qu'il présentait, et qu'on le ferait sortir du pays s'il en reparlait. »

Sur la côte, le gouvernement hova conserve toujours la même attitude vis-à-vis des Européens, sur lesquels il exerce une surveillance active. Les traitants se plaignent hautement des persécutions dont ils sont l'objet ; ils attribuent ces mauvais traitements à l'influence qu'un Français, M. Delastelle, a acquise depuis plusieurs années sur l'esprit de la reine, pour laquelle il est venu dernièrement (1839) à Paris faire des achats

considérables en ameublements, bijoux et autres objets. M. Delastelle est en effet un des conseillers de Ranavalou, en ce qui concerne la politique commerciale ; il a été élevé à la dignité d'andrian (prince), et il jouit dans le royaume d'Ancove des mêmes droits que les classes les plus privilégiées. Il dirige avec habileté une grande plantation de cannes à sucre et d'indigotiers, fondée à Mahéla par le capitaine Arnoux et M. Rontaunay de l'île Bourbon, dans les bénéfices de laquelle la reine a une forte part.

En 1838, un capitaine appartenant au cabotage de Maurice, ayant failli être victime d'un guet-apens de la part des Hovas, le gouverneur, sir William Nicolay, expédia deux corvettes pour exiger une réparation de cet outrage. Des munitions de guerre avaient été embarquées sur ces deux bâtiments, car on était décidé à agir avec rigueur, dans le cas où la réparation désirée ne serait pas accordée. Lorsque ces navires arrivèrent à Tamatave, ils y trouvèrent *le Lancier* et *le Colibri*, corvettes françaises, envoyées par le gouverneur de Bourbon pour demander au gouvernement hova des explications sur son refus de fournir des vivres à la colonie de Sainte-Marie. L'apparition des navires de guerre anglais jeta la consternation parmi les naturels et l'effroi chez les traitants, qui ont acquis l'expérience qu'à la moindre agression de la part des étrangers les ordres du gouverneur hova sont d'incendier les propriétés des Blancs. Les craintes de ceux-ci se réalisèrent. Dans la nuit le feu se déclara, mais grâce aux secours que les marins français portèrent immédiatement on se rendit bientôt maître de l'incendie. Le commandant du *Lancier*, M. Laroque de Chanfray, dont la courageuse conduite a maintes fois été de la plus grande utilité au commerce français, exigea, le lendemain, de Ramanache, gouverneur du fort, une garantie qui donna aux Européens un peu de sécurité et leur permit de continuer leur trafic.

Nous ignorons si l'expédition anglaise atteignit ou non le but de sa mission. Quoi qu'il en soit, les dernières nouvelles reçues de l'île Maurice nous apprennent que, vers le commencement de l'année 1839, un particulier de Maurice

s'était rendu à Madagascar, avec l'autorisation du gouverneur, dans le but d'engager la reine à permettre le départ de huit cents de ses sujets pour la colonie, que l'affranchissement des esclaves avait privée des bras nécessaires à l'exploitation des sucreries. Ses propositions n'ayant pas été accueillies, il a quitté Madagascar après un très court séjour.

L'insuccès de cette dernière tentative démontre que la reine est absolument déterminée à n'avoir aucun rapport avec les Blancs, soit qu'elle craigne leurs envahissements, soit qu'elle n'agisse que sous l'influence de quelques Européens établis auprès d'elle.

Les actions de Ramanétak, qui a des prétentions au trône, et paraît décidé à les faire valoir, inquiètent beaucoup Ranavalou. Il a été élu sultan d'Anjouan, où il s'était réfugié à la mort de Radama, et il observe de loin tout ce qui se passe dans la capitale. En février 1838, le gouvernement d'Émirne eut avis d'un fort soulèvement chez les Sakalaves-du-Nord, où Ramanétak a un grand nombre de partisans, et l'on craignait qu'il ne fût à leur tête. Il a écrit lui-même à la reine et à l'un des ministres hovas « qu'il viendrait bientôt la voir ». Cette nouvelle causa une grande agitation à Tananarivo ; les troupes furent rassemblées et exhortées à soutenir la cause de la reine. La terreur avait sans doute grossi les objets, car jusqu'à présent Ramanétak s'est borné à préparer les voies qui doivent le mener au trône, en soudoyant des émissaires parmi les grands et dans l'armée où il s'est fait beaucoup d'amis. Il a une tête excellente, et son courage est reconnu de tous les Hovas : nous le verrons bientôt marcher vers Émirne et s'emparer du pouvoir après une lutte courte, mais sanglante. La popularité de son nom, son intelligence et son énergie, permettent de présumer pour lui la victoire, et l'histoire des rois hovas rend probable l'effusion du sang dans cette révolution nouvelle.

*Paris, le 1<sup>er</sup> mars 1840.*

VOYAGES  
**À MADAGASCAR**  
ET  
AUX ÎLES COMORES.

## CHAPITRE I<sup>er</sup>.

### **Arrivée à Madagascar. – Jean René. – Tamatave. – Les chiens malgaches. – Les maremites.**

La colonie anglaise de l'île Maurice entretient de fréquentes relations avec Madagascar; des caboteurs y transportent continuellement des bestiaux et du riz qu'il est facile de se procurer en abondance sur la côte orientale de la grande île. Une portion considérable de la population noire de l'île Maurice a été amenée de Madagascar, alors que la traite était encouragée par l'administration, et aujourd'hui même on voit arriver au Port-Louis un grand nombre de Malgaches libres, dont l'occupation est de soigner les bœufs dans les navires qui font ce commerce.

Il est certes bien étonnant que les créoles de cette île, placés dans des circonstances si favorables pour acquérir des connaissances approfondies sur Madagascar et son peuple, n'aient en général sur ce pays que des notions imparfaites et fort vagues. Je ne fus pas longtemps parmi eux sans m'apercevoir qu'ils ne connaissaient à peu près rien sur la grande île qui leur fournit presque exclusivement leur nourriture. Ainsi ils me la représentaient comme un nouvel Éden, où les plus riches productions de la nature étaient étalées avec magnificence, et où les blancs récoltaient sans semer. Ils m'entretenaient d'une reine de Bombetok<sup>1</sup> dont la puissance égalait la richesse, et des présents superbes que les blancs recevaient d'elle. Cependant un étranger qui, sur la foi de leurs récits, serait parti pour

---

<sup>1</sup> Village dans la baie de ce nom, située sur la côte du N.-O.

Bombetok sans marchandises et sans argent, eût été exposé à y mourir de misère, car la souveraine<sup>1</sup> de cet Eldorado qui n'existait que dans leur imagination était morte dès le siècle dernier. C'était principalement sur Émirne et sur son roi Radama que l'on me racontait des merveilles dignes de figurer dans *les Mille et une Nuits*. Ce prince, me disait-on, répand l'or à pleines mains sur les blancs qui daignent voyager dans ses états ; il leur accorde le commandement de ses corps d'armées ou les nomme gouverneurs de provinces riches et fertiles. Enfin, pour me donner une idée complète de son opulence et de sa prodigalité, on m'assurait que son palais était couvert en piastres d'Espagne.

J'écoutais avec complaisance ces histoires à l'habitation d'Yemen où j'avais quelques parents, et j'avoue que des descriptions si séduisantes avaient excité mon désir de voir une contrée qui, exagération à part, ne pouvait manquer de m'intéresser vivement, lorsque le capitaine Arnous de Marseille me proposa de l'accompagner à Madagascar où il se rendait dans le but de visiter les établissements qu'il possédait sur la Côte de l'Est<sup>2</sup>. J'acceptai son offre, et après avoir acheté quelques marchandises et les médicaments nécessaires pour combattre les maladies du pays, je quittai Maurice sur la goélette *l'Alcyon* à la fin d'avril 1823 ; nous relâchâmes à l'île Bourbon, et fîmes voiles quelques jours après pour Madagascar.

Favorisés par les vents, le troisième jour nous découvrîmes l'île aux Prunes<sup>3</sup> et les récifs de Tamatave ; à midi nous donnions dans la petite passe et nous apercevions le pavillon du

---

<sup>1</sup> Ravahini, *l'Étrangère*.

<sup>2</sup> On appelle ainsi, aux îles Maurice et Bourbon, la portion du littoral de Madagascar qui s'étend d'Angontsi à Manourou.

<sup>3</sup> Cet îlot, situé à une petite distance au N.-E. de Tamatave, est couvert d'arbres qui servent d'asile à des milliers de grosses chauves-souris. Le terrain y est tellement rocailleux qu'il est difficile d'en faire le tour sans mettre en pièces sa chaussure. On n'y trouve pas d'eau douce.

chef Jean René qui avait adopté pour symbole la représentation en couleur rouge et noire d'un taureau, d'un coq et de deux zagaïes<sup>1</sup> en croix sur un fond blanc.

Jean René naquit au fort Dauphin, d'une femme antatschime dont les ancêtres, jadis chefs des Bétanimènes, avaient été faits prisonniers de guerre. Son père nommé Boucher était Français et agent de la Compagnie des Indes ; il jouissait à Madagascar d'une certaine considération. René passa son enfance à Maurice et y reçut un commencement d'éducation. Il avait à peine quinze ans quand Boucher l'envoya à Foulpointe avec des recommandations pour Dumaine, agent du gouvernement, qui l'employa dans ses bureaux.

En 1797 les Anglais s'étant emparés de cet établissement, la palissade fut abandonnée par le commodore aux naturels qui la démolirent. L'agent français, quelques soldats qui composaient la garnison, et René lui-même furent contraints de s'en retourner à Maurice.

Un an après cet événement, Boucher confia quelques marchandises à son fils et l'envoya à Tamatave où il s'établit comme traitant ; Sylvain Roux, agent consulaire, ayant remarqué son intelligence et les progrès qu'il faisait dans l'étude de la langue malgache, le prit sous sa protection et parvint à le faire nommer interprète du gouvernement. Jean René occupait encore cet emploi lorsqu'il sut profiter des malheurs de Sialan et de Simandré, chefs de Tamatave et d'Yvondrou, et leur enlever le pouvoir qu'il partagea avec son frère Fiche.

À l'époque où j'arrivai à Madagascar, il se qualifiait de prince héréditaire de Tamatave et de commandant des Bétanimènes pour Radama. Lorsque dans la suite je me liai d'amitié avec lui, je lui conseillai d'abandonner ce dernier titre et de prendre celui de gouverneur général des Bétanimènes, qui

---

<sup>1</sup> Javelot malgache, l'arme nationale.



convenait mieux à la dignité dont il était revêtu. Il adopta dès lors ce changement auquel Radama donna son adhésion.

Les Malgaches l'appelaient *Ampanzaka-Mena*, le roi rouge, à cause de son teint cuivré. Il était petit, trapu, mal fait et défiguré par la petite-vérole. Quoique sans éducation il avait l'habitude du monde et des affaires, et faisait les honneurs de sa maison avec autant d'aisance et de dignité qu'un grand seigneur d'Europe. Il aimait beaucoup à pérorer ; aussi les discussions et les procès étaient-ils devenus choses essentielles son existence. Je l'ai vu souvent exténué et hors d'haleine après les longs discours qu'il se plaisait à prononcer dans les assemblées. Ses idées n'avaient point de suite, et son imagination vagabonde enfantait en un jour vingt projets qu'il abandonnait le lendemain pour en caresser de nouveaux. Chef ambitieux et négociateur adroit, il était parvenu à soumettre, sans coup férir, la plupart de ses voisins. Il avait environ cinquante ans lorsque je le vis pour la première fois.

Tamatave, qui n'était autrefois qu'un petit village de pêcheurs, est devenu le principal marché sur la Côte de l'Est ; l'air y est moins insalubre qu'à Foulpointe ; il y a beaucoup moins de bois et de marais ; sa rade spacieuse et sûre est aussi plus fréquentée par les marchands de Maurice et de Bourbon. Sa population est de huit cents à mille habitants.

On ne voit à Tamatave aucun édifice remarquable, si ce n'est l'habitation royale, construite en bois comme celles de nos colonies ; les autres sont des cabanes dont les feuilles du ravalala<sup>1</sup> entrelacées forment les murs ; elles sont petites et peu

---

<sup>1</sup> Le ravalala, connu des Européens et des créoles des îles Maurice et Bourbon sous le nom d'*Arbre du voyageur*, parceque l'on trouve entre les aisselles de ses feuilles de l'eau très fraîche et très bonne à boire, a le tronc d'un palmier et les feuilles du bananier, avec cette différence que, plus épaisses et plus fortes, elles ne s'affaissent pas comme celles de ce dernier arbre, mais se redressent vigoureusement et se disposent en éventail régulier au sommet de l'arbre. Le ravalala est très utile aux Mal-

solides. Les blancs ont élevé pour leurs établissements de commerce quelques grands magasins bâtis à la manière du pays et entourés de palissades. Les cocotiers sont les seuls arbres que l'on rencontre sur ce plateau aride et couvert de sables mouvants ; mais à peu de distance du village une végétation des plus vigoureuses déploie toutes ses richesses.

L'hivernage<sup>1</sup> était passé ; cependant on voyait encore dans les marais des cadavres de bœufs et de moutons dont la décomposition avancée répandait dans l'air des miasmes infects. Ces bestiaux avaient été frappés par la foudre ou entraînés par les torrents que les pluies avaient subitement formés, du sommet des montagnes où ils cherchaient quelques brins d'herbe épargnés par la mousson<sup>2</sup>.

Quoi qu'il en soit, les orages devenus moins fréquents permettaient au soleil d'absorber une partie des eaux dont les savanes<sup>3</sup> de Madagascar sont inondées pendant quatre mois, et je n'avais plus à craindre la brise brûlante et suffocante du nord-est dont les étrangers redoutent avec raison l'influence.

Curieux de voir Radama dont le nom était dans toutes les bouches, et qui devait arriver bientôt à Vobouaze, chef-lieu de la

---

gaches ; son bois filamenteux sert à former la charpente, et ses feuilles les parois extérieures, les cloisons et le toit de leurs cases. Ils emploient encore sa feuille à divers usages domestiques. Le ravinala croît près des ruisseaux et dans les marécages, et non dans des lieux secs et arides, comme on l'a prétendu pour colorer d'un peu de merveilleux la propriété qu'il a de fournir au voyageur altéré une boisson rafraîchissante, qui n'est autre que de l'eau de pluie.

<sup>1</sup> Saison des pluies et des chaleurs, qui commence en novembre et finit en avril. C'est alors que la fièvre décime les Européens et les Malgaches de l'intérieur de l'île.

<sup>2</sup> Vents périodiques et très violents.

<sup>3</sup> Plaines marécageuses et couvertes de hautes herbes nommées *fatake*.

province des Bétanimènes, j'acceptai avec empressement l'offre que me fit René d'une recommandation pour ce prince.

Ce voyage avait un autre but : j'espérais y trouver l'occasion de satisfaire mon goût pour la chasse. Depuis que j'étais à Tamatave, je battais tous les matins les bois des environs accompagné d'un parent de Jean René, nommé Rapelapela, qui, en reconnaissance de quelques cadeaux, avait promis de me faire connaître les diverses manières de chasser du pays. Il était suivi d'un petit chien de race malgache qu'à son poil fauve, ses oreilles droites, son museau allongé et sa queue longue et fourrée, l'on aurait pris pour un renard ; la ressemblance eût été parfaite si ses jambes avaient été plus grêles et plus courtes.

Un grand nombre de ces chiens qui sont sans doute originaires de l'île vivent sauvages dans les forêts, en y chassant pour leur propre compte. On apprivoise difficilement ceux que l'on prend tout petits dans la cavité d'un rocher ou de quelque vieux tronc d'arbre. Lorsqu'ils mènent la vie domestique ils paraissent avoir moins d'instinct que les nôtres ; ils sont hargneux, n'obéissent pas toujours à la voix de leur maître et ne chassent qu'en vue de la curée<sup>1</sup>. La manière dont ils poursuivent le gibier est cependant assez ingénieuse. Il est impossible sans eux d'approcher les pintades qui courent avec tant de vitesse que je n'ai jamais pu en tirer à moins de cent pas. Lorsque nous en faisons lever une compagnie, mon guide, avec l'œil exercé d'un chasseur, remarquait l'arbre qu'elles choisissaient pour remise, l'indiquait aussitôt au chien qui y courait, en grattait le tronc, et aboyait avec ardeur ; dès-lors nous n'avions plus à craindre de voir les pintades s'envoler ; elles restaient immobiles sur les branches, et, la tête cachée dans leurs plumes, elles faisaient entendre un petit gémissement. J'avais quelquefois le temps de tirer et de recharger deux fois avant qu'elles songeassent à abandonner leur retraite ; mais à peine

---

<sup>1</sup> Les Malgaches appellent *kiva* les chiens inutiles, et *amboa* ceux qui chassent le sanglier.

les aboiements du chien avaient-ils cessé que le charme était détruit : la terreur des oiseaux se dissipait, et ils s'éloignaient en criant. Je me dégoûtai bientôt de cette chasse et je l'abandonnai pour suivre les naturels à celle du sanglier. Elle me causa d'abord beaucoup de fatigues, mais finit par m'être utile sous plus d'un rapport.

Quoique les Malgaches soient d'adroits tireurs, ils chassent rarement au fusil ; ils conservent leur poudre pour la guerre ou pour célébrer la naissance de leurs enfants et les funérailles de leurs parents. C'est peut-être l'une des causes de l'abondance du gibier dans leurs forêts, sur leurs lacs et sur leurs rivières, abondance que doit augmenter encore leur indifférence pour ce genre de mets.

Chez quelques peuplades de Madagascar qui ont une origine arabe, on ne mange pas de sanglier et on ne lui donne la chasse que par excès de zèle religieux. J'ai connu dans le pays de Matatane de dévots personnages qui, dans leur haine pour l'animal immonde, s'imposaient les privations les plus dures, afin de pouvoir acheter des chiens propres à cette chasse. Parmi d'autres peuplades, les chefs en général et ceux qui veulent acquérir la réputation de braves, se livrent à cet exercice et paient souvent un bon chien jusqu'à cinq esclaves ou cent bœufs.

Les arbres des forêts sont tellement rapprochés et touffus, les sentiers si étroits et embarrassés par tant de lianes et d'arbustes épineux, que les Malgaches regardent comme impossible de se servir de fusils pour chasser le sanglier, et ne s'arment que de zagaïes courtes qu'ils font forger exprès. J'en fis faire plusieurs à Tamatave et je m'exerçai quelque temps à lancer ces javelots que mon guide savait manier avec beaucoup d'adresse. D'après ses avis, je fis avec de la *rabane*, toile légère fabriquée par les naturels, une petite tente semblable à celles que les chasseurs du pays élèvent au milieu des bois. Il me

conseilla aussi d'acheter quatre chiens d'Ancaye<sup>1</sup> et d'engager dix *maremites* pour porter mon bagage dans une forêt des Bétanimènes où des chasseurs fameux devaient bientôt se réunir. Les *maremites* sont des hommes libres qui s'engagent au service des personnes qui se livrent au commerce. Cela s'appelle faire *karamou*. On distingue dans ces sortes d'engagements le grand et le petit *karamou*. La durée du premier est d'une lune ; au bout de ce temps il faut le renouveler ; le second n'a lieu que pour les travaux à forfait, tels que la construction d'une case ou d'un magasin, le chargement ou le déchargement d'un navire. Il existe une autre espèce de *karamou* : c'est celui que les *maremites* contractent avec un voyageur ; ils prêtent serment chez le chef du district de le servir, de le défendre et de le protéger pendant toute la durée du voyage. Ce serment n'est point prononcé par les *maremites* eux-mêmes, mais par leur *milohanh* ou capitaine ; ils se bornent à répondre *eh !* (oui) aux différents articles dont elle se compose. Le prix du grand *karamou* à la Côte de l'Est se paie en une quantité de toiles blanches et bleues équivalant à 4 piastres, dans le sud, c'est-à-dire à partir de Mananzari, le paiement du grand *karamou* se fait en *ravake* ou verroteries de Venise. Les naturels préfèrent être employés à forfait, et ne contractent qu'à contre-cœur le grand *karamou* avec un individu qui ne réside pas dans le pays. Quant au *karamou* de voyage, on conçoit qu'il varie selon les distances à parcourir. La moitié du paiement des *maremites* doit se faire en marchandises avant le départ chez le chef qui a reçu leur serment, et ne leur est livré qu'à leur retour. Dans le cas où l'un d'entre eux aurait enfreint la moindre des conditions jurées, le chef dépositaire devrait au voyageur la portion des marchandises destinée à l'auteur de l'infraction. Cette formalité du dépôt n'est pas usitée sur tous les points de la côte orientale.

N'ayant encore aucune connaissance des coutumes malgaches, j'avais recommandé à Rapelapela de s'y conformer

---

<sup>1</sup> Province située entre les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> degrés de latitude S.

partout où nous passerions ; mon intention était de me borner à tout observer attentivement et de profiter des explications que me donnerait tant bien que mal mon guide qui avait résidé quelque temps à Maurice et y avait appris à parler un peu le français.

La veille du départ, mes porteurs divisèrent mon bagage en plusieurs petits paquets, dont chacun pesait tout au plus quinze livres, et les emballèrent dans des feuilles de *vako*<sup>1</sup> pour les préserver de l'humidité, précaution nécessaire dans un pays où il pleut presque tous les jours. Deux de ces paquets attachés aux extrémités d'un bambou que l'on porte sur l'épaule font la charge d'un homme.

---

<sup>1</sup> *Pandanus* ; on en distingue trois espèces : *P. Hofa*, *P. sylvestris*, *P. longifolius pyramidalis*. La dernière se voit à la baie d'Antongil.

## CHAPITRE II.

### Départ pour Vobouaze. – Yvondrou. – Costumes et pirogues des indigènes.

Le 8 juin 1823, vers midi, je me mis en route à pied, ne tenant aucun compte des prédictions de quelques blancs établis à Tamatave, qui, même le matin et le soir, n'osaient sortir qu'empaquetés dans un hamac. Ils m'annonçaient que la fièvre et une mort prochaine seraient les suites inévitables de ma témérité.

En quittant Tamatave, nous suivîmes la côte au sud et passâmes à un quart de lieue de ce port la petite rivière de Manaarez, qui prend sa source dans les montagnes d'Ambanivoule. Ces montagnes couvertes de bois sont bornées au nord par les Antavarts, au sud par les Bétanimènes, à l'ouest par les Bezonsons et à l'est par les Betsimsaracs. Elles sont moins hautes que celles des Bétanimènes, et renferment trente ou quarante villages tout au plus.

Après quatre heures de marche sous un soleil ardent, nous aperçûmes le village d'Yvondrou situé sur une hauteur à peu de distance de la mer et sur la rive droite de la rivière du même nom, qui prend sa source dans les montagnes d'Ambanivoule, près du village de *Hénabé* (beaucoup de viande).

Yvondrou est peu considérable ; l'habitation du chef, composée de plusieurs cases, est la seule qui se fasse remarquer ; elle est entourée par un triple rang de palissades.

Lorsque nous fûmes arrivés près des premières cabanes, mon guide me conseilla de tirer un coup de fusil et d'envoyer au

chef un maremite pour lui annoncer notre arrivée. Nous entrâmes ensuite dans le village et allâmes nous établir sous un hangar qui ressemblait aux anciennes halles de nos petites villes. C'était un toit de feuilles de ravinala soutenu par de jeunes arbres dont on avait enlevé l'écorce. Les étrangers attendent dans cette sorte de caravansérail un logement que le chef a toujours soin de leur faire préparer. Nous venions d'y déposer notre bagage, lorsque mon maremite vint nous rejoindre accompagné d'un officier du chef, qui nous conduisit dans une case construite comme toutes celles du village, en bois et en feuilles de ravinala, mais plus grande et plus propre. C'était la principale demeure du chef, qui, pour se conformer à l'usage, me la céda pour une nuit. Elle ne formait qu'une seule pièce ; deux *ampitakh*<sup>1</sup> m'y attendaient auprès du feu. Mes maremites, après avoir déposé mes paquets et leurs zagaïes, allèrent s'asseoir auprès d'eux, et répondirent *eh !* à leur salut plein de bienveillance : *Finart'-nareo !* Bonjour, vous autres.

Quelques minutes après, deux vieillards vinrent me complimenter de la part du chef. Leurs cheveux, à demi-laineux, étaient divisés en cinq ou six tresses terminées par de grosses touffes. Mon guide me fit remarquer qu'ils avaient eu soin de se parfumer, ce dont je m'étais déjà aperçu, car leurs barbes et leurs chevelures exhalaient une insupportable odeur d'huile de ricin, qui dégouttait encore sur la pièce d'indienne à fond blanc et à grands ramages dans laquelle ils étaient drapés. Deux esclaves, qui n'avaient pour tout vêtement qu'une étroite tunique de *rabane*, les suivaient avec les présents d'usage. L'un portait quelques poules, qu'il affectait de faire crier pour me les faire remarquer ; l'autre du riz cru dans un grand plat de bois rouge. L'envoyé qui portait la parole prit, en terminant sa harangue, une pincée de riz qu'il goûta, afin de nous faire connaître qu'il ne contenait aucune substance malfaisante.

---

<sup>1</sup> Ministres chargés de faire connaître les volontés du chef ; *ampitakh* signifie littéralement *parleur*.



Je m'empressai, dès qu'ils furent sortis, d'ouvrir mes paquets, auxquels il eût été impoli de toucher avant leur visite.

Afin de ne pas avoir à revenir sur le costume des Malgaches de la côte orientale, qui est le même partout, à de légères différences près dans la qualité des vêtements et dans la façon de les porter, je crois utile d'en donner rapidement la description.

Le principal et souvent l'unique vêtement des habitants de cette côte est le *sadik* ou *seidik*, pièce de toile large d'une demi-aune et longue d'une aune. Ils l'attachent négligemment autour des reins, en ramènent les deux bouts entre leurs jambes, et, après les avoir fixés dans les plis de la ceinture, les laissent pendre l'un en avant, l'autre en arrière, sans dépasser le genou ; quelquefois les deux extrémités du *seidik* sont réunies en avant comme un tablier. Les chefs s'en entourent ordinairement le corps sans en relever les bouts entre les jambes. Le *sim'bou* ou *simébou* est la toge des Malgaches ; c'est une pièce d'étoffe d'environ quatre aunes de long sur trois de large. Ils s'en drapent à la manière des Grecs et des Romains, ou le portent roulé en ceinture au-dessus du *seidik*, lorsqu'ils veulent avoir leurs mouvements libres.

Les femmes portent le *seidik*, mais plus long que celui des hommes ; elles se drapent aussi du *sim'bou*, mais souvent elles s'en enveloppent entièrement jusque sous les bras. C'est ainsi qu'on les voit sortir le matin. Vers une heure après midi elles se revêtent de leur *kanezou*, espèce de corsage dont les manches descendent jusqu'au poignet, et qui leur serre tellement la poitrine et les bras qu'il est très difficile de l'ôter sans le déchirer : elles le jettent lorsqu'il est sale, préférant en faire un neuf que de prendre la peine de le laver. Le *seidik* ne se joint point à cette espèce de *spencer*, et leur laisse tout le tour du corps à découvert sur une largeur d'environ un pouce : le *sim'bou* se porte alors comme un *schall*. Les *satouks*, coiffure commune aux deux sexes et assez semblable pour la forme au bonnet de nos avocats, sont des toques en jonc ; elles sont

toujours plus larges que la tête, et par conséquent fort incommodes ; aussi ne s'en coiffe-t-on que pour se préserver du soleil.

Depuis Angoncy jusqu'à Mananzari seulement, c'est-à-dire sur les points de Madagascar les plus fréquentés par les blancs, les femmes dans l'aisance et les élégants *barapip'*, espèce de fats aimés de la population féminine, portent aux oreilles de grands anneaux d'or, et des colliers en cheveux, que l'on expédie des îles Maurice et Bourbon. Les *bokhs* ou broches en or, de la dimension d'un écu de trois francs et légèrement bombés, se placent sur le devant du kanezou et sur une ligne verticale. Ces ornements sont connus partout où l'on porte des kanezous.

C'était la première fois que j'allais faire un dîner malgache. Mon guide se chargea de l'apprêter ; il consistait en poulets coupés en très petits morceaux, et bouillis avec du piment et des feuilles de citrouille et de morelle : c'est ce que les Malgaches appellent le *roh'*.

Nous eûmes pour nappe une feuille de ravinala qui aurait été assez grande pour couvrir une table de dix couverts. Des fragments de cette feuille utile servent de plats, d'assiettes, et, ployés d'une certaine façon, de tasses et de cuillers que l'on renouvelle à chaque repas. Le riz nous tint lieu de pain, et, après le dîner, nous bûmes du *ranou'pangh'*, que les Malgaches croient très salubre, et dont ils ne peuvent jamais se passer. Cette boisson n'est que de l'eau bouillie dans la marmite où l'on a cuit le riz, et aux parois de laquelle la croûte brûlée (*ampangh'*) de ce grain s'est attachée.

Fouhi-loh<sup>1</sup>, chef d'Yvondrou, que je fus visiter le soir, m'attendait avec impatience ; car l'arrivée d'un blanc était toujours un événement dans un pays où l'on n'en voit que rarement. Les femmes du chef étaient assises sur la plus fine de leurs nattes à dessins coloriés, pour recevoir avec honneur le

---

<sup>1</sup> *Fouhi-loha* signifie tête éventée.

*vahinh'amini-tani-bé*, le voyageur de la grande terre (la France); leurs cheveux étaient tressés comme ceux des hommes, mais leur costume était différent : elles avaient un kanezou en indienne de couleur tendre où se remarquaient cinq ou six bokhs. Ce premier vêlement était couvert d'un sim'bou de paliaka<sup>1</sup> à carreaux verts et rouges qui leur servait de manteau ; elles avaient pour bracelets des manilles ou gros anneaux d'argent, et pour colliers des grains de verre colorés ; coutume étrangère, du reste, aux peuplades de la Côte de l'Est, et qu'elles tenaient de leurs ancêtres, les Zaféra-minian, race venue de l'Asie dans des temps très reculés.

Ces femmes, malgré leur teint cuivré, étaient assez jolies ; elles avaient le sourire doux et gracieux, et leur physionomie se rapprochait beaucoup de celle des Européennes.

Fouhi-loh' me procura, moyennant six brasses de toile bleue, trois pirogues dont j'avais besoin pour traverser les lacs.

Il y a plusieurs sortes de pirogues à Madagascar : les pirogues en planches, les pirogues d'une seule pièce, les pirogues à balancier, et celles que construisent les Antaymours, race d'origine arabe.

Les pirogues en planches que les Malgaches appellent *lakan'-drafitch'* ou *lakan'-pafan'* (traduction littérale de la dénomination française) sont composées de dix-sept pièces, sans compter les bancs dont le nombre varie suivant les proportions de l'embarcation. Il y a d'abord la quille, qui d'ordinaire est faite d'une seule pièce de bois tirée d'épaisseur, et dans les proportions de longueur qu'on veut donner au bateau, de l'azign (*chrysopia fasciculata*), arbre de haute futaie, résineux, et dont le bois est de couleur jaune. Cet arbre vient très droit et ne pousse de branches qu'à son sommet en forme de couronne. Il s'élève jusqu'à soixante pieds et plus, et devient

---

<sup>1</sup> Étoffe fabriquée dans l'Inde et connue en France sous le nom de madras.

assez gros pour donner deux pieds d'équarrissage. On appelle cette pièce travaillée en quille *montsifou* (courbé par le feu). Trois planches adaptées de chaque côté sur la quille forment la pirogue. Comme l'arrière est plus large que le devant, ces planches sont également plus larges dans la partie destinée à border la poupe.

Les planches employées à la construction des bateaux sont faites de bois de saré ou de takamaka. Les Malgaches les tirent de l'arbre qui peut leur donner les dimensions dont ils ont besoin. Ils le fendent en deux avec de petites haches et le réduisent ensuite avec une patience sans égale à l'épaisseur qui leur convient. La planche qui tient à la quille se nomme *fanganban'* (ce qui est en dessous), celle du milieu *anak-amalou* (littéralement l'enfant d'une anguille), celle de dessus, qui est la troisième et la dernière, *souit'* (résistance) ; celle d'en bas n'a d'alonge ni devant ni derrière ; mais la seconde et la troisième en ont une, celle-là sur l'arrière, et celle-ci sur l'avant. Quatre petites pièces, d'un équarrissage plus fort que l'épaisseur des planches, et disposées deux à la poupe et deux à la proue, achèvent et couronnent les deux extrémités. Il y a dans chaque bateau sept, huit et jusqu'à neuf bancs placés à égale distance les uns des autres. Dans le milieu et sur le devant on en met deux l'un sur l'autre ; on les perce pour y placer les mâts, dont le pied repose dans une carlingue pratiquée à cet effet sur la quille. Les bancs se nomment *sakan'* (largeur) ; celui de derrière, qui forme une espèce de tillac et qui sert de siège au timonnier, s'appelle *sakan'poulan'* (qui a la queue coupée, qui n'a rien derrière lui).

La forme du bateau a assez de ressemblance avec la moitié d'une noix de coco ; c'est un ovale allongé et plus relevé sur l'arrière que sur l'avant.

La première planche est adaptée à fleur sur la quille ; ce qui rend ces embarcations sujettes à la dérive quand elles vont vent large ou au plus près.

À la partie supérieure de la quille, dans l'intérieur du bateau, sont autant de trous, ou pour mieux dire de poignées, qu'il doit y avoir de bancs dans la pirogue. J'ignore si elles sont travaillées dans le bois même ou ajoutées ; elles ont pour objet de recevoir une forte tresse de vounoutre<sup>1</sup>, qui, passant dans d'autres trous pratiqués aux bancs, sert à les assujétir. L'extrémité de chaque banc est en outre fixée par deux chevilles de bois sur la troisième planche du bordé.

La quille et les deux premières planches de chaque côté sont percées dans leur épaisseur à sept pouces de distance et à trois de profondeur. La troisième ne l'est que d'un côté. On commence à assujétir la pièce destinée à former la quille par le moyen de deux gros morceaux de bois auxquels s'adaptent deux chevilles de deux pouces de diamètre ; les deux morceaux de bois sont profondément enfoncés en terre à une distance proportionnée à la longueur qu'on veut donner à la quille droite. Ensuite on fait entrer les deux chevilles dans deux trous préparés d'avance dans la quille ; on les *coince* de manière à la forcer de prendre la courbure qu'elle doit avoir aux deux extrémités. On consolide ce premier travail par des arcs-boutants.

---

<sup>1</sup> Espèce de palmier qui porte un fruit en grappe, ressemblant assez à la noix d'arek, mais plus petit. Aux aisselles de ses feuilles pend un chevelu de la grosseur du fil à voile ordinaire, adhérant à l'arbre, qui va toujours en diminuant dans une longueur de trois à quatre pieds, jusqu'à devenir à son extrémité plus délié qu'un crin. Ce chevelu n'étant partout, ni de même longueur, ni de même grosseur, a besoin d'être assorti. Les naturels, après avoir fait un choix des plus gros et des plus forts brins, les tressent ensemble et en obtiennent un amarrage d'une force et d'une durée extraordinaires ; car l'une des propriétés de cette production végétale est de se conserver longtemps dans l'eau. Le vounoutre vient très bien dans les endroits marécageux. Les Européens qui fréquentent Madagascar ne l'appellent que l'*Arbre chevelu*, et en font d'excellents matelats.

La quille ainsi préparée, on garnit les trous qu'on y a pratiqués de chaque côté, de chevilles plates qu'on a soin de bien rendre et de couper à la longueur de trois pouces. Ensuite en guise d'étoupe on prend la moëlle (*falafa*) de la côte de la feuille du ravalala. On enfile dans les chevilles saillantes deux longueurs de ce filament l'une sur l'autre. Puis on présente la première planche garnie de trous prêts à recevoir les chevilles. On la force à grands coups de masse, on la serre, on la joint. La planche a déjà reçu la forme qu'elle doit avoir pour s'adapter exactement à la quille ; et lorsqu'elle est parfaitement rendue, on passe dans les trous pratiqués à l'une et à l'autre pièce une tresse de vounoutre en plusieurs doubles qui sert d'amarrage, lie fortement les deux pièces ensemble, donne de la solidité à l'ouvrage, et met l'embarcation en état de tenir la mer et de porter de fortes charges. Les planches supérieures s'ajustent de la même manière.

Une pirogue de sept bancs doit avoir en longueur dix-huit pieds, et douze dans sa plus grande largeur. Elle porte trois milliers pesants, avec son équipage composé de six hommes et d'un patron. La pirogue de huit bancs doit avoir vingt pieds de long sur treize et demi de large. Elle porte cinq milliers, un équipage de quatorze rameurs et un patron. La pirogue de neuf bancs, la plus grande en usage, peut porter dix milliers et son équipage composé de quinze personnes. Elle a trente pieds de long sur vingt de large.

En 1774, l'interprète Mayeur, ayant reçu l'ordre de se rendre de Foulpointe à la baie d'Antongil près de Benyowsky, gouverneur de l'établissement français, et d'amener le plus de monde qu'il lui serait possible, s'embarqua dans une pirogue de neuf bancs. Il prit avec lui cent vingt maramites, vingt passagers, leurs munitions, leurs armes, leurs effets ; l'équipage était composé de vingt hommes, ce qui faisait en tout cent soixante-une personnes. « M. le baron Benyowsky, qui ne m'avait point vu débarquer, dit Mayeur, fut extrêmement surpris de voir tant de monde et d'apprendre qu'il n'était arrivé

qu'une seule pirogue, et cependant il est très vrai que nous étions plus gênés que chargés. »

Les voiles sont faites de rabanes et gréées avec des sivarnes comme celles de nos chaloupes. Il y en a deux à chaque pirogue. Elles servent de tentes pour camper dans les endroits où l'on fait halte.

Ces sortes de bateaux portent bien la voile, vont très vite et font quelquefois trente lieues d'un soleil à l'autre ; mais n'ayant point de quilles saillantes, comme je l'ai dit plus haut, ils sont bien plus sujets à la dérive que nos chaloupes. Il faut remarquer que les naturels voyageant en pirogues couchent tous les soirs à terre. Ils ne faisaient jadis usage que de la pagaïe ; depuis quelque temps ils connaissent l'aviron.

Le gouvernail de la pirogue est un grand aviron fait du même bois que la quille ; il est assujéti à la poupe par des estropes placées des deux côtés. Lorsqu'on est à la voile et que les vents sont forts, il y a jusqu'à quatre avirons pour gouverner et deux hommes à chaque.

Les Antaymours établis sur la côte orientale, au sud des Antatschimes, ont des pirogues moins grandes que les lakan-drafitch', mais construites avec plus de soin encore ; néanmoins même avec du lest elles sont trop légères et trop rases pour porter la voile ; elles sont commodes et sûres pour naviguer sur des côtes où la mer est toujours houleuse, et pour franchir les barres que l'on rencontre à Namour, à Faraon et à Matatane. Ces pirogues sont terminées en pointe et ont la forme du coquillage que l'on nomme moule. Quand elles sont montées par un certain nombre de pagaïeurs, leur marche est bien supérieure à celle des grandes pirogues de la Côte de l'Est ; les planches qui les composent sont plus minces, plus unies et mieux jointes ; d'abord réunies, emboîtées et cousues avec du fil de rafia, elles sont ensuite calfatées et enduites d'une sorte de bitume qui empêche l'eau d'y pénétrer et les préserve de la piqûre des vers. Les Antaymours dirigent ces embarcations avec

de très courtes pagaïes ; celle qui sert de gouvernail est beaucoup plus large que les autres.

Quand on mouille sur la côte de Matatane, qui paraît inaccessible, on est étonné de voir ces pirogues franchir si légèrement les barres : on ne peut se faire une idée de la vitesse avec laquelle elles effleurent l'eau. L'adresse des pagaïeurs, dont l'habitude avant d'aborder un navire est d'en faire plusieurs fois rapidement le tour en poussant des cris de joie, est en vérité admirable ; ces embarcations ont souvent jusqu'à vingt pagaïeurs, mais ne portent point de fortes charges.

Les *lakan'-an'-kongoutch'* (littéralement pirogue-jambe) sont d'un seul arbre ; le bois de *takamaka* sert principalement à leur construction.

Elles sont en général très longues et très étroites ; leurs extrémités se terminent en pointe et sont ornées d'une boule grosse comme le poing.

Après avoir abattu l'arbre, on le coupe en longueur, on le creuse avec de petites haches, des gouges et du feu. Lorsqu'on l'a mis d'épaisseur partout, on le force à s'ouvrir en le chauffant en dedans, ensuite on y place des bancs qui servent de siège et empêchent en même temps que la pièce ne se referme ; la largeur dépend de la grosseur de l'arbre dont on n'enlève que l'écorce. Mayeur a vu une de ces pirogues porter jusqu'à huit milliers avec un équipage composé de huit rameurs et d'un patron ; elle avait trente pieds de long, cinq de large et six de profondeur. Il s'est rendu du Cap de l'Est à Foulpointe, tantôt à la voile, tantôt à la pagaïe, et toujours en dehors des récifs, dans une pirogue semblable, avec autant de sécurité qu'il l'eût fait dans une chaloupe d'Europe ; en revanche ces canots sont quelquefois si petits et si vacillants qu'une longue habitude et l'attention la plus grande à en suivre les mouvements n'empêchent pas que l'on n'y chavire.

Les naturels qui habitent le littoral, les îles ou les bords des rivières, sont presque tous constructeurs ; on est étonné de leur



voir donner aux pièces de leurs pirogues en planches les diverses formes et proportions qu'elles doivent avoir pour se rapporter entre elles avec justesse, quand on songe qu'ils n'ont ni lignes, ni règles, ni compas, et qu'ils n'y parviennent qu'avec le secours de quatre misérables outils qui feraient honte à nos plus médiocres ouvriers. Leur *antsi* est une petite hache de deux à trois pouces de large sur quatre à cinq de long ; leur *vi-lahé* (*vihi*, fer, outil ; *lahé*, mâle) est une espèce de serpe qui leur tient lieu d'herminette pour déliner les planches et les dôler ; leur *fohtre* ressemble à nos gouges ; il remplace la tarière qui ne leur est point connue ; il a comme nos ciseaux un manche de bois sur lequel on frappe avec un maillet. Le *fohtre* se tient avec la main droite, et il faut sans cesse le faire tourner ; on obtient ainsi des trous parfaitement ronds, et jamais le bois n'éclate. Leur *fangaok* (racloir) est un morceau de fer plat et tranchant des deux côtés ; les deux bouts en sont pointus et recourbés ; et une petite anse ou poignée de bois, à l'aide de laquelle on le promène en travers sur la planche pour la polir, en occupe le milieu.

Les pirogues de la Côte de l'Ouest, depuis la baie de Passandava jusqu'à Mouroundava, sont beaucoup plus petites que les précédentes, mais aussi légères, et aussi commodes pour franchir les barres ; elles sont faites d'un seul arbre creusé ; leur forme est celle d'un croissant, et leur fond est évidé comme un V ; trop étroites pour se tenir à flot, elles sont soutenues par un ou deux balanciers, sorte de petit radeau assez semblable à la charpente d'un tabouret, et tenu à distance de la pirogue par une gaule en bois léger attachée sur le plat-bord. Quelques-unes de ces pirogues à balanciers ont jusqu'à trois bancs, mais deux personnes ont de la peine à s'y tenir assises de front. Les plus grandes ne porteraient pas un poids de plus de cinquante hommes. Un patron couché sur l'arrière les dirige seul avec une

pagaïe ; elles sont soutenues par leurs balanciers, portent bien la voile et marchent avec une grande rapidité<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> La plus grande partie des détails qui précèdent ont été puisés dans les précieuses notes inédites de Mayeur, l'interprète et le conseil du célèbre baron de Benyowsky. Il avait fait une étude spéciale de la construction des pirogues malgaches qui, pendant trente ans, servirent seules à ses longs voyages sur les côtes et sur les rivières de Madagascar.

## CHAPITRE III.

### **Le coq du voyageur. – Le houchouk. – La rivière d'Yvondrou. – L'urne sacrée. – Le vouroun'-saranoun, oiseau immortel.**

Je ne pris congé du chef qu'à une heure assez avancée et je me hâtai de gagner ma case. J'allais m'étendre sur une natte lorsque mon guide me dit : « Nous avons oublié une chose importante ; le coq du voyageur n'est point encore acheté ; si vous voulez, j'irai le chercher, quoiqu'il soit déjà un peu tard ; car il serait imprudent de se mettre en route sans lui. »

Je l'autorisai à faire ce qu'il croirait nécessaire, et quelques minutes après il m'apporta un coq blanc qui lui avait coûté aussi cher que dix coqs ordinaires. Je le priai de m'expliquer à quoi cet animal pourrait nous être utile. « À beaucoup de choses, me dit-il, pourvu qu'il ait toujours du riz et de l'eau ; nous allons traverser les lacs où les agents d'Angatch' (le mauvais génie), fils du géant ennemi des Malgaches, attendent les voyageurs sans expérience, tantôt sous la forme hideuse d'un caïman qui fait chavirer leur pirogue et les dévore, tantôt sous celle d'un sirira à tête rouge ou d'un vouroun-kouik au plumage brillant<sup>1</sup> qui se laissant prendre et caresser par l'étranger jette sur lui des mouchaves (sorts) funestes.

« Le coq blanc, continua-t-il, est l'oiseau chéri du géant Dérafif, fils de Zanaar, le protecteur des habitants de cette terre. Il a le pouvoir de nous soustraire aux embûches des mauvais

---

<sup>1</sup> Oiseaux aquatiques.

esprits ; il exercera sur les chefs des villages où nous passerons une influence favorable et les disposera à nous bien recevoir ; enfin, lorsque nous serons dans la forêt, il préservera nos chiens de la dent meurtrière du sanglier, qui, frappé de vertige, viendra lui-même se précipiter sur le fer aigu de nos zagaïes. »

Les rayons du jour avaient pénétré entre les feuilles mal jointes de notre cabane, et le coq avait déjà chanté plusieurs fois, quand la voix de mon guide m'éveilla : « *Lahé*, disait-il, en secouant mes maramites profondément endormis, *avia maladia amini lakanes* : Hommes, venez vite aux pirogues. »

Mes paquets étant prêts, je crus que nous allions nous embarquer à l'instant même, et je me levai pour suivre mes gens qui se dirigeaient vers la rivière ; mais mon guide me désabusa, et me conseilla d'aller me reposer encore ; curieux cependant de voir ce qu'ils allaient faire, je les suivis jusque sur la rive ; là, je m'assis au pied d'un vieux manguier sur un gazon plus doux que la natte qui m'avait servi de lit.

Ils entrèrent tous dans la rivière et y restèrent accroupis pendant quelques minutes ; puis ils se lavèrent avec soin le visage, les bras et les oreilles, et surtout la bouche et les dents.

Lorsqu'ils eurent terminé cette ablution (*mambouie*) que tous les Malgaches, à l'exception des Hovas, pratiquent le matin et le soir, ils s'enveloppèrent de leur *sim'bou* et regagnèrent notre case à pas lents, la tête basse, avec cette mollesse, cette nonchalance qu'ils expriment parfaitement par l'adjectif *mavouzou*, débile, impotent, paresseux, etc.

Je leur offris en rentrant une partie des viandes que j'avais fait cuire la veille, présumant que, dans un pays où il n'y a pas d'auberges, il serait difficile de trouver à déjeuner. Aucun cependant ne voulut y toucher ; déjà ils s'étaient partagés le

houchouk<sup>1</sup>, qu'ils savouraient avec délices, et qu'ils préféraient, à cette heure, aux provisions qu'ils voyaient étalées sur ma natte.

Pendant ce temps, le plus jeune de mes maramites prit un morceau de bois, au milieu duquel il fit un trou rond ; il y plaça l'extrémité d'une baguette en bois, qu'il fit ensuite pivoter avec la plus grande vitesse entre les paumes de ses mains. Je vis bientôt la flamme pétiller dans des feuilles sèches qu'il avait disposées de manière à recevoir la première étincelle produite par le frottement.

Voulant partir de bonne heure, afin de pouvoir me reposer pendant les heures où la chaleur est la plus forte, j'engageai Rapelapela à faire armer tout de suite les pirogues ; mais il m'assura que mes maramites, dont la lenteur commençait à m'impatisser, ne se mettraient en route qu'après avoir pris leur *sossoua* : c'est de l'eau de riz que les Malgaches ont l'habitude de boire le matin.

Enfin, après une heure d'attente, nous partîmes sur la rivière d'Yvondrou ; la plus grande des pirogues contenait les

---

<sup>1</sup> Le houchouk se compose de feuilles de tabac séchées au feu, pulvérisées dans la main et vannées sur une feuille de ravalala ; on joint à cette poudre à peu près la même quantité de cendre, également vannée. Ce mélange fait, on en prend une pincée et on la place sous la lèvre inférieure : cette préparation excite les gencives et produit une salivation abondante. Les Malgaches aimeraient mieux se passer de manger que d'être privés de leur houchouk, et cependant, avec cette insouciance qui n'appartient qu'à eux, ils ne s'en approvisionnent jamais pour plus de deux ou trois heures. S'ils sont en voyage ils s'arrêtent, et toutes les exhortations du blanc qui les a engagés ne peuvent les empêcher de faire du feu pour avoir de la cendre, et de passer, avec une lenteur dont rien ne peut donner l'idée, par toutes les préparations du houchouk. Son impatience, sa colère, en voyant se perdre un temps qui lui est précieux, ne servent qu'à les faire rire, et la seule réponse qu'il en obtient est celle-ci : *Tsi miss' houchouk, vazah' marari* ; sans houchouk, mon blanc, on est malade.

bagages, la plus petite était montée par les maramites les moins actifs, les mavouzou, comme on les appelle en riant, à qui j'avais confié mes chiens ; enfin j'étais étendu, dans la plus légère, sur un treillage en bambou, couvert de feuillage. Rapelapela m'avait recommandé de ne jamais me lever sans le prévenir, car le moindre mouvement brusque pouvait faire chavirer la barque, qui n'avait ni quille, ni gouvernail. Assis sur le devant, il était armé d'un long bambou, avec lequel il nous faisait éviter les écueils, et facilitait la manœuvre dans les sinuosités de la rivière, qui pouvait avoir à peu près deux portées de fusil de large.

Il y avait un quart d'heure que nous avions quitté Yvondrou, quand Rapelapela me dit que nous étions arrivés près du bois qui renfermait l'antique urne de granit rouge apportée à Madagascar par les Zafféraminians ; je lui témoignai le désir de voir ce vase dont Jean René m'avait parlé, et nous abordâmes aussitôt à l'entrée d'un petit bois, situé sur la rive droite du fleuve ; là nous trouvâmes un sentier étroit que nous suivîmes pendant cinq ou six minutes, et qui nous conduisit à une place circulaire couverte de sable très fin, et d'environ douze pieds de diamètre, au centre de laquelle est l'urne. Son pied est cassé, et elle s'appuie sur le sable que l'on a amoncelé pour la soutenir. Elle a la forme d'une jarre malaise ; sa hauteur est de quatre pieds environ, et sa plus grande largeur de deux pieds. Son piédestal est recouvert de terre, et paraît reposer sur quelques marches dont la première est seule visible.

Aussitôt que nous fûmes près de l'urne, les maramites coupèrent plusieurs rameaux des arbres voisins, et en balayèrent le sable. Ils se prosternèrent ensuite devant le vase, et le prièrent de leur être favorable. Je voulus creuser la terre autour du piédestal avec ma zagaïe, afin d'en connaître la forme et la grandeur ; mais mes gens m'en empêchèrent en disant que c'était une profanation. Ils m'assurèrent qu'il recouvrait un riche trésor, mais qu'il n'était permis à personne d'y toucher sans exposer de nouveau le pays aux malheurs qu'avaient jadis causés les combats de Dérafif (génie de l'eau) et du géant son

ennemi (le génie du feu). Ils ne me permirent qu'avec beaucoup de peine d'approcher de ce vase mystérieux, et murmurèrent hautement en voyant que j'y gravais les initiales de mon nom avec la pointe de ma zagaïe. Le lendemain, un orage violent ayant éclaté, les Malgaches des environs dirent que c'était l'effet de mon imprudence. Les chefs et quelques habitants d'Yvondrou allèrent même s'en plaindre à Jean René.

Après avoir employé une heure à visiter ce curieux monument, nous gagnâmes les pirogues et nous continuâmes notre voyage.

La rivière d'Yvondrou offre à l'œil du voyageur toutes les merveilles d'une végétation puissante. Des bois gigantesques en suivent le cours, et, enlacés aux flexibles rameaux des palmiers, forment des bosquets aussi impénétrables aux rayons du soleil qu'à l'homme. Leurs branches, qui souvent ploient sous le poids de fruits savoureux, venaient se plonger dans les eaux en passant pardessus nos têtes, et nous cachaient la rive opposée. Des lianes indigènes, admirables par leur délicatesse, par les formes de leurs feuilles et les vives couleurs de leurs fleurs, s'étendaient d'arbre en arbre, comme un vaste réseau de soie verte. Mais ces ombrages attrayants sont la retraite de terribles caïmans et de sangliers non moins redoutables.

Nous suivions ces rives pittoresques ; notre marche était lente, et souvent entièrement arrêtée par des troncs d'arbres que l'âge ou la tempête avait abattus, et qui, couchés en travers sur l'eau et dans les endroits où elle est peu profonde, retenaient une masse considérable de végétaux que le courant y accumulait sans cesse. Mes maramites étaient alors obligés de se mettre à l'eau pour débarrasser ces obstacles et frayer un passage à la pirogue.

Le milieu de la rivière était généralement libre, et la navigation y aurait été beaucoup plus facile que près des bords ; mais le courant y était plus rapide, et aurait exigé l'emploi des pagaïes au lieu du long bambou qui servait seul à nous faire

avancer : pour l'indolence des Malgaches, c'était une considération d'un grand poids.

Au reste, je n'étais pas fâché de ces retards qui me donnaient le loisir d'examiner les objets nouveaux dont j'étais entouré. Les oiseaux qui peuplent ces forêts attiraient surtout mon attention. Tantôt j'admirais le plumage brillant du colibri<sup>1</sup>, que je voyais pour la première fois ; tantôt j'écoutais le chant mélancolique de la veuve<sup>2</sup>, et le caquetage des perruches noires qui se balançaient sur les branches les plus élevées des arbres voisins.

Les perroquets noirs<sup>3</sup>, le ramier vert<sup>4</sup>, le pigeon bleu<sup>5</sup> ou hollandais et une foule d'autres oiseaux annonçaient aussi leur présence, le premier par un cri âpre et perçant, les autres par de

---

<sup>1</sup> Cette espèce n'est pas plus grosse qu'une mésange ; son bec est long, effilé, et légèrement arqué ; sa poitrine, remarquable par une belle couleur de feu, est entourée de plumes noires. Le reste du corps est de couleur changeante entre le jaune et un vert dragon des plus éclatants.

<sup>2</sup> La veuve est commune à Madagascar ; elle est plus grosse qu'un chardonneret ; son dos est noir et son ventre orangé. Elle perd, à la fin de l'hivernage, les plumes fines qui pendent de sa tête comme un voile.

<sup>3</sup> Ils sont plus gros que les perroquets verts et gris que nous voyons en Europe et ils parlent encore plus distinctement qu'eux, mais leur éducation exige plus de temps et de soins. Les Malgaches les appellent *boéza*.

<sup>4</sup> Ce ramier est un peu plus grand que le nôtre ; son plumage est d'un beau vert foncé. Sa chair est détestable dans la saison où il se nourrit d'un fruit blanc et rond que l'on trouve près des ruisseaux et dont l'arbre ressemble au frêne, mais elle est très délicate dans tout autre temps. Il ne s'habitue pas à l'esclavage ; enfermé dans une cage il devient triste et périt au bout de quelques jours.

<sup>5</sup> Il est plus rare que le ramier vert, mais facile à apprivoiser. Son corps est d'un bleu velouté, à l'exception du cou qui est d'un blanc argenté. Sa tête est ornée d'une crête rouge.



doux roucoulements ou des sifflements prolongés. Les aigrettes<sup>1</sup> seules restaient silencieuses et immobiles sur le bord de l'eau où elles guettent les petits poissons pour les harponner de leur long bec ; j'en tuai plusieurs, et je fus fort étonné de leur maigreur extrême. Leurs plumes sont remarquables par leur blancheur et leur finesse.

Tout-à-coup mon guide s'écria : « Le caïman n'est pas loin ; voilà le *vouroun'saranoun*<sup>2</sup> ; et dirigeant ma vue vers un bassin formé par les eaux débordées de la rivière, il me fait remarquer sur une feuille de songe<sup>3</sup> un oiseau gros comme un pigeon dont la tête et le corps étaient roux et les plumes de la gorge et de la poitrine tachetées de blanc et de noir ; je fus extrêmement étonné que son poids ne fît pas enfoncer la feuille légère sur laquelle il se reposait.

Avant d'écouter les explications que mon guide paraissait disposé à me donner, je me mis en état de tirer ; mais les maramites, au risque de faire chavirer la pirogue, se levèrent précipitamment et détournèrent le canon de mon fusil en me suppliant d'épargner le *vouroun'saranoun*. Ma mort, me dirent-ils, suivrait bientôt la sienne. Mais leurs exhortations et leurs sinistres prédictions ne firent qu'exciter mon désir de posséder cet oiseau ; ma pirogue n'en étant pas alors à plus de dix pas, je fis feu, tandis que mes compagnons consternés s'écriaient :

---

<sup>1</sup> Il y en a plusieurs espèces à Madagascar. Quelques-unes sont blanches et grandes comme des cygnes ; d'autres sont plus petites et d'un plumage cendré. Leur nom malgache est *langouri*.

<sup>2</sup> Nom qui ne paraît pas peindre quelque trait distinctif de cet oiseau et dont voici la décomposition : *vouroun*, oiseau ; *sara*, bon ; *noun'* pour *nounou*, sein, mamelles. Le nom de *vouroun'-pangharak voah'* qui signifie littéralement : oiseau pilote du caïman, lui est aussi appliqué dans certaines parties de la côte orientale, et exprime parfaitement ses habitudes.

<sup>3</sup> *Arum album* et *rubrum*, plante aquatique, dont les feuilles s'étalent sur l'eau.

« *Tsiari, tsiari, vazah', mati anao*, non, non, blanc, tu mourrais ! » À mon grand étonnement, le vouroun'saranoun ne fut pas atteint ; il ne bougea même pas. Je tirai mon second coup presque à bout portant ; cette fois il s'envola lentement et alla se poser quelques pas plus loin.

Les maramites se mirent alors à rire ; je sus plus tard la véritable cause de leur gaîté, mais alors je croyais que ma maladresse seule l'avait excitée, et le dépit augmenta mon trouble. Je tirai encore quatre fois sur le maudit oiseau avec le même malheur, et je chargeais mon cinquième coup, décidé à le poursuivre jusqu'au soir s'il le fallait, lorsque la baguette de mon fusil m'échappa des mains et tomba dans la rivière.

Cet accident acheva de me déconcerter et provoqua de nouveau le rire bruyant des Malgaches.

« Zanaar te protège, dit Rapelapela, puisque le vouroun'saranoun n'a pas permis que ton plomb l'atteignît. Ami et protecteur des hommes, il leur annonce toujours la présence du caïman, aussi est-il révééré de tous les bons Malgaches.

« Le vouroun'saranoun est immortel, mais il se laisse quelquefois frapper. Les *ampoum'-chaves* (sorciers), ces enfants d'Angatch' et les blancs qui ne sont pas aimés de Zanaar, peuvent seuls lui donner la mort, mais ils ne voient jamais deux fois le riz mûrir dans nos *houraks* (rizières). »

Malgré le pouvoir que les naturels attribuent au vouroun'saranoun, j'en ai tué plusieurs pendant mon séjour à Madagascar. Mais la scène que je viens de raconter et le récit de mon guide se présentaient toujours à mon souvenir au moment où je les visais.

Cet oiseau, qui ressemble au ramier, n'a qu'un corps frêle et décharné à peine gros comme celui d'une fauvette. Ses plumes fines et abondantes causent seuls son volume énorme et sa légèreté. On le voit toujours posé sur les feuilles de songe, où il reste longtemps immobile. Ses pattes ne sont point palmées.

## CHAPITRE IV.

**Les Ampanires. – Un pangalame. – La sorcière du lac Nossi-bé. – Les Kimosses. – Les lacs Rassoua-bé et Rassoua-massaye. – Un kabar. – Village de Vavoune. – Repas servi dans un vase affecté par les blancs à un autre usage.**

Nous arrivâmes vers le milieu du jour à l'endroit où l'on quitte la rivière pour gagner le lac Nossi-bé. Mes maramites ayant mis les pirogues à terre, nous nous retirâmes pour dîner dans une hutte entourée de filaos (*casuarina*). C'était la demeure d'une famille ampanire.

Les Ampanires forment une caste particulière ; c'est la plus pauvre d'entre toutes les races malgaches et celle qui mérite le plus de l'être. Leur indolence et surtout leur malpropreté les ont fait mépriser des autres insulaires ; il est, en effet, difficile de rencontrer plus de paresse et d'insouciance : ils ne veulent point se donner la peine d'élever des troupeaux, ni de cultiver le riz, et consacrent à peine un jour pour la construction de leurs cases. Leur nom indique leur unique industrie<sup>1</sup>. Ils font le sel dans de grands vases de terre que l'on voit toujours sur le feu dans leurs cabanes ; ils ne quittent jamais les environs de leur demeure ; ce sont les acheteurs de sel qui viennent les trouver.

En entrant dans leur habitation enfumée, je vis des hommes bien différents des autres Malgaches chez qui la propreté est une qualité générale. Ils avaient les yeux chassieux,

---

<sup>1</sup> *Ampanire* signifie fabricant de sel.

les cheveux et le corps couverts de suie. Hommes et femmes n'étaient vêtus que d'un petit seidik d'écorce d'arbre. Plusieurs enfants se roulaient sur un lambeau de natte couvert de cendres.

On nous offrit des coquillages boucanés et un poisson grillé dans une feuille de ravalala, que je trouvai délicieux, quoiqu'il eût été cuit avec ses intestins et ses écailles.

En quittant mes hôtes je leur fis cadeau de deux brasses de toile bleue dont ils parurent enchantés ; car ils déployèrent une activité qui ne leur est pas ordinaire en aidant mes pagaïeurs à transporter les pirogues.

La rivière d'Yvondrou est séparée du lac Nossi-bé par une langue de terre que les Malgaches nomment *pangalame*<sup>1</sup>. On trouve en beaucoup d'endroits de Madagascar ces sortes d'isthmes qui s'opposent au transport des produits de l'intérieur sur la côte. Lorsque les Malgaches sont en grand nombre, que les sentiers sont dégagés d'arbustes et de lianes, ou que leurs pirogues sont petites et légères, ils portent ces embarcations sur leurs épaules pour traverser les pangalames.

Les grandes pirogues, trop lourdes pour être portées, sont traînées, ce qui les détériore beaucoup. Ce travail, de quelque manière qu'il se fasse, est toujours lent et ennuyeux pour le voyageur, les maramites s'inquiétant peu du temps qu'ils y emploient, pourvu qu'ils ne se fatiguent pas. Pour s'encourager, ils poussent des cris comme les porteurs de palanquins dans les colonies ; ils courent un instant avec leur fardeau, puis le déposent à terre et restent souvent pendant près d'un quart d'heure à se reposer. Il nous fallut à peu près une heure pour traverser le pangalame du lac de Nossi-bé qui n'a pas plus de deux cents pas de longueur.

---

<sup>1</sup> Aussi *pangalane*, littéralement : où il faut faire son chemin.

Pendant que les Malgaches embarquaient mon bagage et préparaient les embarcations, je considérais avec un plaisir infini cette immense plaine d'eau sur laquelle nous allions voguer : sa surface était aussi calme que celle d'un bassin ; ma vue qui cherchait à en mesurer l'étendue se perdait au loin. Cependant, en regardant attentivement, je découvrais dans le nuageux lointain des montagnes, des arbres et des cases d'où sortait de la fumée.

Ma vue se promenait avec bonheur sur de pittoresques îlots couverts de plantes et d'arbres inconnus dans nos contrées et remplis de milliers d'oiseaux ; on n'apercevait aucune trace de culture, mais on entendait mugir les bœufs à loupe vacillante, que les habitants des environs y transportent pour les engraisser, après leur avoir fendu l'oreille d'une manière particulière afin de les reconnaître quand ils veulent les tuer.

Des volées d'oiseaux aquatiques, qui s'abattaient en plusieurs endroits du lac sur des poissons qu'on voyait fuir épouvantés, achevaient d'animer ce charmant paysage. Une spatule rouge que je tuai au vol attira surtout mon attention. Cet oiseau, remarquable par sa belle couleur de feu, est aussi gros qu'une oie ; son bec ressemble à l'instrument de chirurgie dont il porte le nom. J'ajustais un kabouk, sorte de cygne gris orné d'une crête bleue et rouge, quand on m'appela pour le départ.

J'étais déjà couché dans ma pirogue lorsque mon guide me dit : « Avant de pousser au large, il est nécessaire que je te parle de Mahào<sup>1</sup> la sorcière : prévenu du danger qui te menace, tu l'éviteras en gardant le silence auquel sont assujétis, depuis sa mort, ceux qui traversent le lac de Nossi-bé où elle commande encore à Sakare et à Bilitch, génies malfaisants qui planent sur les eaux.

« Tu dois, ajouta-t-il, apercevoir au milieu du lac une île plus grande que les autres : là vivait autrefois une femme aussi

---

<sup>1</sup> *Maha*, puissante, habile.

méchante que belle, Mahào, fille d'un chef puissant des Antaymours, nommé Dian-Ansaïe. Ce prince lui avait enseigné tous les secrets de l'art magique que ses aïeux avaient apporté de l'Arabie, afin qu'elle pût être utile aux hommes. Mais Mahào surprit un jour son époux endormi sur le sein d'une jeune esclave ; après l'avoir poignardé, elle jura une haine implacable à tous les hommes, et dès-lors elle ne fit usage de sa science que pour leur nuire.

« Dian-Ansaïe, effrayé des crimes de sa fille, la chassa de ses états avec plusieurs femmes ses complices. Elles se réfugièrent dans l'île que nous allons côtoyer.

« Là les fils des principaux chefs de la contrée venaient tour-à-tour rendre hommage à ses charmes ; elle feignait de répondre à leur amour et les attirait dans son palais où elle les enivrait de délices ; mais ils payaient bien cher les faveurs qu'elle leur accordait. Après avoir goûté pendant trois jours et trois nuits les douceurs de l'amour, ils recevaient de cette femme cruelle un philtre dont les effets leur étaient bientôt funestes. Les uns, saisis de vertiges, se précipitaient dans le lac, les autres se frappaient eux-mêmes de leurs zagaies.

« De cette façon périrent beaucoup de chefs et de vaillants guerriers, entre autres tous les fils de Béman<sup>1</sup>, à l'exception du plus jeune que Zanaar avait choisi pour venger la mort de ses six frères. D'après les conseils du savant Ratsara<sup>2</sup>, de la lignée des Zafféraminians, il se rendit dans l'île, et, pour mieux cacher son dessein, s'abandonna aux voluptés dont Mahào entourait ses victimes ; mais saisissant l'instant où elle se livrait au sommeil, il s'empara d'une dent de géant qui la rendait invulnérable, et la perça de plusieurs coups. Cependant un autre talisman qui élevait Mahào au rang des génies lui donna le pouvoir de nuire aux hommes même après sa mort.

---

<sup>1</sup> *Bé*, très ; *man'*, riche.

<sup>2</sup> Littéralement : *être de bonté*.

« Elle repose au fond du lac, et la voix d'un homme suffit pour réveiller ses anciennes haines. Gardons-nous donc bien de parler, car elle nous entraînerait inmanquablement dans les cavernes où elle fait sa demeure. » Ici Rapelapela se tut et les pirogues se mirent en marche.

J'eus assez d'empire sur moi pour garder, pendant la traversée qui dura jusqu'au soir, le silence que les Malgaches m'avaient recommandé. On m'avait averti à Tamatave que la moindre imprudence pourrait causer ma perte ; l'inquiétude que je remarquais dans les yeux de mes pagaïeurs, et la présence de plusieurs caïmans dont les têtes paraissaient au-dessus de l'eau, n'étaient guère propres à me rassurer : le récit de mon interprète avait singulièrement augmenté leur peur. Je craignais qu'au moindre bruit ils ne fissent chavirer les pirogues en voulant se précipiter dans le lac pour gagner à la nage la rive la plus proche.

Le lac Nossi-bé a environ huit lieues de tour ; sa profondeur en beaucoup d'endroits est de quinze à vingt brasses.

À peine touchions-nous à l'autre rive que les Malgaches se mirent à injurier la prétendue magicienne dont nous venions de quitter le domaine ; ils saisirent sur le rivage des cailloux et des morceaux de bois qu'ils lancèrent vers le lac en poussant des cris affreux, et ce fut avec beaucoup de peine que je parvins à faire cesser leur tapage et leurs vociférations.

La nuit était déjà avancée quand nous quittâmes le lac Nossi-bé : le ciel, couvert de gros nuages précurseurs de l'orage, était si obscur que sans les brillants essaims de mouches phosphoriques qui éclairaient notre marche, nous eussions eu quelque difficulté à trouver le chemin qui conduit au village de Fitanou. Ces mouches, que l'on voit par milliers à Madagascar, sont plus nombreuses pendant l'hivernage que dans la bonne saison.

Nous étions à *Tan'foutchi*<sup>1</sup> (terre blanche). Après avoir marché un quart d'heure, nous entendîmes le bruit des vagues qui se brisent sur les récifs dont la côte est bordée et viennent rouler avec fracas sur les sables mouvants du rivage.

Nous couchâmes à Fitanou, chef-lieu du district de Tan'foutchi, et nous n'eûmes qu'à nous louer de l'accueil de ses habitants qui nous aidèrent le lendemain à transporter les pirogues sur le lac Iranga.

Ce lac est beaucoup plus petit que celui de Nossi-bé ; on n'y trouve que quatre à cinq brasses de fond. De là j'apercevais à l'ouest cette chaîne de montagnes qui succèdent aux forêts de la côte ; ses pics, couverts en partie par le brouillard, présentaient diverses formes que le mirage rendait en ce moment encore plus bizarres ; les Malgaches croient y voir des figures d'animaux monstrueux et en tirent des présages sinistres ou favorables.

Les plus hautes de ces montagnes ont douze et quinze cents toises au-dessus du niveau de la mer ; les Malgaches, avides de

---

<sup>1</sup> Isthme qui sépare le lac Nossi-bé du lac Iranga. Il existait dans ce lieu, disent les Malgaches, un serpent monstrueux, un *fangane* terrible qui dévorait les hommes et les bœufs. Ses dimensions étaient telles qu'il pouvait entourer dans ses replis jusqu'à des villages de trois cents familles ; les habitants, investis de cette façon, étaient inévitablement atteints par les sept dards dont sa langue était armée, et périssaient d'une mort affreuse. La désolation était à son comble quand Dérafif, le bon prince, parut dans le canton et résolut de le délivrer de ce fléau destructeur. À cet effet, il ordonne qu'on lui fabrique une serpe proportionnée à la taille du monstre. Muni de cette arme gigantesque, il épie l'instant où le fangane se livre au sommeil, l'attaque, en est vainqueur, et divise son corps en tronçons, qu'il disperse dans toute la contrée. La caverne où se retirait le fangane, l'étang où il se baignait, se voient encore à Tan'foutchi, langue de terre qui n'a pris, disent les naturels, cet aspect argileux et blanchâtre d'où lui vient son nom, que parcequ'elle était le passage habituel du dragon. (*Mémoire sur la langue malgache*, par E. de Froberville, dans le *Bulletin de la Société de géographie*, n° de janvier 1839.)



traditions merveilleuses et portés à l'exagération comme tous les peuples de l'Orient, prétendent que quelques-unes élèvent leur cime jusqu'aux cieux dont elles soutiennent la voûte ; ils disent qu'elles sont habitées par les Kimosses, race de nains qui vivent dans les cavernes et se nourrissent seulement du lait de leurs troupeaux, car ils ont horreur du sang et de la chair des animaux.

L'histoire de cette prétendue race de pygmées ayant été répétée par presque tous les écrivains qui ont parlé de Madagascar, j'ai dû recueillir à ce sujet les renseignements les plus minutieux. J'ai souvent témoigné le désir de les visiter moi-même et j'ai plusieurs fois engagé des guides pour me conduire dans leur retraite ; mais au moment du départ ils étaient forcés de m'avouer qu'ils ne connaissaient pas la véritable résidence de ces nains, dont l'histoire leur avait été transmise par leurs ancêtres. Les Malgaches les plus raisonnables et les principaux chefs m'en ayant dit autant, j'ai considéré jusqu'à présent l'existence des Kimosses comme fabuleuse. J'ai bien rencontré quelques nains malgaches dans mes voyages, mais ils étaient, ainsi que ceux d'Europe, issus de parents d'une stature semblable à la nôtre.

Sur les hauteurs de Manamboundre, chez les Antarayes, j'ai connu un nain bien conformé dont la taille ne dépassait pas trois pieds. Il avait trois femmes d'une taille ordinaire, ce qui m'étonna d'abord, sachant que les femmes malgaches ne peuvent souffrir les petits hommes auxquels elles donnent le sobriquet de zaza-vousa-koutouk<sup>1</sup>, mais j'appris qu'il était riche. En quittant le lac Iranga, les maramites s'arrêtèrent un instant pour préparer le houchouk. Pendant qu'ils faisaient sécher le tabac, mon commandeur me dit : « Nous devons encore aujourd'hui nous défier des *mouchaves* (sortilèges) ; car nous allons traverser le lac Rassoua-bé où le géant du feu commande ; j'ai eu soin d'apporter de Tamatave des *fanfoudis*

---

<sup>1</sup> Enfants de petite graine.

(charmes protecteurs) qui l'empêcheront de nous nuire, pourvu que nos pirogues ne contiennent aucunes provisions cuites ; car lui seul prétend avoir le droit de disposer du feu, dont il est le père et le souverain. Permetts-moi donc d'expédier par terre, avec ton biscuit et les viandes, deux de nos gens qui nous rejoindront avant le soir ; pour ce matin, tu seras forcé de te contenter de quelques bananes. » Ici mon guide tira plusieurs colliers d'un pli de son sim'bou, et en remit un à chacun de nous ; ils étaient composés de morceaux de racines odorantes et de tuyaux de bambou, qui renfermaient des petites bandes de papier jaunâtre fabriqué par les indigènes, sur lesquelles étaient tracés des caractères arabes. Ces talismans sont vendus dans toutes les parties de l'île par les Antaymours que ce commerce enrichit.

Le lac Rassoua-bé est beaucoup plus grand que celui que nous avons traversé la veille ; il peut avoir douze ou treize lieues de tour ; les îlots sont moins nombreux et moins grands que ceux du lac Nossi-bé. Il abonde en poissons et en oiseaux aquatiques, mais l'on n'y voit aucun caïman ; mes maremites m'empêchèrent par crainte superstitieuse de tirer sur les canards sauvages, les sarcelles, les poules d'eau, les aigrettes, qui venaient folâtrer autour de nous, mais ils harponnaient sans scrupule les poissons avec des zagaïes minces qui ne sont employées qu'à la pêche. Pour les attirer ils faisaient sauter autour des pirogues une petite planche taillée en forme de poisson et colorée avec des suc de plante ou la sève de quelques arbres<sup>1</sup>.

Le mullet<sup>2</sup>, la carpe et le gourami<sup>3</sup> sont les meilleurs poissons d'eau douce de Madagascar ; ils sont abondants et très

---

<sup>1</sup> Cet appât s'appelle *tsi-komba*, contraction de *mitsi-komba*, qui signifie faire le singe, imiter.

<sup>2</sup> En malgache : *zompou* ou *rompou*.

<sup>3</sup> *Osphronemus olfax*, Commerson.

gras après l'hivernage. Le mulot est plus gros de corps que celui d'Europe, mais sa tête terminée en pointe est beaucoup plus petite ; il a le goût du saumon ; les plus grands ont trois pieds de longueur. Ce poisson n'est pas mangeable s'il est pris sur un mauvais fond ; la vase que l'on trouve dans ses intestins lui communique sa mauvaise odeur et le rend détestable.

Le gourami est un poisson plat qui devient plus grand que le turbot ; sa chair est blanche et délicate. La carpe ne diffère pas de la nôtre.

On trouve à Madagascar un poisson monstrueux qui ressemble à la vieille ; ses écailles sont tachetées de brun, de jaune et de vert. Sa chair est insipide et dégoûtante tant elle renferme d'huile ; il devient aussi gros que les plus forts marsouins et dévore quelquefois des enfants qui se baignent. Il est probable que c'est la vieille d'Europe qui va s'engraisser dans l'eau douce, car on la rencontre toujours près de l'embouchure des rivières.

Le lac Rassoua-bé est uni au lac Rassoua-massaye par un canal étroit, où l'on trouve à peine assez d'eau pour les pirogues ; nous n'étions que depuis quelques minutes dans ce détroit quand un homme qui portait trois zagaïes sur l'épaule s'arrêta devant nos canots ; il sortait d'un bois épais, où nous venions d'entendre la voix de plusieurs personnes : aussitôt que les Malgaches l'aperçurent, ils cessèrent de pagaier pour écouter son *kabar*.

Le mot *kabar*, qui s'applique généralement à une assemblée où l'on discute les affaires publiques, sert aussi à exprimer le rapport que sont obligés de se faire deux ou plusieurs personnes qui se rencontrent. Les nouvelles se propagent de cette manière avec la plus grande rapidité.

Dans les détails dont l'usage exige un compte-rendu exact, on ne doit pas omettre les moindres circonstances. Par exemple, deux voisins se quittent en sortant de leur village ; l'un va chercher son troupeau dans la prairie située à une petite

distance de sa maison ; l'autre va puiser de l'eau à la rivière, qui n'est guère plus éloignée de la sienne ; s'ils se rencontrent à leur retour, ne fût-ce qu'un quart d'heure après, ils se croient obligés de s'arrêter et de se dire tout ce qu'ils ont vu sur leur chemin, n'eussent-ils rencontré qu'une poule, une caille ou un papillon.

L'étranger nous raconta qu'il venait du pays des Antavarts où il avait perdu son troupeau par suite d'un procès (*sahali*) et qu'il avait le projet d'élever sa cabane près de la rivière d'Andévousante, car il avait entendu dire que le poisson y était abondant. Sa famille retardée par les *rouin'-dambou* (lianes épineuses qui obstruent les sentiers)<sup>1</sup> le rejoignit quelques instants après.

Sa femme me parut jeune et jolie, quoique le hâle eût grossi ses traits ; elle était coiffée d'un satouk ou bonnet de voyage en jonc. Elle portait sur son dos à la manière du pays, c'est-à-dire attaché avec une ceinture de nattes, un enfant de sept à huit mois ; tout son bagage consistait en une *siron-kell'*, boîte ou corbeille de jonc, unique meuble des Malgaches, qui renferme toute leur fortune ; un petit garçon s'accrochait à un pan de son sim'bou et se laissait traîner.

Je consentis volontiers à donner passage à ces pauvres gens qui s'installèrent immédiatement dans une des pirogues que j'avais louées à Yvondrou.

Nous eûmes bientôt traversé le lac Rassoua-massaye, et le soleil n'était pas aux deux tiers de sa course lorsque nous rejoignîmes mes deux maramites à la halte que nous leur avions assignée à Vavoune.

Le village de Vavoune situé près de la mer contient tout au plus trente cases. Le chef accompagnait ceux qui me firent le présent d'usage ; il m'invita à partager son roh' et il eut la bonté

---

<sup>1</sup> Littéralement : ronces de cochon.

de le faire apporter dans ma case, plus grande et plus commode que celle où ma venue l'avait forcé de se reléguer.

Tandis qu'un esclave disposait les feuilles de ravinala qui devaient recevoir le riz<sup>1</sup>, le chef suivi de deux autres domestiques allait chercher le dîner que j'avais accepté. Il ne tarda pas à revenir. Une simple panelle de fabrication indigène renfermait le riz, mais le vase de faïence qui contenait le roh' était de fabrique européenne ; son aspect excita les murmures d'admiration de tous les assistants qui ne le voyaient que dans les jours de grande solennité ; aussi le chef paraissait-il fier de posséder cette merveille et me regardait-il en souriant, comme s'il eût attendu un compliment de ma part.

Je craignis d'humilier un homme qui m'avait si bien accueilli et cependant je n'aurais pas voulu pour tout au monde toucher au mets servi dans un vase tel que celui-là ; Rapelapela, qui en connaissait aussi bien que moi l'usage, et qui s'était aperçu du dégoût que j'éprouvais, me tira d'embarras en expliquant au chef à quoi les blancs l'employaient ; personne ne voulut d'abord le croire, mais lorsqu'il se fut assuré que mon interprète ne plaisantait pas, tous les Malgaches se mirent à rire et jetèrent aux chiens du village le malencontreux repas.

Je m'étais aperçu que mon hôte prenait plaisir à me voir, et je l'engageai à passer la soirée avec moi. Il se dédommagea de la perte de son dîner en mangeant une partie du mien, et se consola facilement, avec quelques bouteilles d'arrack que je lui donnai, du petit échec d'amour-propre dont j'avais été la cause involontaire.

---

<sup>1</sup> Les Malgaches renversent le riz tout brûlant de la marmite sur ces feuilles, et le laissent ensuite suer un instant, *maévouk*, dans une espèce de porte-feuille de natte fine.

## CHAPITRE V.

**Forêt de Vavoune. – Le baba-koute. – Les makis. –  
Le vari. – Les tendracs. – Le voun-t'sira. – Réunion  
des chasseurs malgaches. – Rencontre de deux  
serpents monstrueux. – Chasse aux caïmans. –  
Moyen employé par les naturels pour les prendre. –  
Pipée malgache.**

Dès qu'il fit jour nous quittâmes le village de Vavoune et nous nous dirigeâmes vers la forêt. Les chemins qui y conduisent passent à travers des marais et sont couverts de broussailles. Nous marchions depuis quelque temps dans la forêt lorsque nous entendîmes les cris lamentables des baba-koutes.

Le baba-koute<sup>1</sup> est une espèce de singe ; les plus grands ont trois pieds de hauteur : ils vont presque toujours par troupes et n'habitent que les grands bois ; leur poil est ras et de la couleur de la souris ; ils n'ont pas de queue. Ces animaux, qui ont physiquement du rapport avec l'orang-outang, ont, comme lui, plusieurs des habitudes de l'homme ; ils se tiennent naturellement debout ou assis ; leur cri est triste, il ressemble à celui d'un homme qui souffre ; la première fois que je l'entendis, je crus que c'était la voix de quelque voyageur assassiné qui luttait contre la mort.

Les naturels craignent les baba-koutes ; ils disent que ces singes étaient autrefois des hommes, mais que pour se

---

<sup>1</sup> *Petit-père* ou le *père-enfant*.

soustraire au travail, qui est le devoir de tout membre d'une société, ils se retirèrent dans les bois, et que Zanaar, indigné de leur paresse, rendit leur race inférieure à la nôtre, et les métamorphosa.

Mon guide, qui connaissait tous les chemins de la forêt, où il avait déjà chassé plusieurs fois, me conduisit dans un endroit où je pus approcher d'un baba-koute : il était assis sur une branche, presque au sommet d'un arbre élevé ; je le tirai avec des chevrotines ; mais la blessure que je lui fis était sans doute légère, car il ne changea pas de place, et pencha seulement la tête en avant ; je tirai une seconde fois, et toute la charge ayant porté dans ses reins, il tomba près de moi : sa vue me fit frissonner, tant je lui trouvai de ressemblance avec l'homme ; un sentiment de tristesse s'empara de moi, et l'aspect des objets intéressants qui m'environnaient ne parvint pas à l'effacer entièrement.

Les Malgaches, joyeux de la mort du singe qui leur assurait un régal, me demandèrent la permission de s'arrêter un instant : ils allumèrent un grand feu dans lequel ils passèrent plusieurs fois le corps du pauvre animal, et après en avoir gratté le poil ils le coupèrent par morceaux et se le partagèrent ; cette opération me causa tant de dégoût que je m'éloignai d'eux ; j'allai à la recherche des oiseaux, dont les cris frappaient de tous côtés mon oreille, en attendant qu'ils fussent prêts.

Je tuai quelques merles (*hourouve*) semblables aux nôtres, mais plus petits, et une espèce de faisan que les Malgaches appellent *lapira tsi-akoho*<sup>1</sup>, dont le plumage est mêlé de blanc, de brun et de noir, et le bec à peu près le même que celui d'une bécasse ; cet oiseau est un mets délicat ; la chair de la poitrine surtout a un goût exquis.

---

<sup>1</sup> *Lapira*, mot dont la signification m'est inconnue ; *tsi-akoho*, littéralement : qui n'est pas poule.

La voix des chiens nous annonça qu'ils rencontraient du gibier ; je crus que c'était des pintades, parcequ'ils aboyaient au pied d'un arbre ; mais mes compagnons qui s'empressèrent de les rompre me dirent que c'était des makes ou makis<sup>1</sup>, et me firent comprendre que les chiens qui s'adonnaient à cette chasse n'étaient plus propres à celle du sanglier.

Il y a plusieurs espèces de makes à Madagascar ; les plus petites et les plus jolies sont de la grandeur d'un chat ordinaire, mais plus minces ; leur fourrure tachetée de gris, de blanc et de noir, ressemble à celle de l'hermine, et pourrait avoir de la valeur en Europe s'il était possible de la conserver : on s'en procurerait des milliers, car les forêts sont peuplées d'une innombrable quantité de ces animaux.

Le museau de la make est noir et allongé comme celui du renard, ses oreilles sont étroites, effilées et courtes, sa queue est longue et fourrée. La make rousse est un peu plus grosse que les autres espèces ; sa chair est aussi bonne que celle du lièvre, qui n'a jamais pu s'acclimater à Madagascar.

La plus grande de toutes les makes (le vari) est noire et blanche, son crâne est couvert d'un poil noir, court et luisant, et sa tête entourée d'un bandeau de longs poils blancs ; elle a au cou une sorte de fraise noire qui contraste singulièrement avec l'extrême blancheur du reste du corps ; ses pattes sont couvertes jusqu'au genou de poils noirs, disposés exactement comme des gants à la Crispin ; sa queue est d'un noir luisant. Les makes de cette espèce sont plus longues et plus grosses qu'un angora ; elles sont d'un naturel plus doux que les autres, quoiqu'elles ne soient pas faciles à apprivoiser.

Nos chiens avaient à peine quitté les makes qu'ils rencontrèrent un tendrac (*centenes spinosus*, Desmarests). Après l'avoir poursuivi pendant quelques minutes, ils s'en emparèrent. Cet animal n'est pas un des moins curieux qu'il y

---

<sup>1</sup> *Lemur*, de Linné ; en malgache, varik.



ait à Madagascar ; il est gros comme un lapin domestique ; ses formes et son organisation ne diffèrent pas beaucoup de celles du hérisson ; il se terre au mois d'avril dans un trou de deux ou trois pieds de profondeur, où il reste dans un état de torpeur jusqu'en décembre. Quoiqu'il ne prenne pas de nourriture pendant ce sommeil de sept mois, il s'engraisse d'une manière prodigieuse et perd cette odeur insupportable et ce goût plus fort que celui de venaison qu'on trouve à sa chair quand il est errant pendant l'hivernage.

On connaît les endroits où les tindracs se sont terrés, par la présence de monticules, semblables à ceux qui couvrent des trous de taupes ; les petits garçons ont l'habitude d'y fouiller et les en arrachent avec beaucoup d'adresse ; cependant il arrive quelquefois que le tindrac, dont ils troublent le sommeil léthargique, les mord assez fortement pour leur faire lâcher prise.

La chair de cet animal, quand il a été quelques mois en terre, a le goût de celle du cochon de lait ; il a ainsi que lui une couche de graisse ou panne à laquelle j'ai trouvé plus de saveur. Les Malgaches, et surtout les Hovas, en sont très friands.

Tandis que je considérais mon tindrac que je venais de soustraire à la dent des chiens, j'entendis dans le feuillage un léger bruit, et ayant cru voir un écureuil je me mis à sa poursuite et l'abattis ; c'était un voun-t'sira<sup>1</sup> ; il est plus gros, plus court et

---

<sup>1</sup> Chapelier, dans une de ses lettres à M. de Froberville, rapporte l'anecdote qui a fait désigner chez les Malgaches sous le nom de *voun-t'sira* (littéralement : *suffoqué par le sel*) cet animal connu par les naturalistes sous celui de *mustela galera*. « ... Plusieurs personnes étaient occupées, dit-il, à brûler les troncs d'un palmier (le *sata-foutchi*, qui donne par la combustion une espèce de sel assez semblable à la soude du commerce, pour entrer comme elle dans la composition du savon), lorsqu'ils aperçurent l'animal dont j'ai parlé. Ils lui lancèrent aussitôt les morceaux de ce sel qui, le frappant à la tête, l'étourdirent et le firent tomber, ce que voyant les naturels s'écrièrent : voun-t-sira, voun-t-sira ! »

plus gracieux que notre écureuil ; sa queue est moins grande et moins touffue, mais son poil est plus court, plus fin, et sa couleur plus agréable ; on le voit toujours sautant de branche en branche pour chercher des œufs d'oiseaux, sa nourriture favorite.

Il était environ midi lorsque nous arrivâmes à l'endroit de la forêt où les chasseurs auxquels nous devons nous réunir s'étaient établis. Nous avons fait tout au plus trois lieues au S.-S.-O. depuis notre départ du village de Vavoune.

Dans un endroit fourré du bois, près d'un ruisseau d'eau limpide qui coulait sur un lit de gravier, on avait élevé pour les chefs des tentes semblables à celle que j'avais fait faire à Tamatave. Leurs officiers et leurs esclaves étaient logés dans des barraques de feuillage dont chacune contenait tout au plus quatre personnes.

Un des chasseurs, qui fixa particulièrement mon attention tant par sa couleur<sup>1</sup> que par la noblesse de son maintien, était Simandré dont je ne connaissais pas encore l'histoire et les malheurs. Je remarquai aussi deux frères, chefs de Maroussic, qui étaient venus au rendez-vous de chasse quoique leurs états en fussent éloignés de plus de quinze lieues ; ils étaient accompagnés du jeune chef de Mitinandre, leur voisin et leur ami.

Les chasseurs ayant décidé que nous laisserions reposer les chiens de meute durant deux jours, je m'amusai pendant ce temps à chasser la perdrix, la caille, la poule d'eau et la bécassine.

Les perdrix de Madagascar sont semblables à nos perdrix grises, mais plus petites que celles-ci ; les naturels les appellent *tohtoh*. On ne les voit jamais par compagnies de plus de neuf ou dix, parceque l'humidité s'oppose au développement des

---

<sup>1</sup> Il était mulâtre.

couvées ; elles ne se lèvent jamais à la remise, aussi sont-elles faciles à prendre avec des chiens dressés exprès qui les suivent à pas de loup et finissent par les saisir ; j'en arrachai quatre de la gueule du chien de mon guide dans un très court espace de temps. Elles se tiennent toujours dans les lieux humides, près des rivières et des marais.

On rencontre dans les mêmes endroits la bécassine et la poule d'eau. La première est assez rare ; elle est la même que celle d'Europe et aussi difficile à tirer. L'autre est plus grosse qu'une poule ; son plumage est violet, son bec et ses pattes rouges ; sa chair est moins bonne dans l'hivernage que dans l'autre saison.

On trouve aussi près des marais une sorte de petit faisan gros comme une perdrix, dont la chair est encore plus délicate que celle du nôtre ; il est couvert d'un joli plumage bleu ; son bec, ses pattes et une partie de sa tête sont rouges.

Nous trouvâmes en chassant beaucoup de hérissons (*sora*), que les Malgaches font bouillir avec des herbes et qu'ils trouvent très bons. Nous allions rentrer au camp, la chaleur ne nous permettant plus de continuer notre chasse, quand j'aperçus dans le coin desséché d'un marais deux serpents enlacés qui dormaient.

L'un était plus gros que la cuisse d'un homme ; l'autre était tout au plus comme le bras d'un enfant. Je les montrai à mes compagnons en manifestant l'intention de les attaquer ; mais ils s'en éloignèrent avec horreur et firent tout ce qu'ils purent pour me détourner de mon projet. Je glissai des chevrotines dans mon fusil et je tirai à dix ou douze pas ; le plus petit des deux serpents ne fut pas atteint et se sauva dans la bruyère voisine. L'autre reçut la charge au milieu du cou ; il dressa la tête en sifflant et mordit près de l'œil mon braque qui s'était élancé sur lui. Le sang que je vis couler de la blessure de mon chien, lorsqu'il me rejoignit en criant, m'affligea d'autant plus qu'il venait d'Europe et que je n'aurais pas pu le remplacer à Madagascar.

Je craignais que le reptile ne fût venimeux, mais je fus bientôt rassuré en voyant que non-seulement le chien n'était pas malade, mais qu'il mangeait comme de coutume. J'ai tué depuis à Madagascar plusieurs serpents qui n'étaient pas plus dangereux que celui-ci.

Quoi qu'il en soit, il me fallut tirer une seconde fois pour l'achever, car les Malgaches n'osaient pas s'en approcher, quoiqu'il fût mortellement blessé. Je le mesurai ; il avait seize pieds de long ; sa peau avait une couleur et un éclat que je n'ai pas remarqués dans les autres serpents.

Les naturels, toujours superstitieux, me dirent que celui-ci n'était vu que très rarement, et qu'il était toujours le présage de quelque malheur ; qu'il dormait le jour sur la terre et qu'il se tenait la nuit sur les arbres, d'où il descendait pour sucer le sang des bœufs qui ne sont pas parqués.

J'eus beaucoup de peine à décider mes maramites à porter mon serpent ; ce ne fut qu'à force de promesses que je les déterminai à le placer sur un brancard.

Arrivé dans la forêt, tous les chasseurs accoururent pour le voir, mais personne ne voulut se charger de le dépouiller. Je fus donc obligé de le suspendre à un arbre et de le préparer moi-même. Il avait une couche de graisse de plus d'un pouce d'épaisseur ; sa chair était courte et aussi blanche que du veau. Je fis cadeau de sa peau que je bourrai, après l'avoir frottée de savon arsenical, à un ami qui la donna au docteur Labrousse, médecin en chef de la colonie de Bourbon. J'ai su depuis qu'on l'avait apportée en France pour un musée.

La chasse au sanglier ne devant avoir lieu que le surlendemain, il me restait un jour que je destinai à celle des caïmans. Les Malgaches, en m'avertissant que mes balles de plomb s'amortiraient sur leurs écailles, brisèrent une petite chaudière en fonte dont les morceaux devaient servir à charger nos armes.

Plusieurs chasseurs ayant offert de m'accompagner, se procurèrent des pirogues dans lesquelles nous nous embarquâmes au point du jour. Après avoir vogué pendant quelque temps sur une rivière<sup>1</sup> assez large, où je ne voyais pas de caïmans, nous entrâmes dans un de ses bras où l'eau était plus tranquille : çà et là s'élevaient des touffes de joncs et de roseaux. Une forte odeur de musc répandue autour de nous annonça la présence des caïmans, et nous en vîmes bientôt plusieurs dont les têtes surnageaient ; je les aurais tirés si mes compagnons ne m'eussent pas engagé à attendre une proie plus sûre. Ils m'en montrèrent bientôt plusieurs qui dormaient au soleil sur l'herbe ; les parties les plus vulnérables de leurs corps, qui sont le défaut de l'épaule et la gorge, étaient à découvert. J'en atteignis un à dix ou douze pas, et il fit de vains efforts pour se traîner jusqu'à la rivière ; les autres s'y précipitèrent si vivement, au bruit de la détonation, qu'ils donnèrent à nos pirogues un violent mouvement de roulis qui n'eût pas permis de s'y tenir debout.

Mes pagaïeurs dirigèrent la pirogue, en poussant des cris de joie, vers le caïman blessé qui se débattait encore, et s'en approchèrent avec précaution ; ils eurent beaucoup de peine à l'achever avec leurs zagaïes. Cet amphibie était un des plus grands que j'aie vus pendant mon séjour à Madagascar ; il avait environ quatorze pieds de longueur.

Le caïman n'attaque jamais l'homme pendant le jour. J'ai souvent traversé dans de fragiles pirogues, qui ne peuvent contenir qu'un seul homme, des rivières remplies de ces énormes animaux, et j'ai toujours remarqué qu'ils fuyaient dès qu'ils m'apercevaient. Il m'est arrivé de voyager avec des bœufs, et s'ils m'en ont enlevé quelques-uns, ces accidents ont toujours eu lieu dans la nuit. Le caïman ne dévore jamais sa proie dans l'eau ; après l'avoir saisie il la tient à la surface et plonge de temps en temps pour la noyer ; quand elle est morte il la traîne

---

<sup>1</sup> Elle va se jeter dans le lac Rassoua-bé.

à terre et la cache dans un lieu couvert près du rivage, où il ne manque pas de venir tous les jours en manger une partie. Les œufs du caïman sont ronds ; il les dépose sur le gazon où le soleil les fait éclore ; je n'en ai jamais trouvé plus de deux au même endroit.

Si mon premier coup de fusil fut heureux, les autres n'eurent pas le même succès ; j'en blessai encore plusieurs autres, mais nous ne pûmes pas nous en emparer parcequ'ils étaient trop près de la rivière où ils avaient le temps de se précipiter avant notre arrivée.

Les Malgaches ont une manière de les prendre plus facile et moins dispendieuse ; ils font avec une espèce de bois très dur un émérillon qui ressemble à ceux dont on se sert sur les navires pour pêcher les requins ; ils y accrochent pour appât un morceau de bœuf, et le déposent sur le bord des rivières où ils savent qu'il y a beaucoup de caïmans ; plusieurs hommes cachés dans les joncs tiennent une corde à laquelle cet appareil est fixé, et attendent que l'animal l'ait avalé ; puis deux ou trois d'entre eux résistent aux efforts qu'il fait pour se débarrasser, pendant que d'autres l'attaquent par derrière avec de fortes zagaïes et le tuent.

Avant de quitter la rivière, je vis sur un îlot un jeune Malgache qui prenait des sarcelles au filet, blotti sous des feuilles de ravalala qui le couvraient entièrement ; il faisait une espèce de pipée en secouant plusieurs sarcelles, dont les cris attiraient des oiseaux aquatiques qu'il enveloppait alors dans sa tonnette de fil de rafia.

En revenant au camp nous traversâmes une plaine où je tuai quelques cailles qui sont beaucoup plus petites que les nôtres, quoiqu'elles en aient la forme et à peu près le plumage : les plus grosses sont aussi petites qu'une alouette ; on trouve cependant à Madagascar des cailles de l'espèce d'Europe ; mais je n'en ai vu que dans le royaume d'Émirne.

## CHAPITRE VI.

**Grande chasse au sanglier. – La curée. – Les exploits de Mara-mass'. – Vénération pour les chasseurs du sanglier. – La chasse recommence. – Nuée de sauterelles. – Un esclave empoisonné par la piqûre d'une araignée. – Traitement du malade par le massage. – Pêche du caret à l'embouchure de l'Andévourante. – Trafic de l'écaille. – Le corbigeau. – Pêche de la baleine. – Fêtes, cérémonies et conjurations des naturels à cette occasion. – Départ pour Vobouaze par Andévourante.**

Enfin le jour de la grande chasse arriva : elle commença avant le jour. Les Malgaches n'y suivent pas l'ordre et la méthode que les Européens ont coutume d'observer. Ils ne savent pas instruire ni conduire leurs chiens avec autant d'habileté. Quand ils veulent les faire quêter, ils les excitent en jetant un cri particulier, et en frappant plusieurs fois sur leur cuisse avec le plat de la main.

Les chiens débusquent promptement le sanglier, s'ils le rencontrent dans le bois ; cependant quelquefois celui-ci se retranche dans un fourré et s'y défend longtemps avec courage. Il est plus difficile à lancer, s'il s'est réfugié dans un *hourak* (rizière), surtout dans la saison où le riz est mûr, parcequ'alors il devient très gras, ce qui le rend lourd et paresseux.

Ces sangliers sont de deux espèces ; la plus nombreuse est de la grosseur des nôtres. Leurs soies sont d'un brun foncé et deviennent très dures quand ils sont âgés ; ils ont les habitudes

du sanglier d'Europe, mais la structure de leur tête est différente ; celle de la laie est beaucoup plus allongée que celle du mâle : elle a aux joues des os saillants qui laissent à peine apercevoir ses yeux dans les cavités profondes qui existent entre ces os et ceux du front.

Si la tête de la laie est curieuse, celle du sanglier est tout-à-fait hideuse ; chez lui, les os de la face sont plus saillants et se terminent en pointe en plusieurs endroits ; il a au-dessus du nez deux excroissances noires, longues de deux à trois pouces et grosses comme le doigt ; la tête est beaucoup plus forte que celle de notre sanglier ; elle n'est pas proportionnée au corps ; la chair des laies, quand elles sont pleines, est tendre, grasse et d'un goût agréable.

Les sangliers de la petite espèce sont assez rares ; leur poil est roux ; ils ont le corps beaucoup plus petit que les autres, mais leur conformation est la même. Malheur aux chasseurs qui les attaquent, s'ils n'ont pas une bonne zagaïe et une grande habitude de la manier ! il m'est souvent arrivé dans une seule chasse de voir éventrer deux ou trois chiens. Ces sangliers sont toujours maigres et choisissent pour retraite les lieux les plus sauvages et les plus escarpés ; leur chair est filandreuse et d'un goût désagréable.

Le premier sanglier que nos chiens rencontrèrent était vieux, aussi eurent-ils beaucoup de peine à le lancer. Les Malgaches se placèrent autour du fourré où il résistait comme dans un fort aux chiens les plus courageux qui le harcelaient continuellement ; il sortit enfin et chacun de nous lui lança sa zagaïe, mais comme il passait un peu loin il ne reçut que de légères blessures. Six chasseurs s'élancèrent à la suite des chiens pour les appuyer ; ils poussaient de temps en temps, afin de les encourager, certains hurlements prolongés « *hé-houh !* » qui remplacent les sons du cor ; nous suivions la chasse moins vite qu'eux, ayant seulement soin de nous diriger du côté où nous entendions la voix des piqueurs et des chiens.



Après avoir été mené pendant deux heures, le sanglier se rapprocha du lieu où il avait été lancé, et il n'en était pas éloigné, lorsque le changement de la voix des chiens et les cris des chasseurs qui les excitaient nous apprirent qu'il était forcé. Nous nous hâtâmes de courir sur lui pour secourir nos chiens avec lesquels il était aux prises, mais comme je n'avais pas encore l'habitude de marcher dans les sentiers difficiles, et que j'étais sans cesse arrêté par les branches et les ronces qui les embarrassent, j'arrivai trop tard pour lui porter mon coup de zagaïe.

Les chiens haletants, la langue sèche et pendante, entouraient la bête abattue et se disputaient, en attendant la curée, le sang qui coulait à grands flots de ses blessures.

Les Malgaches élevèrent un bûcher et préparèrent le sanglier comme le baba-koute que j'avais tué quelques jours auparavant. Ensuite ils le suspendirent à une branche d'arbre, l'ouvrirent et le dépecèrent, après avoir eu soin de frotter avec son sang la tête et les pattes de tous les chiens, et leur en avoir fait boire à chacun quelques gouttes dans une cuiller en feuilles de ravinala ; ils prétendaient que cette précaution était nécessaire pour donner le goût de la chasse à ceux qui n'y étaient pas encore accoutumés et pour augmenter l'ardeur des autres.

Quoi qu'il en soit, on distribua aux chiens la moitié du sanglier qu'ils dévorèrent en un instant ; le mien seul refusa de prendre part à la curée : c'était un grand braque qui n'avait pas plus de trois ans. Les Malgaches me dirent qu'il avait poursuivi le sanglier avec plus d'acharnement encore que les autres ; cramponné sur lui à l'instant de sa mort, il lui mordait les oreilles et il ne le lâcha qu'après l'avoir vu sans mouvement.

Je considérai mon chien comme gâté puisqu'il s'adonnait à cette chasse, et en effet il n'arrêta plus depuis ce jour, mais il devint dans la suite le meilleur limier de Madagascar. Plusieurs chefs qui le convoitaient m'en ont offert souvent un grand nombre de bœufs et plusieurs esclaves. Il avait d'abord un

défaut dont l'expérience finit par le corriger ; il s'élançait sur le sanglier sans prendre la précaution de l'attaquer de manière à éviter ses défenses, aussi recevait-il souvent des blessures profondes. Il n'était pas rare de me voir rentrer suivi de Malgaches qui portaient deux ou trois sangliers et mon chien sur des brancards de bambou.

Dans une chasse que je fis à Foulpointe avec le prince Rafaralah, Phanor, connu des Malgaches sous le nom de Marass<sup>1</sup>, força presque seul un sanglier qu'il avait mené pendant tout un jour et qui mourut sans avoir reçu un seul coup de zagaïe, tant ses fatigues avaient été grandes. Son foie était presque décomposé et sa chair si mauvaise que les Malgaches eux-mêmes refusèrent d'en manger ; mon chien resta huit jours sur la litière après ce bel exploit. Phanor avait tant d'instinct et sa passion pour la chasse était si forte que, tandis que j'avais la fièvre, il appuyait tous les matins ses pattes sur mon lit et semblait me demander en pleurant quand nous irions dans la forêt ; souvent il partait seul et rentrait couvert de boue et de sueur.

Ce fidèle et courageux compagnon de mes voyages, dont le corps était couvert de cicatrices, fut sabré en 1826 par des Arabes inhospitaliers dans mon naufrage à l'île Mohély ; sa mort me causa des regrets qui ne purent s'effacer que longtemps après que j'eus quitté les lieux où il avait péri.

Le foie et le cœur du sanglier que nous venions de tuer me procurèrent un excellent déjeuner. Après nous être reposés pour laisser passer la chaleur qui devenait insupportable, nous rentrâmes en chasse, mais nous nous fatiguâmes inutilement, car nos chiens, dont l'estomac était plein, n'étaient plus disposés à quêter ; cependant ils lancèrent un marcassin qui les amusa quelque temps et qu'ils finirent par prendre. Il est très

---

<sup>1</sup> Ce nom, qui signifie *œil tacheté*, s'applique aux chiens étrangers qui ont au-dessus de l'œil une tache ronde et rousse.

rare que les chiens malgaches rencontrent après midi, et pour qu'une chasse au sanglier soit heureuse, il est nécessaire de se trouver dans le bois quelques instants avant le jour.

En regagnant nos tentes nous passâmes près d'un petit village dont les habitants nous firent présent d'un bœuf. À Madagascar on a tant de vénération pour ceux qui chassent le sanglier, que partout où ils passent on leur offre de pareils dons. Les chasseurs sont même autorisés par la coutume à disposer, dans un pressant besoin, des choses qui leur sont nécessaires à la vie. C'est un privilège que l'on est convenu de leur accorder pour les indemniser des dangers qu'ils courent et les récompenser des services qu'ils rendent en protégeant la propriété de tous contre les ravages qu'y causent les sangliers. Dans les contrées où les chasses ne sont pas fréquentes, ces animaux sont en si grand nombre qu'ils dévastent les rizières et détruisent une partie des récoltes de maïs. J'ai vu plusieurs fois des champs de manioc (*jatropha manihot*), qu'ils avaient fouillés, où il ne restait plus un seul morceau de ces racines utiles ; partout la terre remuée avec régularité aurait pu faire croire qu'on l'avait disposée exprès en monticules.

Le lendemain nous partîmes un peu tard, et cependant notre chasse fut heureuse, car à midi nous avions déjà tué deux laies, et blessé mortellement deux sangliers que les chiens abandonnèrent après avoir suivi longtemps les traces de leur sang. Un Malgache qui se trouvait auprès de moi fut blessé par un de ces animaux. Le fer et une partie du bois de sa zagaïe restèrent dans le corps de l'animal. Les naturels éviteraient ces accidents qui arrivent assez fréquemment, s'ils s'armaient de bonnes zagaïes et s'ils avaient soin de les essayer avant de s'en servir.

Les deux sangliers que nous avons perdus furent trouvés morts dans le bois quelques jours après. Dans le ventre d'une des laies il y avait neuf fœtus que nous distribuâmes aux chiens ; cette quantité de petits était un véritable phénomène et étonna

beaucoup les Malgaches ; depuis, j'ai souvent tué des laies pleines qui ne portaient jamais plus de deux ou trois petits.

Le sanglier de Madagascar a plus de peine que le nôtre à se faire à la vie domestique. J'ai pris plusieurs fois des marcassins de tous les âges, et je n'ai jamais pu réussir à les élever : ils se laissaient mourir de faim ; je suis cependant parvenu à en garder un pendant un mois, et quoiqu'il n'eût encore perdu aucune de ses habitudes sauvages, j'avais l'espoir de l'appivoiser, car il mangeait ; cependant il mourut de tristesse peu de jours après son arrivée à Bourbon où je l'avais envoyé.

Fatigué d'un exercice auquel je n'étais pas encore accoutumé, je commençais à m'assoupir sous ma tente, quand un cri parti du camp me détermina à me lever pour en connaître la cause ; mon guide vint en même temps m'engager à sortir, pour voir, disait-il, une chose curieuse, et qui ne manquerait pas de m'étonner.

Nous sortîmes, et il me montra un gros nuage noir qui obscurcissait l'air : je ne compris pas pourquoi les Malgaches avaient les yeux fixés vers ce point ; mais il m'expliqua bientôt, d'un air triste, que c'était des sauterelles, qui, dans un jour, allaient dévorer tout le riz en herbe.

Je considérai avec plus d'attention la masse noire et compacte qui s'avavançait avec un sourd bourdonnement, et au bout de quelques minutes je vis l'essaim destructeur s'abattre sur la terre et en couvrir presque toute la surface.

Ces sauterelles ressemblent à la cigale d'Europe : elles ont le corps gris et les ailes d'un brun foncé ; les Malgaches, mais particulièrement les Hovas et les Antatschimes, les considèrent comme un mets des plus délicats ; ils les font bouillir, après leur avoir cassé les ailes, qu'ils vannent, et ne mangent pas autre chose tant qu'il en reste ; j'en goûtai et les trouvai aussi bonnes que des crevettes.

Si ce fléau paraissait tous les ans il détruirait entièrement les moissons, car il exerce ses ravages, sans discontinuer,

pendant neuf ou dix jours. Les naturels prétendent que quand ces sauterelles se retirent elles se jettent à la mer et s'y noient.

Un accident qui eut lieu le même jour occupa beaucoup les chasseurs. Un jeune esclave fut piqué par une grosse araignée noire que les Malgaches redoutent avec raison ; elle est presque aussi grosse que les petits crabes connus dans l'Inde sous le nom de tourlourous : elle est velue et a sur le dos trois ou quatre taches jaunâtres ; cette araignée est rare et ne se trouve que dans les forêts les moins fréquentées ; elle se loge en terre dans de petits trous qui ressemblent à ceux des mulots.

Je remarquai chez le jeune homme qui venait d'être piqué une irritation nerveuse que la peur augmentait peut-être encore. On fit venir l'ampaanzar<sup>1</sup>, qui prescrivit des bains de vapeur, composés d'une décoction de diverses plantes qu'il désigna.

Le tremblement du malade augmentait visiblement ; deux personnes suffisaient à peine pour le soutenir au-dessus de la pannelle qui contenait le bain : il avait la langue sèche et les yeux enflammés, et il avalait avec beaucoup de peine quelques gorgées d'une infusion de plantes aromatiques dont je ne connaissais ni le nom ni les vertus. Lorsqu'il eut pris son bain on l'étendit sur une natte, et l'on fit venir des femmes pour le masser<sup>2</sup> : il tomba bientôt dans un assoupissement auquel succédèrent des syncopes : la peau était restée sèche malgré la température élevée du bain, les extrémités devenaient froides, et des mouvements convulsifs annonçaient une fin prochaine ; en effet, le lendemain j'appris que le jeune homme était mort. Je demandai à voir le corps, qui ne différait pas des morts ordinaires ; je remarquai seulement à la piqûre une petite

---

<sup>1</sup> Médecin ; qui fait le métier du bon génie.

<sup>2</sup> Le massage, à Madagascar et dans presque toutes les parties de l'Inde, consiste à pétrir avec les mains toutes les parties du corps d'une personne couchée ; cet usage, qui n'est pour l'homme en santé qu'un raffinement de sensualité, produit de bons effets dans plusieurs maladies.

tumeur entourée d'un cercle violet. Les Malgaches disent qu'il arrive très rarement qu'on rappelle à la vie ceux qui ont été piqués par cette araignée.

J'avais souvent entendu parler du caret qui produit l'écaille, et que beaucoup de personnes confondent avec la tortue de mer, quoiqu'il soit d'une espèce différente. Nous trouvant dans la saison de la ponte, mon guide me proposa de passer deux jours, pendant lesquels la chasse au sanglier allait être suspendue, à l'embouchure de la rivière d'Andévourante, où les tortues et les carets ont l'habitude de venir déposer leurs œufs.

Je consentis avec empressement à cet arrangement. Favorisés, comme nous l'étions alors, par un beau clair de lune, c'était une véritable fête que de passer une nuit sur une plage sauvage que le pied de l'homme n'avait peut-être jamais foulée, et où je verrais d'un côté la nature étalant ses richesses, et de l'autre l'Océan roulant ses vagues sur des sables arides : ce contraste devait avoir pour moi des charmes que tout voyageur comprendra.

Le caret (*testudo imbricata*) est conformé comme la tortue de mer, quoiqu'il ne devienne jamais aussi gros ; il n'en diffère que par sa coquille, couverte de treize feuilles d'écaille ; sa tête est plus longue, et est terminée par un bec qui ressemble à celui du perroquet.

Quoique les habitudes du caret soient à peu près les mêmes que celles de la tortue de mer, il est beaucoup plus difficile à élever : quand il est jeune un seul rayon de soleil suffit pour crisper son écaille et le faire périr. J'en ai gardé longtemps dans des baquets d'eau de mer ; je les nourrissais avec du poisson et des intestins de volaille qu'ils dévoraient avec une grande avidité.

Pour que l'écaille du caret soit bonne, il faut qu'il ait au moins trois ans. Les Malgaches, qui ne savent pas la détacher, exposent l'animal à l'action du feu ; aussi les feuilles qu'ils

vendent sont-elles presque toujours endommagées, ce qui en diminue la valeur. Pour les obtenir en bon état il faut enterrer le caret dans le sable, après l'avoir tué ; quelques jours après, son corps se décompose et l'écaille se détache facilement.

Il y a deux espèces d'écaille, la rouge et la blonde ; dans l'Inde la dernière est plus estimée que l'autre ; j'en ai vendu à l'île Bourbon jusqu'à quatorze piastres la livre.

Nous gagnâmes la côte pour nous rendre à Andévourante, mon guide trouvant ce chemin plus court et plus facile. Nous rencontrâmes sur le rivage plusieurs volées de corbigeaux (courlis de Madagascar) qui se laissaient approcher à une demi-portée de fusil ; j'en tuai quelques-uns que je fis cuire en route et que je trouvai aussi délicats que des bécasses.

Le courlis de Madagascar est un peu plus gros que la bécasse, son plumage est de la même couleur, sa tête est plus grosse et son bec légèrement recourbé ; il a la poitrine large et charnue et devient très gras pendant l'hivernage ; dans l'autre saison, sa chair est coriace et huileuse.

J'abattis aussi des alouettes de mer qui avaient un goût de poisson pourri ; je terminai ma chasse en tuant une espèce de héron<sup>1</sup>, près de l'embouchure de la rivière d'Andévourante, où nous arrivâmes après quatre heures de marche au sud-est.

Ayant remarqué sur la rive opposée un endroit commode pour camper, je voulus traverser le bras de mer où je ne devais

---

<sup>1</sup> Cet oiseau avait le cou long de deux pieds et demi au moins ; il était blanc ; son bec était noir, long et aigu ; les plumes de la partie supérieure de ses ailes étaient d'un beau noir ; sa partie inférieure, ainsi que le ventre, d'un gris sale ; ses pattes, qui pouvaient avoir un demi-pied de longueur, étaient jaunes et calleuses, son envergure était considérable ; il marchait lentement, la tête baissée et le cou arqué. Il me parut avoir près de quatre pieds de hauteur de la tête aux pattes. Après l'avoir écorché je goûtai sa chair noire et spongieuse que je trouvai plus mauvaise encore que celle de l'albatros.

avoir de l'eau que jusqu'à la ceinture ; mais un de mes maramites, qui était du pays, m'en empêcha en me racontant que quelques mois auparavant un Malgache y avait eu la jambe coupée par un requin. Il fallut donc expédier un homme pour demander une pirogue aux habitants d'un petit village situé non loin de là, ce qui prit, comme de coutume, plusieurs heures, car dans ce pays le temps n'est compté pour rien.

Nous passâmes donc l'eau et je fis élever la tente à une petite distance de la mer ; assis sur la grève, je m'amusai une partie de la journée à regarder les frégates donner la chasse aux fous<sup>1</sup>.

La frégate est un oiseau grand comme un dindonneau ; son envergure de huit à neuf pieds n'est pas proportionnée à son corps qui est d'une maigreur extraordinaire ; il se balance continuellement dans les airs et imite parfaitement les mouvements du tangage et du roulis d'un bâtiment ; c'est ce qui lui a fait donner son nom. L'instinct de cet oiseau, que la nature n'a pas conformé pour la pêche, le porte à guetter les fous, qui, quoique stupides, sont d'adroits pêcheurs ; lorsqu'ils s'élèvent avec le poisson qu'ils viennent de prendre, la frégate, à qui le nom de corsaire eût encore mieux convenu, s'abat sur eux comme l'épervier, et leur serrant le cou, les force à ouvrir le bec et s'empare de leur proie sans leur faire de mal.

La frégate contient beaucoup d'huile que les Malgaches et les habitants des îles Séchelles emploient en liniments contre les rhumatismes chroniques ; j'ai vu quelques personnes s'en servir

---

<sup>1</sup> Le fou est un oiseau qu'on trouve dans les mers de l'Inde et près des îles désertes qu'il habite ; il est plus gros et plus ramassé que le corbeau ; son plumage est gris, mêlé de noir. C'est sans doute sa stupidité qui lui a valu le nom de fou ; souvent il se pose sur une vergue ou sur une manœuvre de bâtiment, où il ne tarde pas à être pris par le mousse, car il ne fait pas la moindre tentative pour s'échapper ; il se contente, lorsqu'on le saisit, d'ouvrir le bec en poussant un croassement qui ressemble à celui du corbeau ; sa chair a le goût d'huile de poisson.



pour des affections semblables, et quoiqu'elle ne soit pas un moyen curatif, j'ai remarqué qu'elle apportait à leur état beaucoup de soulagement.

Je vis passer un grand nombre de baleines, suivies presque toutes d'un ou de plusieurs baleineaux ; les naturels attaquent ces derniers et les harponnent avec beaucoup d'adresse ; ils trouvent un goût exquis à la chair de ce cétacé, qu'ils mangent avec son huile puante et nauséabonde.

Dans la saison où les baleineaux s'approchent des côtes, les habitants des montagnes descendent pour prendre part aux dégoûtants festins dont leur chair fait tous les frais.

Le harponneur qui leur procure ce régal est considéré comme un personnage important ; le soir, les jeunes filles célèbrent le courage qu'il a montré en attaquant le monstre ; et, à la clarté des feux qu'on allume exprès, elles représentent en son honneur des pantomimes mêlées de chants. Le matin, lorsqu'il s'éloigne du rivage dans sa pirogue, les sorciers de la contrée le couvrent de rameaux sacrés et font des conjurations à la mer pour qu'elle lui soit favorable ; la foule joint ses vœux à leurs cérémonies magiques et attend, dans l'anxiété, les résultats de l'expédition.

Les Malgaches n'osent point attaquer les grosses baleines ; dès qu'ils les aperçoivent ils s'en éloignent avec rapidité ; ils en ont tellement peur qu'ils abandonnent aussitôt le baleineau qu'ils ont pris.

Il paraît que la chair du baleineau est favorable à la santé, car les Malgaches engraisent toujours dans la saison de cette pêche. La peau de ceux qui étaient antérieurement atteints de maladies cutanées, devient douce et luisante, après avoir suivi quelque temps ce régime. J'ai mangé plusieurs fois du baleineau que j'avais fait bien dégraisser et j'en ai trouvé la chair aussi bonne que celle de la tortue de mer.

La nuit était bien avancée quand nous aperçûmes deux carets qui venaient déposer leurs œufs sur le rivage, où nous

étions en embuscade depuis fort longtemps ; nous nous en approchâmes doucement et nous les vîmes creuser des trous et enfouir leurs œufs dans le sable à un pied environ de profondeur.

Aussitôt que nous entendîmes le bruit de leurs nageoires, dont ils frappaient le sable en se traînant du côté de la mer, mon guide me prévint qu'il était temps de s'en emparer ; nous courûmes sur eux et nous les renversâmes sur le dos, sans éprouver la moindre résistance. Les Malgaches m'assurèrent que nous pourrions les laisser dans cette position jusqu'au lendemain, sans qu'ils parvinssent à se retourner.

Nous prîmes dans le sable plusieurs œufs que je fis cuire en rentrant : on ne put pas les faire durcir, quoiqu'on les eût laissés très longtemps bouillir ; la glaire en était dégoûtante, le jaune fade et insipide.

Les œufs du caret sont ronds et un peu plus gros que ceux de la poule ; j'en ai trouvé souvent jusqu'à trente et quarante dans chaque trou ; quand ils éclosent on voit le sable couvert d'une multitude de petits carets qui s'efforcent de gagner la mer ; ils ne sont pas alors beaucoup plus gros que des hannetons.

Quelques personnes prétendent que la chair du caret est un poison ; cependant j'en ai mangé plusieurs fois à Madagascar sans qu'elle m'ait causé la moindre indisposition.

Un homme venu de la forêt m'annonça le lendemain un accident qui m'affligea : le chef de Mitinandre avait été tué par un sanglier qu'on avait trouvé mort auprès de lui ; une autre nouvelle qui m'intéressait personnellement, et que j'appris le même jour, me décida à laisser la chasse, et je pris de suite la route d'Andévourante pour me rendre à Vaubouaze où le roi Radama venait d'arriver.

## CHAPITRE VII.

**Andévousante. – Portrait des Bétanimènes. – Réception faite au voyageur par les jeunes filles. – Chants et danses à ce sujet. – Visite de Sirira, fille de Siavok, et de sa mère. – Le ralouba. – Danseurs de profession ; leurs costumes et leurs mœurs. – Rencontre singulière de la maîtresse de Benyowsky. – Attachement des Malgaches à leurs coutumes. – Histoire d'un jeune prêtre indigène. – Le serment du sang ; détails de cette cérémonie solennelle. – Liste civile du chef. – Comment les Malgaches entendent le droit de propriété.**

J'entrai à Andévousante le 18 juin. Ce village considérable, bâti sur la rive gauche de la rivière du même nom, contient environ cinq cents cases ; sa population est de dix-huit cents à deux mille âmes, les étrangers compris.

Aussitôt que le chef eut appris notre arrivée, il quitta sa case qui n'était guère plus belle que celle du chef d'Yvondrou et nous y fit conduire par deux de ses ampitakes ou ministres.

Je remarquai à Andévousante plus de gaieté et d'activité qu'ailleurs. Je trouvai les hommes plus propres, les femmes plus jolies et mieux vêtues ; les cases étaient aussi plus commodes ; celle que nous habitions avait une tapisserie de nattes, luxe auquel je n'étais pas accoutumé.

Ils doivent cette aisance au grand nombre et à la fertilité de leurs rizières et aux rapports fréquents qu'ils ont avec les

commerçants de la Côte de l'Est, qui viennent chez eux acheter du riz pour Maurice et Bourbon.

Les Bétanimènes ne se bornent pas, comme les habitants d'Yvondrou, à procurer aux étrangers un logement et des vivres, ils daignent aussi s'occuper de leurs plaisirs et célèbrent leur venue par des fêtes publiques.

Je respirais la brise fraîche du soir à la porte de ma cabane, dont j'avais fait ouvrir les panneaux à coulisses, lorsque j'entendis des chants de femmes : « Voilà, me dit mon guide, les jeunes filles du pays qui se disposent à te faire une visite ; elles viendront ici tout-à-l'heure te fêter et te réjouir. »

En effet, la lune qui n'était voilée par aucun nuage me permit bientôt de distinguer plusieurs files de jeunes filles qui chantaient une ballade malgache.

Elles étaient rangées devant plusieurs longs et gros bambous que deux d'entre elles tenaient à la hauteur de l'estomac, et sur lequel elles frappaient la mesure avec des baguettes d'un bois noir.

Lorsqu'elles furent arrivées devant ma case, elles formèrent un demi-cercle au milieu duquel deux des plus jolies et des mieux parées se mirent à exécuter des danses où elles ne se faisaient faute de prendre les postures les plus lascives ; elles agitaient une baguette couverte en drap rouge, qui paraît être un objet indispensable à tous les danseurs de Madagascar ; les autres répétaient en chœur le refrain suivant : « *Hé-hé-hézalahé, zalahé ! sara zanaar<sup>1</sup> anao véavé anao : vazah'am'ni tani-bé mandré inkio ! hé-hé-hé !* » Ô hommes, ô hommes ! le destin vous favorise ainsi que vos femmes ; le blanc de la grande terre (l'Europe) couche en ces lieux !

---

<sup>1</sup> Le mot *Zanaar* ne s'applique pas toujours au bon génie ; tout événement heureux, tout objet agréable, merveilleux, incompréhensible, reçoit des Malgaches l'épithète de *zanaar*.

J'appris que les deux danseuses étaient filles du chef du pays, Siavok, qui était venu s'asseoir à ma porte sous un large parasol qu'un esclave tenait ouvert ; elles s'approchaient souvent de moi sans cesser leurs mouvements et leurs gestes qui n'étaient point équivoques. Rapelapela m'ayant averti qu'il serait impoli de ne pas en choisir une, je cédaï à ses conseils répétés plutôt qu'à leurs provocations.

Aussitôt que j'eus désigné l'aînée des deux sœurs, qui avait tout au plus seize ans, des cris de joie se firent entendre de toutes parts ; sa mère s'empressa de me la conduire et me remercia plusieurs fois de l'honneur que je faisais à sa famille.

Cependant la foule s'établit près de ma case autour d'un grand feu que les principaux magistrats avaient fait allumer pour le ralouba, orgie nocturne où les naturels se livrent à des excès de boisson et de débauche. Tandis que les hommes et les vieilles femmes vidaient une dame-jeanne d'arak<sup>1</sup>, dont je venais de leur faire présent, les jeunes filles chantèrent un épithalame en mon honneur.

On fit venir aussi deux danseurs qui se trouvaient en ce moment dans le village ; ils consentirent à prendre part à la fête et la rendirent encore plus brillante qu'on ne l'avait espéré.

Les danseurs forment une classe distincte à Madagascar, mais ils n'y sont pas en grand nombre. Ils ont des mœurs et des usages particuliers et vivent isolés ; ils ne se marient jamais, et affectent de la haine et du dégoût pour les femmes dont ils portent cependant le costume, et dont ils imitent la voix, les gestes et toutes les habitudes ; ils portent aux oreilles de larges anneaux d'or ou d'argent, des colliers de corail ou de grains de verre colorés, et des manilles d'argent ; ils s'épilent avec soin la barbe ; enfin ils contrefont si bien les femmes que souvent on y

---

<sup>1</sup> Liqueur forte extraite du sucre.

est trompé<sup>1</sup>. Au reste ces danseurs ont des mœurs simples et sont très sobres ; ils voyagent continuellement et sont bien accueillis partout où ils passent ; ils reçoivent même quelquefois des présents considérables. J'ai vu des grands, qu'ils avaient amusés pendant quelques jours, leur donner à leur départ jusqu'à deux et trois esclaves. Ce sont les poètes ou les bardes de Madagascar ; ils improvisent des rapsodies à la louange de ceux qui les paient.

Dès que je fus rentré dans ma case avec Sirira<sup>2</sup>, c'était le nom de la jeune fille que j'avais choisie, sa mère vint m'y trouver ; elle était accompagnée d'une petite vieille qui paraissait habituée à nos usages ; malgré ses cheveux blancs et les rides profondes dont ses joues étaient sillonnées, on remarquait en elle des vestiges de traits réguliers et délicats ; elle s'aperçut de la surprise que me causaient ses manières et son langage et chercha sans doute à l'augmenter en me disant en français : « Habitez-vous Paris, Monsieur ? la cour réside-t-elle toujours à Versailles ? la reine Marie-Antoinette vit-elle encore ? » À ces questions je ne pus maîtriser une exclamation de surprise, car depuis que je voyageais dans la mer des Indes, j'avais toujours entendu parler créole aux Malgaches et j'étais loin de m'attendre à trouver parmi des gens à demi-sauvages une femme qui paraissait avoir connu notre civilisation. Il était évident qu'elle n'avait pu saisir à Madagascar cet accent, ce maintien de la bonne compagnie française. Comme elle voyait que je désirais d'elle quelques explications à ce sujet, elle ajouta : « Si je connais vos usages, c'est que j'ai parcouru l'Europe avec le baron Benyowsky. J'ai partagé sa bonne et sa mauvaise fortune ; il m'emmena en France et me présenta à la cour de Louis XVI où tout le monde me fit accueil. J'étais à Angoncy, dont mon père était chef, quand le baron Benyowsky,

---

<sup>1</sup> On les appelle *sekatses*, bâtards, peut-être parcequ'ils n'ont point de parents.

<sup>2</sup> Nom de femme très commun, qui signifie sarcelle.

trahi par tous les siens, osa résister seul aux troupes envoyées contre lui de l'île de France. »

Elle me raconta comment cet intrépide Polonais chargea et pointa lui-même, contre les soldats qui couvraient la grève, les canons de son petit fort, quoiqu'il fût souffrant de la fièvre ; comment frappé par une balle il tomba en embrassant la pièce qu'il allait décharger. Les larmes qui coulaient sur le visage de la vieille, agitée par ses souvenirs, la forcèrent de suspendre son récit, qu'elle reprit bientôt en ces termes : « La vie m'étant devenue insupportable à Angoncy où j'avais assisté à la fin tragique du blanc que j'aimais, je vendis les bœufs et les cases de mon père aux Français qui s'étaient emparés au nom de leur roi des établissements du baron, et laissant à l'un de mes neveux le pouvoir que j'étais appelée à exercer, je me retirai chez les Bétanimènes, où je vis heureuse depuis près de quarante ans.

« Si vous alliez à Angoncy, les Malgaches vous conduiraient dans la plaine de Santé ; là reposent les restes du héros. Si vos guides n'ont pas de poudre, ils vous en demanderont pour charger leurs armes, car ils croiraient insulter à la mémoire de celui que l'on appelait Zanaar ou le bon génie, s'ils visitaient son tombeau sans tirer quelques coups de fusils, marque d'un respect profond.

« – Mais, dis-je à Rava, c'était le nom de la vieille, si Benyowsky n'était pas mort, vous eussiez préféré sans doute la vie douce et agréable de nos cités à celle que vous menez dans cette île.

« – On voit bien, répliqua-t-elle aussitôt, que vous connaissez peu les Malgaches ; ils laisseraient sans regret vos palais d'Europe pour leurs cabanes et leurs forêts ; ils préfèrent à votre cuisine parisienne un jambon de sanglier boucané ou un poisson bouilli avec du gingembre et du piment. Si je supportai pendant quelque temps le séjour ennuyeux de vos villes et la tristesse de vos réunions, c'est que j'avais l'espoir de revoir un jour mon pays ; si je me soumettais à la gêne des vêtements

dans lesquels vos femmes sont emprisonnées, c'est que je voulais plaire à celui que j'aimais. Non, votre civilisation n'a pour les Malgaches aucun attrait ; je vais vous en citer un exemple.

« Pendant que le baron Benyowsky commandait à Madagascar, un jeune homme d'Angoncy, qui paraissait plus intelligent et plus avide de nouveautés que les autres, fut par ses soins envoyé en France et placé dans un collège. Lorsque ses études furent terminées, on le fit entrer dans un séminaire où il reçut les ordres religieux, après avoir étudié la théologie ; ceux qui s'intéressaient à ce jeune Malgache, comptant sur l'effet de sa prédication, s'empressèrent de l'envoyer en mission dans son pays. Cependant les sermons qu'il faisait à ses compatriotes, loin de les toucher, excitèrent au contraire leur hilarité, et le prêtre malgache s'aperçut bientôt qu'il ne convertirait personne. Mais attaché encore à ses devoirs il disait tous les jours la messe dans une petite chapelle que ses protecteurs lui avaient donné les moyens d'élever ; les Malgaches que la curiosité y conduisait trouvèrent ridicule qu'en officiant il bût seul contre l'usage du pays, qui veut que l'on partage également entre les assistants tout ce qui se boit et se mange. Enfin leurs plaisanteries finirent par prendre un caractère plus sérieux ; les anciens s'assemblèrent et décidèrent que la messe leur paraissait une cérémonie où la sorcellerie avait une grande part ; que celui qui la célébrait devait être un ampoum'chave ou sorcier malfaisant, et que, pour s'en assurer, il était convenable de lui faire prendre le tanghin<sup>1</sup>.

« Instruit du sort qui l'attendait, le missionnaire préféra l'apostasie au martyre et renonça pour toujours aux fonctions sacerdotales ; il prit le sim'bou, le seidik et la zagaïe, et ne se fit pas prier pour reprendre également son premier genre de vie. Il

---

<sup>1</sup> Poison violent que l'on administre aux personnes accusées d'un crime.



est mort il y a quelques années à Angoncy, chez un de mes parents dont il avait épousé les deux filles. »

Je me procurai le lendemain des renseignements sur cette femme dont les malheurs m'avaient intéressé ; on m'assura qu'elle avait toutes les habitudes des Malgaches ; vêtue comme eux, elle couchait sur une mauvaise natte, mâchait le houchouk et faisait ralouba quand elle pouvait se procurer de l'arak pour s'enivrer. Malgré l'attachement qu'elle avait eu pour Benyowsky, elle offrait, me dit-on, quand elle était encore jeune, ses faveurs au premier venu, suivant l'usage de son pays.

Un parent du chef d'Andévourante, que les Malgaches appelaient *Loha-mena* (tête rouge), descendit des montagnes où il commandait pour prendre part à la bonne fortune de sa famille et pour voir l'étranger avec qui elle venait de s'allier ; il me fit quelques présents et me témoigna tant d'affection que je consentis à contracter avec lui une parenté plus intime, en échangeant le serment du sang.

On appelle serment du sang, à Madagascar, l'engagement que prennent deux personnes, de s'aider réciproquement pendant la durée de leur existence et de se considérer comme s'ils avaient une origine commune. Cette fraternité qui s'établit entre elles les oblige à se porter mutuellement des secours ; ce serait un grand crime que d'y manquer. Dans un cas pressant ou de nécessité, l'un des frères de serment a le droit de disposer des biens de l'autre, sans que celui-ci puisse s'en plaindre. Les frères de sang doivent se traiter avec plus d'égards encore que s'ils étaient de véritables frères, parceque c'est le hasard, disent les Malgaches, qui fait les frères, tandis que ceux-là le deviennent par l'effet de leur volonté.

Nous nous réunîmes donc chez Siavok où l'on procéda à la cérémonie : un vieillard presque septuagénaire, ancien ministre du chef, remplissait les fonctions de prêtre et de magistrat : ses traits fortement prononcés, sa tête chauve, son front couvert de larges rides, ses sourcils blancs, épais et arqués, m'avaient mis sous l'influence d'une émotion que je ne pouvais maîtriser.

Le vieillard prit dans son seidik un rasoir et deux petits morceaux de *sakarivo* (gingembre), une balle, une pierre à fusil et du riz en herbe, puis il mêla à tous ces objets quelques grains de poudre qu'il prit dans sa corne de chasse. Après avoir déposé sur la natte qui couvrait le plancher le rasoir et le gingembre, il mit le reste dans un bassin d'eau limpide qu'un esclave venait d'apporter ; prenant ensuite deux zagaïes des mains d'un officier du chef, il plongea la plus grande dans le bassin, et l'appuya au fond du vase. Il se servit de l'autre zagaïe pour frapper sur le fer de la première, comme les nègres sur un tam-tam, en prononçant la formule du serment.

Il me demanda plusieurs fois, ainsi qu'à mon futur parent, si je promettais de remplir tous les engagements que le serment m'imposait ; sur notre réponse affirmative, il nous prévint que les plus grands malheurs retomberaient sur nous si nous venions à y manquer. Puis il prononça les conjurations les plus terribles en évoquant Angatch' le mauvais génie ; ses yeux s'animèrent par degrés, et prirent une expression tout-à-fait surnaturelle, lorsqu'il nous dit d'une voix sonore et fortement accentuée : « Que le caïman vous dévore la langue<sup>1</sup> ; que vos enfants soient déchirés par les chiens des forêts ; que toutes les sources se tarissent pour vous, et que vos corps abandonnés aux vouroundoules (effraies) soient privés de sépulture, si vous vous parjurez ! »

Cette première partie de la cérémonie terminée, le vieillard fit à chacun de nous avec son rasoir une petite incision au-dessus du creux de l'estomac, imbiba les deux morceaux de gingembre du sang qui en coulait et me donna à avaler celui qui contenait le sang de Loha-mena, tandis que celui-ci en faisait autant de l'autre morceau. Il nous fit boire aussitôt après, dans une feuille de ravalala, une petite quantité de l'eau qu'il avait

---

<sup>1</sup> *Alela vouai'* : imprécation très commune dans la bouche des Malgaches. Ils la font suivre ordinairement du mot *kafiri*, juron qui paraît avoir été importé par les Arabes.

préparée. En sortant pour nous rendre à un banquet de rigueur servi sur le gazon, nous reçûmes les félicitations de la foule qui nous entourait.

Une femme peut faire le serment du sang avec un homme ; deux femmes peuvent aussi le faire entre elles. Quoique le serment du sang ne soit pas toujours observé religieusement par les Malgaches, il peut être utile à un étranger. Je l'ai contracté plus de quarante fois dans le cours de mes voyages.

Surpris de voir le chef indiquer tous les jours ceux de ses sujets qui devaient lui fournir des bœufs, du riz et des volailles, je demandai s'il n'avait pas de propriétés, puisqu'il était obligé d'avoir recours à ses sujets pour ses besoins journaliers.

« Il est plus riche que ceux qui lui donnent, me répondit mon interprète, si l'on peut appeler richesses les troupeaux et les esclaves qu'il possède ; mais la coutume malgache oblige le peuple à nourrir ses chefs.

« Au reste, nos propriétés ne consistent pas en terres, ainsi qu'à l'île Maurice. Ici chacun a le droit de s'établir où bon lui semble ; les Malgaches sont en général pasteurs ou pêcheurs, mais celui qui veut faire un *tavé* (cultiver un champ) choisit un endroit à sa convenance, et met le feu aux arbustes et aux plantes qui y croissent ; il attend pour cette opération un jour où la brise souffle avec force : c'est en cela que consiste la prise de possession ; mais le terrain brûlé ne lui appartient que jusqu'après la récolte ; si, après cette préparation, un autre venait le cultiver, un troisième l'ensemencer et un quatrième récolter, la moisson appartiendrait au premier. » C'est ainsi que les juges l'ont souvent décidé, même lorsqu'il était prouvé que le premier occupant avait abandonné le champ. Il est rare que les Malgaches cultivent plusieurs années de suite le même terrain.

## CHAPITRE VIII.

**Fêtes et réjouissances à la naissance d'un garçon ;  
indifférence pour les filles. – Cérémonie du  
mampila ou horoscope. – Danses guerrières. –  
Funérailles d'un grand personnage. – Le bobre  
africain. – Chants improvisés et repas funèbres. –  
Procès criminels. – Le tanghin. – Épreuves  
préparatoires. – Grand kabar. – Détails du sahali. –  
Le *traon'fadi* ou case du repentir. –  
L'ampan'anghin ; sa bonne foi et son  
incorruptibilité. – Prompts effets du poison. –  
Allocution au patient. – Influence de cette coutume  
sur la population. – Les délateurs et la confiscation.  
– Pénalité infligée à l'accusateur. – Histoires de la  
veuve de Zaka-vola et du prince Ratef. – Opinion de  
Radama sur le tanghin. – Distinction du tanghin  
civil et du tanghin criminel.**

Un personnage marquant, dont la famille était puissante, et qui lui-même exerçait auprès de Siavok les fonctions d'orateur officiel ou d'ampitakh', vint me prier d'assister à une fête qu'il donnait pour célébrer la naissance d'un garçon que sa femme venait de mettre au jour.

À Madagascar la naissance des filles ne donne lieu à aucune réjouissance ; cet événement paraît produire, au contraire, un sentiment pénible sur tous les membres de la famille. Si c'est un garçon l'allégresse est générale, après toutefois que les parents ont consulté l'ombiache, astrologue et médecin, qui décide s'il doit vivre ou mourir ; car s'il était né

dans une heure ou un jour réputés malheureux, il serait, ou précipité dans une rivière, ou exposé dans une forêt, ou enterré vivant ; malheureusement pour les Malgaches leurs astrologues reconnaissent un grand nombre d'heures et de jours malheureux.

Je me rendis chez le père du nouveau-né, que je trouvai entouré des plus proches parents ; aidé par un ombiache, il était occupé à planter en terre sa plus belle zagaïe qu'il ornait de guirlandes de feuillage, à la tête de la natte où l'enfant reposait ; l'ombiache s'en approcha avec son mampila<sup>1</sup>, tira l'horoscope, et la famille attentive attendit avec anxiété le résultat de ses calculs cabalistiques.

Cependant on suspendit au cou du nouveau-né des fanfoudis pour le préserver des mouchaves que les agents du mauvais génie devaient répandre autour de sa natte.

Après que l'ombiache eut annoncé l'arrêt du destin, qui était favorable, les assistants s'empressèrent de féliciter le père de l'enfant sur le sort heureux que l'ombiache venait de lui prédire. Ils furent tous invités au banquet qui se termina par des danses guerrières exécutées par les jeunes gens du pays. Plusieurs champions simulant un combat feignaient de se porter des coups de zagaïe qu'ils paraient avec leurs boucliers<sup>2</sup> ; cette fête se prolongea bien avant dans la nuit.

---

<sup>1</sup> Le mampila est une planchette avec des bords peu élevés, divisée en quatre compartiments de diverses couleurs, par des lignes qui vont d'un angle à l'autre. Elle est couverte d'une légère couche de sable fin, sur laquelle l'ombiache trace des caractères arabes, en murmurant des paroles mystiques, parmi lesquelles revient souvent le mot *zan*, enfant.

<sup>2</sup> Ces boucliers ne sont pas employés à la guerre par les peuplades de la Côte de l'Est ; ils ne s'en servent que pour la danse guerrière nommée *mitava*. Cependant la race des Zafféraminiens en porte dans les combats.

Le hasard, qui m'avait favorisé en me procurant l'occasion de prendre part aux fêtes de la naissance d'un enfant malgache, me fournit quelques jours après celle d'assister aux funérailles d'un des principaux habitants d'Andévoourante.

Lorsque j'entrai dans la case du défunt, je trouvai ses proches parents occupés à le laver avec une décoction d'aromates ; après l'avoir couvert de colliers de racines et d'amulettes qui devaient en éloigner les génies malfaisants, ils le transportèrent dans un lieu solitaire de la maison et il ne fut plus permis à d'autres qu'eux d'en approcher ; quelques vieux esclaves dévoués à la famille étaient chargés d'entretenir un grand feu dans le lieu où le corps était déposé.

Le temps était beau ; je me rendis avec les parents et les amis du défunt au pied d'un arbre voisin. Là, tout le monde se mit à manger du bœuf que l'on faisait rôtir sur un brasier autour duquel nous étions assis.

Le soir des chants funèbres accompagnés par le bobre africain<sup>1</sup> préludèrent aux danses qui ne finirent qu'au jour : des chœurs de jeunes filles répétaient le refrain des chansons improvisées pour l'événement, en frappant en mesure sur des bambous.

Le mort ayant laissé beaucoup de bœufs, on en sacrifia encore le lendemain et les jours suivants ; l'assemblée ne se

---

<sup>1</sup> Cet instrument est simplement un long arc, fait d'une tige de bambou ou d'une gaule d'un autre bois ; la corde qui le tend est ordinairement en fil de fer ou en laiton ; vers le tiers inférieur de la longueur du bois, est attachée la moitié d'unealebasse, espèce de table d'harmonie qui reçoit les vibrations de la corde par un lien également en métal qui l'attire dans le sens de laalebasse. Le bobre se joue avec une petite baguette de bois ; on frappe alternativement sur l'une et l'autre sections de la corde. Le son en est très faible, en sorte que le rythme paraît être le principal objet de cet instrument. Il est très répandu aux îles de France et de Bourbon. Il a été importé à Madagascar par les nombreux esclaves cafres et mozambiques que les Arabes y ont amenés.

sépara que lorsqu'ils furent presque tous consommés ; c'est ainsi que l'on honore le défunt : quelques parents enlevèrent alors presque furtivement le corps et lui rendirent les derniers devoirs ; car il n'est pas permis à d'autres d'en approcher et de l'accompagner au lieu de la sépulture.

Les Malgaches ne s'occupent pas plus des femmes à leur mort qu'à l'instant de leur naissance.

Un jour que je m'entretenais avec Siavok sur les coutumes de son pays, un homme vint et lui dit : « Ampanzaka, mon frère est sorcier ; ses maléfices font mourir les bœufs et les hommes : il est nécessaire de lui donner le tanghin. Voici des têtes et des pattes de poulet qui prouvent que mon accusation est fondée. » Le chef le renvoya au juge et lui ordonna de revenir aussitôt qu'il aurait sa décision.

Je priai Rapelapela de me dire quel rapport pouvaient avoir des poulets mutilés avec la sorcellerie, de quel poids pouvait être leur témoignage contre l'accusé, et quelles suites pouvait avoir un procès sans corps de délit, puisque l'accusation n'était basée que sur un crime imaginaire. Il s'empressa de répondre à mes questions et m'expliqua ainsi celle affaire.

La noix du tanghin (*cerbera tanghin*)<sup>1</sup> est un poison végétal très subtil, que les Malgaches emploient dans les épreuves qu'ils font subir aux criminels. Ce poison est administré le plus souvent dans les affaires de sorcellerie, qui se terminent, presque toujours, par la mort violente des accusés, Zanaar ne permettant pas que leurs crimes restent impunis.

L'accusateur s'adresse d'abord au juge qui renvoie à l'ampan'anghin<sup>2</sup>. Lorsque celui-ci connaît les motifs de ses

---

<sup>1</sup> Et aussi : *tanghinia veneniflua*.

<sup>2</sup> Celui qui administre le tanghin, bourreau et prêtre à la fois, confesse le patient qui vient d'avaler le poison. Il n'existe qu'un seul ampan'anghin par district ; c'est ordinairement un vieillard, pauvre, mais

soupçons, il commence sur de petits poulets les épreuves préparatoires dont les résultats doivent déterminer, s'il y a lieu, la mise en prévention ; il dit à ses poulets, en leur faisant avaler du tanghin délayé dans un peu d'eau : « Si tu es sorti du ventre d'un bœuf, meurs. » S'il meurt, c'est une présomption contre l'accusé. Il fait ensuite la contre-épreuve en disant : « Si tu es sorti de la coque d'un œuf, meurs ; si tu es sorti du ventre d'un bœuf, vis. » Si le poulet meurt, c'est encore une prévention.

Cette épreuve est continuée jusqu'à sept fois, et s'il y a trois chances en faveur de l'accusation, l'ampan'anghin remet les têtes et les pattes des poulets morts à l'accusateur, qui, après avoir averti le chef, les présente au juge, pour qu'il fixe le jour du sahari ou procès. « Si tu veux, ajouta mon interprète, assister aux épreuves qui vont avoir lieu, le chef ne s'y opposera pas, mais tu seras forcé de passer avec nous dans la forêt la nuit qui les précédera. »

J'acceptai cette proposition, et l'accusateur étant venu annoncer au chef que le sahari était fixé au lendemain, je partis le soir même avec tous ceux qui y étaient intéressés.

Nous marchâmes longtemps dans la forêt avant d'atteindre un ruisseau dont la situation permettait de voir les premiers rayons du soleil. Il était nuit lorsque nous y arrivâmes, mais on

---

respecté pour sa probité ; il reçoit une légère rétribution prélevée sur les frais du procès. Sa bonne foi dans l'accomplissement d'un devoir qu'il considère comme sacré est extrême ; il serait impossible, quoi qu'on en ait dit, de parvenir à le corrompre, et cela n'est même jamais venu dans l'idée d'un Malgache. L'ampan'anghin opère aussi dans l'épreuve du fer rouge *lela-bi*, (langue et fer), qui consiste à passer trois fois sur la langue de l'accusé un fer rougi. Aussitôt que la brûlure se manifeste, on zagaïe le malheureux, qui n'a ainsi aucune chance de salut. Cette épreuve, que les naturels redoutent pour cette raison plus que celle du tanghin, n'est point aussi commune. L'accusateur a le droit de choisir celle des deux qu'il veut que l'accusé subisse. Les nègres de l'île de France ont aussi leurs jugements de Dieu, mais ils sont d'une nature plus innocente. Ils consistent à boire de *l'eau bénite* qui, suivant eux, doit faire enfler le coupable.



voyait à la lueur blafarde de la lune, en partie voilée par un nuage, une cabane en feuillage qui paraissait avoir été élevée récemment ; car les feuilles qui la composaient avaient encore toute leur fraîcheur ; c'était ce que les Malgaches nomment *traon'fadi*, ou case du repentir, dont l'approche est défendue<sup>1</sup>.

La veille du jour fixé pour l'épreuve, le juge, les témoins, l'accusé, l'ampan'anghin et enfin tous ceux qui doivent assister au procès, sont contraints de passer la nuit dans cette hutte mystérieuse ; nous y entrâmes : aussitôt qu'on y eut fait du feu, le juge en fit garder l'entrée par deux hommes armés de zagaïes à qui il ordonna de rester là jusqu'au jour.

Le lendemain nous nous rendîmes au ruisseau voisin et nous nous y baignâmes. L'accusé entièrement nu fut ensuite placé sur le gazon, et les assistants se réunirent en kabar et formèrent le cercle autour de lui. Alors le juge commença le sahari, en faisant connaître à l'assemblée le but et les motifs de l'accusation ; lorsqu'il eut fini son discours l'ampan'anghin s'approcha de l'accusé dont la contenance était calme, et délayant avec de l'eau du ruisseau, dans une cuiller en feuille de ravinala, une petite quantité de l'amande de tanghin qu'il avait râpée avec un caillou, il la lui fit avaler ; deux ou trois minutes après il lui présenta une tasse d'eau de riz.

Cependant le poison, qui ne tarda pas à agir sur la malheureuse victime, provoqua d'abord une sueur froide, puis une violente irritation nerveuse et par moments des syncopes ; pendant que le patient luttait contre l'activité du venin, l'ampan'anghin lui dit : « Mon frère, si le tanghin te cause de si grandes souffrances, c'est que tu as sans doute à te reprocher d'autres crimes que celui qui t'a conduit ici. Dans ta jeunesse tu as peut-être entretenu un commerce incestueux avec ta mère,

---

<sup>1</sup> Ces cases sont élevées loin des habitations, dans toutes les circonstances où les Malgaches croient voir l'action des êtres surnaturels. Ainsi les personnes atteintes de certaines maladies sont aussi transportées dans le *traon'fadi*.

avec ta sœur, ou avec quelque parente plus âgée que toi ; confesse-moi les fautes ; avoue-moi tous tes crimes, et tes douleurs cesseront aussitôt. »

L'infortuné, dont les entrailles étaient déchirées, déclara dans son délire tout ce que l'ampan'anghin voulut, et on ne manqua pas de dire après sa mort, qui ne tarda pas à le délivrer de ses souffrances : « Cet homme était bien criminel, il vient de faire l'aveu de ses forfaits ! » Son confesseur et ses bourreaux m'inspirèrent tant d'horreur que je me hâtai de m'éloigner pour prendre avec mon guide le chemin d'Andévourante où nous arrivâmes avant midi.

Cette législation absurde et barbare, qui a pesé pendant des siècles sur les peuples de l'Europe, est un des principaux obstacles à l'accroissement de la population à Madagascar : il ne se passe pas de jour où elle ne cause la fin de quelque chef de famille. L'empire du préjugé est si puissant sur ces peuples qu'il étouffe en eux les premiers sentiments de la nature ; car il n'est pas rare de voir des enfants accuser de sorcellerie leurs parents, et solliciter avec opiniâtreté les épreuves du fer rouge et du poison qui doivent les en séparer pour toujours.

Les lois malgaches favorisent les délateurs ; les riches surtout ont à redouter les accusations et sont à la merci de tous ceux qui convoitent leur argent ou leurs troupeaux ; car si dans ces procès les accusés succombent, ce qui arrive presque toujours, leurs biens sont partagés en trois lots : l'un est confisqué au profit du chef, l'autre est destiné à l'entretien de ses officiers, et le troisième appartient au dénonciateur. Mais s'il arrive que le hasard ou une constitution robuste procurent au patient des évacuations promptes et abondantes, et que son innocence soit proclamée, l'accusateur en est quitte pour quatorze piastres de dommages-intérêts.

La croyance des Malgaches dans l'efficacité de ce moyen pour découvrir le crime ou l'innocence est universelle. Plusieurs exemples démontrent que l'accusé lui-même apporte une confiance illimitée dans ses résultats. Je n'en citerai que deux.

Depuis bien des années, la femme de Zaka-vola, dernier chef malade de Foulpointe, vivait à Yvondrou où elle s'était réfugiée après la mort de son mari qu'on l'accusait d'avoir fait assassiner. Elle demeurait chez ses fils<sup>1</sup>, dont l'un, Fouhiloh', était chef du village. L'autre étant tombé malade pendant que j'étais à Tamatave, en 1823, à mon retour de la campagne des Vourimes, Jean René, qui avait été aidé par lui dans son usurpation, me pria d'aller le voir et de lui porter quelques médicaments. Je le trouvai dans un état d'hydropisie si avancé que je n'eus aucun espoir de le guérir ; il mourut en effet le surlendemain. Deux ou trois jours après, le chef Fouhiloh' tomba malade, ce qui donna un nouvel aliment aux bruits qui s'étaient déjà répandus dans la contrée sur sa mère que l'on croyait la cause de ces malheurs. Ses parents firent part à Jean René de l'intention où ils étaient de donner le tanghin à la veuve de Zaka-vola. René m'engagea de partir immédiatement pour Yvondrou afin de les détourner de leur projet. Je guéris Fouhiloh' de son indisposition qui provenait plutôt de la peur que d'autre chose ; il me promit alors de parler en faveur de sa mère dans le kabar et de s'opposer à ce qu'on lui administrât le tanghin. Il obtint qu'elle serait seulement chassée du pays, car des soupçons planaient encore sur elle. Lorsque la vieille eut eu connaissance de cette détermination, elle se mit fort en colère, disant qu'elle voulait se laver de l'odieuse accusation d'ampoum'chave, et que personne ne voudrait lui accorder l'hospitalité tant qu'elle serait considérée comme sorcière ; elle fit tant que le tanghin fut ordonné. Elle le prit et mourut.

Le jeune Ratef, fils d'un chef puissant d'Ancaye, province conquise par les Hovas, était l'ami, le confident, le compagnon de plaisir de Radama, roi d'Émirne, auquel il communiqua la gale, maladie très commune chez les Hovas. Les Ombiaches, qui craignaient l'influence du favori sur l'esprit du prince, l'accusèrent d'avoir jeté un sort sur lui et conseillèrent de lui

---

<sup>1</sup> Ces fils étaient déjà âgés lorsque Zaka-vola la prit pour femme.

faire prendre le tanghin. Radama s'y opposa, mais Ratef, qui s'était aperçu que sa faveur avait baissé, résolut de se soumettre aux épreuves judiciaires. Il eut le bonheur de vomir le poison et de regagner les bonnes grâces de son souverain.

Ce n'était point par fanatisme que Radama laissait subsister dans ses états la coutume barbare que je viens de décrire. Souvent Jean René, Hastie et moi nous l'avons engagé à l'abolir en faisant valoir le renom qui lui en reviendrait en Europe, renom dont il était si envieux. « Trouvez-moi, répondait-il, un impôt qui comme celui-ci remplisse mes coffres, et fournisse aux besoins de mon armée. »

Lorsqu'il y a doute dans les procès civils, le juge éclaire sa conscience en faisant administrer le tanghin à un chien qu'il ordonne de saisir sur la voie publique. Les mêmes cérémonies que celles des procès criminels, à la confession près, s'observent dans cette circonstance. Le propriétaire du chien n'a droit qu'à un dédommagement équivalant à une piastre ; aussi avais-je soin de ne laisser jamais mes chiens errer le soir.

Plusieurs voyageurs n'ont pas connu cette distinction dans l'épreuve du tanghin ; ils ont cru que les usages barbares des sahalis criminels avaient été modifiés depuis l'agrandissement de la puissance de Radama, et que le tanghin ne se donnait plus qu'à des chiens ou à des poulets. En ce qui touche ces derniers animaux, je viens d'expliquer comment ils ne servent qu'aux épreuves préparatoires pour décider la mise en prévention.

## CHAPITRE IX.

**Adieux et cadeaux faits à Siavok et à Sirira. – Village de Maramandia. – *Takon* ou brancard de voyage. – Arrivée à Vobouaze. – Description de la ville. – Conjurations d'un enchanteur contre l'orage. – Le résident anglais, M. Hastie. – Présentation à Radama. – Portrait du jeune conquérant. – Ses aides-de-camp et ses pages. – Luxe de la cour malgache. – Dîner à la table royale. – Ordre et détails de service. – Musique militaire entendue pour la première fois par Radama. – Effets inattendus de la musique sur son organisation nerveuse. – Grande fête religieuse du Bain. – Croyances des Hovas.**

Quoique ces fêtes et ces cérémonies barbares m'eussent vivement intéressé, j'avais prolongé mon séjour à Andevorande plus longtemps que je ne l'avais projeté, et je quittai ce village le 27 juin.

En prenant congé du chef qui avait exercé l'hospitalité envers moi d'une manière si généreuse, je lui donnai plusieurs brasses de toile et un bonnet de laine rouge qu'il conserva pour se parer les jours de fête. Je fis cadeau à Sirira de quelques aunes de toile blanche et de belle indienne de diverses couleurs. L'un et l'autre admirèrent longtemps ces présents. À l'instant où nous nous rendions aux pirogues, mon commandeur m'ayant rappelé que j'avais oublié de laisser un souvenir à la mère, je lui envoyai une pièce de mouchoirs à carreaux rouges qu'elle trouva magnifique.

Fatigué de mon voyage et ne me sentant pas capable de le continuer à pied à travers le pays montagneux où nous allions entrer, il me fallut, après avoir traversé la rivière d'Andévourante, m'arrêter au village de Maramandia pour construire un brancard.

Maramandia est situé sur la rive droite de la rivière en face du village d'Andevorande. Ce village est le plus considérable que l'on rencontre sur la route de Vobouaze ; il est entouré de marais couverts de riz.

Les brancards dont les Malgaches se servent pour faire voyager leurs femmes, ou pour se faire transporter eux-mêmes quand ils sont malades, sont très commodes, quoiqu'ils soient fort simples ; ils sont composés de deux longs morceaux de bois qui servent de supports à un siège en bambou dont on peut abaisser le dossier si l'on veut se tenir couché ; ces brancards nommés *takon* sont portés sur les épaules de quatre hommes, qui peuvent suivre avec leur fardeau un cheval au grand trot, pourvu qu'ils se relèvent souvent. On prend toujours douze ou seize porteurs pour un voyage un peu long.

Aussitôt que mes maramites m'eurent installé sur leur *takon*, ils prirent la route de Vobouaze, situé à une demi-journée de marche dans le nord-ouest d'Andevorande.

Les sentiers qui y conduisent sont tellement boueux et glissants qu'il faut toute l'adresse et l'habitude des maramites pour ne pas s'y rompre le cou ; ils rencontrèrent plus d'obstacles encore pour gagner la crête de la montagne où est situé le village ; nous y arrivâmes cependant vers deux heures.

Vobouaze<sup>1</sup> a plus l'air d'une ville que Tamatave ; elle est entourée de palissades et ses portes sont en bois ; les maisons sont nombreuses et assez bien alignées, mais il serait difficile de trouver des rues plus étroites et plus malpropres. Elles étaient

---

<sup>1</sup> *Vo*, nouvelles ; *bou*, pour *voua*, fruits, productions ; *aze*, d'arbre.

encombrées de soldats hovas, quoique la plus grande partie de l'armée de Radama, qui y avait établi son quartier-général, fût campée hors de la ville.

Lorsque je pénétrai dans le village, la foule suivait un courrier chargé d'annoncer au roi l'arrivée prochaine de l'agent politique du gouvernement anglais, Hastie, qui attendait au pied de la montagne.

Le chef de Vobouaze n'exerçait plus aucun pouvoir dans la ville occupée par l'armée hova, et mon commandeur fut obligé de s'adresser au prince Ramanétak, aide-de-camp du roi, pour obtenir un logement qu'il s'empressa de me faire donner.

Un orage ayant éclaté quelques instants après notre arrivée, mon hôte fit venir un enchanteur pour conjurer le mauvais temps. Les sorciers de cette espèce ne sont pas rares à Madagascar ; ils prétendent commander à la foudre et aux éléments. Quand l'orage gronde avec force, les riches les appellent chez eux et les paient toujours généreusement.

L'enchanteur traça un cercle autour de notre case en prononçant à voix basse des paroles magiques, puis il souffla sur les assistants de la poussière préparée avec certaines racines. Lorsque la cérémonie fut achevée, il ne manqua pas de dire que, s'il n'avait point été appelé, la maison eût été infailliblement renversée et tous ses habitants réduits en cendres.

Je reçus le lendemain la visite d'Hastie que j'avais connu à Tamatave et j'acceptai l'offre qu'il me fit de me présenter à l'instant même à Radama.

Ce prince, qui venait de terminer sa toilette du matin, lorsque nous entrâmes chez lui, avait le costume européen et la mise recherchée de nos fashionables. Petit et fluet, il était cependant bien fait et d'un extérieur agréable ; ses traits étaient ceux d'un Malais quoique plus délicats ; sa peau était aussi plus blanche et plus fine, ses yeux mobiles et pleins de feu. Ses tics nerveux et sa parole vive et saccadée annonçaient tout d'abord

la pétulance de son caractère. Ses cheveux noirs et luisants étaient coupés très ras, sa barbe épilée avec soin lui donnait l'air d'un adolescent : personne n'aurait cru qu'il avait vingt-six ans.

Je lui présentai, en l'abordant, une piastre d'Espagne<sup>1</sup> qu'il prit en souriant, puis je lui remis la lettre du prince de Tamatave.

Il se hâta de l'ouvrir et de la parcourir : « Moi bien content voir blanc, me dit-il dans le jargon créole ; vini ici tout-à-l'hère avec missié Hastie pour dîner. » J'allais répondre à son compliment et le remercier de son invitation, mais il ne m'en laissa pas le temps. Nous tournant brusquement le dos, il passa dans une pièce voisine où des députés d'Anboudéhar<sup>2</sup> attendaient une audience.

À six heures nous nous rendîmes chez le roi, et à mon grand étonnement je vis cinq couverts mis sur une table ronde ; la nappe et les serviettes étaient blanches et fines, la vaisselle, les couverts et les gobelets en vermeil<sup>3</sup> ; plusieurs carafes de cristal taillé, pleines de Madère et de vin du Cap, brillaient à la clarté des nombreuses bougies que supportaient des flambeaux d'argent.

Le prince Ramananoule<sup>4</sup>, aide-de-camp du roi, était chargé de nous recevoir et portait un brillant uniforme anglais.

---

<sup>1</sup> Usage antique observé toutes les fois que l'on aborde un roi d'Émirne.

<sup>2</sup> Littéralement : au pied du rocher.

<sup>3</sup> Ce service était un cadeau de l'Angleterre. Radama en avait un autre en argent qu'il avait fait fabriquer par les orfèvres de Tananarivo.

<sup>4</sup> Les frères Ramananoule et Ramanétak, cousins germains de Radama, étaient alors ses aides-de-camp. En 1814 il nomma le premier, qui était son favori, gouverneur du port de Mazangaye et de la partie nord de la Côte de l'Ouest dont il venait de faire la conquête. Peu de temps après il chargea l'autre de s'emparer du Fort-Dauphin et le nomma gouverneur-général de la Côte Sud. Ramananoule n'eut pas de peine à prendre



Aussitôt que l'on eut servi, Radama parut suivi de Ramanétak et de plusieurs jeunes Antaymours, sorte de pages dont les fonctions consistaient à servir le roi à table. Leur costume plutôt indien que malgache était riche et avantageux ; ils avaient une tunique blanche plissée dont la ceinture en satin cramoisi était ornée de petites plaques d'or ; ils portaient en sautoir une écharpe de soie bleue à franges qui soutenait un poignard recourbé comme ceux des Arabes.

L'habit de Radama était de drap rouge, chamarré d'or ; il portait des épauettes d'officier-général ; une étoile émaillée et entourée de pierres fines, sur laquelle était représenté un vouroun-mahère<sup>1</sup> tenant un rameau dans son bec, brillait sur sa poitrine ; il avait adopté depuis peu cette décoration dont il voulait faire un ordre militaire, le vouroun-mahère ayant toujours été l'emblème de prédilection de sa race, et l'objet d'un respect superstitieux chez les Hovas.

---

cette place dont la garnison n'était composée que de quelques soldats d'infanterie et d'un officier qu'il fit garrotter comme des esclaves, après avoir déchiré et foulé aux pieds, en leur présence, le pavillon français qu'ils avaient défendu avec courage ; la France n'a point encore reçu la réparation de cette insulte.

En 1828, à la mort de Radama, Ramanétak n'ayant pas voulu reconnaître l'autorité de la reine Ranavalou, fut poursuivi et n'échappa à la mort qu'en se réfugiant à l'île d'Anjouan où il vit encore dans l'exil.

Ramananoule, s'étant rendu indépendant, vécut tranquille pendant deux ans et conserva son commandement jusqu'à l'arrivée d'un envoyé de la reine, qui dut rencontrer des obstacles sans nombre et courir les plus grands dangers en traversant les peuplades insoumises qui séparaient Émirne du prince rebelle. Cet agent, introduit secrètement dans le fort par le major-général Ramanache, poignarda le gouverneur au milieu de son état-major, et la garnison se soumit bientôt à la reine.

<sup>1</sup> Le vouroun-mahère (oiseau fort, courageux) est un oiseau de proie beaucoup plus grand que l'épervier ; il ne se trouve que sur les hautes montagnes d'Émirne et fait son nid dans les cavités des rochers les plus sauvages et les plus escarpés.

L'ordre des services était le même qu'en Europe, le maintien des convives aussi décent ; les mets étaient nombreux, succulents et délicats ; ils consistaient en grande partie en gibier rôti ou apprêté avec des sauces fortement épicées. Je goûtai des deux plats que le prince préférait à tous les autres ; c'était un veau à l'état de fœtus<sup>1</sup> et des tendraks rôtis. Le potage, que je trouvai délicieux, était composé de bouillon de pintades et de riz.

Radama, qui vidait à chaque instant son verre, me pria cependant de ménager mes deux voisins, dont le madère, disait-il, pourrait échauffer les jeunes têtes. Je fis la sottise de lui répondre que je le croyais encore plus jeune qu'eux. Mon observation parut lui déplaire, et l'agent anglais, qui connaissait son côté faible, m'ayant fait un signe, j'ajoutai que l'empereur Napoléon, dont il devait avoir entendu parler, était petit et n'avait pas plus de barbe que lui. Cette comparaison dont il parut flatté, dissipa à l'instant même le nuage que j'avais remarqué sur son front, et il proposa un toast à la mémoire du conquérant français.

Nous étions au dessert, et j'attendais avec impatience l'effet que la musique allait produire sur les organes du roi, qui me paraissait doué d'une grande sensibilité. L'agent anglais avait ramené de Maurice douze jeunes Hovas destinés à composer la musique militaire de Radama ; il n'avait pas voulu lui donner connaissance de leur arrivée, afin de mieux observer l'impression qu'il recevrait des sons de divers instruments dont il ne pouvait avoir aucune idée, et que la surprise devait augmenter encore.

---

<sup>1</sup> Les Malgaches sont friands de ce mets ; à Émirne les grands font toujours tuer plusieurs vaches pleines quand ils donnent à dîner à leurs amis.

Ces jeunes gens, qui avaient étudié pendant trois ans à Maurice, étaient en état de jouer quelques morceaux faciles. Ils attendaient dans une case voisine des ordres pour commencer.

Dès que Radama les entendit, toutes ses facultés semblèrent suspendues et il resta durant quelques minutes dans un état complet d'immobilité ; son œil était fixe, son cou tendu et sa tête penchée du côté où les musiciens étaient cachés. Tout-à-coup, comme s'il eût été sous l'influence d'un rêve, il posa les mains sur son front et les retira presque aussitôt, en poussant un cri qui nous effraya.

À cette première explosion de plaisir succédèrent des trépignements, des éclats de rire et des pleurs qui annonçaient à Hastie un succès complet ; le roi embrassait tout le monde et ne reconnaissait plus personne.

L'agitation des autres convives n'était pas à beaucoup près la même ; ils paraissaient écouter avec plaisir des sons qu'ils entendaient pour la première fois, mais ils étaient assez maîtres d'eux-mêmes pour ne pas manifester leur joie par des éclats bruyants, tandis que Radama, dominé entièrement par ses sensations, ne voyait plus même les objets qui l'entouraient.

Lorsque nous prîmes congé de lui, non-seulement il ne répondit pas à notre salut, mais il ne parut pas même s'apercevoir de notre départ ; il ne se coucha pas cette nuit et fit jouer ses musiciens jusqu'au matin.

Hastie m'avertit que le jour suivant était consacré au jeûne, et que la coutume des Hovas exigeait qu'ils le passassent dans la solitude ; en effet, je remarquai que les rues et les marchés furent déserts jusqu'au soir.

Quoique les Hovas n'aient ni temples, ni culte, ils célèbrent à la fin de la lune d'avril une fête qui paraît avoir de la ressemblance avec le béiram des Mahométans ; ils rappellent la fête du Bain ; on tue, durant cette fête, dans le royaume d'Émirne et ses dépendances, plus de mille bœufs ; le jeûne qui

la précède n'est pas d'une lune comme le ramadhan, mais seulement d'un jour.

L'agent anglais vint me prendre quelques instants avant le coucher du soleil, et nous nous rendîmes ensemble chez le roi. On nous fit entrer dans une salle spacieuse, disposée pour la circonstance. Radama, ses femmes, ses officiers, et un grand nombre d'hommes et de femmes hovas étaient tous vêtus d'un sim'bou de toile de coton blanc, drapé à la manière des anciens. Ils se tenaient debout dans le recueillement le plus profond.

Le roi, qui paraissait remplir les fonctions de pontife, s'approcha d'une petite table couverte d'une nappe très blanche, sur laquelle il y avait une aiguière d'argent pleine d'eau ; il y mit deux pièces de monnaie, l'une d'or, l'autre d'argent, et après avoir prononcé à voix basse quelques paroles en malgache, il y trempa un rameau et aspergea tous les assistants ; ceux-ci poussèrent alors des cris de joie et allèrent se plonger jusqu'au cou dans la rivière la plus prochaine.

Si l'on demande aux Hovas de qui ils tiennent cet usage, et depuis quelle époque ils l'observent, tout ce qu'ils répondent, c'est qu'il leur a été transmis par leurs ancêtres qui l'ont apporté de leur pays.

Les réjouissances et les sacrifices qui suivirent cette cérémonie durèrent pendant trois jours ; le quatrième on m'annonça la visite de Hastie et du prince Ramanétak ; celui-ci venait de la part du roi pour m'inviter à un grand kabar, auquel assisteraient toutes les peuplades soumises à Émirne ; le lieu du rendez-vous était une plaine peu éloignée de la ville. C'était une sorte de Champ-de-Mai où Radama devait paraître au milieu de son armée, entouré de toute la pompe d'un triomphateur, pour dicter des lois aux nations vaincues et apaiser leurs querelles particulières.

Je saisis avec joie cette nouvelle occasion de satisfaire ma curiosité ; mais une chose m'embarrassait : je n'avais pas de cheval et je savais que tous les officiers de l'état-major étaient

bien montés ; j'en parlai à Ramanétak, qui répondit à mon interprète que sa majesté y avait songé, et que l'un de ses chevaux était à ma disposition.

La fête qui venait d'avoir lieu me servit de prétexte pour demander à Ramanétak quelle était la croyance religieuse des Hovas :

« Nous admettons, ainsi que tous les Malgaches, me dit-il, deux principes qui gouvernent le monde, et qui ont chacun une portion égale d'autorité : l'un bon que nous appelions *Zanaar*, l'autre méchant que nous nommons *Angatche* ; nous regardons comme inutile de prier le premier, puisqu'il ne peut avoir la volonté de nous faire du mal ; mais nous invoquons le second, et pour empêcher qu'il ne nous nuise, nous lui sacrifions même quelquefois, à la pleine lune, des taureaux noirs qui ont une marque blanche au front.

» Nous avons des ombiaches et des ampaanzares<sup>1</sup> de plusieurs classes, qui sont prêtres, médecins et devins tout à la fois ; ils savent conjurer les génies malfaisants et nous préserver de leurs maléfices ; ils nous préviennent des pièges qu'ils doivent nous tendre et nous donnent les moyens de les éviter. »

---

<sup>1</sup> Tous les mots malgaches qui renferment l'idée d'agence, d'opération, commencent par la particule *amp*, *ompi*, *ampi* ; ombia-che, ou plutôt ampiassa, a pour racine *assa*, travail, œuvre ; et ampaanzare, le mot *zanaar* ou bon génie.

## CHAPITRE X.

**Grande revue de l'armée hova. – Disposition des tribus vaincues. – L'infanterie ; son uniforme. – Les artilleurs. – La garde royale des sirondas. – Les chanteuses de l'armée célèbrent les hauts-faits de Dianampouine et de Radama. – Les ombiaches et le fanfoudi-bé. – L'étendard de Tippou-Saëb. – Radama et son cortège. – Maladresse des artilleurs. – Le roi reçoit le serment de fidélité des nations vaincues. – Promulgation du code militaire des Hovas. – Les soldats commerçants. – Pénalité des déserteurs. – Exigences de l'étiquette hiérarchique. – Privilèges des soldats.**

À une heure, ainsi qu'il était convenu, je me rendis chez Hastie et je trouvai à sa porte deux chevaux qui nous attendaient ; il me conseilla de me méfier de celui qui m'était destiné : c'était un très beau cheval arabe qui, ayant été monté trop jeune par des nègres qui n'avaient pas su le manier, était devenu tellement vicieux que les Hovas n'osaient plus s'en servir. Radama, ayant appris que j'étais un ancien officier de l'armée impériale, me l'avait donné exprès pour juger de mon savoir-faire, et il se disposait à rire à mes dépens, si je ne parvenais pas à le dompter.

Aussitôt que la musique eut annoncé que le roi se mettait en marche, l'agent anglais monta à cheval. Je cherchais à en faire autant, mais j'eus beaucoup de peine à approcher de mon coursier qui dès qu'on le touchait se cabrait et ruait sans cesse.

Je parvins cependant à m'élancer sur lui, et il partit alors avec une rapidité qui me fit presque perdre haleine. Il était difficile de s'en rendre maître, car il avait la bouche gâtée ; je le laissai donc galoper pendant quelques minutes dans des terres labourées, et lorsque je m'aperçus qu'il commençait à se fatiguer, je tournai bride et je rejoignis le cortège royal, qui n'était pas encore rendu au lieu de la réunion. Radama, m'ayant aperçu, parut étonné de me voir encore en selle et me fit signe d'approcher. Pendant qu'il me félicitait sur mon adresse, mon maudit cheval se cabra de nouveau et je fus contraint de m'éloigner.

Au milieu d'une plaine assez grande pour faire manœuvrer une armée de quatre cent mille hommes, on voyait les diverses tribus que les Hovas avaient subjuguées : elles étaient campées avec ordre ; on avait eu soin de laisser entre elles un intervalle assez large pour le passage des troupes d'Émirne. Des hommes qui représentaient des peuplades étaient assis à quelques pas en avant des groupes, et attendaient en silence les ordres du conquérant. Sur leurs visages que les uns cachaient dans les plis de leurs sim'bous et que les autres penchaient vers la terre, étaient peints la honte, la consternation et le désespoir.

Cependant l'armée s'avancait au pas ordinaire. Des tambours qui battaient fort mal ouvraient la marche et se faisaient entendre lorsque les musiciens étaient fatigués. Plusieurs régiments d'infanterie les suivaient ; ils étaient composés de jeunes gens des premières familles d'Émirne, ou des peuplades réunies à cet empire par Dianampouine et par Radama. Tous ces soldats avaient l'uniforme anglais moins les souliers, et des fusils sans baïonnettes.

Un homme revêtu de l'uniforme de colonel parcourait les rangs et se donnait une peine infinie pour les aligner : c'était Brady, vieux soldat anglais, mulâtre de la Jamaïque ; attaché au service de Radama comme instructeur de son armée, il était parvenu à l'organiser et à la discipliner. Brady était précieux pour Radama qui l'eût difficilement remplacé. Du reste il ne

savait pas même lire, et n'était propre qu'à former des machines à fusil.

Plusieurs compagnies de canonniers marchaient à la suite des fantassins. On avait choisi pour cette arme les plus beaux hommes du pays ; le costume qu'ils portaient leur donnait un air martial et laissait paraître leurs formes athlétiques. C'était une tunique blanche dont le bas était garni d'une bordure bleue à dents de loup ; un sim'bou de toile bleue qu'ils portaient en sautoir leur couvrait une épaule et soutenait leur cimeterre ; ils conduisaient le matériel de l'armée, composé de quatorze bouches à feu, tant obusiers que pièces de campagne en bronze de deux, de quatre et de huit.

Le corps des sironas venait après l'artillerie ; il était composé en grande partie d'esclaves africains, espèce de janissaires qui entouraient le roi et lui servaient de gardes-du-corps : les sironas obéissent à des chefs particuliers qu'ils choisissent eux-mêmes ; leur général était alors un Cafre nommé Reinseroube, en qui Radama avait une confiance aveugle. Cet officier portait un uniforme très riche ; mais à cause de son origine il ne lui était pas permis de s'asseoir à la table du roi, qui le faisait servir sur une natte à côté de lui, quand il l'invitait à dîner.

Les sironas étaient au moins au nombre de cinq mille ; leurs costumes étaient plus beaux et mieux entretenus que ceux des autres fantassins<sup>1</sup>. Radama chargeait toujours leurs officiers de l'exécution des grands personnages dont il voulait se défaire.

Les chanteuses<sup>2</sup> drapées dans leurs longs manteaux blancs suivaient le corps des sironas. Leurs hymnes, qui rappelaient

---

<sup>1</sup> Ce corps a dû s'accroître encore depuis que la traite des esclaves est devenue impossible, puisque le gouvernement y fait entrer ceux de ses prisonniers qu'il juge propres au métier des armes.

<sup>2</sup> Un corps de chanteuses est attaché à l'armée hova et payé par l'état. Pendant le combat et dans les marches pénibles, elles chantent



les traits de courage des guerriers morts en combattant, inspiraient à ceux qui leur avaient survécu le désir de les imiter.

Au bruit des clochettes attachées à leurs ceintures, on reconnaissait derrière les danseuses les ombiaches et les ampaanzares qui se tenaient auprès du roi ; ils paraissaient tous très âgés ; une sorte d'oriflamme qu'ils portaient devant, disaient-ils, rendre la nation hova toujours victorieuse. Les soldats hovas ont la plus grande vénération pour cet objet qu'ils appellent fanfoudi-bé<sup>1</sup>.

Un ancien officier de Dianampouine, choisi parmi ceux qui jouissaient d'une grande réputation de bravoure, accompagnait les devins et portait un drapeau déchiré, où étaient représentés des croissants et d'autres figures dont je ne pus pas deviner le sens.

Cet étendard, dont les broderies étaient riches, avait appartenu à Tippou-Saëb, sultan du Maïssoure. Les Anglais, qui l'avaient pris par mégarde dans les magasins de l'île Maurice pour en faire présent au roi d'Émirne, voulurent le retirer

---

pour encourager les soldats des hymnes nationaux et les hauts-faits de Dianampouine et des guerriers qui l'accompagnaient dans ses premières expéditions. Ces femmes ont les cheveux divisés en une infinité de petites tresses ; elles portent des manilles d'or et d'argent, et des colliers à gros grains d'or et de corail. Leurs vêtements sont soutenus par une ceinture de soie bariolée. Chaque fois que Radama sortait il était suivi d'un grand nombre de ces chanteuses.

<sup>1</sup> Les rois d'Émirne sont de temps immémorial possesseurs du *fanfoudi-bé* ; ce talisman qui porte l'épithète de *bé*, grand, est couvert de drap rouge, bordé de galons d'or : il est déposé, en temps de paix, dans la sépulture des rois, qui renferme aussi leurs richesses. Les Malgaches ont un grand respect pour les morts et n'approchent de ce lieu qu'en tremblant. Il n'y a pas chez eux d'exemple de profanation de tombeau. Les ampoum'chaves, seuls, s'exposent quelquefois aux derniers supplices en cherchant à les violer. Les Malgaches plantent des poteaux dans les cimetières, et y attachent les cornes des bœufs qui ont été tués aux funérailles. Les riches en ont un grand nombre.

aussitôt que leur agent l'eut reconnu ; mais Radama qui le trouvait beau ne voulut pas le rendre.

Au milieu d'un état-major brillant et nombreux et sous un dais de satin cramoisi orné de franges et de glands en or et porté par quatre esclaves richement vêtus, on voyait Radama qui montait un cheval arabe, pur sang, richement caparaçonné ; sa housse de velours enrichie d'or et de pierreries faisait encore ressortir ses formes gracieuses ; sa bride, sa martingale et jusqu'à sa crinière étaient parsemées de pierreries étincelantes.

Le roi avait le même costume que la veille ; mais sa tête était ornée d'un diadème entouré de rubis ; il portait à la ceinture un sabre et des pistolets damasquinés. Deux pages, semblables à ceux qui nous avaient servi la veille, marchaient à côté du roi et agitaient des éventails en plumes d'aigrettes pour éloigner les mouches.

Brady ayant fait ranger les troupes en bataille, la fête commença par une salve de cent coups de canons, que les artilleurs eurent beaucoup de peine à exécuter ; deux hommes périrent victimes de leur inexpérience et cinq ou six autres furent blessés grièvement. Les généraux et les officiers, n'ayant pas l'habitude du cheval, furent obligés de mettre pied à terre ; le roi seul ne descendit pas : arrêté au milieu de la plaine, ses yeux qui exprimaient à la fois l'orgueil et la joie parcouraient tour-à-tour les groupes des peuples qu'il venait d'asservir.

Bientôt il donna l'ordre de faire approcher leurs chefs qui, courbés dans la poussière, lui prêtèrent le serment de fidélité et reçurent des chaînes en argent, d'environ deux pieds de longueur, et dont les anneaux étaient aussi gros que ceux des fers des galériens. Radama les avait apportées de Tananarivo pour augmenter l'éclat de son triomphe. Après cette cérémonie, Radama fit un long discours. Je ne comprenais pas encore la langue malgache, mais ses ennemis, eux-mêmes, disaient que sa parole était éloquente. Le roi lut ensuite un code militaire rédigé de concert avec l'agent britannique. D'après les dispositions de ce code et les ordonnances qui le précédaient, le roi exerçait seul

le pouvoir. Depuis sa mort, les ordonnances de la reine sont contresignées par sept officiers du palais élus par l'armée.

L'armée hova a reçu depuis 1820 une organisation régulière ; elle est recrutée comme en France, mais les soldats sont forcés de s'entretenir eux-mêmes : ils portent l'uniforme anglais et sont assujétis à la discipline la plus sévère. À la moindre faute un soldat est condamné aux fers pour plusieurs années ; s'il meurt avant d'avoir subi sa peine, ses parents ne peuvent disposer de son corps, ni même lui ôter ses fers, avant que le temps de sa punition soit écoulé.

Les militaires de tous les grades, quand ils ne sont pas de service, ont une semaine par mois pour aller par détachements commercer dans les campagnes. Le roi donne à chacun pour le trafic, selon son grade, un capital de quelques piastres ; c'est l'intérêt de cet argent qui les fait vivre ; mais si par malheur il leur arrive de toucher à cette masse, qui est la propriété du roi, et qu'il demande quand il lui plaît, ils sont sévèrement punis. Tout officier ou soldat, qui quitte dans les combats le poste qui lui a été assigné, est condamné à périr sur un bûcher. Les fautes d'insubordination sont punies avec tant de rigueur par les lois d'Émirne, que c'est toujours en tremblant qu'un soldat aborde son chef. Si un officier a des ordres à prendre d'un supérieur, il se prosterne la face presque contre terre, et reste dans cette posture humiliante jusqu'à ce qu'il plaise au chef de lui répondre et de le congédier. Lorsqu'un général reçoit une lettre de la reine, il se met à genoux et s'incline trois fois avant de la prendre et de la décacheter.

Si la plupart des lois militaires sont sévères chez les Hovas, quelques-unes accordent aux soldats certains privilèges dont les bourgeois sont privés ; elles leur donnent, par exemple, des garanties contre l'infidélité de leurs femmes ; car l'adultère, qui n'est à Émirne ni un crime, ni un délit, ni même une action déshonnête, est puni de mort quand le mari est à la guerre ou absent pour le service du roi.

L'armée défila devant Radama, après avoir exécuté plusieurs feux de peloton avec vivacité et précision, et le cortège se dirigea vers la ville, où l'on sacrifia un grand nombre de bœufs qui furent distribués aux soldats.

## CHAPITRE XI.

**Mœurs privées des Hovas. – La polygamie leur est permise. – La prostitution en honneur dans les premières familles du pays. – Formalités du mariage et de la répudiation. – Prééminence de la vadi-bé ou première femme. – Trésors enterrés avec les morts ; conséquences de cette coutume. – Lois criminelles. – Trait de justice et de générosité de Radama envers des marchands étrangers.**

Le lendemain du kabar militaire je fus rendre au prince Ramanétak la visite que je lui devais ; il avait répondu d'une manière si polie aux questions que je lui avais faites sur la religion de son pays, que je m'enhardis à l'interroger sur les mœurs hovas. C'est à l'obligeance de ce chef intelligent et éclairé que je dois la plupart des renseignements consignés dans ma relation.

« La polygamie, me dit-il, nous est permise ainsi qu'aux autres Malgaches, et nos usages ne diffèrent pas beaucoup de ceux des Betsimsaracs, que tu connais. À Émirne, les riches et les gens aisés usent largement du droit qu'ils ont de prendre plusieurs femmes, et sont ce que nous appelons mampirafes<sup>1</sup>. Il n'est pas rare de trouver, parmi les grands, des hommes qui ont huit ou dix femmes ; le prince Rafaralah, mon parent, en a quatorze, et moi, qui suis très jeune encore, j'en ai déjà six. Chez nous, ajouta-t-il, la prostitution est encouragée, honorée même,

---

<sup>1</sup> *Mampirafe*, littéralement *faire des ennemies*.

et les filles des premières familles du pays font ce que nous appelons *karamou* (marché) de leurs charmes, et n'ont aucune honte de vendre leurs faveurs au premier venu ; nous nous gênons même encore moins que les autres Malgaches ; car il n'est pas rare de voir au marché de Tananarivo des individus de sexes différents enveloppés d'un seul sim'bou, qui, ne les couvrant qu'imparfaitement, laisse plus que deviner leur occupation.

« Cependant le mariage a chez nous des formes plus régulières que dans les autres parties de l'île : ceux qui veulent prendre une femme se présentent chez un magistrat spécial qui reçoit leur déclaration et perçoit un droit d'une piastre ; quand ils veulent la répudier, ils préviennent cet officier et paient le même impôt. Quoique la coutume nous permette de répudier notre première femme que nous appelons vadi-bé, ou épouse principale, il est rare que nous le fassions, surtout lorsque nous sommes dans une position aisée ; mais nous avons le droit d'exiger d'elle qu'elle nous donne successivement pour femmes ses sœurs cadettes et ses parentes plus jeunes qu'elle. Nous faisons bâtir pour chacune de nos femmes une case où elle vit séparément. »

Ramanétak, voyant que je l'écoutais avec intérêt, et que je tenais note de tout ce qu'il disait, prit une pincée de houchouk et continua ainsi : « Un de nos usages que tu trouveras sans doute bizarre, c'est d'enterrer avec les morts une grande partie de leur argent ; il y a eu dernièrement à Tananarivo un kabar pour savoir s'il était convenable de déposer dans la tombe d'un homme riche, qui venait de mourir, une balle de toile qu'il laissait à ses héritiers ; on consulta les anciens, qui décidèrent, après une délibération de plusieurs jours, qu'il suffisait d'enterrer les piastres pour obéir à la coutume. Ces dépôts sont toujours respectés, et celui qui tenterait de les violer serait considéré comme ampoum'chave, et condamné à subir l'épreuve du tanghin.

« Cet usage est la cause de la rareté du numéraire à Émirne ; il arrivait même fréquemment que si un chef de famille mourait sans laisser d'argent, ses enfants s'adressaient aux usuriers et engageaient leurs personnes, afin de se procurer quelques piastres qu'ils enterraient avec leur parent. Le roi, qui voyait les inconvénients de cette coutume, vient de faire une loi qui défend aux créanciers d'exiger de leurs débiteurs les sommes qui auraient été empruntées pour être déposées dans le cercueil de leurs parents. »

Je remerciai Ramanétak des détails curieux dans lesquels il était entré, et comme il se disposait à sortir pour aller chez le roi, je le priai auparavant de me dire comment on punissait à Émirne les voleurs et les assassins.

« Un homme convaincu de vol, me dit le prince, est condamné à payer quinze bœufs à la partie lésée ; s'il ne les a pas, elle est autorisée à garder le voleur ou à le vendre comme esclave.

« Nos lois punissent de mort les assassins, si la victime a été frappée avec un instrument tranchant, et elles infligent le même châtement aux auteurs de toute blessure, fût-elle légère, si elle a été faite avec le fer. »

Ramanétak me fit observer que cette loi était indispensable dans un pays où le peuple toujours armé est disposé par inclination ou par habitude à faire couler le sang. Le crime est considéré comme beaucoup moins grave, si les coups ont été portés, soit avec un bâton, soit avec toute autre arme. Dans ce dernier cas, le coupable a la faculté de s'arranger avec la famille du défunt en lui payant des dommages-intérêts.

En rentrant chez moi, je trouvai Hastie qui m'attendait ; la conversation roula naturellement sur les Hovas et lui fournit l'occasion de me raconter une anecdote qui faisait tant d'honneur à Radama qu'elle accrut encore l'idée que j'avais déjà de sa supériorité.

Peu de temps après son avènement au pouvoir, deux marchands créoles, venus de Tamatave pour traiter des esclaves à Tananarivo, furent sur le point d'être victimes de la cupidité des habitants de la capitale qui convoitaient leurs marchandises.

Quelques affiliés au complot trouvèrent le moyen de mettre le feu au palais du roi, qui n'était alors qu'une grande case malgache, et accusèrent de ce crime les marchands étrangers. L'incendie ayant fait des progrès rapides dans un bâtiment construit en bois et en feuillage, on entendit bientôt l'explosion de plusieurs barils de poudre que Radama conservait chez lui.

Le peuple crut le roi mort : la sédition prit de la consistance, et les factieux s'étant portés en foule chez les blancs, s'emparèrent de leurs marchandises et de leur argent, et les eussent zagaiés, s'ils ne s'étaient pas hâtés de prendre la fuite.

Cependant, le roi, qui venait d'échapper au danger et qui connaissait les mauvais penchants de son peuple, fit appeler sur-le-champ ses ministres, et leur demanda où étaient les étrangers. Dès qu'il sut qu'on les avait pillés et qu'ils s'étaient enfuis de la ville, il ordonna d'aller promptement à leur recherche et de les lui ramener.

Ces malheureux erraient à demi-nus dans la campagne et faisaient de vains efforts pour trouver la route qui conduit à Ancaye ; ils se crurent perdus quand ils se virent entourés par des soldats hovas qui les conduisirent devant Radama. Ce prince les accueillit avec bonté et parut affligé de leur état.

« Rassurez-vous, leur dit-il, je prends sous ma responsabilité tous les étrangers qui ont assez de confiance en moi pour voyager dans mes états, et je ne souffrirai jamais qu'aucune violence leur soit faite : je punirai les coupables, mais il faut d'abord que je vous rende ce que vous avez perdu. Que possédiez-vous avant l'incendie ? – Des marchandises et trois mille piastres d'Espagne, répondirent les marchands étonnés. –



Comme toutes les piastres se ressemblent, répliqua le roi, je vais prendre celles-ci de mon trésor, » et il fit signe à son caissier d'apporter la somme qu'ils avaient mentionnée et qu'il leur donna.

Puis se tournant vers les ministres, il leur dit en leur remettant la note des marchandises dérobées : « Si ce soir, lorsque le soleil aura cessé d'éclairer Tananarivo, ces objets ne sont pas retrouvés et rendus, je vous ferai trancher la tête à tous. Tâchez de ne pas oublier que mon devoir m'oblige à rembourser ces étrangers de mes propres deniers, ne leur manquât-il qu'une pièce de toile ou une masse de rassades. »

Si l'on considère que Radama n'avait encore que dix-sept ou dix-huit ans lorsqu'il tint cette belle et sage conduite, qui eût fait honneur à un prince civilisé, et qu'à cette époque il devait avoir toutes les habitudes d'un sauvage, puisqu'il n'avait pas encore communiqué avec les agents de l'Angleterre, on est forcé de l'admirer et de regretter qu'il n'ait pas vécu plus longtemps. La véracité de ce récit m'a été confirmée par Jean René et par plusieurs autres personnes dignes de foi.

## CHAPITRE XII.

**Caractère des fièvres de Madagascar. – Maladie et souffrances du voyageur. – Retour à Tamatave. – Expédition de Jean René contre les Vourimes. – Mœurs de cette peuplade belliqueuse. – Intrépidité de son chef Jakamaef. – Départ avec l'armée. – Jean René au village de Mitinandre. – Réunion de Jean René avec la division du prince Ratef. – Portrait de ce général et du major Ratsi-atou. – Rataf, frère de Radama. – Description de l'armée d'expédition. – L'avant-garde hova. – Les corps des Betsimsaracs et des Bétanimènes. – Première étape à Vatou-mandré.**

Des douleurs aux articulations et une pesanteur de tête insupportable m'annoncèrent que j'allais avoir la fièvre du pays ; je craignais d'autant plus les atteintes de cette maladie, qu'à l'île de France et à Tamatave on me l'avait dépeinte avec des couleurs qui étaient bien propres à m'alarmer.

Cependant les fièvres endémiques de Madagascar, et ce sont les seules qui y règnent, ne sont pas différentes de celles de la Zélande et de Rochefort ; elles sont toujours bilieuses, car elles sont causées par le voisinage des marais, et ne deviennent putrides ou malignes que lorsqu'on les néglige ou qu'on emploie dans leur traitement des médicaments contraires ou insuffisants.

J'étais décidé à faire usage des moyens curatifs que le capitaine Arnous m'avait indiqués ; il avait sur cette matière une

expérience de plusieurs années, et, selon moi, cela vaut mieux que des systèmes basés seulement sur la théorie.

L'accès qui me prit avant le jour fut violent ; j'eus d'abord beaucoup de peine à obtenir une transpiration qui finit par devenir très abondante. La fièvre diminua un peu, mais elle durait encore à midi avec une soif si ardente que plusieurs bouteilles de limonade n'avaient pu la calmer. Ce fut alors que je me décidai à mêler un grain de tartre stibié à douze grains d'ipéca que je délayai dans un verre d'eau tiède ; j'en bus la moitié ; cette dose était assez forte, car une demi-heure après elle me procura de nombreuses évacuations d'une bile jaune et épaisse.

Ces vomissements me soulagèrent un peu, mais la fièvre ne me quitta pas ; elle prit au contraire de l'accroissement dans la nuit, et comme je m'aperçus que ma tête s'embarrassait, je n'hésitai pas à appliquer aux jambes de larges vésicatoires qui produisirent de bons effets.

Le lendemain, lorsque je m'aperçus que la fièvre avait diminué, je pris du quinquina<sup>1</sup> à forte dose ; j'emplis une cuiller à bouche de cette substance que je délayai dans un peu de vin et que je bus d'heure en heure. Je commençais à midi et je finissais à cinq heures. Dans la nuit la fièvre diminua, et le jour suivant, à midi, elle avait cessé tout-à-fait.

---

<sup>1</sup> À cette époque on ne trouvait pas encore à Maurice du sulfate de quinine ; aussitôt que je pus m'en procurer je ne manquai pas d'en essayer ; l'effet surpassa mon attente : ce fébrifuge agissait avec plus d'activité que la poudre d'écorce de quinquina, et je le prenais avec moins de dégoût. Cependant j'étais forcé de l'employer à des doses beaucoup plus fortes qu'en Europe ; souvent même j'en prenais une demi-cuillerée à calé, sans qu'il m'ait jamais causé le moindre dérangement d'estomac.

J'ai eu souvent la fièvre à Madagascar, et, en suivant le même traitement à quelques modifications près, j'ai toujours réussi à m'en débarrasser en peu de temps.

La faiblesse qui succéda à cette secousse, et la gêne que me causaient les plaies que j'avais aux jambes, ne me permettant plus de suivre la cour de Radama et d'assister à ses fêtes, je profitai d'une visite qu'il me fit pour prendre congé de lui, et je lui promis de le revoir à Tamatave où il devait se rendre dans peu de jours.

Pour éviter l'embarras de voyager avec son armée, qui ne manquerait pas de s'emparer des meilleurs logements dans les villages où je serais obligé de m'arrêter, je repris aussitôt le chemin de ce port, où j'arrivai bien portant huit jours après avoir quitté Vobouaze.

Jean René, qui connaissait la perfidie des Hovas, n'était pas dupe des assurances d'amitié et des protestations de dévouement qu'il recevait sans cesse de Radama. Il avait raison de redouter sa visite, car à peine fut-il entré à Tamatave, qu'au mépris du traité de Manaarèse, conclu trois ans auparavant sous les auspices et avec la garantie d'un agent de la Grande-Bretagne, il y établit une garnison sous prétexte que Jean René, à qui il venait de confier une mission importante pour le sud, ne pourrait pas veiller à la conservation de ce port.

Jean René, qui déjà me faisait part de ses chagrins et me consultait dans ses affaires, ayant été forcé d'accepter le commandement d'une armée destinée à soumettre les Vourimes, m'engagea à l'accompagner pendant cette campagne qui devait durer plusieurs mois.

Les Vourimes habitent dans l'intérieur de hautes montagnes que l'on aperçoit de Matatane ; leur pays, à l'ouest, est borné par les montagnes des Betsilo, au sud par les montagnes d'Ambohitsmène, au nord-est par les montagnes des Antatschimes.

Plus sauvages que les peuplades qui les entourent, les Vourimes, ne tirant de leur sol aride et rocailleux que des subsistances insuffisantes, étaient forcés, pour s'en procurer, de faire continuellement des incursions sur le territoire de leurs

voisins, et comme ils sont adroits et braves, qualités qu'ils doivent peut-être à leur état de pauvreté, ils réussissaient presque toujours à faire des prisonniers et à ramener dans leurs montagnes assez de riz et de bœuf pour satisfaire à leurs besoins.

Depuis quelque temps surtout, cette peuplade soutenait avec avantage la guerre de partisans qui la faisait vivre ; elle devait ses succès à un chef nommé Jakamaef<sup>1</sup>, que les Malgaches appelaient Mangalatch'-bé, ou grand voleur.

L'intrépidité de cet homme l'avait rendu redoutable ; ses voisins, qui le croyaient protégé par un génie malfaisant, n'en parlaient qu'avec crainte, car il avait, disaient-ils, le pouvoir de deviner leurs pensées, et sa vengeance était toujours terrible. Son nom épouvantait les petits enfants de la contrée, qui cessaient de crier quand leurs parents les menaçaient de son arrivée.

Le prince de Tamatave m'offrit pour ce voyage le meilleur de ses chevaux ; mais trop faible encore pour le monter, je le confiai à l'un de mes maramites.

Radama ayant été forcé de quitter Tamatave inopinément pour se rendre dans le nord, où les Malates s'agitaient alors, je pris congé de lui, et je me mis en route avec Jean René le lendemain, 25 juillet.

L'armée, qui n'était encore composée que de Betsimsaracs, devait se rendre à marches forcées à Mitinandre où le prince Ratef l'attendait avec une division hova. Il m'eût été impossible de m'arrêter en chemin pour voir le pays ; je pris donc le parti de me faire porter dans un hamac que je fis couvrir d'une tente afin de me mettre à l'abri de la pluie abondante qui ne cessa de tomber que le troisième jour de notre voyage, peu d'instant avant notre arrivée à Mitinandre.

---

<sup>1</sup> Littéralement : le don d'un cœur chaud, passionné.

La rivière de Mitinandre se prolonge dans le S.O. et prend sa source dans le S. des montagnes de Béfourne. Le village de Mitinandre, qui prend son nom de la rivière, est situé sur la rive gauche à une portée de fusil de son embouchure. Le territoire de Mitinandre est fertile en riz et en céréales de toute espèce ; mais n'ayant ni port, ni rivière navigable qui lui permette d'écouler ses produits, ce pays ne fait aucun commerce.

À peine étions-nous descendus de nos brancards que nous reçûmes la visite du prince Ratef<sup>1</sup> et du major Ratsi-atou<sup>2</sup>. Le premier, revêtu d'un uniforme d'officier de hussards, était coiffé d'un énorme colbak qui lui couvrait une partie des yeux ; l'autre, grand et courbé, avait l'accoutrement que prennent quelquefois les bateleurs pour faire leurs parades : un habit rouge, dont les revers, les parements et le collet paraissaient avoir été noirs, flottait sur son corps décharné et lui descendait jusqu'aux talons ; ses épaulettes aussi petites que celles que nos officiers portaient sous le règne de Louis XIV, semblaient avoir plus d'un siècle d'usage tant elles étaient sales et usées ; un petit chapeau à cornes, bordé de vieux galons faux, donnait à cette figure noire et sèche l'aspect d'un singe arrivé à la caducité.

Les deux visiteurs étaient suivis d'un personnage encore plus ridicule ; il avait la figure d'un idiot ; son costume était un

---

<sup>1</sup> Le roi des Hovas était tellement attaché à Ratef qu'il lui avait fait épouser sa sœur aînée. Ratef en avait eu un fils nommé Rakoute, âgé de sept ou huit ans en 1823, pour qui Radama avait tant d'affection, qu'étant sans enfants mâles il l'avait désigné pour lui succéder. À la mort de Radama en 1828, Ranavalou, sa veuve, portée au pouvoir par une faction dont son amant Andimiazou, officier d'état-major, dirigeait les menées, fit trancher la tête à Rakoute et envoya un corps d'armée contre Ratef qui marchait sur Tananarivo avec le peu de troupes qu'il avait pu rassembler. Attaqué, fait prisonnier dans une forêt des Bétanimènes, il eut la tête tranchée. Sa femme tomba au pouvoir des soldats de la reine et fut enfermée à Vobouaze où ses geôliers reçurent bientôt l'ordre de la laisser mourir de faim.

<sup>2</sup> Nom bizarre qui signifie *non ici*, c'est-à-dire tête éventée.

large sim'bou de soie bariolée ; sa coiffure, une toque de satin rouge garnie d'un galon d'or. En regardant avec attention cette espèce de crétin, on doutait que la nature l'eût fait ainsi, car ses yeux qui peignaient si bien l'effroi avaient par moment une expression plus posée et semblaient annoncer encore quelques vestiges d'intelligence. Quoiqu'il eût tout au plus vingt ans, il semblait épuisé par les infirmités et les souffrances ; son front était chauve et ridé, ses cheveux en désordre flottaient sur ses épaules : ce malheureux, que la politique de Radama avait jugé nécessaire de dégrader ainsi, était Rataf son propre frère<sup>1</sup>. Ratsi-atou son geôlier devait un jour devenir son bourreau. Je lui demandai s'il allait exercer un commandement dans l'armée ; il me répondit d'un ton niais que son frère, ne voulant pas qu'il fût militaire, l'avait envoyé *pour apprendre de l'esprit avec les blancs*.

Jean René annonça que l'on partirait le lendemain ; avant le jour j'étais en marche avec l'armée ; mes forces étaient revenues, et je profitai du beau temps que présageait un ciel pur et étoile pour continuer mon voyage à cheval.

La division hova nous servait d'avant-garde ; les soldats qui la composaient étaient presque tous des alliés d'Émirne soumis

---

<sup>1</sup> Radama avait deux frères ; redoutant le plus âgé, moins stupide que Rataf, il saisit un léger prétexte de mécontentement pour le faire enlever secrètement de Tananarivo. En 1822, les sirondas le chargèrent de chaînes et le conduisirent dans une forêt où ils l'assassinèrent. On assure que le roi n'avait à lui reprocher d'autre crime que d'avoir osé commander un habit semblable au sien.

Radama envoya le seul frère qui lui restait à l'armée des Vourimes, sous la garde de Ratsi-atou, à qui il recommanda de ne jamais le perdre de vue. Après la campagne des Vourimes, ce malheureux resta à Mananzari avec le major qui, en 1828, reçut de la reine l'ordre de le laisser mourir de faim dans un cachot.

Le lâche dévouement de Ratsi-atou reçut la récompense qu'il méritait : accusé quelque temps après de concussions, il fut appelé à Tananarivo où la reine lui fit trancher la tête.

par Dianampouine et par Radama. On les reconnaissait aux tatouages<sup>1</sup> qui couvraient leur corps ; ils étaient nus ; les officiers eux-mêmes n'avaient pas encore d'uniformes ; les principaux seulement étaient couverts d'une toutourane (toile de coton commune) et armés d'un coutelas ; les soldats avaient, comme ceux de Radama, de bons fusils anglais sans baïonnettes.

Les Betsimsaracs et les Bétanimènes, que Jean René avait recrutés en route, étaient mieux vêtus qu'eux, mais ils étaient loin d'avoir leur attitude belliqueuse. Ils marchaient en désordre et s'éloignaient de l'armée pour chercher des fruits ou du miel sauvage dans les bois.

L'étape fut longue et je trouvai ce voyage assez ennuyeux ; nous marchions au S.O. sur la grève, ce chemin étant le plus beau et le plus facile ; je ne vis pas de ces paysages frais et animés que j'avais si souvent admirés dans mon premier voyage ; je n'apercevais autour de moi que des sables arides ou des rochers battus par les vagues ; et le chant mélancolique du corbigeau qui fréquente ces parages n'était guère propre à me distraire ; aussi la vue du port de Vatou-mandré où nous devions passer la nuit me causa-t-elle beaucoup de plaisir. Il faisait encore jour lorsque nous y entrâmes. Le chef qui vint nous recevoir paraissait très âgé ; il avait au front une loupe aussi grosse qu'une orange. Il me pria de l'extirper, car il avait entendu dire que les blancs étaient de grands médecins.

Vatou-mandré, qui signifie *rocher dormant*, tire probablement son nom d'un énorme rocher noir près duquel le village est bâti ; ses campagnes sont moins fertiles que celles de Mitinandre, mais ses cases sont plus jolies et ses habitants plus affables. C'est la ville frontière des Bétanimènes ; son port serait

---

<sup>1</sup> Tous les Malgaches des castes guerrières de l'intérieur dont la plupart sont réunies à Émirne, ont le corps couvert de cicatrices qui représentent diverses figures. Elles sont le résultat des tatouages qu'on leur fait dans leur enfance avec une sorte de bistouri.



commode pour l'embarquement des productions de cette contrée si la passe n'était pas bouchée pendant une partie de l'année par les sables qui s'y amoncèlent. Cependant, si les Malgaches étaient moins paresseux, ils réussiraient à la tenir toujours libre, car toutes les fois qu'ils ont voulu s'en donner la peine, ils sont parvenus à la déboucher. Ce port serait d'autant plus utile qu'il est le seul dans la province des Bétanimènes et que son mouillage est assez sûr. Le village est situé près de la mer, sur la rive droite de la rivière du même nom dont le cours est à peu près le même que celui du Mitinandre.

Quelques heures après notre arrivée à Vatou-mandré, un officier de l'armée vint annoncer à Jean René qu'un blanc descendait des montagnes à la tête de trois cents Malgaches ; il parut en effet bientôt et demanda au général en chef la permission de suivre l'armée pour faire la guerre en partisan avec les Malgaches qu'il avait amenés ; c'était un petit homme maigre et jaune qui pouvait avoir trente ans ; il nous dit qu'il était né à Candie<sup>1</sup>, et nous raconta qu'après avoir déserté du service d'Ali-Pacha pour suivre des Anglais dans l'Inde, il les avait quittés pendant une relâche à Tamatave et était venu tenter fortune à Madagascar où il était arrivé presque nu ; que s'étant avancé dans les terres, il avait reçu l'hospitalité des naturels qui bientôt s'étaient attachés à lui et avaient fini par le prendre pour juge de leurs différends ; il paraît qu'il jouissait d'une grande influence dans son district, puisqu'il était parvenu à y lever un corps franc, décidé à le suivre partout et à lui obéir comme à son chef.

---

<sup>1</sup> Ce Grec, nommé Nikolos et qu'on appelait Nicolle, était doué d'une grande aptitude pour apprendre les langues ; il parlait assez bien l'anglais et le français, et le malgache encore mieux. Il nous suivit pendant la campagne et fit beaucoup de prisonniers qui lui rapportèrent de fortes rançons ; après la guerre il se rendit utile au prince Ratef, qui le fit nommer grand-juge à Mananzari, emploi qu'il a conservé sous le règne de Ranavalou.

## CHAPITRE XIII.

**Entrée à Maroussic – Engagement avec les Affravarts sur la place du village. – Effets d’une pièce de canon dans cette attaque. – Abondance et voracité des rats. – Préjugés des Malgaches à l’égard des chats et des porcs. – Kabar convoqué par Jean René. – Les chefs de Maroussic se soumettent à Radama. – Cérémonie à cette occasion. – Forêt et rivière de Maroussic. – Préparatifs d’une chasse au bison. – Halte dans la forêt.**

De Vatou-mandré nous nous dirigeâmes toujours au S.-O. En suivant la côte, nous arrivâmes, après quatre heures de marche, à la rivière de Maroussic qui prend sa source dans les montagnes des Affravarts, à trois journées de marche du village de Maroussic, situé sur sa rive droite à un quart de lieue à l’ouest de son embouchure.

Jean René, n’osant pas entrer à Maroussic, campa dans une savane près du village ; il pensait que si ses habitants étaient disposés à nous bien recevoir, ils lui enverraient des députés, mais personne n’ayant paru pendant toute la journée, le lendemain, les soldats chargèrent leurs armes et l’armée se mit en marche avec plus d’ordre que de coutume. Les Hovas, plus habitués à la guerre que les autres, furent chargés d’attaquer le village. Les Betsimsaracs et les Bétanimènes formaient le centre et la réserve.

Les deux tiers de l’armée étaient déjà à Maroussic sans avoir rencontré d’autre obstacle que les palissades dont le

village était entouré et à travers lesquelles les Hovas eurent bientôt fait une brèche ; les cases étaient désertes et tout portait à croire que les habitants les avaient abandonnées pour se retrancher dans quelque bois des environs. C'était l'opinion de Jean René, qui, rendu sur la place, allait s'établir dans l'habitation du chef, lorsque plusieurs balles vinrent siffler à nos oreilles et blessèrent quelques-uns de nos hommes.

La fusillade était vive. Elle partait de trois magasins à riz, situés à l'un des angles de la place. Ces bâtiments étaient élevés de terre sur des piliers d'environ quinze pieds de haut. Les Affravarts s'étaient servi, pour y monter, d'une échelle qu'ils avaient eu soin de détruire. Cette position leur était avantageuse, car elle dominait toutes les rues et particulièrement la place où le gros de l'armée se trouvait en ce moment.

Jean René eut beaucoup de peine à retenir les Betsimsaracs et les Bétanimènes, qui, voyant tomber leurs compagnons, fuyaient en poussant des cris affreux : les Hovas, seuls, faisaient bonne contenance.

Le général en chef fit approcher une petite pièce de campagne de deux qu'il avait apportée de Tamatave. Un ancien canonnier des Cypayes, employé à son service, se hâta de la charger à mitraille et fit feu sur les retranchements.

À peine en eut-il tiré trois coups que les Affravarts, n'étant plus protégés par leurs fragiles remparts, abandonnèrent les meurtrières qu'ils y avaient pratiquées, cessèrent le feu et demandèrent à capituler. Jean René, qui ne voulait que leur soumission, reçut leurs otages, et leur assigna un quartier pour se retirer en attendant le kabar, qu'il convoqua pour le lendemain.

Les Hovas furent sur pied pendant la nuit afin de surveiller les Affravarts dont on suspectait encore les intentions, mais il fut impossible de placer un poste de Betsimsaracs, car ils

tremblaient encore au souvenir de la décharge qu'ils avaient entendue le matin.

Les meilleures cases ayant été dévastées par eux après que le danger fut passé, il me fallut coucher dans celle du prince Ratef ; la mousquetterie y avait occasionné moins de dégâts que dans les autres.

Fatigué d'avoir passé une nuit sous la tente et une partie du jour au soleil, je m'endormis bientôt profondément, et il était déjà tard le lendemain lorsque mon domestique, qui m'apporta un bain de pieds, me dit en se disposant à me les laver : « *Vazah' valava mihine n'ongoutoh anao* ; blanc, les rats t'ont mangé les pieds. » Je crus d'abord qu'il plaisantait, car il faisait quelquefois le facétieux, mais je m'aperçus bientôt que les rats m'avaient en effet rongé la plante des pieds jusqu'au vif. Lindor, c'est le nom que je donnais à mon petit nègre, s'empressa de visiter mon paquet, et me fit voir un habit neuf que les rats avaient mis hors d'état d'être porté. Le général Ratef ne fut pas plus heureux que moi, car ces animaux avaient fait à son manteau de soie une multitude de trous.

Le pays des Affravarts est riche en troupeaux ; ses pâturages sont vastes et ses rizières fertiles ; mais les rats s'y sont tellement multipliés qu'ils en dévorent une partie des récoltes ; ils étaient si familiers à Maroussic que j'étais obligé, quand je mangeais, d'avoir quelqu'un uniquement chargé de les empêcher de sauter sur les plats.

Un préjugé s'oppose à l'introduction des chats dans cette contrée ; les Affravarts les appellent *sakatoufes angatch'* (compagnons du diable) ; un habitant, fût-il ministre ou prince, qui oserait en élever un, serait considéré comme sorcier et forcé de prendre le tanghin<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Le même préjugé empêchait autrefois les Hovas d'élever des chats. Radama osa en avoir un, et quelques mois après les marchands

Le kabar convoqué pour s'entendre avec les Affravarts eut lieu à midi ; deux frères qui exerçaient le pouvoir à Maroussic, ceux-là mêmes que j'avais rencontrés à la chasse de la forêt de Vavoune, se rendirent sur la place où Jean René, après avoir entendu leurs orateurs, auxquels les siens répondirent, leur fit prêter serment de fidélité à Radama en présence du peuple et de l'armée.

On égorgea ensuite un taureau noir dont le front avait une petite tache blanche et que pour cette raison les Malgaches choisissent toujours pour victime, et chacune des parties contractantes, les témoins et les principaux du peuple et de l'armée, plongèrent tour à tour leur zagaïe dans ses flancs en prononçant la formule et les imprécations exigées par la coutume.

Les chefs de Maroussic, qui avaient une figure ouverte et des manières franches et loyales, se soumirent sans difficulté à payer le tribut que Jean René leur imposa pour les punir de leur résistance, et consentirent volontiers à lui fournir un corps d'auxiliaires que le plus jeune offrit de commander lui-même ; ils avouèrent qu'ils avaient été bien disposés à se défendre, mais que le canon dont ils ne connaissaient pas encore les effets les avait intimidés.

Les Affravarts sont en général grands et bien faits, leurs traits sont fortement prononcés et leur physionomie pleine de

---

d'Émirne payaient un de ces animaux jusqu'à cinq piastres à Tamatave. Si ce prince eût été moins puissant, son audace eût causé sa mort.

Les porcs étaient compris dans la même proscription que les chats ; les Hovas en avaient horreur. Radama en demanda aux Anglais et fut malade la première fois qu'il goûta de leur chair, tant l'habitude et les préventions superstitieuses ont d'influence sur l'esprit de l'homme et sur son organisation ; il finit cependant par s'y habituer, et bientôt les habitants d'Émirne eurent un grand nombre de porcs. Tous ces animaux furent zagaiés après la mort de Radama, le jour même que les Hovas chassèrent de Tananarivo le docteur Lyall, dernier agent de la Grande-Bretagne dans cette île.

franchise ; ils ont les cheveux droits et la peau cuivrée comme les Betsimsaracs ; plus guerriers que les Bétanimènes leurs voisins, ils les ont vaincus souvent, quoique leur peuplade soit moins nombreuse.

Forcé de passer trois jours à Maroussic pour attendre l'exécution du traité imposé par Jean René, je consentis à accompagner le fils de l'un des chefs de ce pays à une partie de chasse qu'il me proposa.

La forêt qui n'est pas éloignée de la ville est une des plus belles et des mieux boisées que j'aie vues dans l'île ; on y trouve non seulement des sangliers, mais des bisons ou bœufs sauvages ; c'était ceux-ci que nous devions attaquer.

Je savais déjà me servir de la zagaïe que j'avais souvent lancée en chassant le sanglier, mais le jeune prince de Maroussic m'assura que le bison appelé par les Malgaches *ombè-hala* (bœuf des bois) était plus terrible encore que le sanglier, et qu'une chasse finissait rarement sans qu'on y perdît plusieurs chiens ou quelques hommes ; il me donna des zagaïes plus longues et plus fortes que celles que j'employais contre les sangliers, mais ne trouvant pas ces armes assez sûres, je pris mon fusil à deux coups et des pistolets à double détente dont je connaissais la justesse et la portée.

Nous traversâmes après midi la rivière de Maroussic qui était couverte de canards sauvages et de sarcelles, et nous fûmes camper sur une hauteur à une demi-lieue environ dans l'épaisseur de la forêt. Nous avons plus de trente chiens qu'on avait eu soin de coupler et une escorte de vingt hommes armés.

Une cascade, dont les eaux tombaient en lames argentées sur le rocher auprès duquel nos tentes étaient dressées, répandait autour de nous cette fraîcheur que le voyageur respire avec tant de délices, après une marche longue et pénible ; le soleil rouge et pur disparaissait à l'horizon, et déjà les oiseaux qui couvraient les arbres dont nous étions entourés avaient salué de leur dernier chant l'auteur de la lumière et de la vie.

Les Malgaches se hâtèrent de cuire les nombreuses provisions que nous avons apportées ; ils trouvèrent dans le bois même le piment, la ravin-sara (*agathophillum aromaticum*, Lin.) et le gingembre nécessaires pour les épicer ; quelques bouteilles de vin dont je m'étais muni contribuèrent à égayer ce repas sauvage, l'un des plus agréables que j'aie faits à Madagascar.

## CHAPITRE XIV.

**Rencontre dans la forêt. – Le chasseur noir. – Histoire de Simandré. – Éloquence naturelle aux Malgaches. – Leurs orateurs, exercés dès l'enfance, égalent les plus célèbres de l'Europe. – Exemples et autorités citées à l'appui de cette assertion. – Les Malates. – Origine de Simandré. – Il épouse la fille de Sialan. – Portrait de Volalande. – Rivalité avec Jean René. – Piège qu'il tend à Simandré et à Sialan. – Funestes effets de l'engagement solennel pris par ceux-ci. – Ils sont dépossédés par René et Fiche. – Fuite et malheurs de Simandré. – Vains efforts qu'il fait pour se venger de René. – Il surprend Fiche et le tue. – Terribles représailles. – Fin du récit de Simandré.**

Nos chasseurs joyeux allaient vider auprès du feu plusieurs bouteilles d'arak que je venais de leur donner, lorsque l'écho de la forêt répéta des accents plaintifs et touchants<sup>1</sup> :

---

<sup>1</sup> La romance que Simandré chantait m'a causé la plus vive émotion toutes les fois que je l'ai entendue, et depuis que j'ai pu comprendre le sens et la portée des paroles qu'elle renferme, elle m'a souvent arraché des larmes. L'air en est aussi triste que le sujet : ce sont les adieux déchirants qu'adresse à ses parents qui ne sont plus et à sa patrie, dont il est éloigné pour toujours, un jeune homme réduit en servitude. Jean René m'a assuré que les esclaves qui la chantaient habituellement étaient bientôt atteints de nostalgie et finissaient par mourir.



« C'est Simandr<sup>1</sup> ! s'écria mon compagnon, le plus brave et le plus malheureux des Malates ; il était venu parmi nous pour combattre Jean René, son ennemi mortel ; hier, encore, il était dans notre grand toubi où il nous encourageait à nous défendre ; il priait Zanaar de diriger le plomb de sa carabine sur la poitrine du meurtrier de ses parents. »

Ici Razouma<sup>2</sup>, d'abord ému par la voix de son ami, parut regretter d'en avoir trop dit ; il se tut tout-à-coup et fixa sur moi ses yeux inquiets et troublés ; il connaissait ma liaison avec René, et craignait sans doute les résultats de son indiscretion qui pouvaient être funestes à son père.

Je m'empressai de le rassurer, et je l'engageai à faire venir Simandr<sup>3</sup>, que j'avais déjà vu à la chasse et dont je désirais connaître les aventures.

Plusieurs Affravarts se mirent à courir dans le bois en poussant des cris qui leur servaient désigné pour communiquer avec le proscrit, et bientôt l'homme mystérieux parut ; il était suivi par plusieurs chiens.

Simandr<sup>3</sup>, que les Malgaches appelaient le chasseur noir, n'avait pas plus de vingt-cinq ans, et cependant on voyait déjà sur son front des rides prématurées. Sa stature était haute, son port noble et ses manières aisées ; ses yeux creux et cernés, ses joues aux pommettes saillantes, ses lèvres sèches et gercées, annonçaient qu'il avait souffert. Au désordre de sa barbe et de ses cheveux qui flottaient en touffes inégales sur ses épaules osseuses, on devinait l'agitation de son âme ; quoiqu'il fût mulâtre, la couleur de sa peau était un peu foncée, mais ses traits et la coupe antique de son visage attiraient l'attention et commandaient le respect ; un simple sim'bou de pagne noire<sup>3</sup> le

---

<sup>1</sup> Si ou *Tsi-mandr* signifie : qui ne dort pas, le vigilant.

<sup>2</sup> *Razouma* : vendredi.

<sup>3</sup> La pagne est une toile aussi fine que la percale ; elle est fabriquée par les Malgaches des côtes. C'est un tissu d'écorce qui ne peut pas être

couvrait depuis la ceinture jusqu'aux reins. Ses armes étaient un faisceau de zagaïes et une carabine, dont le bois garni de petits clous dorés, rangés symétriquement, représentaient des têtes d'oiseaux de proie et de reptiles.

Errant dans les forêts, il n'avait plus pour amis que quelques chiens qui, plus fidèles que ses courtisans, n'avaient pas refusé comme eux de partager sa mauvaise fortune.

« Salut à toi, me dit Simandré en s'approchant ; quoique tu sois devenu l'ami d'un traître, je n'oublie pas mes connaissances de la forêt. Te souviens-tu du sanglier de la Montagne-Rouge que ton mara-massou lança ? ah ! il eût mieux fait de me déchirer les flancs que d'éventrer mon pauvre Léla-mèna<sup>1</sup> ! Mais toi qui viens de Tamatave, as-tu vu la vallée de Taniou ? Les restes de ceux dont le souvenir fait mon supplice sont-ils toujours privés de sépulture ? La terre, arrosée de leur sang, produit-elle, au lieu de ronces, des ravines odorantes et des fleurs aussi belles que leurs cœurs étaient purs ? Le Vouroundoule des rochers noirs de Manourou<sup>2</sup> a-t-il été moins cruel que le bourreau de ma famille ? Après s'être rassasié de la chair de ma femme et de mon fils, a-t-il épargné du moins leurs ossements blanchis par la rosée du soir ? »

Les muscles du chasseur se contractèrent en prononçant ces derniers mots ; ses yeux qui peignaient la haine et la vengeance semblaient lancer des éclairs. Son ami cherchait à le calmer, j'essayai de le consoler, mais nos efforts furent inutiles ; ses membres tremblaient, et la sueur qui coulait sur sa poitrine oppressée annonçait que l'accès touchait à son dernier période ;

---

d'un long usage, car, trop raide pour qu'on le lave, il se coupe dès qu'il est sale. La couleur ordinaire des pagnes est celle du nankin. Quelques-unes sont teintes en brun ou en noir.

<sup>1</sup> *Léla-mèna* signifie langue rouge. C'était le nom du chien que Simandré perdit dans notre première chasse, et qu'il regrettait encore.

<sup>2</sup> Maison de plaisance de Jean René, située sur un rocher sauvage, près de Tamatave ; son corps et celui de son frère Fiche y sont déposés.

bientôt l'infortuné se tordant les bras tomba sur le gazon en maudissant l'auteur de ses maux.

Cependant le calme de la faiblesse finit par succéder au délire des passions ; Simandré, épuisé par une abstinence de plus d'un jour et par une agitation continuelle, vint s'asseoir auprès de nous et me pria de lui pardonner son emportement que des souvenirs cruels avaient causé.

Je parvins à lui faire manger quelques fruits, et il consentit à prendre un verre de Madère qui rétablit bientôt ses forces. Je cherchai à me lier avec lui : il hésita d'abord, car son âme était trop ulcérée pour qu'il pût croire à la sensibilité d'un homme ; cependant, en lui prodiguant des soins, je parvins à gagner sa confiance, et il se détermina à me raconter ses malheurs.

Les Malgaches s'étaient endormis auprès des feux presque éteints de leurs bivouacs ; le jeune chef de Maroussic était retiré depuis longtemps sous sa tente ; nous étions seuls éveillés dans la forêt avec les chiens sauvages dont nous entendions les hurlements au loin ; le bruit des eaux du torrent et les reflets pâles de la lune, qui disparaissait à chaque instant sous des nuages chargés d'orage, donnaient au site que nous avions choisi une teinte lugubre qui disposait à la mélancolie, et ajoutait encore à l'intérêt du récit que j'allais entendre<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Le dramatique récit de Simandré pourrait étonner les personnes qui ignorent que l'art oratoire est très cultivé à Madagascar et que les naturels de cette île s'appliquent dès leur jeunesse à acquérir une éloquence qui égale en grandeur et en force celle que nous autres Européens admirons dans nos plus célèbres orateurs. Il faut dire que peut-être l'idiome malgache se prête plus que le nôtre à l'expression des sentiments poétiques ; les images, les alliances de mots, y abondent ; les nuances les plus délicates s'y font sentir. Et puis, l'orateur a la liberté de composer ses mots ; à tout moment, suivant l'impulsion de son génie et les mouvements de son âme, il peut créer ceux qui lui manquent. De cette mine inépuisable de signes verbaux naissent pour lui des désignations ingénieuses, pittoresques, variées, qui revêtent son style des plus brillantes et

---

des plus riches couleurs. Les harangues malgaches atteignent souvent au sublime. « Rien n'est plus solennel, écrivait à M. B. de Froberville un traitant qui avait résidé longtemps à Madagascar, rien n'est plus solennel que le grand kabar des Malgaches ; c'est là que la langue est dans toute sa pompe ; l'Européen qui assiste à ces assemblées est captivé par l'harmonie des sons, les mouvements et la grâce de l'orateur. Le charme redouble pour celui qui comprend son discours... »

« L'orateur Rabésin', disait Poivre, avait le talent d'altérer à volonté les traits de son visage ; ses discours, toujours d'accord avec ses gestes, portaient toutes les apparences de la conviction ; l'art d'émouvoir les esprits les moins susceptibles d'enthousiasme, et d'enflammer les moins irascibles, ne lui était pas étranger. » (Rochon, *Voyage à Madagascar*, t.1, p. 185.)

Voici, comme preuve de ce que je viens de dire, quelques discours recueillis par l'interprète Mayeur ; sa véracité m'a été confirmée par tous les voyageurs qui l'ont suivi à Madagascar. Je les extrais de son histoire de Ratsimilaho', le chef le plus célèbre de l'île entière avant Radama, le fondateur de la confédération Betsimisarac, qui n'avait été jusqu'alors (environ 1750) composée que de petites peuplades soumises au despotisme de Ramanghanou, roi des Sikouas, nation que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Bétanimènes.

Ratsimilaho', fils d'un pirate anglais nommé Tam (sans doute *Tom*, abréviation de Thomas), n'avait que dix-huit ans lorsqu'il résolut de délivrer son pays de l'oppression du tyran étranger ; il assemble dans les provinces du Nord un grand kabar et communique aux chefs réunis ses généreux desseins :

« Chefs, leur dit-il, j'ai vu les maux des peuples du Nord et j'ai voulu les soulager.

« J'ai porté des paroles de paix à Ramanghanou et je n'ai point été écouté.

« J'ai été menacé et j'ai fui, parceque je n'ai pas trouvé chez mes compatriotes du Sud, abrutis par la servitude, l'assistance sur laquelle j'avais le droit de compter. J'ai dû chercher plus loin des amis et des alliés et je suis venu parmi vous.

« Je veux venger mes frères, je veux les délivrer de l'esclavage honteux auquel Ramanghanou et ses prédécesseurs les ont réduits.

« Voilà mes projets. Vous êtes réunis, quelles sont vos intentions ? Jusqu'où puis-je compter sur votre concours ?

« Si vous voulez vous soustraire à la domination des Sikouas, Ratsimilaho' est à vous avec ce qu'il possède. Vous ne serez point gouvernés

---

en esclaves, parceque je ne suis que votre égal. Je ne vous demande que le droit de vous diriger par mes conseils, parceque notre cause est commune. Les armes et les munitions ne vous manqueront jamais ; il n'est besoin que de courage et de fermeté. Mettez votre confiance en moi ; je vous promets de ne jamais la démériter et tout ira bien ! »

Les chefs se mirent à délibérer, ce qui les occupa une grande partie de la journée ; ils répondirent en ces termes à Ratsimilaho' :

« Tu as conçu un projet que toi seul peux exécuter : commandes. Ta conduite envers Ramanghanou fait preuve de prudence ; ta modération égale la grandeur de tes projets ; tu ne nous affranchiras pas d'un esclavage pour nous en infliger un autre : le joug de l'étranger est dur, mais cent fois plus odieux encore est celui que nous impose un des nôtres.

« Nous te jurons donc ici obéissance, fidélité, et un respect inviolable pour ta personne. »

Le serment se fit alors dans les formes d'usage, et l'on apporta les présents de bœufs, de riz et d'esclaves. Ratsimilaho' prit la parole et après avoir remercié l'assemblée de la dignité qu'elle lui conférait :

« *Ari, ari* (écoutez, écoutez), chefs, dit-il ; abouchez-vous sans délai avec tous les peuples qui habitent la côte et les bords des rivières qui sont entre Manahar et Foulpointe, avec ceux de Rantabè, d'Antsirak, de Tintingue, de Fandraraze, avec ceux dont le Tsimiangou, le Marimbou, l'Ilantsambou, le Souhi et l'Arafou arrosent le territoire. Ils ne m'ont pas accordé leur confiance, mais dites-leur ce que vous avez fait pour moi ; dites-leur que Ratsimilaho' vous a promis la victoire.

« Si l'ennemi commun n'est pas détruit, nous le forcerons du moins à rentrer dans sa province et à nous rendre notre ancienne indépendance. Comme c'est par terre que doivent se porter les plus grands coups, faisons-nous des amis de tous les peuples chez lesquels nous avons à passer ; et si ces peuples refusent de se joindre à nous, répondez, chefs, faudra-t-il renoncer à nos projets ?

« – Non ! s'écria-t-on de toutes parts.

« – Alors ils seront nos ennemis, et pour nous ouvrir un passage jusqu'à celui qui cause tous nos malheurs, nous renverserons tous les obstacles ! Alors nous serons pour eux de nouveaux oppresseurs !... Mais notre cause est bonne, elle est la leur ; persuadons-leur bien que nous n'en voulons qu'aux Sikouas, et prévenons-les qu'eux seuls seraient responsables des calamités qui résulteraient de leur opiniâtreté. »

Le kabar adopta ces résolutions, et la guerre fut entreprise contre les Sikouas. Les Betsimsaracs vainqueurs formèrent un royaume puissant qui passa de l'asservissement à la prospérité la plus florissante. Les suc-

« J'aime d'autant plus les blancs, et surtout les Français, dit Simandré, que mon père qui était Malate devait le jour à l'un de tes compatriotes. Ma mère, unique rejeton de l'antique famille des chefs d'Yvondrou, n'eut pas de peine à lui frayer les chemins du pouvoir, car il était chéri du peuple qui ne cessait d'admirer sa bravoure et sa loyauté.

« Exercé depuis son enfance à manier la zagaïe à la chasse et à la guerre, il réunissait à l'esprit et à la bravoure des blancs la vigueur et l'adresse des Malgaches ; aussi fut-il élu chef à l'unanimité. Peu d'années après il mourut en défendant son territoire que ses ennemis avaient envahi.

« Si mon père me laissa des souvenirs honorables, il me légua des guerres difficiles qu'il me fallut soutenir dès les premières années de mon adolescence ; j'eus le bonheur de les terminer toutes heureusement en faisant plusieurs traités de paix avantageux qui me promettaient des jours prospères ; j'avais alors la faiblesse d'y croire, tant les rêves d'espérance et

---

cesseurs de Ratsimilaho', connu chez les naturels sous le nom de Ramarou-manonpou (être qui commande à la multitude) et des traitants européens sous celui de Tamsimilo, furent, en 1745 ou 46, Dian-Zanaar (le bon génie ; *Dian* est une particule équivalente à notre vieux mot : Sire ou Messire) ; en 1767, Iavi (celui qui vient, l'attendu, le désiré), et enfin Zaka-vola dont la tyrannie devint si insupportable aux naturels qu'une révolution dans laquelle il perdit la vie éclata vers la fin du siècle dernier, et dépouilla son fils Sass' de l'autorité qui lui revenait.

Il y avait à Madagascar deux sortes de Malates ; les premiers, enfants du pirate Tam, ont été puissants dans le Nord comme on le voit par ce qui précède, mais leurs vices et leurs excès finirent par les faire détester. Il ne reste plus à Madagascar qu'un seul de ces Malates ; c'est le nommé Sass', héritier direct du pirate : il vit caché dans les bois.

Les autres, issus de Français établis à Madagascar et de filles de chefs, exerçaient le pouvoir avec plus de modération et de justice à Tamatave et à Yvondrou où ils avaient su se faire aimer. Simandré était le petit-fils d'un Français nommé de Laval, chef de traite à Madagascar.

EUG. DE FROBERVILLE.

de bonheur ont d'empire sur l'esprit de l'homme sans expérience, qui ne sait pas que la vie n'est qu'un tissu plus ou moins long de misères et de souffrances !

« Mon ennemi Sialan, chef de Tamatave, issu comme moi de sang européen, avait une fille dont les attraits excitaient l'admiration de tous les hommes de la contrée ; les récits que j'entendais faire de sa beauté, de son esprit et de sa douceur, exaltaient mon imagination ardente ; et plus il m'était difficile de la voir, plus il me semblait qu'elle méritait mon amour.

« Je renversai tous les obstacles qui s'opposaient à une entrevue, et après avoir fait des concessions à Sialan, je parvins à obtenir une trêve qui devait me rapprocher de l'objet de mes pensées.

« Le jour tant désiré arriva : Sialan me présenta sa fille, et sa vue acheva d'égarer ma raison, car elle était plus belle encore que les portraits qu'on m'en avait faits. Étranger, jamais Zanaar ne te procurera la contemplation d'une pareille merveille, mais si tu veux en avoir une idée juste, consulte ces hommes de l'Arabie que le commerce a attirés chez nous et qui sont connus sous le nom d'Antalotches ; ils te liront dans un vieux manuscrit, qu'ils tiennent d'un génie puissant de leur pays, un passage où il a décrit les traits, les grâces et les formes ravissantes de Volalande<sup>1</sup> ; mais ne t'y trompes pas, ce n'est pas d'une mortelle que l'auteur parle, car ma maîtresse était la seule qui fût si séduisante ; il leur peint des filles célestes qui doivent après leur mort, si leur Allah a été satisfait de leur conduite en cette vie, les plonger dans un océan de délices.

« La fille du chef de Tamatave, élevée par son père avec plus de retenue que les autres femmes malgaches, parut cependant, après quelques entretiens, partager le feu qui me consumait. L'éducation que j'avais reçue de mon père m'avait aussi inspiré du dégoût pour les plaisirs faciles que nos lois et

---

<sup>1</sup> *Vola lande* signifie : argent et soie.

nos usages nous permettent de goûter avec toutes les femmes ; il me fallait à moi un amour plus épuré, et il est probable que si je n'eusse pas rencontré la vierge que je voyais depuis longtemps dans mes rêves, je serais resté toute ma vie insensible au milieu des beautés dont mon rang et mes richesses m'assuraient la possession.

« Un homme d'une origine semblable à la nôtre vivait alors à Tamatave et avait des relations avec Sialan ; c'était René, fils d'un blanc et d'une femme antatschime. Quoiqu'il fût laid, son visage était gracieux, sa parole douce et persuasive ; mais l'ambition et le mensonge qui s'étaient fixés dans son cœur dirigeaient toutes les autres mauvaises passions qui l'animaient et s'opposaient au développement de quelques bonnes qualités qu'il tenait de la nature. Ce fut sans doute Angatch' qui me le fit connaître, puisque c'est à sa perfidie que je dois tous mes malheurs. Prends garde à toi, Lava-lef<sup>1</sup> ! il te trahira si son intérêt l'exige, car il a la finesse du vountsira, la malice du babakoute et la férocité du caïman des lacs<sup>2</sup> !

---

<sup>1</sup> *Lava-lef* signifie longue zagaïe ; c'est ainsi que les naturels me désignaient, peut-être à cause de ma grande taille, peut-être aussi parce que je ne marchais pas sans cette arme.

<sup>2</sup> Les Malgaches prétendent que tous les caïmans ne sont pas dangereux ; en quelques endroits ils s'opposent même à ce qu'on les tue, persuadés qu'ils portent bonheur au pays qui les révère comme des fétiches. Cette vénération tient peut-être à quelques idées de métempsychose qui leur auront été apportées par des Indiens et qu'ils auront perdues à la suite des siècles, car ils ne peuvent pas rendre compte des motifs qui les portent à respecter cet amphibie ; allant une fois de Sainte-Luce à Chandervinangue avec un ministre de Rabé-farants', j'aperçus, en traversant une embouchure de rivière, un énorme caïman qui dormait à vingt pas de moi, sur un rocher : mon compagnon, qui m'empêcha de le tirer, me dit qu'il était le protecteur du village voisin qui lui donnait souvent des veaux gras pour le régaler. – Le caïman des lacs est plus fort que les autres et passe pour plus féroce.



« Jean René, avide de pouvoir, avait depuis longtemps des vues ambitieuses sur Tamatave et sur Yvondrou qu'il destinait à son frère Fiche. Pour se mettre en position d'exécuter ses projets d'usurpation, il avait demandé pour femme la fille de Sialan dont il convoitait aussi les charmes ; et comme il savait dissimuler, il avait dévoré sans se plaindre l'affront que le refus du père lui avait causé. Ses liaisons avec lui étaient au contraire devenues plus intimes depuis cette époque.

« Dès qu'il sut que Volalande m'était destinée, il vint me féliciter et me demanda mon amitié que j'étais trop simple et trop crédule pour lui refuser.

« Quoique Jean René ne fût qu'un marchand, il exerçait à Tamatave une influence assez remarquable, et les Betsimsaracs, séduits par ses largesses, commençaient à s'attacher à lui. Ses fonctions d'interprète du gouvernement français le mettaient en rapport avec tous les blancs qui avaient pour lui de la considération. C'était dans ses magasins que leurs marchandises étaient déposées ; lui-même possédait plusieurs centaines de barils de poudre, un grand nombre de caisses de fusils, des toiles et de l'arak qu'il employait à se faire des partisans, car la passion des Malgaches pour cette boisson spiritueuse est extrême.

« Des agents intelligents qu'il avait su choisir intriguaient pour son compte auprès des Malates du nord et chez les peuplades encore sauvages établies sur les montagnes. Ils parvinrent à le décider à faire la guerre à Sialan.

« Quelques-uns de mes sujets gagnés par leurs promesses enlevèrent en même temps des troupeaux et des esclaves sur les terres des Bétanimènes et incendièrent un village. Ceux-ci, me rendant responsable de ces actes d'hostilités dont ils auraient dû me demander satisfaction, firent cause commune avec les ennemis de Sialan, et les coalisés se mirent en marche pour nous attaquer.

« Cette agression inattendue nous jeta dans la consternation, car nous étions loin d'être en mesure de résister à l'ennemi qui nous menaçait. Sialan, dépourvu de munitions de guerre, n'avait que quelques fusils en mauvais état ; les miens ne valaient pas mieux, et des guerres continuelles avaient épuisé toute ma poudre. Il fallut donc s'adresser à René qui en était abondamment pourvu.

« Le traître jouissait de notre embarras et de nos craintes ; déplorant notre malheur, il feignit d'y prendre part et proposa de nous secourir ; ce fut précisément ce qui nous perdit.

« Dans un kabar que nous convoquâmes exprès il s'obligea à nous fournir des fusils, des munitions de guerre et de l'arak pour encourager nos soldats, mais ce fut à une condition, dont il avait déjà calculé les avantages : il nous fit jurer, à la manière du pays, que, si nous étions vainqueurs, nous lui reconnaîtrions le droit de partager avec nous l'autorité, dans le cas où, une lune après la guerre terminée, nous nous trouverions dans l'impuissance de lui rembourser ses marchandises. Pourquoi Zanaar nous laissa-t-il plonger nos zagaïes dans les flancs du taureau ? Pourquoi le géant ne commanda-t-il pas à la foudre de nous réduire en poussière, lorsque nous prêtâmes ce serment funeste qui fut la cause de tous nos malheurs et le prétexte de notre ruine ?

« Les Betsimsaracs sont peu guerriers, moi-même je ne pouvais compter, pour résister à des ennemis si nombreux, que sur une seule caste, celle des Zafféraméniens originaires de l'Arabie, établis à Yvondrou depuis des siècles.

« Jean René avait employé une partie de ses richesses à acheter plusieurs centaines d'Africains dont il s'était fait une garde dévouée ; il nous les proposa pour auxiliaires et demanda à marcher lui-même contre nos ennemis.

« Nous eûmes encore la faiblesse d'y consentir, car nous étions sans méfiance et nous ne savions comment nous y

prendre pour témoigner notre reconnaissance au perfide qui voulait nous dépouiller.

« Une bataille eut lieu derrière les montagnes que tu dois avoir vues entre Yvondrou et Tamatave, et dont René t'a parlé peut-être quoiqu'il ne s'y soit pas signalé par de brillants exploits<sup>1</sup>.

« Trop lâche pour prendre part au combat dont il avait dirigé les préparatifs, il en attendait les résultats dans un village éloigné, bien disposé à rentrer à Tamatave si nous éprouvions le moindre revers ; je dois rendre justice à ses miangourandes<sup>2</sup> qui combattaient à mes côtés et dont j'admiraais la valeur.

« Quoi qu'il en soit, nos ennemis en déroute n'osaient plus nous attendre et au bout de quelques jours ils nous firent proposer la paix que nous acceptâmes ; ce fut alors que René triomphant s'approcha pour en régler les conditions.

« Il commençait déjà à garder moins de mesure envers nous. Cependant nous fûmes tranquilles jusqu'à la fin de la lune, mais celle qui lui succéda devait éclairer nos désastres.

« Sialan était rentré à Tamatave ; moi je jouissais à Yvondrou des douceurs de mon nouvel hymen, car Volalande s'était associée à ma destinée.

« Le temps fixé pour rembourser René étant expiré, il vint, entouré de sa garde, nous sommer de remplir nos engagements.

« Nous étions réunis en kabar sous les cocotiers de Tamatave pour aviser aux moyens de le payer, car nous nous

---

<sup>1</sup> Jean René était en effet un grand poltron. Lorsque l'on allait à la chasse il restait à faire la cuisine, et disait « qu'il n'y avait pas d'honneur à se faire tuer par un cochon. »

<sup>2</sup> Ce nom se compose de *mi*, être ; *ongou* pour *ongoutch'*, jambes ; et *rande*, bras ; c'est-à-dire : être dévoués, ou, comme nous dirions : être corps et âme à Jean René.

étions aperçus qu'il nous avait suscité mille embarras pour nous empêcher d'accomplir nos promesses.

« Nos principales ressources consistaient en bœufs et en riz ; mais les blancs, qui sans doute avaient pactisé avec René, refusaient de les acheter ; nos premiers orateurs insinuaient déjà à la multitude qu'il eût été peut-être plus avantageux de partager avec lui notre autorité que de charger le pays du remboursement d'une dette aussi énorme. Nous ne pûmes donc que lui demander du temps ; il refusa d'en accorder, et le peuple, à compter de ce jour, consentit à le reconnaître pour notre égal.

« Sialan, affaibli par l'âge et par le malheur, ratifia cette transaction honteuse et eut bientôt sujet de s'en repentir, car il fut déposé peu de temps après.

« Je quittai le kabar sans dire un mot, bien décidé à ne pas céder pour Yvondrou comme Sialan venait de le faire pour Tamatave. René vint bientôt m'y attaquer avec son frère. Je résistai longtemps, mais accablé par le nombre, après avoir soutenu un siège de plusieurs mois, j'abandonnai mes toubis que l'ennemi avait trouvé le moyen d'incendier, et enlevant dans mes bras mon épouse évanouie, je la transportai dans une caverne de la forêt voisine, où peu d'instants après elle mit au jour un fils, quoique l'époque fixée par la nature pour sa naissance ne fût point encore arrivée.

« Quelques-uns de mes fidèles Zafféraminiens qui me rejoignirent bientôt m'aidèrent à emporter la mère et le nouveau-né.

« Aussi agité qu'une laie qui vient d'échapper avec ses marcassins au fer des chasseurs et à la dent des chiens, et frémissant à l'idée d'une nouvelle poursuite, je profitai d'une nuit sombre pour gagner les montagnes où il me restait encore quelques amis, qui furent assez généreux pour s'exposer au ressentiment du vainqueur en nous donnant l'hospitalité.

« Aussitôt que j'eus pourvu à la sûreté de ma famille, je pus me livrer tout entier à mes projets de vengeance. Je visitai les chefs de plusieurs tribus puissantes, mais je trouvai leurs cœurs desséchés par l'égoïsme ; je leur fis part de mes malheurs et les priai de me fournir les moyens de les réparer : ils me les refusèrent. Dans une position semblable, ils n'eussent pas imploré en vain mon assistance quelques années auparavant. Indigné de leur ingratitude et froissé par tant d'injustice, je commençais à ne plus croire aux affections qui lient les hommes, et j'étais tenté de penser que l'intérêt, couvert du masque de l'amitié qu'il profane, tient presque toujours sa place dans les relations qu'ils ont entre eux.

« Mon étude du cœur humain ne datait que du premier jour de mes revers, et cependant j'avais eu déjà l'occasion de remarquer que la plupart de mes semblables, loin de s'aider entre eux à supporter les peines de la vie, étaient au contraire disposés à se réjouir des souffrances d'autrui et se plaisaient à comparer l'état de misère de ceux-ci au bien-être dont ils jouissaient, quoiqu'ils ne le dussent souvent qu'à un crime heureux.

« Fatigué de solliciter de faux amis dont je n'avais pas même obtenu un témoignage d'intérêt, je pris la résolution de m'adresser à un homme que je n'avais jamais vu, mais dont la bravoure et les brillants faits d'armes faisaient l'admiration de tous les Malgaches. C'était Rafaralah<sup>1</sup>, chef d'Antscianac.

« Avant d'entreprendre mon voyage, je voulus voir les deux objets qui m'attachaient encore à la vie, et les trouvant trop près de Tamatave et de René, je les conduisis chez un parent qui me devait ses troupeaux et son aisance ; je pensais que là ils auraient moins à craindre, car son habitation était située dans

---

<sup>1</sup> Avant de devenir le lieutenant et le beau-frère de Radama, Rafaralah' avait été l'un des ennemis les plus acharnés et les plus redoutables du jeune conquérant.

un lieu presque sauvage, près de la vallée des Bezonzons. Cependant, lorsque je les pressai contre mon sein en les quittant, un frisson me saisit ; mon cœur se serra et une voix intérieure sembla me dire : « Tu ne les reverras plus. » Si j'avais écouté le pressentiment que Zanaar m'envoyait, peut-être aurais-je évité bien des maux ; si, renonçant à la guerre et à la vengeance, j'avais élevé ma cabane près d'un lac ou d'une rivière, où ma pêche eût fourni aux besoins de ma famille, j'aurais pu compter encore quelques jours heureux ; mais une fatale nécessité m'entraînait sans doute malgré moi vers un gouffre de misère.

« Je trouvai dans Rafaralah' l'homme généreux que je cherchais ; il avait connu le malheur depuis son enfance et n'était point insensible aux maux d'autrui. La guerre qu'il soutenait depuis longtemps contre les Amboa-lambes (les Hovas) ne lui permettait pas de se joindre à moi pour attaquer mon ennemi, mais il engagea plusieurs de ses sujets à me suivre, et partagea avec moi les munitions de guerre qui lui restaient.

« Le petit nombre d'hommes qui consentirent à m'accompagner ne formaient qu'un faible détachement ; mais c'était ce qu'il me fallait pour le coup de main que je voulais tenter. Je pris le costume d'Antscianac que portaient mes compagnons ; je fis tresser mes cheveux à la manière de leur pays et nous nous dirigeâmes vers Tamatave, en poussant devant nous quelques bœufs ; ce qui nous donnait plutôt l'air de marchands que de guerriers.

« Je restai dans les bois dont je connaissais les solitudes, et j'envoyai l'un de mes gens dans le village où il feignit de vouloir vendre des bœufs : les nouvelles qu'il me rapporta me désolèrent, car je vis l'impossibilité de frapper mon ennemi.

« Enfermé dans une case semblable à celles du pays des blancs, la seule de ce genre qui fût à Tamatave, il eût fallu franchir un mur en bois de plus de trente pieds de hauteur, dont elle était entourée, pour parvenir jusqu'à lui ; encore eût-on

couru le risque d'être aperçu par ses Cafres féroces qui faisaient le jour et la nuit une garde vigilante jusque dans des guérites, placées à chacun des angles de la partie supérieure de cette muraille, garnie elle-même de pieux en fer, aussi aigus que nos zagaïes.

« Je me vis donc forcé de différer l'exécution de mes projets sur Tamatave, et nous nous approchâmes d'Yvondrou, où la manière de vivre de Fiche, qui suivait les usages malgaches, nous permettait d'espérer plus de succès.

« À Yvondrou l'habitation du chef est située sur les bords de la rivière, et il était facile de se rendre en pirogue jusqu'à l'une de ses portes ; l'autre se trouve en face et à une petite distance du village dont la population est nombreuse ; ce ne fut pas celle-ci que nous choisîmes pour l'attaquer.

« L'un de mes Zafféraminiens avait conservé des relations avec son frère, qui m'était resté fidèle et qu'une famille nombreuse entièrement composée de femmes avait pu seule empêcher de venir partager mon sort. Il habitait une maison retirée dans un petit bois qui n'était pas éloigné de la rivière d'Yvondrou ; ce fut chez lui que nous nous rendîmes le soir. Il nous procura des pirogues et des pagaïes, et lorsque la nuit fut avancée, favorisés par un beau clair de lune, qui me semblait un heureux présage, nous débarquâmes sans bruit près de la petite porte par laquelle on communiquait de la maison du chef avec la rivière.

« La palissade n'était pas haute, nous l'eûmes bientôt franchie ; mais le bruit que nous fîmes éveilla plusieurs chiens, et l'un des hommes placés en sentinelle à la porte de Fiche poussa un cri d'alerte. Heureusement pour nous, il n'y avait là qu'un petit nombre de Malgaches que notre attaque inopinée déconcerta ; cependant ils firent feu sur nous, mais ne blessèrent personne. J'aperçus Fouhi-loh', mon ancien ministre devenu celui de Fiche, qui prenait la fuite et cherchait à gagner la grande porte pour se rendre au village. La vue du traître me causa tant d'émotion que je tirai aussitôt sur lui, mais je ne pris

pas le temps d'ajuster, il échappa à la punition que je destinais à ses crimes.

« Nous n'éprouvâmes qu'une faible résistance et nous fûmes en un instant les maîtres de la case que Fiche habitait ; nous le trouvâmes étendu sur sa natte, entouré de ses femmes et de plusieurs bouteilles d'arak ; son ivresse était si complète qu'il n'eut pas la force de se lever pour se défendre. Il saisit une zagaïe qu'il s'efforça de me lancer, mais son coup mal assuré ne m'atteignit pas, et déjà le fer de la mienne avait pénétré dans sa poitrine ; plusieurs coups que mes compagnons lui portèrent presque en même temps mirent promptement un terme à ses souffrances. J'étais à moitié vengé, mais je n'eus pas le temps de jouir des dernières angoisses de mon ennemi ; je contemplais ses traits défigurés par la mort, quand j'entendis une fusillade qui s'engageait très vivement dans la cour. C'était une partie de mes gens que les habitants du village attaquaient avec furie ; je m'empressai d'aller les secourir.

« J'espérais que ma présence en imposerait à mes sujets, je me trompais, car elle produisit un effet tout contraire. Aussitôt qu'ils me reconnurent, leur rage sembla s'accroître et tous les coups furent dès lors dirigés sur moi ; plusieurs de mes gens furent tués et j'eus beaucoup de peine à gagner le rivage avec ceux qui me restaient. Nos pirogues n'y étaient plus, nos ennemis ayant eu soin de nous ôter notre unique moyen de retraite. Mon sang coulait abondamment des blessures que j'avais reçues et mes forces commençaient à m'abandonner ; cependant, aimant mieux devenir la pâture des caïmans que de tomber vivant entre les mains de mes barbares sujets, je m'élançai dans la rivière et gagnai non sans peine la rive opposée ; des balles que j'entendis siffler à mes côtés et que je voyais effleurer l'eau ne m'atteignirent pas, mais une perte considérable de sang m'ayant épuisé, je tombai sur le sable sans connaissance et presque sans vie. Hélas ! si j'avais péri sur cette plage, tous mes maux eussent été finis, mais Angatch' m'en réservait d'autres pour les premiers moments de ma convalescence.



« Le jour ne tarda pas à paraître : une vieille femme qui venait puiser de l'eau me vit ; elle s'approcha croyant que j'étais endormi, mais dès qu'elle aperçut des taches de sang sur le sable, saisie d'horreur elle recula et allait se retirer, quand me regardant avec plus d'attention elle me reconnut pour son ancien maître. C'était Vouloumanoure, vieille esclave que j'avais affranchie en récompense des longs services qu'elle avait rendus à ma famille. Dès qu'elle se fut assurée que mon cœur battait encore et que mon souffle n'était pas entièrement éteint, elle laissa là son bambou<sup>1</sup> et courut chercher son fils, jeune pêcheur qui me transporta dans la misérable cabane qu'ils habitaient ensemble à quelques pas de la rivière.

« Vouloumanoure avait entendu le bruit du combat d'Yvondrou et se doutait du carnage que l'on y avait fait. Ne me croyant pas en sûreté chez elle, elle ne voulut pas m'y laisser ; après avoir fait jurer à son fils qu'il garderait le secret, elle l'aida à me transporter dans sa pirogue et me conduisit chez son frère, pauvre Ampanire qui demeurait à quelques lieues de là.

« Vouloumanoure était née dans le pays des Sakalaves du sud et connaissait, comme toutes les femmes de cette nation guerrière, les plantes utiles aux blessés. Aussitôt que nous fûmes arrivés chez son frère, elle m'étendit auprès d'un grand feu sur une natte qu'elle avait eu soin de couvrir de ses vêtements les plus propres, dans la crainte que mes plaies ne s'envenimassent ; ensuite elle alla chercher dans le bois les médicaments qui m'étaient nécessaires ; à son retour, elle essaya de me faire avaler quelques gouttes d'une infusion de safran mêlé avec des gommés et des plantes dont elle connaissait les vertus et qui réussirent en peu de temps à me rappeler à la vie.

---

<sup>1</sup> C'est avec de longs et gros bambous que les Malgaches puisent de l'eau ; ces vases ont quelquefois douze pieds de long, et sont d'une contenance si grande que des navires qui n'avaient pas assez de pièces à eau ont pu compléter leurs provisions en s'en servant.

« Pendant mon séjour chez l'Ampanire, j'étais sans cesse occupé de ma famille et de mes malheureux compagnons restés entre les mains des Anta-Yvondrou. Les douleurs que me causaient mes blessures encore ouvertes n'étaient rien auprès de l'inquiétude que j'éprouvais sur le sort des deux êtres qui m'étaient chers ; j'étais éloigné d'eux depuis longtemps, je n'avais pas de leurs nouvelles, et mon état de souffrances ne me permettait pas de penser à les rejoindre ; des songes horribles m'épouvantaient toutes les nuits et venaient encore accroître mes chagrins ; je voyais toujours dans mes rêves des chairs palpitantes et des yeux qui roulaient comme ceux des mourants.

« Le fils de Vouloumanoure venait souvent me voir ; il m'apprit que Sialan était caché dans les bois des environs ; je le priai de lui faire parvenir quelques mots que j'écrivis sur une feuille de bananier avec la pointe de ma zagaïe.

« Peu de temps après, c'était au milieu d'une nuit orageuse, le craquement de la foudre venait d'éveiller mon vieil hôte et sa sœur, la pluie résonnait en tombant sur les feuilles sèches qui couvraient notre cabane, et la hideuse chauve-souris, que les éclairs effrayaient, battait des ailes et poussait son cri sinistre. Plusieurs coups que nous entendîmes frapper à la porte me firent tressaillir ; j'avais l'idée que ce ne pouvait être qu'un message de mort ; mais Vouloumanoure reconnut la voix de son fils et se hâta d'ouvrir.

« Le pêcheur était accompagné d'un vieillard ; c'était Sialan que le chagrin avait rendu méconnaissable. À son abord sombre et glacé, à ses yeux ternes et rougis par les pleurs, je devinai qu'il avait à m'annoncer quelque grand malheur, car il n'avait jamais été ambitieux, et la perte du pouvoir auquel il attachait peu de prix n'avait pas pu l'affliger de la sorte. Je n'osais pas l'interroger, mais lui-même m'adressant la parole me dit :

“Aiguise le fer de la zagaïe, car le désir de la vengeance est le seul sentiment qui puisse désormais te donner la force de supporter la vie. Je vivais retiré près de Tamatave depuis que mon perfide collègue m'en eut fait chasser ; là quelques amis

qui m'étaient secrètement attachés me rendaient compte de ce qui s'y passait ; ils m'apprirent ton expédition d'Yvondrou, mais la joie qu'elle me causa ne fut pas de longue durée. René, avide du sang des Malates, n'eut pas de peine à trouver l'occasion de le répandre ; ton parent gagné par ses émissaires, sacrifiant à l'avarice son honneur et le souvenir de tes bienfaits, consentit à leur livrer ta famille en échange de quelques marchandises d'Europe.

“Les victimes traînées à Tamatave furent réunies à tes fidèles Zafféraminiens et à quelques guerriers d'Antscianac, faits prisonniers à Yvondrou, et le soleil du lendemain éclaira une scène d'horreur.

“René avait fait transporter le corps de son frère dans la plaine de Taniou. C'est là, près de son mausolée, que les prisonniers furent conduits. La plupart des Betsimsaracs, qui révéraient et chérissaient ma fille, firent tout ce qu'ils purent pour la sauver ; les blancs, touchés de compassion pour les innocents qu'on allait immoler, offrirent à René des sommes considérables pour les soustraire à la mort, mais le tyran fut inflexible ; il ordonna aux Miangourandes de frapper ton fils. Le pauvre enfant fut massacré dans les bras de sa mère, qui bientôt tomba elle-même percée de plusieurs coups de zagaïes. Quatorze personnes, parmi lesquelles se trouvaient plusieurs de nos parents et de nos amis, furent ensuite sacrifiées aux mânes de Fiche. Jean René, vêtu d'un habit de fête, triomphait au milieu des morts.

“Je ne fus informé de ces cruautés que le soir ; si j'avais connu plus tôt mon malheur, je serais allé m'offrir aux coups des bourreaux et j'aurais partagé le sort des victimes ; cependant, je profitai de l'obscurité de la nuit pour me traîner auprès d'elles ; mes jambes fléchissaient et j'étais forcé de m'appuyer sur quelques amis qui m'avaient promis de m'aider à enlever ces corps chéris pour leur donner la sépulture ; mais je n'eus pas même cette consolation, car le sanguinaire René avait placé des gardes auprès d'eux. Ils nous empêchèrent d'en

approcher ; ces soldats étaient des Betsimsaracs à qui j'avais fait du bien lorsque j'étais chef ; je les suppliai tant que mes larmes les touchèrent ; ils consentirent à me donner des cheveux de la femme et de ton enfant ; aie toujours devant tes yeux ces tristes restes de ta famille assassinée, porte-les toujours sur ton cœur ; puisse ce talisman te préserver des pièges des méchants ! puisse sa vue et les pensées qu'elle produira t'inspirer le courage de vivre pour nous venger ! Moi, vieillard faible et inutile, étranger désormais sur la terre où je suis né, je mourrai errant et misérable, car le sang des anciens Malates est à jamais tari." »

Simandré, dont je partageais l'émotion, ouvrit son sim'bou et détacha un sachet de soie bleue qu'il portait sur sa poitrine ; c'était le dernier présent de son beau-père, il renfermait une partie des restes précieux de ceux qu'il avait aimés.

Après que le chasseur les eut couverts de ses baisers et de ses larmes, il se leva, me fit un signe d'adieu et disparut bientôt entre les arbres. Il se rendait à Amboudéhar pour engager Fouhirandre à s'opposer au passage de l'armée de Jean René.

## CHAPITRE XV.

**Chasse au bison. – Départ de Maroussic. – Riant aspect du pays. – Village et port de Manourou. – Commerce qui s’y fait avec Maurice et Bourbon. – Le chef Fouhi et sa religion. – Entrée dans le territoire des Antatschimes. – Le chef Fouhirandre. – Ordre de l’armée. – Village de Taleva-lahé. – Arrivée à Amboudéhar. – Réception au son du cor. – Le pont-levis. – Entrée au conseil de Fouhirandre. Portrait du vieux chef. – Apparente soumission des Antatschimes. – Attaque soudaine et impétueuse de Fouhirandre. – Déroute de l’armée. – Simandré dans la mêlée. – Le voyageur rejoint René à Ombémadinic. – Pertes de l’armée. – Bravoure des Bétanimènes et des Betsimsaracs. – On traverse les villages de Mahitzzy, Zaza-kout, Benguy-mahia. – Le Mangourou. – Amboua-massiac, Azon-lahé, Ranouvola, Raharaha, Ompissa. – Descente en pirogue jusqu’à Mananzari.**

Le chant des coqs sauvages (*akoho ala*) éveilla bientôt les Malgaches qui se disposèrent à entrer en chasse ; la fatigue de la nuit et le souvenir du chasseur noir, dont le récit touchant m’avait profondément attristé, m’empêchèrent d’y prendre beaucoup de part.

Plusieurs bisons furent lancés et poursuivis par nos chiens, mais un seul tomba sous les coups des chasseurs. Cet animal ne diffère pas des autres bœufs de Madagascar ; cependant je lui trouvai les cornes plus courtes, le poil plus lisse, les crins plus

longs et mieux fournis ; quand il est excité par les chiens, son œil devient ardent et féroce. Sa chair est maigre, sèche et coriace.

Nous rentrâmes de bonne heure à Maroussic ; je me gardai bien de parler à Jean René de ma rencontre de la forêt ; il m'annonça que nous partirions le lendemain pour Manourou, les Affravarts ayant rempli tous leurs engagements envers lui. Il était déjà tard lorsque nous quittâmes Maroussic pour nous rendre à Manourou qui n'en est qu'à une journée de marche au S.-O.

Nous suivîmes encore la côte et nous eûmes bientôt dépassé la forêt de Maroussic qui s'étend dans une autre direction que celle où nous étions. Je m'aperçus que le pays dans lequel nous entrions ne ressemblait pas à celui que nous venions de traverser. Nous avions devant nous des plaines immenses et des marais couverts de riz ; l'eau des rivières était jaune comme les terres où elles coulaient, et leurs bords, dégarnis d'arbres, n'étaient couverts que de quelques herbes courtes qui semblaient n'y croître qu'avec peine ; les campagnes n'étaient pas mieux boisées que le rivage. Je voyais beaucoup de villages dont les maisons me paraissaient nombreuses et mieux construites que celles des Bétanimènes ; des plantations de cannes à sucre et de tabac, des champs de maïs, de choux, d'ognons, annonçaient que les peuplades que j'allais visiter avaient quelques idées d'agriculture.

Jean René, certain d'être bien accueilli à Manourou dont le chef était son ami, se disposa à y aller coucher ; mais il nous fallut beaucoup de temps pour gravir avec nos bagages le rocher escarpé et presque inaccessible au sommet duquel ce village est bâti.

Le district de Manourou est peu considérable ; son mouillage est très mauvais, sa passe étroite et difficile est entourée de brisants dont l'aspect fait frémir ; cependant les récoltes des environs étant abondantes, quelques bâtiments de Bourbon et de Maurice s'exposent à mouiller sur un fond de

corail où ils perdent souvent des ancres, pour enlever le riz, la cire, le tabac et la gomme copal, qu'on obtient là pour des marchandises de peu de valeur. Le riz que l'on traite à Manourou est très blanc et de bonne qualité ; c'est le plus beau de Madagascar et le plus estimé des marchands.

Avant d'entrer à Manourou, l'armée fit halte dans une grande plaine marécageuse où Jean René reçut un messenger du chef Fouhi. Une demi-heure après, nous étions au village de Manourou, situé sur la rive droite de la rivière du même nom. C'est la résidence du chef. Un autre village est bâti sur une montagne près de la mer et sur la rive gauche ; c'est sur cette montagne que sont construites les cases de traite des Européens.

Jean René voulant passer la nuit dans ce dernier village, où l'air est plus salubre que dans les marais, nous traversâmes la rivière en pirogues.

Le chef, nommé Fouhi, vint nous faire une visite. C'était un petit vieillard abruti par l'usage immodéré qu'il faisait de l'arak ; il ne manqua pas de nous montrer, ainsi qu'il le faisait à tous les étrangers qui s'arrêtaient dans son village, un gobelet d'argent qu'il conservait comme une relique, n'osant pas s'en servir dans la crainte d'altérer le brillant du métal ; il le tenait de M. Boucher, père de Jean René, devenu son frère de serment, pendant qu'il voyageait à Madagascar pour la Compagnie des Indes.

La nièce du chef l'accompagnait ; cette femme, nommée Calou, était célèbre par sa beauté et par ses aventures : elle avait plus de trente ans au moment où je la vis, et cependant elle était remarquable encore par ses formes admirables et qui rappelaient les lignes élégantes et pures des statues antiques. Elle était veuve d'un vieux négociant arabe que le commerce avait conduit à Madagascar.

Nous étions chez les Antatschimes et nous allions entrer, en quittant Manourou, sur les terres de Fouhirandre, principal chef de cette peuplade.

Nous ne restâmes qu'un jour à Manourou. En quittant ce village, nous fîmes route au sud. Fouhirandre, quoique très âgé, aimait encore la guerre ; il était redouté des Malgaches et surtout des Bétanimènes qu'il avait attaqués et vaincus plusieurs fois. L'accueil qu'il venait de faire à trois envoyés d'Émirne, chargés par Radama de demander sa soumission, donnait lieu de croire qu'il était disposé à lui résister : après avoir brûlé en leur présence le pavillon qu'ils avaient ordre de lui donner, il avait fait zagaïer les deux messagers plus âgés et renvoyer l'autre à Tananarivo pour rendre compte des résultats de leur mission.

Jean René, qui s'attendait à un combat, eut soin de visiter les armes et de les faire charger avant le départ. L'armée marchait dans le même ordre que pour l'attaque de Maroussic ; les volontaires du Grec Nicolle, qui, nouveau Léonidas, avait choisi le poste le plus périlleux, servaient d'éclaireurs et précédaient l'avant-garde composée d'Hovas et commandée par Ratef ; les Affravarts, divisés en deux détachements, marchaient en tirailleurs et couvraient ses flancs ; Jean René se tenait à l'arrière-garde où il avait conservé une compagnie d'élite de la division hova pour résister au premier choc de l'ennemi en cas de surprise, si, tournant la position, il venait attaquer les derrières. L'armée n'allait pas vite ; on était forcé de faire souvent des haltes ; les Malgaches, n'étant pas assez vêtus, souffraient beaucoup de la pluie qui tombait continuellement. Après avoir fait environ une lieue au S.-O., nous nous arrêtâmes au village de Taléva-lahé<sup>1</sup>, à l'entrée de la forêt de Fandrona ; le chef de ce village, nommé Labavat, nous offrit du miel et des bananes.

---

<sup>1</sup> C'est le nom du mâle de la poule d'eau de Madagascar.



Après une demi-heure de repos, nous continuâmes notre route au sud pendant une heure environ dans la forêt de Fandrona ; nous entrâmes ensuite dans des plaines fertiles couvertes de villages et de plantations de riz, de maïs et de tabac ; nous couchâmes dans le plus considérable de ces villages, que les Malgaches nomment Filoufac ; il est situé à un quart de lieue environ dans le sud de la forêt ; ses cases sont grandes et plus solidement construites que celles du nord.

Le lendemain, au point du jour, nous partîmes du village, et après avoir marché pendant quatre heures dans la même direction que la veille, nous aperçûmes Amboudéhar.

Amboudéhar, situé sur la rive droite du Mangourou<sup>1</sup>, ne diffère pas des autres villages malgaches ; ses vastes magasins à riz et la maison du chef sont seuls remarquables ; les fortifications qui entourent ce village annonçaient qu'il avait été construit par un guerrier. Il était défendu par un fossé profond et par un triple rang de palissades garnies de raquettes.

Les sons du cor qui partirent du fort m'étonnèrent lorsque nous fîmes notre entrée dans la ville, car c'était pour la première fois que j'entendais cet instrument à Madagascar. Les maisons étaient presque toutes abandonnées, ce qui nous porta à croire que tous les hommes propres au combat s'étaient retirés dans la place. Jean René, après avoir choisi des positions et placé des postes, envoya Ratef et Ratsi-atou en parlementaires auprès de Fouhirandre ; je demandai à les accompagner, ce qui me fut accordé.

Lorsque nous nous présentâmes aux portes du fort, le cor se fit encore entendre, et peu d'instants après un Malgache parut à une large meurtrière pratiquée dans une espèce de guérite qui dominait la palissade extérieure.

---

<sup>1</sup> Le Mangourou prend sa source au N.-O. dans les montagnes d'Ancove ; l'un de ses bras passe dans les montagnes des Antatschimes qui sont situées dans le S.-O. de la ville d'Amboudéhar.

Dès qu'il connut l'objet de notre mission, il fut en rendre compte au chef qui donna l'ordre de nous recevoir. On abattit sur le fossé un pont-levis, si l'on peut donner ce nom à un faible châssis composé d'un cadre garni de feuillages, sur lequel nous passâmes ; on nous fit traverser une cour spacieuse où étaient un grand nombre de Malgaches armés de fusils et de zagaïes ; au bout on voyait une case étroite et élevée surmontée d'une espèce de donjon ; là demeurait le chef ; on nous y fit monter par une échelle qui servait d'escalier.

Fouhirandre présidait alors son conseil composé de plus de vingt guerriers ; une chaise en bois grossièrement sculptée lui servait de trône, un esclave à genoux tenait au-dessus de sa tête un parasol à carreaux blancs, bleus et rouges. Ce chef était aussi noir qu'un Cafre ; ses yeux louches et faux donnaient à son visage balafre une expression dure et repoussante. Il n'était pas mieux vêtu que le plus pauvre des Malgaches ; un mauvais seidik de grosse toile le couvrait depuis les genoux jusqu'à la ceinture ; son sim'bou, de la même étoffe, déjà usé, n'était pas assez grand pour le couvrir entièrement et laissait voir de larges cicatrices sur sa poitrine velue ; il avait une barbe grise épaisse, et sa tête était couverte d'une forêt de cheveux laineux ; il paraissait avoir au moins soixante ans et était encore robuste, quoiqu'il eût passé la plus grande partie de sa vie à la guerre. Ce chef était aimé des Antatschimes, qu'il traitait plutôt comme des camarades que comme des sujets ; il leur distribuait toujours le butin qu'il rapportait de ses expéditions et ne gardait de son propre bien que ce qu'il lui fallait pour vivre. Il était d'une sobriété assez rare chez les Malgaches ; la plupart du temps, un peu de riz suffisait à ses besoins.

Non-seulement Fouhirandre ne se leva pas pour recevoir les officiers hovas, mais il ne daigna pas même répondre à leur salut ; il chargea l'un de ses ministres de s'expliquer avec eux. Il eut pour moi plus d'égards, sans doute parce que j'étais un blanc, car il m'invita à m'asseoir près de lui sur un petit tabouret ; sa sœur qu'il avait fait appeler nous servit d'interprète : elle était fille d'un blanc et avait résidé plusieurs

années à l'île de France où elle avait appris le français ; un fils qu'elle avait eu d'un médecin de cette colonie est aujourd'hui grand-juge à Foulpointe ; il s'appelle Henri Senec du nom de son père<sup>1</sup>.

Après de longues discussions, Ratef et Ratsi-atou se retirèrent ; ils paraissaient satisfaits de leur entrevue. Je restai à dîner avec le chef qui avait fait beaucoup d'instances pour me retenir et qui chargea sa sœur de nous apprêter un repas créole.

Jean René m'annonça, lorsque je rentrai, que Fouhirandre avait consenti à reconnaître l'autorité de Radama ; en effet le lendemain ce chef parut au kabar qu'on avait réuni sur la place ; il n'était suivi que d'une faible escorte. Lorsqu'il se retira après les cérémonies du serment, Jean René ordonna aux Betsimsaracs de faire une décharge de mousqueterie, mais une balle, qui se trouvait sans doute par hasard dans l'un des fusils, traversa la cuisse d'un jeune homme qui marchait auprès du chef d'Amboudéhar.

Ce fut le signal d'un combat terrible qui ne tarda pas à s'engager ; Fouhirandre, croyant ou feignant de croire qu'on avait voulu l'assassiner, se mit à la tête de ses troupes qui sortirent du fort et nous attaquèrent avec tant de furie que les Hovas eux-mêmes, culbutés par le premier choc, furent forcés de battre en retraite.

Jean René se hâta de prendre la fuite et perdit une grande partie de ses bagages. J'aperçus Simandré dans la mêlée ; il faisait un carnage affreux et cherchait des yeux le général en chef qui n'était déjà plus à portée de sa carabine. Quoique je n'eusse rien à craindre de Fouhirandre, je regrettais de n'avoir

---

<sup>1</sup> On a dit que Henri Senec était un affranchi de l'île Maurice ; c'est, comme on le voit, une erreur. Ce jeune homme, que l'on a représenté comme détestant les Français, est, au contraire, un de leurs plus chauds partisans et a su se faire aimer de tous les Européens qui habitent Foulpointe.

pas pu suivre l'armée ; mais la case que j'habitais se trouvant à l'une des extrémités du village, je n'eus pas le temps de réunir mes maramites. Je fus donc obligé d'avoir recours à la sœur du chef qui était restée presque seule dans le fort, car les Antatschimes étaient encore à la poursuite de l'armée de Jean René. Cette femme me procura une mauvaise pirogue dans laquelle je traversai le Mangourou ; après avoir marché jusqu'au soir vers le sud, en suivant la rive gauche du Mangourou, je m'arrêtai pour coucher au village de Ratsar-Zanaar, où je me décidai à attendre des nouvelles de l'armée.

Ratsar-Zanaar, situé sur la rive gauche du Mangourou, est un petit village qui ne contient pas plus de trente cabanes, et dont les environs sont couverts de rizières.

Le jour suivant un maramite que j'avais envoyé à la découverte de l'armée de René étant venu m'annoncer qu'elle était campée près du village de Ombé-madinic (le petit-bœuf), je quittai Ratsar-Zanaar vers midi, et je marchai jusqu'au soir à l'ouest, en suivant toujours la rive gauche du Mangourou ; je rencontrai les avant-postes de l'armée où je pris un guide qui me conduisit à Ombé-madinic.

Ce village est composé d'environ soixante cases ; c'est un chef-lieu de district ; la pente des montagnes des Antatschimes commence à s'y faire sentir.

J'appris là que les pertes de l'armée étaient considérables ; mais les Hovas et les Affravarts seuls avaient souffert ; car les Betsimsaracs et les Bétanimènes avaient fui avec tant de vitesse que les balles n'avaient pu les atteindre.

Le 12 juillet nous nous mîmes en marche vers l'ouest dans les montagnes et nous nous arrêtâmes au petit village de Mahitzy, situé sur la rive gauche du Mangourou ; nous continuâmes à marcher jusqu'au soir dans la même direction, et le soleil était couché quand l'armée campa près du village de Zaza-kout où nous passâmes la nuit.

Le village de Zaza-kout est situé sur la rive gauche du Mangourou ; ses cases sont petites et malpropres ; ses habitants, sans industrie comme tous les montagnards antatschimes, ne vivent guère que de lait et de fruits ; les bananes y sont très abondantes.

Le 13, nous levâmes le camp et nous arrivâmes pour dîner au village de Benguy-mahia où je vis beaucoup de chèvres d'une petite espèce que l'on appelle cabris aux îles Maurice et Bourbon ; leurs cornes sont courtes, leur poil est ras, et presque toujours de couleur fauve ; elles donnent très peu de lait. Benguy-mahia signifie chèvre-maigre.

Après un instant de repos, nous suivîmes un bras du Mangourou qui court au sud-est ; nous arrivâmes la nuit au village de Voulou-mas où nous couchâmes.

Le 14, nous marchâmes au sud-ouest et nous campâmes pour dîner au village d'Amboua-massiac (ou chien dangereux), situé sur la rive droite du Mangourou ; d'Amboua-massiac, nous suivîmes toujours au sud le cours du Mangourou. Nous nous arrêtâmes pour la nuit près de Vouï-bé (beaucoup de montagnes), village situé sur la rive droite du Mangourou, et plus grand que tous ceux que nous avons rencontrés jusqu'alors dans les montagnes des Antatschimes.

Nous traversâmes le Mangourou dès qu'il fit jour, et après avoir marché au sud jusqu'à une heure environ, nous fîmes halte un instant au village d'Azon-lahé, ou du tambour.

Le soir nous rencontrâmes de belles cascades formées par la rivière de Mananzari ; c'est près de ces cascades qu'est situé le grand village de Ranou-vola, ou eau d'argent ; nous y couchâmes.

Le 16, nous suivîmes le cours de la rivière de Mananzari, qui se dirige au sud-est ; nous nous arrêtâmes vers une heure au village de Raharaha et nous campâmes le soir près du village de Fihiratse, ou de la veillée.

Le 17, nous continuâmes à marcher au sud-est, nous dînâmes au village de Monhali ; le soir nous arrivâmes à Ompissa, ou la chanteuse.

Le chef du village nous apprit que la rivière de Mananzari était navigable en pirogue jusqu'à la côte. Jean René donna l'ordre au major Ratsiatou de nous rejoindre à Mananzari, et le prince Ratef ayant remis le commandement à cet officier, nous nous embarquâmes tous les trois dans une grande pirogue et nous descendîmes la rivière, sans nous arrêter, jusqu'à Mananzari<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Ce nom, qui signifie : qui a du bonheur, a été sans doute donné à ce village, parceque les Zafféraminiens y sont influents ; leur présence est réputée un bonheur chez les naturels qui ont une foi entière en leur puissance surnaturelle.

## CHAPITRE XVI.

**Mananzari et son mouillage. – Visite à l'établissement du capitaine Arnous. – Mahéla, et son commerce de riz. – Départ pour le pays des Ranoumènes. – Île Karmichouk. – Dispersion subite des Ranoumènes. – Arrivée à Namour. – Accueil du chef de ce village. – Faraon. – Présage funeste pour les Malgaches. – L'armée manque de vivres. – Le voyageur se rend seul à Faraon pour traiter des provisions. – Description de Faraon. – Résolution de Dianansaïe ; dialecte particulier de son peuple. – L'armée continue sa route en brûlant les villages des Antaymours.**

Le village de Mananzari, où nous arrivâmes très tard dans la soirée, est situé sur la rive droite et à deux portées de fusil dans le nord-est de la rivière. Son mouillage est très loin de la terre et n'est pas sûr, quoiqu'il soit abrité par une pointe de sable couverte d'arbres.

Le lendemain de notre arrivée à Mananzari, j'allai visiter une plantation de cafiers, faite depuis peu de temps par le capitaine Arnous ; la beauté de ces arbres m'étonna ; elle pouvait donner une idée de la végétation à Madagascar, car ils étaient aussi avancés que ceux que j'avais vus à l'île Bourbon, quoiqu'ils n'eussent que la moitié de leur âge.

Le 20, je me rendis à Mahéla, petit village situé à dix lieues environ dans le nord de Mananzari, près de la mer, et qui ne vaudrait pas la peine qu'on en parlât si quelques Français,

attirés par les belles récoltes de riz que produit son territoire, ne s'exposaient pas aux plus grands dangers pour l'exporter. Le mouillage entouré d'écueils est à plus d'une lieue du rivage, et un capitaine assez courageux pour y jeter une ancre doit s'estimer très heureux quand il ne la perd pas ; car les bâtiments, ballottés sans cesse par les vents et les courants, brisent souvent leurs chaînes, et s'ils ne sont tenus que par un câble, il est bientôt coupé par le corail dont le fond est parsemé.

Revenu le 21 à Mananzari où l'armée resta quatre jours, je me décidai à visiter le pays des Ranoumènes et je quittai Mananzari en pirogue, accompagné d'une femme du pays nommée Rava, après avoir promis à Jean René de le rejoindre à l'embouchure de la rivière de Namour.

Après un trajet d'une heure au S.O. nous abordâmes à Karmichouk, grande île située sur la rivière de Mananzari. Elle est assez fertile en riz, mais on n'y voit pas un seul arbre ; le peuple qui l'habite se nomme Ranoumène, ce qui signifie eau rouge ; ses mœurs sont plus douces que celles des Antatschimes dont il est tributaire ; il est pasteur et pêcheur.

Les Ranoumènes sont petits, mais bien faits ; leur physionomie annonce le calme et la douceur ; ils ont beaucoup moins de cheveux et de barbe que les Antatschimes ; leur organisation physique paraît aussi plus délicate.

Aussitôt qu'ils eurent appris mon arrivée, ils m'apportèrent des vivres en abondance ; les uns étaient chargés de riz et de fruits, d'autres me donnaient, pour quelques grains de verre, des paniers pleins de chapons, des œufs, du poisson et des carottes d'excellent tabac. Je continuais mes échanges quoique la nuit fût déjà avancée, quand un coup de fusil que nous entendîmes les dispersa comme une volée d'oiseaux ; mes hospitaliers Ranoumènes s'enfuirent épouvantés, s'élancèrent dans leurs pirogues et laissèrent en un instant le village désert.

Le coup de fusil qui leur avait causé tant de frayeur était parti d'une grande pirogue qui côtoyait l'île ; elle était conduite



par un seul homme que mes maramites reconnurent : c'était un miangourande de Jean René nommé Béniola, il aborda bientôt et nous raconta qu'ayant été envoyé devant l'armée avec la pièce de campagne, la frayeur l'avait saisi en se trouvant seul la nuit dans un pays étranger, où il n'apercevait pas d'habitation, ce qui l'avait décidé à tirer un coup de fusil.

Lorsque nous partîmes de Karmichouk l'île était encore abandonnée, les pacifiques Ranoumènes s'étaient cru sans doute attaqués la veille par toutes les forces de Jean René. Nous laissâmes notre pirogue sur la rive gauche et nous gagnâmes la côte que nous suivîmes au S.O. jusqu'à un petit village d'Ampanires.

La nuit s'approchait lorsque nous arrivâmes à un second village d'Ampanires situé à l'embouchure de la rivière de Namour et près duquel je rejoignis l'armée ; les habitants nous procurèrent des pirogues avec lesquelles nous remontâmes. Après un trajet d'une heure à l'ouest, nous aperçûmes Namour située sur la rive gauche de la rivière de ce nom qui prend sa source dans les montagnes des Antatschimes, et bâtie sur une montagne de terre rouge ; c'est le premier grand village du pays des Anta-ymours<sup>1</sup> que l'on rencontre en allant dans le sud. Les campagnes de ce pays sont aussi nues que celles que l'on rencontre en allant de Maroussic à Manourou, le terroir est le même ; on n'y voit que quelques cocotiers et des orangers dont les fruits sont délicieux. Les maisons de Namour sont plus élevées et plus solides que celles des autres villages malgaches, mais elles sont moins propres et moins aérées.

Le chef de Namour vint nous recevoir au pied de la montagne, et nous accompagna jusque dans le village ; en abordant René il se prosterna à la manière des Orientaux ; chaque fois qu'il passait devant nous il se tenait courbé et fixait ses yeux à terre ; ses officiers faisaient de même. Jean René fut

---

<sup>1</sup> *Ymours*, signifie : les Maures, les Arabes.

content de l'accueil des habitants de Namour, et, après avoir exigé du chef le serment de fidélité à Radama, il se dirigea sur Faraon.

Ce village n'étant qu'à une journée de marche de Namour, nous espérions que l'armée trouverait sur la route assez de vivres pour s'y rendre, et que nous pourrions y coucher le soir même ; nos prévisions ne se réalisèrent pas : tous les villages où nous passions étaient abandonnés, et le pays dépourvu de subsistances ; on n'y voyait pas un seul bœuf.

Cette émigration des habitants à l'approche de l'armée inquiétait René qui supposa que les Anta-ymours s'étaient concentrés à Faraon dans l'intention de se défendre.

Parti le 28 au matin de l'embouchure de la rivière de Namour et suivant la côte au S.O. nous nous arrêtâmes vers midi près d'une petite rivière où il n'y a que quatre ou cinq cases d'Ampanires ; jusqu'au soir l'armée suivit la même direction et campa sur le rivage.

Le lendemain 29 elle prit position près de la rivière de Faraon.

Faraon, bâti sur une grande île à peu près au centre de la rivière, est fortifié et peut contenir huit cents cases. Nous n'en étions pas à plus d'une demi-lieue. L'esprit des Malgaches fut ici frappé d'un présage qu'ils considérèrent comme sinistre : plusieurs vaches noires, que les Anta-ymours, après avoir tué leurs veaux, avaient laissées dans la savane où nous étions campés, couraient çà et là, et beuglaient pour les appeler.

L'eau de la rivière étant saumâtre, quelques Betsimsaracs, qui s'étaient éloignés du camp pour en chercher de potable, revinrent tout épouvantés annoncer une nouvelle qui avait accru encore la frayeur des soldats de René ; ils avaient trouvé un ruisseau d'eau limpide, que les Ombiaches avaient entouré de fanfoudis, dont les effets devaient, disaient-ils, causer la mort de ceux qui seraient assez téméraires pour en approcher ; ils avaient vu les ravines ou feuilles qui servent aux enchantements

suspendues au-dessus de la source où étaient aussi déposés des chiens et des veaux morts, offerts en sacrifice à Angatch'.

Les Malgaches n'ayant plus de riz étaient obligés de vivre de racines qu'ils faisaient bouillir. Jean René manquait de forces pour attaquer le second village des Anta-ymours où s'était réfugiée une grande partie de la tribu. D'ailleurs il eût fallu du temps pour construire des pirogues ou des radeaux, et le découragement commençait à s'emparer des soldats.

Je proposai à René d'aller acheter des vivres à Faraon, où ma qualité de blanc me mettait à l'abri de toute insulte. J'étais curieux de connaître ce village, le plus considérable du pays des Anta-ymours après Matatane. Une chose m'embarrassait : je n'avais pas de pirogue et il eût fallu plus d'un jour pour en faire une ; les miangourandes, à qui je promis une récompense, eurent bientôt levé cette difficulté ; ils découvrirent une petite pirogue cachée dans un bois des environs et me l'apportèrent quelques heures après.

Aucun Malgache ne voulut m'accompagner à Faraon ; la femme de la tribu des Zafféraminians, que j'avais amenée de Mananzari et qui connaissait les usages des Anta-ymours pour avoir déjà voyagé dans leur pays, consentit à me suivre et à me servir d'interprète.

Je brisai une caisse de sapin pour faire deux pagaïes, et Rava et moi nous nous embarquâmes avec de la poudre, des piastres d'Espagne et de la toile. La pirogue étant légère, nous n'eûmes pas de peine à la conduire jusqu'à l'île où les avant-postes de l'ennemi nous arrêtaient. On envoya un officier auprès du chef ; il revint un moment après nous annoncer qu'il nous était permis d'entrer dans la place.

Le village de Faraon était assez bien fortifié, les palissades en étaient longues et leurs extrémités terminées en pointe ; je remarquai pour la première fois à Madagascar des chevaux de frise.

Le chef était un jeune homme appelé Dianansaïe ; il me reçut assez bien, mais après que Rava lui eut expliqué que j'étais étranger aux affaires malgaches, et que le commerce et la curiosité m'avaient seuls conduit dans son pays, il devint encore plus affable ; il me permit d'acheter dans la ville tous les vivres dont j'avais besoin. Je lui fis cadeau d'une pièce de toile et d'un peu de poudre, et je m'établis dans la case où les habitants, prévenus que je voulais acheter du riz et des poules, ne tardèrent pas à m'en apporter. Ils ne voulaient les échanger que contre de la poudre, ce qui prouvait qu'ils étaient disposés à se battre. Je ne pus traiter que deux sacs de riz, ma pirogue n'étant pas assez grande pour recevoir une charge plus forte.

Avant de quitter Faraon, je parcourus le village que je trouvai beaucoup plus grand que Namour, mais construit de la même manière. Les rues étaient encombrées d'hommes armés, et la palissade me parut renfermer au moins dix mille hommes ; c'était beaucoup, la population de l'île entière n'étant pas de plus de trois millions d'âmes.

En prenant congé du chef, je lui demandai s'il désirait faire savoir quelque chose à Jean René. « Dis-lui, me répondit-il, que je ne refuse pas de reconnaître l'autorité de Radama, mais que je ne veux pas que ses soldats viennent occuper mon pays, car je suis capable de le défendre moi-même. Qu'il vienne attaquer Faraon, et il verra si les Anta-ymours savent aussi bien se servir de la zagaïe que du manpila ! » Dianansaïe prononça ces paroles avec tant d'intention et d'énergie que je remarquai plus son accent que celui des autres Anta-ymours que j'avais entendus parler. Les gens de cette tribu parlent l'idiome malgache, mais ils ont un dialecte particulier et une prononciation différente ; ils traînent les dernières syllabes des mots et chantent leurs phrases comme un récitatif.

Jean René fit distribuer à ses soldats le riz que j'avais rapporté, et, se voyant forcé d'abandonner Faraon, il marcha dès le lendemain sur Matatane, après avoir donné à ses officiers l'ordre d'incendier tous les villages des Anta-ymours qu'ils

rencontreraient. J'en vis brûler un assez grand nombre avant d'arriver à l'embouchure de la rivière d'Itapoul où nous nous arrêtâmes un instant. À midi, nous étions sur le bord de la rivière de Matatane.

## CHAPITRE XVII.

**Rivière et village de Matatane. – Honteuses coutumes des Anta-ymours importées par les Arabes. – Leur respect pour l'autorité des chefs. – Différence des épreuves subies dans les procès criminels suivant les localités. – Épreuve du flot de la marée au Fort-Dauphin. – Exposition aux caïmans chez les Anta-ymours. – Histoire de la jeune Rakar, accusée de relations criminelles avec un esclave. – Courage héroïque de la jeune fille. – Issue de l'épreuve épouvantable qu'elle subit.**

La pointe de Matatane s'avance dans le sud assez loin dans la mer ; les Malgaches disent qu'elle a été formée par un bras du géant ennemi des Malgaches, qui fut coupé par Dérafif, leur génie protecteur.

Nous remontâmes en pirogues la rivière de Matatane et nous arrivâmes, après un trajet d'une heure et demie, au N.-O., au village de ce nom, situé sur une grande île près de la rive droite. Il est composé d'environ huit cents cases solidement construites, et fortifié à la manière du pays. Matatane est la capitale des Anta-ymours et la résidence du chef ; sa population est moins considérable que celle de Faraon.

Ratsimitouvion, alors leur chef, fut déposé peu de temps après ; il passait pour un homme avare, ivrogne et cruel. Tous les étrangers qui avaient voyagé dans son pays se plaignaient de sa mauvaise foi. Il nous reçut cependant très bien, parcequ'il avait alors besoin de l'appui du roi des Hovas dont il était le frère de serment ; c'était lui qui fournissait au prince des

secrétaires et des pages, et il avait depuis fort longtemps reconnu sa suzeraineté.

À Matatane, je remarquai à la suite des troupeaux, comme je l'avais déjà fait à Namour, une vache plus belle et mieux soignée que les autres ; elle était grasse, son poil était court, propre et luisant ; ses cornes étaient ornées de guirlandes de fleurs et de plantes odorantes, que le pâtre avait soin de renouveler tous les soirs quand il revenait du pâturage.

Je demandai à la femme zafféraminiane qui me servait de cicérone et d'interprète, car je ne savais pas encore le malgache, à quoi cet animal servait. « Aux plaisirs du maître, me répondit-elle ; chaque chef de famille a la sienne. Quand un Anta-ymour arrive de voyage, après s'être absenté de sa maison, ne fût-ce que pendant une nuit, la coutume exige qu'il se purifie avec cette vache avant qu'il lui soit permis d'approcher de la couche conjugale ; sa vadi-bé elle-même lui en interdirait l'entrée, si elle n'avait pas été présente à ce honteux accouplement. Nous reprochons aux Anta-ymours leur goût pour la bestialité, et nous les appelons *manabadi-aombé*, ou épouseurs de vaches. »

Quelque dégoûtant que soit cet usage, j'ai cru devoir en parler, parcequ'il est né d'un vice que Moïse reprochait aux Israélites et dont il ordonna le châtement ; il est probable que les Arabes l'auront apporté chez les Anta-ymours. Il peut servir, d'ailleurs, à donner une idée de leur morale relâchée et du peu de délicatesse de leurs goûts. Le récit de mon interprète ne m'ayant pas satisfait, parceque je doutais de sa véracité, je priai Jean René de demander au chef si je pouvais y ajouter foi ; il affirma qu'elle ne m'en avait point imposé et que les Anta-ymours tenaient cette coutume de leurs ancêtres.

Quoique les chefs de cette tribu soient élus par le peuple, on a pour eux, pendant qu'ils exercent le pouvoir, un respect qui tient de l'adoration ; mais si une récolte de riz vient à manquer ou s'il survient toute autre calamité, on les dépose aussitôt, quelquefois même on les tue, et cependant on choisit toujours leur successeur dans leur famille.

Pendant notre séjour à Matatane, on était occupé d'un procès fameux qui devait être bientôt jugé. Je trouvai si étrange leur manière de procéder, dont je me fis rendre compte, que je priai Jean René de rester dans ce village quelques jours de plus qu'il n'avait l'intention de le faire, afin de pouvoir assister à ces curieux débats.

À Madagascar, les épreuves du tanghin et du fer chaud ne sont pas les seules en usage ; les formes et les instruments de supplice varient selon les lieux et les habitudes des peuples qui les emploient.

Au Fort-Dauphin, c'est au pied de la roche d'Itapère que les gens accusés de crime ou de sorcellerie subissent l'épreuve consacrée par la coutume du pays. Là, c'est le plus ou moins de brise ou le degré d'élévation de la marée qui décident du sort des infortunés qu'on y conduit. Ils doivent se tenir debout, les mains appuyées sur le rocher fatal et les jambes dans la mer jusqu'aux genoux, pendant un intervalle de temps dont la durée est fixée. Si les vagues qui viennent toujours se briser avec fracas sur les récifs dont cette côte est hérissée ne leur couvrent qu'une partie des cuisses, ils sont proclamés innocents. Mais si par malheur, une goutte d'eau détachée de la lame vient à mouiller la partie supérieure de leur corps, ils tombent à l'instant percés de plusieurs coups de zagaïe.

À Matatane, c'est aux caïmans qu'on laisse le soin de rendre la justice.

On attendait avec impatience la pleine lune. Dès qu'elle parut, le juge convoqua les parties intéressées et fit avertir le chef qui devait se trouver au kabar avec sa famille ; quelques heures après, il était alors environ dix heures, l'assemblée se réunit dans une plaine marécageuse près de laquelle était une très large rivière qui servait de retraite à un grand nombre de caïmans.

La proie qu'on leur destinait cette nuit-là était une jeune fille d'environ seize ans, d'une figure douce et d'un maintien



modeste, qu'un parent jaloux et cupide accusait d'avoir eu des liaisons d'amour avec un esclave ; crime réputé horrible à Matatane et surtout dans la caste des Zanak-andia où cette jeune fille était née : son père, mort quelques années auparavant, était un chef puissant des montagnes ; il n'avait pas laissé d'enfant mâle.

Le chef ordonna à Rakar, c'était le nom de la jeune fille, de s'asseoir au milieu du cercle où elle écouta patiemment le discours du juge, qui, après avoir parlé de la violation des anciennes coutumes, devenue, disait-il, fréquente depuis quelque temps, commença le sahalî par un exposé de l'affaire.

Lorsqu'il eut reproduit les dispositions à charge et fait connaître les motifs sur lesquels l'accusation s'appuyait, il adjura Rakar d'avouer son crime ; mais elle lui répondit d'un ton ferme : « que les caïmans jugeraient si elle était coupable et que l'on saurait bientôt la vérité. » Alors le juge la livra à l'ombiache qui lui prit la main et la conduisit à la rivière.

Le triste sort de cette jeune fille m'avait touché et j'aurais donné volontiers toutes mes marchandises pour la sauver si la chose eût été possible ; je le proposai au chef qui sourit et ne daigna pas même me répondre.

Lorsque Rakar eut entendu la conjuration de l'ombiache qui commandait aux caïmans de la saisir et de la dévorer si elle était coupable, elle se tourna vers ses compagnes qui l'avaient suivie jusqu'au bord de l'eau et les remercia du témoignage d'attachement qu'elles venaient de lui donner ; elle leur demanda un ruban pour attacher ses cheveux dont les tresses l'auraient embarrassée en nageant ; ensuite elle ôta son sim'bou et son seidik et s'élança nue dans la rivière.

Je frémissais en la voyant entourée de caïmans dont les têtes surnageaient et qui semblaient la poursuivre ; tous les yeux étaient fixés sur elle, car sa jeunesse intéressait la plupart des assistants qui admiraient en même temps son courage.

La lune éclairait cette scène affreuse et me permettait de suivre tous les mouvements de la jeune fille ; elle nageait d'une vitesse étonnante ; bientôt elle arriva près d'un îlot couvert de joncs qui servait de repaire aux caïmans. C'était le lieu désigné pour l'épreuve ; Rakar ne craignit pas de la subir, car elle plongea trois fois devant l'îlot fatal. Chaque fois qu'elle disparaissait, je perdais l'espérance de la revoir ; cependant elle eut le bonheur d'échapper aux griffes hideuses du caïman, et quelques minutes après elle était au milieu de nous et recevait les félicitations de la foule qui poussait des acclamations de joie.

Le délateur de Rakar fut condamné à lui payer des dommages-intérêts si considérables que leur valeur excédait celle de ses troupeaux et de ses bœufs ; mais comme cette jeune fille avait un bon cœur, elle consentit à lui en faire la remise et l'abandonna à ses remords.

## CHAPITRE XVIII.

L'armée continue sa marche. – Villages de Sahada et d'Ampa-minta. – Montagnes des Chavoaiës. – Indices de mines ferrugineuses. – Huttes des Chavoaiës. – État grossier et misérable de cette peuplade. – Ignorance où ils sont des autres habitants de l'île. – Leur origine probable. – Leurs croyances. – Pays des Chaffates. – État sauvage dans lequel ils vivent. – Excursion à Fahandza, leur principal village. – Panique des habitants. – Entrevue avec un vieillard Chaffatte. – Discours singulier du vieux sauvage. – Terreur superstitieuse des Chaffates à la vue du voyageur à cheval. – Nourriture de ces peuples. – Mission de Ratsiatou. – Entrée dans les montagnes des Vourimes. – Village de Hantsy-lava. – Froid excessif du climat. – Jean René sur le point d'abandonner la campagne. – Nouvelles de Ratsiatou. – Le bourreau malgache. – Trahison des ministres de Jakamaëf. – Entrée à Mononga-bé, capitale des Vourimes. – Retour de l'armée. – Halte à Sakaléon. – Ombémarou, ville principale de ce district. – Richesse du chef Vouaré. – Les Vourimes prêtent le serment de fidélité. – Fouhirandre s'oppose au passage de l'armée sur son territoire. – Maladie grave et guérison merveilleuse de Jean René. – Arrivée à Tamatave.

Quoique fatigué des impressions de la veille, il me fallut, le 5 août, suivre l'armée qui se mettait en marche pour attaquer les Vourimes ; Jean René ne pouvant pas, disait-il, rester un jour de plus à Matatane sans déranger son plan de campagne.

La première journée ne fut pas pénible ; nous quittâmes Matatane en pirogues et nous allâmes vers le sud. Le soleil se couchait lorsque l'armée s'arrêta et planta ses tentes sur une colline assez riante d'où nous apercevions les montagnes qu'il nous fallait gravir pour atteindre l'ennemi. Nous étions campés près du village de Sahada, situé sur la rive gauche de la rivière de Matatane.

Le 7, après une journée de marche au sud-ouest dans des plaines marécageuses, nous nous arrêtâmes au village de Ampaminta, situé à une portée de fusil de la petite rivière de Mahitzy, qui prend sa source dans le pays des Chavoaiës. À une demi-journée de la rivière commencent les montagnes des Chavoaiës.

Ces montagnes sont peu fertiles, nous les traversâmes le 8 en nous dirigeant toujours au sud-ouest. Il était facile de s'apercevoir que nous marchions sur des mines de fer ; le sol aride et brun était couvert de petits cailloux noirs qui blessaient encore moins les pieds durcis des Malgaches que ceux de mon cheval qui n'était pas ferré, suivant l'usage de ces pays.

On rencontrait quelques villages dont les huttes, composées de branches d'arbres grossièrement juxtaposées en forme de tentes, semblaient plutôt destinées à abriter des animaux qu'à loger des créatures humaines. Ceux que le destin avait condamnés à vivre et à mourir dans ces huttes, exposés au froid et à la pluie, paraissaient cependant satisfaits de leur état grossier et misérable ; notre passage était venu troubler pour un instant leur tranquillité et leur bonheur. Ils n'avaient peut-être jamais eu l'idée de l'existence d'autres êtres qu'eux-mêmes, et ils prenaient la fuite dès qu'ils nous apercevaient. Les Chavoaiës ne connaissaient ni l'argent ni la toile dont ils n'avaient jamais entendu parler ; leurs vêtements étaient des nattes grossières qu'ils fabriquaient avec les joncs de leurs marais. Si nous

parvenions à atteindre quelques-uns de ces sauvages, ils ouvraient des yeux hébétés et la sueur leur inondait le visage en nous approchant. Quand nous leur prenions quelques poules nous leur donnions des grains de verre colorés qu'ils estimaient plus que de l'or, car ils connaissaient l'usage des rassades, unique ornement de leurs femmes et de leurs filles qui pour la plupart vont toutes nues jusqu'à l'âge de puberté.

Ces sauvages descendent probablement des habitants primitifs de Madagascar ; ils disent que leurs ancêtres ont toujours habité cette île et faisaient partie d'une peuplade très nombreuse que la guerre a dispersée. Je leur trouvai beaucoup de ressemblance physique avec les Ranoumènes ; leurs cheveux sont tressés de la même manière, et leurs habitudes aussi paisibles ; leurs croyances aux deux principes et aux sorciers sont les mêmes que celles des Antatschimes ; ils ne communiquent cependant ni avec eux ni avec les Anta-ymours leurs voisins, et ne sortent jamais de leurs montagnes.

Après une journée de marche dans les montagnes des Chavoaiës, l'armée campa près d'une source. Un petit village qui n'en est pas éloigné avait été abandonné par ses habitants.

Le pays des Chaffates dans lequel nous entrâmes, le lendemain 9, est un peu moins stérile, mais encore plus sauvage que celui des Chavoaiës. Là il n'y a pas d'associations d'hommes assez nombreuses pour composer des villages ; aussi n'y voit-on que des hameaux formés de la réunion de douze ou quinze cases.

Le costume des Chaffates est plus misérable encore que celui de leurs voisins ; leurs montagnes étant plus élevées, ils n'ont pas comme eux des marais qui leur procurent du jonc pour faire des nattes ; presque tous n'ont qu'un seul petit morceau d'écorce d'arbres pour couvrir leur nudité.

Nous marchâmes pendant deux jours à l'ouest dans les montagnes ; les sentiers commençaient à devenir difficiles et l'armée était forcée de faire de fréquentes haltes. Je profitai de

ce retard pour visiter le pays des Chaffates ; je pensais que si je me rendais seul à leur grand village, il me serait facile, en attendant l'armée, de faire connaissance avec quelque indigène dont je pourrais obtenir des renseignements sur les ressources et les usages de sa peuplade.

Je me mis donc en route à cheval, n'ayant pour escorte que mes maramites et quelques miangourandes de la garde de René. Nous rencontrâmes bientôt plusieurs Chaffates, mais il nous fut impossible d'en aborder un seul ; dès qu'ils nous apercevaient, ils se sauvaient avec tant de vitesse que mon cheval au galop n'aurait pas pu les atteindre si l'état de la route m'eût permis de les poursuivre.

J'espérais causer moins de frayeur aux habitants de Fahandza, leur village principal où j'entrai avant l'armée, après deux jours de marche toujours à l'O. et dans les montagnes. Mais à notre arrivée l'épouvante fut générale ; les mères se hâtèrent d'enlever leurs enfants et de prendre la fuite ; les hommes les suivirent en poussant des cris de terreur et laissèrent le village absolument désert. Maîtres de la place, les maramites n'eurent pas la peine de faire cuire le dîner des pauvres Chaffates ; ils s'en régalerent sans scrupule.

L'un d'eux, qui alla chercher dans le village du tabac pour faire son houchouk, revint un instant après m'annoncer qu'il avait découvert un homme ; je m'empressai de me rendre auprès du sauvage.

Je trouvai étendu sur des feuilles sèches un vieillard que ses infirmités avaient pu seules retenir dans sa cabane ; il était tellement épouvanté qu'un bégaïement convulsif l'empêchait d'articuler ; il me fallut du temps pour le rassurer, et lorsqu'il fut un peu plus calme il me parla, en termes emphatiques, comme font tous les Malgaches, des motifs qui avaient fait désertir le village. J'ai conservé soigneusement ses paroles qui caractérisent bien l'esprit superstitieux et ignorant de cette peuplade : « Quoique ta couleur ne soit pas la même que la nôtre, me dit-il, les Chaffates t'auraient reçu comme un frère si

tu t'étais présenté seul chez eux, car ton corps, tes bras et tes jambes ne diffèrent pas des nôtres quoiqu'ils soient couverts de richesses dont l'usage nous est inconnu, et dont nous n'avons pas besoin ; mais nous avons appris par le kabar des Chavoaiës l'arrivée de l'armée que tu protèges ; ils t'ont vu monté sur une bête effroyable, dont la bouche est armée de fer et qui n'obéit qu'à toi seul. Nous avons appelé les ombiaches et consulté le mampila qui nous a prévenus du danger qui nous menaçait ; cet animal, nous a-t-il dit, est venu pour vous exterminer tous ; il tient d'Angatch et du géant votre ennemi le pouvoir magique qu'il exerce ; aucun Malgache n'a pu rapprocher sans mourir ; car sa force est si extraordinaire que d'un coup de pied il tue cent hommes ; il fait trembler la terre quand il la frappe du pied ; sa course est encore plus rapide que celle d'un sanglier qui fuit devant les chiens ; il se nourrit de chair humaine et dévorerait les soldats du roi rouge eux-mêmes si l'ombiache blanc ne le lui défendait pas. Telle a été la réponse du mampila qui nous a été transmise par nos ombiaches ; toi qui dois être beaucoup plus puissant qu'eux, puisque tu commandes à ce monstre, dis-lui d'épargner un pauvre vieillard qui n'a plus que peu de jours à vivre et dont les chairs desséchées ne seraient pour lui qu'un maigre repas. »

Les Chaffates appelaient mon cheval *Bakou-bak* et disaient que l'arrivée de cette bête avait été prédite à leurs aïeux : ils assuraient qu'un animal tout-à-fait semblable à celui qu'ils voyaient figurait dans leur tradition ; il devait venir du côté de l'orient pour détruire les peuplades malgaches.

L'effet qu'avait produit mon cheval sur les Chavoaiës et les Chaffates me suggéra l'idée d'accréditer les fables auxquelles il avait donné lieu. J'annonçai donc au vieillard que les Chaffates ne devaient pas redouter la colère du monstre qui n'était envoyé que pour exterminer les Vourimes, dont les brigandages ne pouvaient rester impunis.

L'armée n'arriva que le soir à Fahandza et n'y trouva pas de vivres, l'obscurité ne permettant pas de découvrir les

plantations des Chaffates. Ce village est situé près d'une belle rivière ; ses cabanes sont nombreuses, mais petites et misérables.

Les Chaffates ne voyagent jamais ; leurs montagnes ne produisent que très peu de riz, mais on y trouve du maïs dont ils font griller les épis avant leur maturité ; c'est leur principale nourriture avec du lait qu'ils font cailler dans de grands bambous.

Le gros de l'armée se reposa à Fahandza pendant deux jours et ne parvint à se procurer des vivres qu'en allant à la maraude, car les bœufs et même les poules avaient été enlevés du village. Jean René donna le commandement d'une partie de la division hova au major Ratsiatou et l'envoya en avant-garde dans le pays des Vourimes dont nous n'étions pas éloignés.

En quittant Fahandza nous marchâmes au S.-E. et nous arrivâmes le soir près des sources d'une belle rivière dont je ne pus savoir le nom ; l'armée y éleva ses tentes et nous y passâmes la nuit. Nous avons rencontré dans la journée plusieurs villages abandonnés.

Le 17 août, nous pénétrâmes dans le pays des Vourimes, après une journée de marche au S.-O. Les montagnes étant très escarpées et les sentiers qui y conduisent presque impraticables, je fus forcé de renvoyer mon cheval à Matatane ; j'essayai de me servir d'un brancard, mais les porteurs glissaient à chaque instant sur des terres argileuses et sur des rochers couverts de mousse au pied desquels étaient des précipices effrayants : il me fallut y renoncer et continuer mon voyage à pied.

Le lendemain, marchant au S.-O., nous rencontrâmes le village de Hantsy-lava qui peut avoir trois cents cases. L'armée campa le soir sur une très haute montagne où le froid était si vif que les Betsimsaracs et les Bétanimènes, qui n'y étaient pas accoutumés, avaient de la peine à tenir leurs armes et à porter leur bagage.



Les Vourimes, prévenus de notre arrivée, avaient eu soin de détruire leurs plantations et avaient incendié plusieurs de leurs villages ; d'autres avaient été abandonnés.

Sur la crête de la montagne où nous étions campés, les Malgaches ne trouvaient pas de bois pour se chauffer ; la désertion avait éclairci les rangs de l'armée, et Jean René, qui commençait à désespérer du succès de la campagne, avait réuni sous sa tente le prince Ratef et ses principaux officiers pour délibérer sur le parti à prendre.

On commençait à discuter la question quand plusieurs coups de fusil vinrent jeter l'alarme dans le camp que l'on crut assailli par Jakamaëf à la tête de ses intrépides Vourimes ; mais la joie vint bientôt succéder à cette terreur panique, car les avant-postes reconnurent dans ceux qu'on avait pris pour des ennemis un détachement de la brigade confiée à Ratsiatou.

L'officier qui le commandait demanda à parler au général en chef et fut introduit dans la tente de René où le conseil était encore assemblé. Un homme qui tenait un sac d'une main et un sabre nu de l'autre marchait à côté de lui. Un sim'bou blanc et rouge qu'il portait en sautoir laissait à découvert ses larges épaules et ses bras nerveux ; une courte tunique de soie rouge, à laquelle étaient suspendues des clochettes, descendait jusqu'à ses genoux ; ce personnage était un bourreau. Chacun des bataillons de l'armée hova a le sien qui suit partout le commandant.

L'envoyé de Ratsiatou, avant de parler, fit un signe au bourreau qui ouvrit son sac et en tira par les cheveux une tête ensanglantée ; puis s'approchant du général en chef, il se prosterna à terre et la déposa à ses pieds. Alors l'officier prit une posture semblable et présenta à Jean René une lettre de Ratsiatou. Tous les yeux des assistants, qui exprimaient à la fois la curiosité et l'incertitude, étaient fixés sur le général pendant qu'il lisait. Enfin René se leva et dit : « Gloire à Radama Manjaka ! Jakamaëf a été puni et les Vourimes seront bientôt défaits. » Il ordonna ensuite au bourreau de parcourir les

bivouacs, la tête de Jakamaëf à la main, afin de ranimer le courage des soldats ; il le fit précéder par deux miangourandes qui sonnaient de l'antsive<sup>1</sup> pour appeler ceux que la peur avait éloignés du camp. La tête de Jakamaëf fut envoyée dans la nuit à Tananarivo, et aussitôt qu'il fit jour, l'armée, rassurée, fit route au N.-O.

Pendant deux jours nous marchâmes toujours dans les montagnes des Vourimes, et à la fin du troisième nous fîmes jonction avec la brigade de Ratsiatou qui nous attendait dans le village de Mononga-bé.

Ce village, capitale des Vourimes, est composé de sept ou huit cents cases solidement construites ; il est fortifié à la manière des Malgaches et traversé par l'un des bras de la rivière de Mananghare. On y voit à l'O. les montagnes des Betsilos, au S.-O. les montagnes d'Ambohitsmène, au N.-E. les montagnes des Antatschimes. Dans les environs de Mononga-bé, et en général dans tout le pays des Vourimes, on trouve des traces de volcan, des rochers noirs et des excavations considérables ; c'est dans ces cavernes que les Vourimes se retirèrent pendant la guerre.

Cette peuplade s'était dispersée ; des détachements de l'armée rencontraient tous les jours des familles qui fuyaient et qu'ils faisaient prisonnières ; enfin les débris de la tribu nous envoyèrent des députés qui firent leur soumission.

La défaite des Vourimes et la mort de leur chef, au moment où Jean René allait être forcé d'évacuer leur territoire, étaient le résultat des machinations de Ratsiatou, qui, au moyen de présents considérables, était parvenu à corrompre les deux principaux ministres de Jakamaëf. Ces traîtres avaient profité, pour appeler les Hovas, d'un moment où presque toutes les forces de la tribu marchaient contre René. À un signal convenu,

---

<sup>1</sup> L'antsive est un gros coquillage qui sert de trompette à Madagascar.

Ratsiatou et ses soldats, embusqués dans les environs de Mononga-bé, furent introduits dans le grand toubi, et massacrèrent le chef endormi ainsi que tous ceux qui s'y trouvaient, à l'exception des deux perfides ministres.

La fatigue que j'avais éprouvée pendant la guerre, le froid et les privations qu'il m'avait fallu supporter, furent sans doute les principales causes de la maladie dont je fus atteint deux jours après notre arrivée à Mononga-bé ; c'était une ophtalmie avec une fièvre continue et une courbature générale.

N'étant pas pourvu de médicaments convenables, je fus forcé d'avoir recours aux médecins malgaches qui m'appliquèrent plusieurs ventouses avec des cornes de mouton ; les scarifications qu'ils me firent étaient très douloureuses et ne me soulagèrent pas. Je ne parvins à me guérir qu'à Sakaléon, sur la côte, avec des sucs de plantes et la moëlle d'une espèce de figuier que mon ampaanzar m'appliqua autour des yeux.

Mon état ne s'étant pas amélioré lorsque nous quittâmes Mononga-bé, je fus contraint de m'enfermer dans un hamac, et il me fut impossible de continuer mes observations sur la route de Sakaléon, où des guides fournis par les Vourimes nous conduisirent en quatre jours.

Le pays de Sakaléon, district des Antatschimes, est beaucoup moins grand que celui des Bétanimènes, mais son sol est presque aussi fertile ; il est arrosé par plusieurs belles rivières, dont la plus large, étant navigable jusqu'à Mahéla, permet d'y transporter tout son riz et beaucoup de bœufs dans de grandes pirogues.

Le village de Ombé-marou, chef-lieu du district de Sakaléon, est bâti sur une montagne de terre rouge située sur la rive gauche de cette rivière ; des plaines fertiles entourent cette montagne.

Nous nous dédommageâmes à Sakaléon des privations qu'il nous avait fallu supporter chez les Vourimes ; partout où nous passions, les habitants s'empressaient de nous offrir des

subsistances ; ils donnaient aux soldats du riz, du maïs, des ignames, des patates sucrées, des cannes à sucre et des bœufs ; aux chefs, des oies, des canards et des chapons, qui sont plus nombreux dans cette contrée que dans toutes les autres parties de l'île.

À notre arrivée, le chef, nommé Vouare, se présenta chez René ; c'était un homme d'environ quarante-cinq ans à qui son état de réplétion permettait à peine de marcher. Les Malgaches prétendaient qu'il possédait des richesses considérables ; ils disaient dans leur langage figuré que ses troupeaux étaient si nombreux que quand ils marchaient le soleil était obscurci par la poussière que leurs pieds soulevaient.

Jean René, enchanté de la beauté du pays et de l'affabilité de nos hôtes, se décida à y passer quelques jours et fit prévenir les Vourimes qu'il attendrait là les principaux représentants de la peuplade pour leur faire connaître la volonté de Radama ; il les avertit en même temps que s'ils voulaient racheter leurs prisonniers, il les rendrait moyennant une rançon de cinq piastres par tête, payable en numéraire ou en bestiaux. Les Vourimes ne tardèrent pas à venir, et après avoir prêté le serment d'usage, plusieurs chefs de famille rachetèrent leurs femmes et leurs enfants.

En quittant Sakaléon, nous nous dirigeâmes sur Amboudéhar ; mais Fouhirandre<sup>1</sup>, qui avait eu le temps de se

---

<sup>1</sup> Ce vieux guerrier, un moment soumis, quelque temps après révolte, résista à Radama jusqu'en 1827. Jean René était mort, et Coroller, alors régent de Tamatave, fut envoyé contre les Antatschimes avec une armée nombreuse ; Fouhirandre, qui avait attiré dans son parti Vouare et une foule d'autres chefs plus ou moins puissants, consentit à se rendre avec eux à une entrevue que Coroller avait demandée : il était convenu que les deux armées se tiendraient éloignées, mais Coroller, qui voulait en finir avec les rebelles, manqua à sa promesse et fit embusquer des soldats près du lieu fixé pour le rendez-vous. Lorsque Fouhirandre et ses

préparer à la guerre, fit défendre à Jean René de passer sur son territoire ; et comme celui-ci n'avait pas assez de forces pour l'attaquer, l'armée fut obligée de descendre sur le rivage qu'elle suivit jusqu'à Mitinandre, où René tomba dangereusement malade.

Le chef malgache eut d'abord recours aux médecins du pays, mais son état devenant de plus en plus alarmant, ceux-ci déclarèrent qu'ils ne connaissaient plus aucun moyen de le sauver. René, qui avait confiance en moi et qui me croyait plus de connaissances en médecine que je n'en avais réellement, sans doute parcequ'il voyait que je me traitais moi-même quand j'étais malade, me pria d'essayer sur lui quelques-unes des drogues que j'avais dans ma petite pharmacie ; j'hésitai d'abord, car aucun de ses parents n'était là et je craignais que les Malgaches ne cherchassent à me rendre dès-lors responsable des suites fâcheuses que pouvait avoir sa maladie. Je consentis cependant à lui administrer quelques drogues qui me valurent bientôt la réputation d'un médecin habile ; la nature opérant sans doute plus que le remède, une crise eut lieu et le sauva.

Aussitôt que Jean René fut guéri, nous nous rendîmes à Tamatave où Coroller fit célébrer l'arrivée et la convalescence du général en chef par des fêtes et des sacrifices qui durèrent plusieurs jours.

---

alliés arrivèrent, ils furent enveloppés par les troupes, et vingt-deux d'entre eux furent décapités sur-le-champ.

## CHAPITRE XIX.

**Accueil gracieux et reconnaissant des neveux de Jean René. – Départ pour le Nord avec Arnous. – Débarquement à Foulpointe. – Kalou, la mulâtresse. – Visite au gouverneur de Foulpointe. – Sa maison. – Sa garnison. – Histoire de sa lutte contre Radama. – Paroles héroïques qu’il adresse à son vainqueur. – Sa fin malheureuse. – Caractère de cet homme remarquable. – Présentation à ses femmes. – Son portrait en costume de chef antscianac. – Accueil qu’il fait aux Français. – Gravité noble de ses manières. – Case élégante du gouverneur. – Environs et village de Foulpointe. – Industrie des tisserands antscianacs établis auprès de Rafaralah’. – Comment ils lissent leurs admirables pagnes. – Lépreux. – Maladie plus hideuse encore que la lèpre. – Horreur des indigènes pour les malheureux affectés de cette maladie. – Cimetière de l’ancien établissement français. – Dîner chez le gouverneur. – Toilette européenne de ses femmes. – Occupation du dessert. – Nouveau moyen de transport.**

Les neveux de Jean René, le prince Coroller, et le grand-juge de Tamatave, Philibert, que j’avais vus pendant mon premier séjour à Tamatave, ne se lièrent avec moi qu’à mon retour de la guerre des Vourimes ; ils vinrent, le jour de mon arrivée, me remercier des soins que j’avais pris de leur oncle durant sa maladie, et m’engager, de sa part, à quitter

l'établissement d'Arnous pour aller occuper un logement plus commode et plus agréable. C'était une jolie case composée de plusieurs pièces ; elle était située au milieu d'un jardin, et ombragée par de magnifiques orangers qui, tous les ans, produisaient des fruits délicieux. Jean René allait quelquefois se reposer dans cette maison de plaisance où il avait réuni toutes les commodités de la vie.

J'acceptai l'offre du chef, et le soir même j'étais installé dans ma nouvelle habitation qui valait mieux que toutes celles de Tamatave, autour desquelles on ne voyait aucune trace de végétation. Jean René ne borna pas là ses attentions pour moi ; il me fallut consentir à prendre mes repas chez lui, et si je manquais une fois de m'y rendre, il ne se mettait à table qu'après être venu lui-même s'informer des motifs qui m'avaient retenu.

Il y avait onze jours que j'étais à Tamatave, où l'on me considérait plutôt comme un parent du chef que comme un étranger, lorsque le capitaine Arnous vint dans ce port avec une cargaison de toiles et d'arak. Après avoir chargé de bœufs le beau trois-mâts de Saint-Malo, *le Courrier des Indes*, qu'il avait nolisé à Maurice, il mit à terre quelques marchandises, et se disposa à partir pour le nord où il devait faire plusieurs escales.

Curieux de faire un voyage qui ne devait pas durer plus de quinze jours, je m'embarquai encore une fois avec lui sur la goélette *l'Alcyon*. Le 15 septembre 1823, à sept heures du matin, nous quittâmes la rade de Tamatave et nous suivîmes la côte jusqu'à Foulpointe, où nous mouillâmes avant la nuit. Le gouverneur de ce port et de toute la côte jusqu'à Angoncy, était alors le prince Rafaralah', dont Simandré m'avait fait un si grand éloge ; Arnous, qui s'aperçut que j'étais impatient de le voir, se hâta de faire les dispositions nécessaires à la sûreté de son navire, et me proposa d'aller à terre le soir même ; nous nous embarquâmes dans son canot, et en quelques minutes nous atteignîmes la Pointe-aux-Bœufs.

En entrant dans la plaine de sable qu'il faut traverser pour se rendre aux établissements des traitants, j'aperçus sur la droite quelques canons de fonte en batterie ; ils me paraissaient plus propres à nuire à ceux qui auraient eu l'imprudance de s'en servir, qu'à leurs ennemis. Un officier des douanes se détacha du poste établi près de cette batterie, et vint nous demander, suivant l'usage, le nom de notre bâtiment et celui de son capitaine.

Aussitôt que nous fûmes entrés dans l'établissement d'Arnous, nous reçûmes la visite de Kalou que j'avais vue pour la première fois à Manourou ; elle arrivait du sud où un procès l'avait retenue plusieurs mois ; son habitation de Foulpointe était voisine de la nôtre. Cette mulâtresse avait depuis longtemps des relations intimes avec Rafaralah', et exerçait sur lui plus d'influence que ses propres femmes qui en étaient jalouses : elle se hâta d'aller lui annoncer notre arrivée, et revint bientôt accompagnée d'un de ses officiers d'état-major qui nous conduisit chez lui.

La demeure de Rafaralah' était plus considérable et mieux fortifiée que celle du chef de Tamatave ; elle avait été élevée sur les ruines de l'ancien établissement français dont les Hovas s'étaient emparés d'après les conseils de l'Anglais Hastie ; on y voyait encore quelques parcs, de vieilles murailles et une pierre sur laquelle on lisait la date de notre prise de possession.

L'établissement hova était défendu par une double enceinte de fortes poutres, qui avait plus de vingt pieds de hauteur, des parapets appuyés contre la première palissade donnaient la facilité de servir un grand nombre de pierriers placés de distance en distance devant des embrasures, et soutenus par de forts montants à pivots.

Deux factionnaires placés à la porte de cette forteresse nous portèrent les armes à notre entrée ; nous traversâmes une vaste cour où étaient les logements des soldats, et nous entrâmes, par une petite porte, dans une seconde cour séparée de la première par une troisième palissade ; là on voyait la



maison du gouverneur ; elle était construite à la manière d'Émirne, mais plus grande et mieux distribuée que toutes celles que j'avais vues. Une espèce de donjon, qui ressemblait à un pigeonnier, s'élevait au-dessus du toit. Un peloton de vingt-cinq hommes, rangés en bataille devant cette maison, nous rendit, lorsque nous parûmes, les mêmes honneurs que les sentinelles de la première porte.

Deux officiers supérieurs, qui se promenaient dans une espèce de vestibule, nous conduisirent dans la salle de réception où Rafaralah' nous attendait avec trois de ses femmes ; il se leva dès qu'il nous vit, remit sa zagaïe à un esclave, et vint nous présenter la main en nous disant : « *Sariante, sariante ! portez vous bien !* »

Rafaralah' était né à Antscianac, pays situé à peu près au centre d'une chaîne de montagnes qui s'étendent depuis le nord d'Émirne jusqu'aux frontières des Sakalaves. Son père, chef indépendant et courageux, avait fait longtemps la guerre à Dianampouine, mais devenu son prisonnier, il avait eu la tête tranchée à Tananarivo.

Quoique Rafaralah' fût très jeune alors, il avait juré de venger la mort de son père, et fait aux Hovas une guerre d'extermination qui dura plusieurs années. Cette nation était devenue puissante par ses alliances et ses conquêtes, et Rafaralah' lui résistait encore quoique ses ressources fussent presque entièrement épuisées. Sa capitale étant enfin tombée au pouvoir du jeune conquérant Radama ; il répondit à celui-ci, qui lui demandait une contribution de guerre : « Si c'est mon argent que tu veux, va chercher dans les cadavres de tes soldats les piastres de mon trésor qui nous ont servi à leur donner la mort, car elles ont remplacé les balles dont nous manquions depuis longtemps. »

Tant de bravoure et de persévérance touchèrent Radama : il invita son fier ennemi à se rendre à sa cour où il le traita si bien qu'il parvint à lui faire oublier ses anciens motifs de haine ;

il lui donna pour femme la plus jeune de ses sœurs, et quelques années après il l'envoya comme gouverneur à Foulpointe.

Il était encore en 1828 dans ce port, lorsqu'à la mort de Radama une révolution de palais porta Ranavalou au trône, au mépris des lois du pays qui interdisent aux femmes de régner. Rafaralah', qu'un ordre secret de la reine condamnait à mourir, reçut chez lui, sans se méfier du parjure, le major Rakeli, son frère de serment, chargé de l'exécution de cet ordre ; le gouverneur commençait à lire la lettre que Rakeli venait de lui remettre de la part de la souveraine, lorsqu'il s'aperçut que sa maison était investie par un corps d'Hovas qui déjà avaient pénétré jusque dans son appartement. S'élançant vers un cabinet où son sabre et ses pistolets étaient suspendus, il s'écria : « Ne souillez pas ma maison de mon sang ! Emmenez-moi dehors, afin que le ciel puisse être témoin du crime que vous allez commettre. » Il n'eut pas le temps de se défendre, car le perfide Rakeli lui porta plusieurs coups de sabre et fit rouler sa tête sur le parquet : on l'envoya à Tananarivo, et son corps sur lequel on sacrifia ses chevaux et ses chiens fut abandonné aux oiseaux de proie.

Le lâche qui venait d'assassiner Rafaralah' était désigné par la reine pour lui succéder ; il prit le commandement du fort qui fut le prix du sang de son frère et la récompense de sa perfidie.

C'est le même Rakeli qui, en 1829, fut nommé major-général après avoir repoussé nos soldats et qui porta depuis comme un trophée la décoration du capitaine Schoell dont il fit placer la tête sur une zagaïe, plantée à l'endroit du rivage de Foulpointe où les balles des Hovas avaient atteint notre brave compatriote.

Rafaralah' nous fit asseoir auprès de lui et nous présenta à ses femmes ; la plus jolie et la plus jeune était la sœur de Radama ; elle ressemblait beaucoup à son frère ; les autres avaient des traits grossiers et des figures peu séduisantes. L'une d'elles, née chez les Sakalaves, s'était parée comme les femmes de cette contrée ; je n'ai jamais vu de coiffure plus ridicule que

la sienne. Ses longs cheveux à demi-laineux étaient étendus dans tous les sens et formaient une espèce d'auréole qui avait plus de trois pieds de circonférence ; ils étaient parsemés de coquillages brillants et de grains de corail ; elle avait le front ceint d'un bandeau de grenat au milieu duquel était un ornement en nacre de perles. Toutes avaient aux bras plusieurs grosses manilles d'argent, et étaient drapées dans des sim'bous de soie bariolés.

Rafaralah' était, ce jour-là, revêtu de son costume national, celui des chefs d'Antscianac. Il avait alors environ soixante ans ; c'était un homme grand, maigre, un peu courbé, mais d'une complexion robuste ; les fatigues de la guerre n'avaient pas blanchi ses cheveux, et les blessures dont son corps était couvert n'avaient point altéré sa santé. Les Malgaches admiraient encore la vigueur de son bras et son adresse à lancer la zagaïe ; il maniait aussi bien nos armes à feu et tirait le fusil et le pistolet mieux que beaucoup d'Européens.

Son costume était plus riche que les uniformes anglais que j'avais vus à Vobouaze et je le trouvai bien plus noble et plus imposant. Pour se conformer au nouvel usage et aux ordres de Radama, ce chef s'était fait couper les cheveux<sup>1</sup>, mais il avait conservé cette précieuse dépouille qu'il avait fixée à son satouk-bé ou bonnet, afin de pouvoir porter quelquefois dans son intérieur le costume de son pays auquel il était toujours attaché.

---

<sup>1</sup> Cette innovation, introduite d'après les conseils de Brady, causa une révolte à Tananarivo. Le peuple, excité par les femmes, à la tête desquelles était la mère de Radama, Ravola-massou-androu, prit les armes et se rendit sur la Place du Palais, le jour désigné pour couper les cheveux des soldats. On demandait la tête de Brady, qui eut de la peine à se soustraire à la vengeance des révoltés. Radama, averti, se rendit sur la place, harangua le peuple, et fit arrêter, par les sirondas, les chefs du complot, sans excepter sa propre mère à laquelle il voulait faire trancher la tête ; mais, lorsque sa colère fut apaisée, il lui fit grâce et borna l'exécution à quelques autres femmes qui ne tenaient pas à lui par les liens du sang. En un instant l'insurrection fut apaisée et la chevelure des soldats tomba.

Cette sorte de perruque était retapée en rouleaux et ressemblait à celles que portent les jokeys anglais ; l'huile de palma-christi la rendait luisante. Le satouk avait la forme d'un schako de hussard ; il était en soie bleue et entouré de deux galons, l'un d'argent, l'autre en soie rouge ; deux gros glands de soie jaune tombaient sur une garniture en fil d'argent dont le bonnet était couvert à la hauteur du front et descendaient de chaque côté sur les cheveux en forme de dents de caïmans ; quatre paquets de plumes d'aigrettes noires courbées en forme de croissants faisaient le tour du bonnet et complétaient cette coiffure bizarre.

Rafaralah' avait un collier de barbe qui ne paraissait pas quand il était vêtu à l'européenne, car le roi imberbe d'Émirne avait défendu aux soldats de se laisser croître la barbe ; ses épaules étaient couvertes d'un lamba de soie posé en écharpe dont les couleurs étaient riches et variées ; ce lamba était soutenu par des cordons de soie bleue réunis autour du cou au moyen d'une agrafe. À cette espèce de collier était fixée une chaîne en argent qui soutenait deux ornements de ce métal faits par les Ant'-antscianacs, dans chacun de ces ornements étaient enchâssées trois dents de caïmans qui renfermaient des parfums et des talismans préparés par les ombiaches. La même chaîne soutenait une grande corne de chasse en argent d'un beau travail ; elle était accrochée à la ceinture du chef et appuyée sur son côté gauche.

Il avait un seidik de soie rouge dont la partie supérieure était couverte d'une large ceinture faite aussi par ses sujets d'Antscianac. Ce travail était admirable : la soie, l'argent, les perles et le grenat y avaient été entrelacés avec goût et les couleurs harmonieusement distribuées ; la partie inférieure de cette magnifique ceinture était garnie d'un ornement doré qui figurait de grandes dents de caïman. Il avait aux poignets des bracelets d'argent massif et aux bras de doubles manilles en fils d'argent mêlés de soie. Ses pieds étaient nus et ornés seulement de fortes manilles en argent ; à son bras gauche était un bouclier recouvert d'un cuir de bœuf au poil tigré, et sa main droite était armée de la zagaïe de parade en argent.

Tous les Malgaches estimaient Rafaralah' et ses ennemis eux-mêmes vantaient son courage. Il recevait avec bonté tout le monde et savait aussi bien se faire aimer des étrangers que des Hovas, car il rendait justice à tous sans égards ni pour le rang ni pour la fortune ; il savait apprécier les bienfaits de la civilisation et protégeait toutes les entreprises qu'il croyait susceptibles d'améliorer le sort de ses compatriotes. On n'avait à lui reprocher d'autre faiblesse qu'un amour immodéré pour les femmes : il en avait quatorze. Pendant que j'étais à Foulpointe, un messenger de Radama vint lui annoncer que sa vadi-bé, convaincue d'adultère avec un de ses esclaves, avait été mise à mort à Tananarivo.

Le gouverneur nous accueillit de la manière la plus gracieuse ; après plusieurs questions qui toutes étaient relatives aux guerres de la France ou à son industrie, il fit apporter du vin et des liqueurs et porta plusieurs toasts à nos guerriers ; il ne voulait pas nous laisser sortir avant que les bouteilles ne fussent vides ; il nous pressait de boire, et quand nous cédions à ses instances, il disait avec gravité en remplissant nos verres : « Grand merci, monsieur ! » c'était à peu près tout ce qu'il savait de français ; quand notre interprète Kalou lui avait transmis les réponses que nous faisons à ses questions, il s'inclinait et disait encore d'un ton respectueux : « Grand merci ! »

La nuit était avancée quand nous quittâmes Rafaralah' ; il nous fit accompagner jusqu'à notre demeure par deux officiers qu'il avait chargés de nous inviter à dîner pour le lendemain. J'étais enchanté de ma nouvelle connaissance, car j'aimais mieux la simplicité du chef d'Antscianac que les manières brusques et capricieuses du roi des Hovas.

La fatigue du voyage et de la soirée nous retint au lit plus longtemps que de coutume, et il était plus de midi lorsque nous sortîmes le lendemain. Nous nous arrêtâmes à une petite distance de l'établissement d'Arnous pour considérer une case nouvellement construite ; je la trouvai supérieure à celles des

Malgaches, et même à celles des blancs ; c'était pour Madagascar un véritable palais. Kalou, qui nous servait de cicérone, nous dit qu'elle appartenait au gouverneur qui en avait donné le plan lui-même à des ouvriers hovas. Je demandai à voir l'intérieur de cette case, et Kalou nous y fit entrer ; deux pièces proprement tapissées composaient le rez-de-chaussée ; un escalier large et assez commode conduisait au premier étage où étaient deux grandes chambres et un cabinet proprement décorés ; on faisait dans cet appartement des préparatifs pour nous recevoir, car c'était là que Rafaralah' devait nous donner à dîner.

En sortant de la case de Rafaralah', nous nous dirigeâmes vers le village bâti sur un terrain uni près d'une vaste plaine de terre rouge qui servait de champ de mars aux soldats de la garnison ; cette plaine est bornée au S-O. par des marais couverts de riz. Les environs de Foulpointe me parurent beaucoup plus fertiles que ceux de Tamatave, mais ils doivent être plus insalubres, car ils sont boisés et marécageux.

Le village, composé d'environ deux cents cases, pouvait contenir une population de mille à douze cents âmes ; je trouvai les cases plus grandes, plus régulières et mieux alignées que toutes celles que j'avais vues sur la côte ; les rues étaient larges et propres. J'y remarquai beaucoup d'étrangers que le commerce des bœufs et du riz avait sans doute attirés sur ce point.

Une partie du village était occupé par des Ant'- antscianacs que Rafaralah' avait emmenés de son pays ; on y voyait aussi quelques Antalotches. Les premiers travaillaient à diverses pièces d'orfèvrerie ou tissaient des lambas de soie et de coton que je trouvai magnifiques. Leurs métiers, simples et ingénieux, étaient à peu près les mêmes que ceux des gens du pays qui fabriquaient des rabanes et des pagnes. Sur de petits piquets enfoncés dans la terre étaient posés des montants de bambou ou autre bois léger ; les fils étaient liés au bout du métier sur une traverse de bambou ; cette traverse, attachée sur les

montants, reposait sur d'autres traverses placées de distance en distance. Le tisserand se servait d'une aiguille de bois évidé couverte de fil dans sa longueur, et d'une espèce de lame de sabre en bois qui lui tenait lieu de peigne ; à mesure qu'il travaillait, il roulait sa toile autour d'une pièce de bois carrée, dont les deux bouts étaient percés, et la faisait entrer dans deux forts pieux de bois ferrés par le bout.

Il faut aux Malgaches une patience admirable pour confectionner ces tissus, car les fils de rafia (*sagus raffea*, Lin.) qu'ils emploient n'ont pas une aune de longueur, et ils sont obligés de les nouer à chaque instant, mais ces nœuds sont faits avec tant de soin qu'ils ne paraissent pas dans la toile ; les pièces de pagne, qui ont ordinairement de quatre à cinq aunes de longueur sur trois quarts de large, se vendent quatre et cinq piastres d'Espagne quand elles sont très fines ; il faut au moins trois mois pour en faire une.

Je n'avais pas encore vu de lépreux à Madagascar ; j'en rencontrai à Foulpointe plusieurs chez lesquels cette maladie hideuse me parut très avancée ; ils vivaient parmi les autres Malgaches et ne paraissaient pas leur inspirer le moindre dégoût, quoiqu'il leur manquât plusieurs doigts aux pieds et aux mains. Une autre maladie aussi dégoûtante que la lèpre est plus commune dans cette partie de l'île qu'ailleurs ; c'est le *tomboutaïe*, que les Malgaches croient contagieux et qu'ils redoutent plus que toutes les autres maladies ; le *tomboutaïe* est probablement une affection siphilitique négligée ; quelques enfants en sont atteints comme leurs pères ; leurs corps et leurs visages sont couverts de tubercules violettes et répandent une odeur infecte. Les yeux de ces malheureux sont presque entièrement fermés par les pustules enflammées qui les entourent ; leurs mains sont pleines de crevasses hideuses et purulentes. Dès que les Malgaches s'aperçoivent qu'un homme est atteint de cette maladie, ils le relèguent dans les bois et lui défendent d'approcher des villages ; sa famille lui porte des vivres pour les besoins journaliers, mais personne n'oserait entrer dans la case (*traon'fadi*) où il se retire. Nous quittâmes le

village vers trois heures, et avant de rentrer à l'établissement d'Arnous, nous visitâmes l'ancien cimetière situé derrière le fort, au milieu d'une plantation de tamariniers et de bois noirs ; une multitude de grosses pierres, indices des ravages de la fièvre, couvraient les restes de nos compatriotes. La mousse nous empêcha de lire les inscriptions qu'on y avait gravées.

À cinq heures, Kalou, qui nous avait quittés pour faire sa toilette, vint nous chercher pour aller chez le gouverneur qui l'avait invitée à dîner avec nous. Elle était vêtue à l'européenne et parée de ses plus beaux atours ; ses oreilles et ses doigts étaient ornés de brillants. Nous n'attendîmes que quelques minutes un officier d'état-major qui nous conduisit chez Rafaralah'.

La maison de plaisance où il nous recevait n'était pas gardée comme le fort ; on n'y voyait pas un seul soldat. Le couvert était mis dans l'une des salles du premier étage, où de jeunes esclaves proprement vêtus servirent le dîner dès que nous fûmes entrés. Rafaralah' ne portait pas son riche et pittoresque costume de chef antscianac, et j'avais de la peine à le reconnaître. Il était vêtu, comme les officiers de Radama que j'avais vus à Vobouaze, d'un uniforme de général anglais. Ses femmes avaient aussi changé de toilette ; elles s'étaient affublées de belles robes d'étoffes de soie et de divers colifichets que la femme du gouverneur Farquhar leur avait donnés quelques mois auparavant lors de sa visite à Foulpointe sur la corvette *le Menai*. Ces vêtements anglais leur seyaient encore plus mal que ceux de leur pays et il était facile de s'apercevoir qu'ils avaient été ajustés par des femmes de chambre malgaches, qui, n'ayant jamais assisté à des toilettes européennes, n'avaient pas su mettre à leur place des objets qu'elles voyaient peut-être pour la première fois de leur vie.

Deux aides-de-camp de Rafaralah' faisaient partie des convives ; la femme du plus jeune de ces officiers était presque blanche et d'une très jolie figure : elle ressemblait plutôt à une Portugaise qu'à une Malgache. Un troisième personnage



nommé Chrétien, invité par Rafaralah', vint aussi prendre part à la fête ; c'était un vieux créole de Maurice, accablé d'infirmités, à qui Rafaralah', son frère de serment, donnait les moyens de subsister ; il avait été banni de Tamatave par Jean René pour avoir fait le commerce des esclaves après l'abolition de la traite par Radama. La table était servie avec le même décorum que celle de Radama, et les mets étaient à peu près les mêmes : les femmes et les hommes eurent pendant tout le repas un maintien décent, qui m'étonna. Au dessert, le gouverneur fit apporter des plumes, de l'encre et du papier, et chacune de ses femmes se mit à écrire quelques mots français. Afin de me faire juger de leurs talents, elles me priaient de comparer leurs écritures et de dire quelle était celle qui avait le mieux réussi ; ma décision transportait de joie celle que je désignais comme la plus habile ; les autres prenaient un air triste et recommençaient plusieurs fois le même travail.

Nous sortîmes, avec Rafaralah', vers onze heures, car il couchait toujours dans le fort. En le quittant, à la porte de sa case, je fus surpris de voir trois vigoureux esclaves s'accroupir, baisser le dos, et ses femmes sauter sur leurs épaules et s'éloigner de nous avec leurs singulières montures qui s'en allaient au grand trot. L'usage de se faire porter par des hommes, d'une maison à une autre, existe encore chez les Hovas ; la reine actuelle d'Émirne se fait souvent porter ainsi dans les rues de Tananarivo, quoiqu'elle ait plusieurs palanquins.

## CHAPITRE XX.

Départ de Foulpointe. – Village de Mahambou. – Rade de Fénéf. – Singulier traitement de la rougeole. – Retour de plusieurs pirogues malgaches de la pêche de la baleine. – Culture et commerce des environs de Fénéf. – Habilité des indigènes dans la navigation. – Leur bonne foi dans les transactions avec les Européens. – Île Sainte-Marie. – Climat funeste et aspect désolé de cet établissement français. – Tristes restes de l'expédition de 1820. – Résidence et bureaux du commandant. – Fortifications. – Anciens habitants de l'île. – Habitants actuels. – Abondance des baleines sur les côtes. – Passion des Malgaches pour la chair des baleineaux. – L'héritier présomptif du chef de Tintingue. – Améliorations de rétablissement sous l'administration de M. Tourette. – Seconde visite à Kalou. – Horreur des femmes malgaches pour le caméléon. – Description et mœurs de ce joli animal. – Dernière entrevue avec Rafaralah'. – Relâche à l'île aux Prunes. – Aspect de cet îlot inhabité. – Chasse aux chauves-souris. – Retour à Tamatave. – Détails sur la famille de Jean René. – Portrait du prince Coroller.

Le lendemain, 17 septembre, nous reçûmes, au moment où nous allions nous embarquer, un billet de Rafaralah', écrit par lui-même en créole ; il était ainsi conçu : « *Moi appelle vous*

*pour dézener.* » Nous chargeâmes l'officier qui nous le remit de remercier pour nous son général, nos affaires ne nous permettant pas un plus long séjour à Foulpointe.

Nous appareillâmes vers midi, et quelques heures après nous étions en vue de Mahambou où nous donnâmes un pied d'ancre. Le mouillage est peu distant de la terre, et le village, bâti sur un monticule à cent pas tout au plus du rivage, est composé de quarante à cinquante cases. Arnous, qui avait là un poste pour la traite du riz, fit présent au chef de son bonnet de laine rouge que celui-ci trouvait magnifique.

Nous ne nous arrêtâmes à Mahambou que le temps nécessaire pour débarquer quelques marchandises, et nous suivîmes la côte jusqu'à Fénéfif où nous nous rendîmes en quelques heures.

La rade de Fénéfif est la plus mauvaise de la Côte de l'Est ; le mouillage est très loin de la terre ; les courants sont si violents que les bâtiments y sont sans cesse ballotés par le tangage et par le roulis. À la moindre apparence de mauvais temps ils sont obligés de prendre le large, car cette côte est entourée d'écueils, ce qui rend les communications avec la terre très difficiles et l'embarquement toujours lent. On voit dans le N.-O., entre le mouillage et la terre, une petite île qui servait de sépulture aux Malates ; aujourd'hui encore tous les chefs de la contrée y sont enterrés. On y avait transporté, la veille de notre arrivée, le corps du dernier chef de Fénéfif, qui, pour se guérir de la rougeole, se plongeait, jusqu'au cou, dans les eaux vives d'un bassin formé par une source qui n'est pas éloignée du village et qu'une ceinture d'arbres au feuillage épais privait entièrement des rayons du soleil.

En allant à terre dans le canot de *l'Alcyon*, nous vîmes rentrer cinq grandes pirogues qui ramenaient chacune un baleineau harponné par les Malgaches ; plus de six cents personnes qui poussaient des cris de joie les attendaient sur la grève. Ces pirogues avaient à la proue un pavillon blanc, qui n'est hissé que lorsque la pêche a été heureuse. Plusieurs

Malgaches se jetèrent à la nage à l'approche des pirogues, afin d'aider, en tirant sur le cable, à mettre les baleines au plein. Les harponneurs étaient debout sur l'avant des embarcations, la tête haute, le regard fier et leur harpon à la main ; lorsque les baleines furent échouées ils leur lancèrent presque tous en même temps leurs harpons, et s'élancèrent sur le sable. À peine furent-ils à terre que la foule les entoura ; chacun exalta leur adresse et leur courage ; puis plusieurs hommes s'emparèrent d'eux et les portèrent en triomphe au village.

Arnous avait à Fénéfif un établissement pour la traite des riz, dirigé par un vieux marin nommé Jollet. Ce fut là que nous couchâmes. Les environs de Fénéfif sont moins marécageux que ceux de Foulpointe ; aussi ce pays passe-t-il pour être moins malsain ; on y cultive beaucoup de riz de marais et de terre, mais le dernier est préféré dans le commerce ; les deux récoltes de riz que l'on fait tous les ans suffisent pour charger quatre ou cinq bâtiments du port de deux mille tonneaux ; on y traite aussi de la cire et des pagnes.

Les habitants de Fénéfif sont les meilleurs marins de la Côte de l'Est et même de l'île entière ; ils construisent de belles pirogues qu'ils vont vendre à Foulpointe, à Tamatave et plus avant dans le sud ; ils prennent sur les récifs des hourites (espèce de sèches) et les vendent sur la côte aux Malgaches qui sont en général très friands de ce mets.

Nous nous reposâmes un jour à Fénéfif où Arnous avait quelques affaires d'intérêt à régler avec les Malgaches ; là, je fus témoin de la bonne foi des indigènes dans leurs relations avec les blancs.

Arnous avait vendu à crédit depuis trois ans des marchandises à un habitant de l'intérieur qui demeurait à plusieurs lieues de Fénéfif et qu'il connaissait à peine ; cet homme, ayant appris l'arrivée de son créancier, lui amena fidèlement le nombre de bœufs qu'il avait promis de lui fournir.

Le 19 septembre, nous appareillâmes de Fénéfif et nous fîmes route pour Sainte-Marie où nous mouillâmes dans l'après-midi. Un pharmacien, nommé Marcage, délégué du chirurgien-major, vint faire la visite de santé et nous annonça que le docteur Marquis, médecin en chef de la colonie, venait d'être arrêté. Il était, en effet, détenu sur l'avis *le Colibri*, mouillé à une petite distance de nous. Ce médecin, accusé d'avoir enlevé les fonds de la caisse du gouvernement, après la mort du commandant Sylvain Roux, fut traduit depuis à l'île Bourbon devant un conseil de guerre et acquitté.

Nous n'allâmes que le lendemain faire une visite au commandant qui nous reçut fort bien et nous invita à dîner ; il était arrivé depuis peu de temps à Sainte-Marie pour remplacer M. Sylvain Roux.

L'île Sainte-Marie ne produit presque rien, n'est utile à rien, et cependant elle figure encore sur le budget de nos colonies pour une somme annuelle de soixante mille francs qu'il serait possible de mieux employer. Des chevaux, des bœufs, des ânes que l'on y avait transportés d'Europe y sont tombés victimes des influences du climat ou des plantes vénéneuses qui leur servent de pâture. On a remarqué que les bœufs venus de la grande terre, qui n'est qu'à trois lieues de Sainte-Marie, dépérissaient et mouraient s'ils restaient quelque temps dans cette petite île ; le gibier, dont les espèces sont si nombreuses et si variées à Madagascar, n'y existe pas ; on n'y entend même pas les oiseaux babillards qui égayaient les solitudes et divertissent le colon de ses douloureuses pensées.

Il restait à peine cinquante hommes de l'expédition de 1820 et la plupart étaient dans un état maladif. L'hôpital, situé sur une hauteur de l'îlot Louquez et battu par les vents du large, était plein de malades ou plutôt de mourants ; quelques-uns étaient affectés d'hydropisie, d'autres d'obstructions au foie ; les convalescents, appuyés sur un bâton, se traînaient avec peine ; des jeunes gens de vingt-cinq ans, qui, trois ans auparavant, étaient pleins de santé et de vigueur, paraissaient en avoir

soixante, tant ils avaient souffert des suites de la fièvre et du régime malsain auquel ils avaient été soumis.

L'aspect de Sainte-Marie avait dû contribuer aussi à porter le découragement dans le cœur des Français que l'on y avait envoyés. Son rivage désert, ses campagnes sans la moindre trace d'habitation ni de culture, ses forêts d'arbres du voyageur dont les larges feuilles, lentement balancées par la brise, faisaient entendre leur triste sifflement, avaient dû leur inspirer des idées mélancoliques et des pensées de mort.

Les bureaux du gouvernement, situés sur l'îlot Louquez, étaient établis dans une misérable case malgache composée de deux pièces. Celle du fond servait de cabinet au commandant ; elle n'avait pas de plancher ni même de natte ; deux ou trois ouvertures pratiquées dans le frêle mur en ravinala livraient passage à l'air, et, quand le soleil incommodait, étaient masquées par des rideaux de rabane qui tenaient lieu de persiennes. Cette case n'avait pas de portes, mais des panneaux de feuilles entrelacées à la manière du pays (*tamiens*).

Je m'étonnai que les administrateurs de Sainte-Marie n'eussent pas cherché, depuis trois ans que la colonie était établie, à se procurer un local plus digne de la France.

Aucunes fortifications n'avaient été commencées sur l'îlot ; mais le commandant avait le projet d'y faire un ouvrage à cornes qu'il a, je crois, exécuté depuis ; il avait fait placer un poste sur une montagne très élevée qui dominait le gouvernement ; quelques pierriers que l'on y avait montés mettaient à l'abri d'une surprise et pouvaient en imposer aux Hovas, si Radama, comme on paraissait le croire, se décidait à faire un débarquement dans l'île.

Je vis sur la rade la gabare *la Normande* qui servait de ponton ; elle était couverte de feuilles de ravinala qui lui donnaient un aspect lugubre. Lorsque la fièvre s'était manifestée pour la première fois à Sainte-Marie, l'hôpital n'étant pas encore construit, les malades avaient été entassés

dans son entrepont et presque tous y étaient morts, ce qui la faisait regarder en quelque sorte comme un cercueil par ceux qui avaient survécu.

Ce bâtiment qu'on avait ainsi abandonné était cependant encore neuf et avait dû coûter beaucoup à la France ; il aurait pu servir pendant un grand nombre d'années si on avait voulu veiller à sa conservation ; j'ai appris que, par suite de cet état de délaissement, on avait été forcé de le démolir.

Sainte-Marie, connue anciennement sous le nom de Nossi-Ibrahim, île d'Abraham, était habitée autrefois par une colonie d'Arabes que l'on appelait Zaffe-Ibrahim, lignée d'Abraham, sans doute parcequ'ils se disaient les descendants de ce patriarche. Je demandai si ces hommes, qui devaient avoir la même origine et les mêmes usages que les Zafféraminians, étaient encore dans l'île ; on me répondit que presque tous l'avaient quittée depuis longtemps et s'étaient établis sur divers points de la côte de Madagascar ; il me fut impossible d'en voir un seul.

La plupart des habitants de Sainte-Marie étaient des Antavarts ou des Betsimsaracs réfugiés sur cette île pour se soustraire au joug des Hovas ; quelques-uns étaient venus s'y établir pour la pêche. On trouve sur les côtes de Sainte-Marie une grande quantité de poissons, et pendant la mousson du S.-O. les baleines y sont nombreuses. Les Européens pourraient en prendre une grande quantité, s'ils voulaient se tenir, dans la saison où elles passent, à l'entrée du canal qui sépare Sainte-Marie de la grande île, mais ils ne pourraient pas compter pour cette pêche sur l'assistance des Malgaches qui s'occupent eux-mêmes à poursuivre les baleineaux.

MM. Albrand et Carayon, planteurs européens établis à Sainte-Marie, avaient eu l'idée d'acheter aux Malgaches tous les baleineaux qu'ils prendraient. Après avoir contracté un marché avec les indigènes, ils avaient fait venir de Bourbon des chaudières et tous les ustensiles nécessaires à la pêche des baleines dont ils se proposaient d'extraire de l'huile.

La saison de la pêche arrivée et le premier baleineau pris, les Européens offrirent aux pêcheurs soixante piastres qu'ils étaient convenus de leur donner pour chacun de ces cétacés ; mais ceux-ci se prirent à rire en leur disant que pour quatre fois autant d'argent ils ne livreraient pas les produits de leur pêche, parcequ'ils aimaient mieux faire bonne chère que d'accumuler des piastres dont ils n'avaient aucun besoin. Cette réponse peut donner une idée de l'insouciance des Malgaches et du peu de valeur des engagements qu'ils contractent avec les blancs.

Nous vîmes à Sainte-Marie le jeune Manditsara, fils d'un traitant malabare nommé Glon ; ce jeune homme devait hériter de Tsifanin', chef de Tintingue, dont il était le petit-fils. Son état de faiblesse et d'apathie ne promettait pas beaucoup au gouvernement français qui l'avait fait élever à ses frais.

Pendant trois jours que nous restâmes à Sainte-Marie, il plut presque continuellement, ce qui nous empêcha de visiter l'établissement de M. Albrand, situé à quelques lieues du port. Ce mauvais temps n'étonnait pas les colons : ils nous dirent qu'il durait les trois quarts de l'année et que souvent l'on était plus d'un mois sans voir le soleil. Le capitaine Arnous traita avant notre départ de quelques pagens et de très beaux coquillages : c'est à peu près tout ce que l'île produit. Les bœufs, les poules et les canards, qui viennent de la grande terre, y sont presque aussi chers qu'à Bourbon.

On assure que l'état de Sainte-Marie s'est beaucoup amélioré depuis cette époque, que des maisons solides et commodes comme celles de Bourbon y ont été bâties, qu'une immense quantité de terres a été défrichée et plusieurs chemins pratiqués pour communiquer avec l'intérieur ; enfin que la population s'est considérablement accrue par l'émigration des Malgaches qui s'étaient mis sous la protection des Français en 1829, et qui s'embarquèrent avec eux en 1832 lorsqu'ils abandonnèrent aux Hovas le fort de Tintingue. Toutes ces améliorations sont dues, dit-on, au courage, à l'activité et à la persévérance de M. Tourette, dernier commandant, qui était



parvenu à faire construire, avec quelques ouvriers militaires de la marine, un brick de deux cents tonneaux employé aujourd'hui à faire le cabotage pour l'approvisionnement de la colonie. Malheureusement cet administrateur habile n'a pu résister longtemps aux influences pernicieuses du climat ; sa mort a été une calamité pour l'établissement et une véritable perte pour la France.

On rencontre dans les forêts de Sainte-Marie de beaux arbres propres à la construction des vaisseaux. Si la rade était plus grande et plus sûre, et le climat moins mauvais, nos bâtiments, qui font la navigation de l'Inde, pourraient être réparés, dans cette île, à bien meilleur compte qu'à Maurice où une mâture coûte quelquefois le quart de la valeur du navire ; mais le mouillage n'y est pas sûr pendant l'hivernage, et la fièvre y enlève presque tous les Européens.

Nous étions si contents de l'accueil que nous avait fait Rafaralah', à Foulpointe, qu'en quittant Sainte-Marie nous nous dirigeâmes encore une fois vers ce port. En nous rendant à la case de Kalou que nous voulions charger d'annoncer notre arrivée au gouverneur, je remarquai un caméléon suspendu par la queue à une branche d'arbre ; il était plus beau que tous ceux que j'avais vus jusqu'alors à Madagascar. Ses belles teintes vertes, rouges, bleues et jaunes, produisaient, au soleil, un effet admirable. Je lui présentai mon parasol, et il s'y posa comme s'il eût été privé. Je le portai ainsi jusque chez Kalou où plusieurs femmes étaient assemblées pour jouer au fifanga<sup>1</sup>. Dès qu'elles aperçurent mon caméléon, elles se sauvèrent en poussant des cris ; Kalou, quoique plus civilisée, paraissait saisie de la même épouvante que ses compagnes, et il me fallut, pour les décider à

---

<sup>1</sup> Le fifanga est l'unique jeu des Malgaches ; c'est un carré long en bois rouge dans lequel il y a un grand nombre de trous régulièrement disposés ; on y met des espèces de noix de Galles qui servent de pions et que l'on prend comme au jeu de dames.

rentrer, emporter mon caméléon chez Arnous où je l'enfermai dans un sac.

Je leur demandai, à mon retour, pourquoi elles craignaient toutes cet animal qui me paraissait inoffensif : « Parcequ'avec sa langue, me répondirent-elles, il perce les yeux des femmes, et les met hors d'état de trouver des maris. » J'ai appris depuis, par Jean René, que l'antipathie des femmes malgaches pour le caméléon avait un autre motif, et qu'elle se rattachait à quelque tradition superstitieuse dont je n'ai pu avoir l'explication.

Le caméléon est commun à Madagascar. Il m'est arrivé plusieurs fois d'en irriter sur des toiles de diverses couleurs, et je ne les ai jamais vus changer la leur ainsi qu'on l'a prétendu. J'ai remarqué seulement qu'ils pouvaient vivre longtemps sans prendre de nourriture. Avant mon départ de Tamatave pour le pays des Vourimes, un officier de la marine marchande, nommé Danton, qui avait été mon ami d'enfance, me pria de lui rapporter un caméléon. Je ne tardai pas à en prendre un que j'enfermai dans un sac de natte, et que j'oubliai tout-à-fait durant tout le voyage. À mon retour à Tamatave, je n'y pensais pas davantage, quand une visite de Danton vint me rappeler ma promesse ; je fis chercher parmi mes paquets et l'on trouva le sac que je me hâtai d'ouvrir ; à mon grand étonnement, le caméléon vivait encore et ne paraissait pas avoir perdu ses forces, car ses couleurs étaient aussi vives que quand je l'avais pris plus de deux mois auparavant.

Le caméléon de Madagascar se nourrit de mouches ; il les prend avec sa langue qu'il darde à la distance de plus d'un pied ; il lance avec une vitesse étonnante cette langue qui creuse et aspire aussitôt la mouche qui se trouve prise dans cette cavité. Les belles couleurs du caméléon se ternissent dès qu'il est mort. Sa marche est très lente ; on le voit presque toujours suspendu à des branches d'arbres, par sa queue qui est très longue ; il n'est pas obligé de tourner la tête de côté pour chercher sa proie, car ses yeux sont mobiles dans leurs orbites, et se dirigent dans tous

les sens avec la plus grande facilité ; sa tête est plate et relevée au-dessus des yeux.

Nous ne restâmes qu'un jour à Foulpointe, où Rafaralah' voulait nous retenir pour une partie de chasse qui devait avoir lieu le surlendemain ; il nous fallut lui promettre que, dans quelque temps, nous viendrions le visiter. Il est tombé sous les coups de la veuve de Radama avant que j'aie pu exécuter ma promesse.

Le jour de notre départ, nous étant trouvés retenus par des calmes devant Tamatave, Arnous me proposa d'aller dans son canot visiter l'Île-aux-Prunes dont nous étions très près. Cet îlot, bien situé pour la pêche, serait habité par les Malgaches si l'on y trouvait de l'eau douce. Nous vîmes, en abordant, plusieurs grandes pirogues au mouillage ; elles étaient pleines de poissons ; tous les soirs ces pirogues retournaient à Tamatave.

L'Île-aux-Prunes, qui n'a pas plus d'une lieue de circuit, est couverte de mangliers ; on voit suspendues, à leurs branches, des milliers de grosses chauves-souris dont les Européens eux-mêmes trouvent la chair délicate ; nous tuâmes, en un instant, plus de cinquante de ces animaux. Le sol de l'île était couvert de coquillages brisés qui ne tardèrent pas à déchirer nos souliers. Après avoir chassé pendant quelques heures, nous rejoignîmes *l'Alcyon*, et la brise étant venue, nous entrâmes à Tamatave avant la nuit.

Je retrouvai là mes amis, Jean René, Coroller et Philibert. Coroller, qui n'était avant mon départ que capitaine d'état-major de Jean René, venait d'être nommé colonel ; ce jeune homme, dont l'existence frêle et malade était déjà usée par les veilles et l'étude, est devenu l'homme le plus influent de Madagascar, et ce n'était pas sans raisons que Jean René avait mis en lui toutes ses espérances. Favorisé par la nature, sous le rapport de l'esprit et de l'adresse, Coroller connaissait les hommes et les choses, et n'eût pas été déplacé parmi nos meilleurs diplomates européens. C'est à lui que la France doit

attribuer les tristes résultats de son expédition de 1829. Il était sobre, rangé, sincèrement attaché à sa patrie adoptive, mais peut-être un peu trop ambitieux. Il n'avait pas un caractère impétueux comme Radama et René, et faisait tout avec calme et réflexion. C'est à tort qu'on lui a reproché sa partialité pour les Anglais, car il n'aimait que son pays et il aurait voulu le voir prospérer.

Il n'avait alors que vingt-et-un ans ; il était né à Maurice, d'une femme malgache qui était sœur de Jean René ; son père était un Bas-Breton orfèvre à Maurice ; il était à son aise, et n'avait rien négligé pour l'éducation de son fils. Coroller mourut en 1836 ; il était alors régent de Tamatave, gouverneur-général de la province des Bétanimènes, et conseiller privé de la reine d'Émirne dont il dirigeait toutes les affaires.

Jean René avait deux autres neveux, Berora, fils de Fiche, chef d'Yvondrou, et Philibert qui est encore grand-juge à Tamatave. Le premier, emmené en France par Sylvain Roux, avait été élevé à Paris, aux frais du gouvernement, et allait retourner à Madagascar lorsqu'il mourut en 1832. L'autre est aujourd'hui le seul héritier mâle de la famille de Jean René.

---

## Table des matières

---

PRÉFACE.....	3
NOTICE GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE SUR L'ÎLE DE MADAGASCAR.....	5
PRÉCIS GÉOGRAPHIQUE.....	5
§ 1. Étendue de l'île. – Montagnes et rivières. – Insalubrité des côtes. – Vents. – Marées. – Température. – Minéraux. – Mines d'or et d'argent. – Houille. – Fertilité du sol. – Forêts. – Productions végétales. – Animaux.....	5
§ 2. Population probable. – Peuples divers de l'île. – Origine de cette diversité. – Dénomination des divers peuples. – Caractères physiques qui les distinguent. – Caractère général des Malgaches. – Indolence. – Superstitions. – Qualités morales. – Serments du sang. – Hospitalité. – Amour maternel. – Vénération pour les morts. – Religion. – Fêtes. – Musique. – Poésie.....	14
PRÉCIS HISTORIQUE.....	37
I. RELATION DES EUROPÉENS AVEC MADAGASCAR, DEPUIS LA DÉCOUVERTE JUSQU'À LA CESSION DE L'ÎLE-DE-FRANCE AUX ANGLAIS, EN 1814.....	37
§ 1. – Notions des Arabes sur Madagascar. – Découverte de l'île par les Portugais. – Visite de Tristan d'Acunha. – Expédition portugaise et premières relations avec les Malgaches. – Les Anglais et les Hollandais.....	37
§ 2. – Établissement d'une compagnie française pour l'exploitation du commerce de l'île. – Pronis et Fouquembourg. – Fondation du Fort-Dauphin. – Étienne de Flacourt. – Champmargou.....	42
§ 3. – De Maudave rétablit le Fort-Dauphin. – Histoire de la colonisation de Benyowsky. – Établissement dans la baie d'Antongil. – Obstacles et revers. – Retour de fortune. – Grand kabar des naturels. – Élévation de Benyowsky au pouvoir souverain. – Séparation d'avec la France. – Départ de Benyowsky. – Son retour et	

sa mort. – Appréciation de son caractère. – Tentative du général de Caen à Tamatave. .... 45

## II. RÉCIT DES ÉVÉNEMENTS SURVENUS À MADAGASCAR DEPUIS 1814 JUSQU’À CE JOUR (1840). .... 54

§ 1. – Prétentions des Anglais sur Madagascar. – Établissement des Français à Sainte-Marie. – Désastres de cette expédition. – Vues ambitieuses des Anglais. – Première tentative d’établissement au port Louquez. – Projets de sir Robert Farquhar..... 54

§ 2. – Histoire de Dianampouine, roi d’Émirne. – Étendue de son autorité. – Avènement de Radama, son fils, en 1810. – Mission de Chardenaux à Émirne. – Radama confie l’instruction de ses jeunes frères au gouvernement anglais. – Mission du capitaine Lesage. – Obstacles qu’il rencontre à Tamatave. – Sa réception à Tananarivo. – Signature d’un traité secret avec Radama. – Retour de Lesage à Maurice..... 57

§ 3. – Retour des frères de Radama avec leur gouverneur Hastie. – Portrait de cet agent secret du gouvernement de Maurice. – Il trouve Radama à Tamatave. – Conquêtes du jeune monarque. – Envahissement du territoire de Jean René. – Traité de paix de Manaarez. – Entrée de Radama à Tamatave et fuite de Fiche à l’Île-aux-Prunes..... 62

§ 4. – Départ d’Hastie pour Tananarivo. – Réception de l’agent anglais. – Premières négociations pour l’abolition de la traite des esclaves. – Kabar convoqué à cet effet. – Succès d’Hastie. – Traité signé avec Radama. – Retour d’Hastie à Maurice. – Fidélité rigoureuse du roi d’Émirne. – Honteuse rupture du traité par les Anglais. – Occasion d’influence offerte au gouvernement français. . 65

§ 5. – Nouvelle mission d’Hastie. – Première apparition des missionnaires anglais. – Appréhensions du révérend Jones. – Progrès rapides de la civilisation à Émirne. – Le Grand-Maréchal Robin. – Tentative d’Hastie pour renouveler le traité rompu. – Sanglants reproches de Radama. – Sage discours d’un vieux conseiller du prince. – Grand kabar convoqué à Émirne. – Éloquence de Rafaralah’. – Radama redoute le sort de Louis XVI. – Signature d’un nouveau traité. – Campagne désastreuse contre les Sakalaves-du-Sud. .... 70

§ 6. – Premiers travaux des missionnaires. – École publique. – Progrès de la mission. – Mort d’Hastie. – Regrets publics de Radama. – Appréciation de l’agent anglais..... 76

§ 7. Maladie et mort de Radama (1828). – Avènement de Ranavalou, sa femme et sa sœur. – Récit officiel des funérailles du roi. – Richesses enfouies dans son tombeau. – Portrait de Radama, par le prince Corroller. – Lettre autographe du roi malgache. ....	79
§ 8. Position critique des missionnaires. – Départ de deux d’entre eux. – Rencontre du prince Ratef et de sa femme. – Mort violente de ces deux infortunés. – Sanglants auspices du nouveau règne. – Arrivée de Robert Lyall, successeur d’Hastie. – Expulsion de l’agent anglais. – Rupture solennelle du traité de Radama. – Cérémonie du sacre de la reine. – Discours d’intronisation. – Serment de fidélité. ....	86
§ 9. Expédition française sur la Côte de l’Est. – Précis des événements qui avaient amené cette attaque. – Protestation de Radama contre les prétentions françaises. – Prise du fort Dauphin par les troupes Hovas. – Avanie de la reine contre les traitants français. ....	89
§ 10. Arrivée du capitaine Gourbeyre à Tamatave. – Refus de passeports pour les commissaires français. – Fortifications de Tintingue. – Commencement des hostilités – Prise de Tamatave. – Désastre de Foulpointe. – Revanche de la Pointe-à-Larrée. – Le général Tazo. – Diplomatie des Hovas. – Évacuation de Tintingue. – Causes probables de cet échec.....	99
§ 11. Haine croissante de Ranavalou contre les missionnaires. – Anecdote. – Projets d’expulsion des Anglais. – Discours violent d’un chef à la reine. – Effet de son éloquence. – Édikt royal qui interdit la pratique du christianisme. – Nouvel édikt de proscription contre les chrétiens. – Exécution rigoureuse de l’édikt. – Départ des missionnaires (1835). – Appréciation de leurs travaux et motifs de leur expulsion. ....	106
§ 12. État actuel de l’île. – Nouvel échec d’un envoyé français à Tananarivo. – Situation précaire des traitants européens. – M. Delastelle. – Expédition anglaise de 1838. – Persistance de la reine à refuser toute relation avec les étrangers. – Position menaçante de Ramanétak à Anjouan. – Révolution imminente à Madagascar.....	114

## VOYAGES A MADAGASCAR ET AUX COMORES

CHAPITRE I <sup>er</sup> .....	118
Arrivée à Madagascar. – Jean René. – Tamatave. – Les chiens malgaches. – Les maremites.....	118
CHAPITRE II.....	127
Départ pour Vobouaze. – Yvondrou. – Costumes et pirogues des indigènes.....	127
CHAPITRE III.....	139
Le coq du voyageur. – Le houchouk. – La rivière d’Yvondrou. – L’urne sacrée. – Le vouroun’-saranoun, oiseau immortel..	139
CHAPITRE IV.....	147
Les Ampanires. – Un pangalame. – La sorcière du lac Nossi-bé. – Les Kimosses. – Les lacs Rassoua-bé et Rassoua-massaye. – Un kabar. – Village de Vavoune. – Repas servi dans un vase affecté par les blancs à un autre usage.....	147
CHAPITRE V.....	158
Forêt de Vavoune. – Le baba-koute. – Les makis. – Le vari. – Les tendracs. – Le voun-t’sira. – Réunion des chasseurs malgaches. – Rencontre de deux serpents monstrueux. – Chasse aux caïmans. – Moyen employé par les naturels pour les prendre. – Pipée malgache.....	158
CHAPITRE VI.....	167
Grande chasse au sanglier. – La curée. – Les exploits de Mara-mass’. – Vénération pour les chasseurs du sanglier. – La chasse recommence. – Nuée de sauterelles. – Un esclave empoisonné par la piqûre d’une araignée. – Traitement du	



malade par le massage. – Pêche du caret à l'embouchure de l'Andévousante. – Trafic de l'écaille. – Le corbigeau. – Pêche de la baleine. – Fêtes, cérémonies et conjurations des naturels à cette occasion. – Départ pour Vobouaze par Andévousante. 167

## CHAPITRE VII..... 179

Andévousante. – Portrait des Bétanimènes. – Réception faite au voyageur par les jeunes filles. – Chants et danses à ce sujet. – Visite de Sirira, fille de Siavok, et de sa mère. – Le ralouba. – Danseurs de profession ; leurs costumes et leurs mœurs. – Rencontre singulière de la maîtresse de Benyowsky. – Attachement des Malgaches à leurs coutumes. – Histoire d'un jeune prêtre indigène. – Le serment du sang ; détails de cette cérémonie solennelle. – Liste civile du chef. – Comment les Malgaches entendent le droit de propriété..... 179

## CHAPITRE VIII. ....188

Fêtes et réjouissances à la naissance d'un garçon ; indifférence pour les filles. – Cérémonie du mampila ou horoscope. – Danses guerrières. – Funérailles d'un grand personnage. – Le bobre africain. – Chants improvisés et repas funèbres. – Procès criminels. – Le tanghin. – Épreuves préparatoires. – Grand kabar. – Détails du sahalî. – Le *traon'fadi* ou case du repentir. – L'ampan'anghin ; sa bonne foi et son incorruptibilité. – Prompts effets du poison. – Allocution au patient. – Influence de cette coutume sur la population. – Les délateurs et la confiscation. – Pénalité infligée à l'accusateur. – Histoires de la veuve de Zaka-vola et du prince Ratef. – Opinion de Radama sur le tanghin. – Distinction du tanghin civil et du tanghin criminel. ....188

## CHAPITRE IX..... 197

Adieux et cadeaux faits à Siavok et à Sirira. – Village de Maramandia. – *Takon* ou brancard de voyage. – Arrivée à Vobouaze. – Description de la ville. – Conjurations d'un enchanteur contre l'orage. – Le résident anglais, M. Hastie. – Présentation à Radama. – Portrait du jeune conquérant. – Ses

aides-de-camp et ses pages. – Luxe de la cour malgache. – Dîner à la table royale. – Ordre et détails de service. – Musique militaire entendue pour la première fois par Radama. – Effets inattendus de la musique sur son organisation nerveuse. – Grande fête religieuse du Bain. – Croyances des Hovas. .... 197

CHAPITRE X. .... 206

Grande revue de l'armée hova. – Disposition des tribus vaincues. – L'infanterie ; son uniforme. – Les artilleurs. – La garde royale des sirondas. – Les chanteuses de l'armée célèbrent les hauts-faits de Dianampouine et de Radama. – Les ombiaches et le fanfoudi-bé. – L'étendard de Tippou-Saëb. – Radama et son cortège. – Maladresse des artilleurs. – Le roi reçoit le serment de fidélité des nations vaincues. – Promulgation du code militaire des Hovas. – Les soldats commerçants. – Pénalité des déserteurs. – Exigences de l'étiquette hiérarchique. – Privilèges des soldats. .... 206

CHAPITRE XI. .... 213

Mœurs privées des Hovas. – La polygamie leur est permise. – La prostitution en honneur dans les premières familles du pays. – Formalités du mariage et de la répudiation. – Prééminence de la vadi-bé ou première femme. – Trésors enterrés avec les morts ; conséquences de cette coutume. – Lois criminelles. – Trait de justice et de générosité de Radama envers des marchands étrangers. .... 213

CHAPITRE XII. .... 218

Caractère des fièvres de Madagascar. – Maladie et souffrances du voyageur. – Retour à Tamatave. – Expédition de Jean René contre les Vourimes. – Mœurs de cette peuplade belliqueuse. – Intrépidité de son chef Jakamaef. – Départ avec l'armée. – Jean René au village de Mitinandre. – Réunion de Jean René avec la division du prince Ratef. – Portrait de ce général et du major Ratsi-atou. – Rataf, frère de Radama. – Description de l'armée d'expédition. – L'avant-

garde hova. – Les corps des Betsimsaracs et des Bétanimènes.  
– Première étape à Vatou-mandré.....218

### CHAPITRE XIII.....226

Entrée à Maroussic – Engagement avec les Affravarts sur la place du village. – Effets d’une pièce de canon dans cette attaque. – Abondance et voracité des rats. – Préjugés des Malgaches à l’égard des chats et des porcs. – Kabar convoqué par Jean René. – Les chefs de Maroussic se soumettent à Radama. – Cérémonie à cette occasion. – Forêt et rivière de Maroussic. – Préparatifs d’une chasse au bison. – Halte dans la forêt.....226

### CHAPITRE XIV.....232

Rencontre dans la forêt. – Le chasseur noir. – Histoire de Simandré. – Éloquence naturelle aux Malgaches. – Leurs orateurs, exercés dès l’enfance, égalent les plus célèbres de l’Europe. – Exemples et autorités citées à l’appui de cette assertion. – Les Malates. – Origine de Simandré. – Il épouse la fille de Sialan. – Portrait de Volalande. – Rivalité avec Jean René. – Piège qu’il tend à Simandré et à Sialan. – Funestes effets de l’engagement solennel pris par ceux-ci. – Ils sont dépossédés par René et Fiche. – Fuite et malheurs de Simandré. – Vains efforts qu’il fait pour se venger de René. – Il surprend Fiche et le tue. – Terribles représailles. – Fin du récit de Simandré.....232

### CHAPITRE XV.....253

Chasse au bison. – Départ de Maroussic. – Riant aspect du pays. – Village et port de Manourou. – Commerce qui s’y fait avec Maurice et Bourbon. – Le chef Fouhi et sa religion. – Entrée dans le territoire des Antatschimes. – Le chef Fouhirandre. – Ordre de l’armée. – Village de Taleva-lahé. – Arrivée à Amboudéhar. – Réception au son du cor. – Le pont-levis. – Entrée au conseil de Fouhirandre. Portrait du vieux chef. – Apparente soumission des Antatschimes. – Attaque soudaine et impétueuse de Fouhirandre. – Déroute de

l'armée. – Simandré dans la mêlée. – Le voyageur rejoint René à Ombé-madinic. – Pertes de l'armée. – Bravoure des Bétanimènes et des Betsimsaracs. – On traverse les villages de Mahitzzy, Zaza-kout, Benguy-mahia. – Le Mangourou. – Amboua-massiac, Azon-lahé, Ranou-vola, Raharaha, Ompissa. – Descente en pirogue jusqu'à Mananzari. ....253

## CHAPITRE XVI. ....263

Mananzari et son mouillage. – Visite à l'établissement du capitaine Arnous. – Mahéla, et son commerce de riz. – Départ pour le pays des Ranoumènes. – Île Karmichouk. – Dispersion subite des Ranoumènes. – Arrivée à Namour. – Accueil du chef de ce village. – Faraon. – Présage funeste pour les Malgaches. – L'armée manque de vivres. – Le voyageur se rend seul à Faraon pour traiter des provisions. – Description de Faraon. – Résolution de Dianansaïe ; dialecte particulier de son peuple. – L'armée continue sa route en brûlant les villages des Antaymours. ....263

## CHAPITRE XVII. ....270

Rivière et village de Matatane. – Honteuses coutumes des Anta-ymours importées par les Arabes. – Leur respect pour l'autorité des chefs. – Différence des épreuves subies dans les procès criminels suivant les localités. – Épreuve du flot de la marée au Fort-Dauphin. – Exposition aux caïmans chez les Anta-ymours. – Histoire de la jeune Rakar, accusée de relations criminelles avec un esclave. – Courage héroïque de la jeune fille. – Issue de l'épreuve épouvantable qu'elle subit.270

## CHAPITRE XVIII.....275

L'armée continue sa marche. – Villages de Sahada et d'Ampaminta. – Montagnes des Chavoaiës. – Indices de mines ferrugineuses. – Huttes des Chavoaiës. – État grossier et misérable de cette peuplade. – Ignorance où ils sont des autres habitants de l'île. – Leur origine probable. – Leurs croyances. – Pays des Chaffates. – État sauvage dans lequel ils vivent. – Excursion à Fahandza, leur principal village. –

Panique des habitants. – Entrevue avec un vieillard Chaffatte. – Discours singulier du vieux sauvage. – Terreur superstitieuse des Chaffates à la vue du voyageur à cheval. – Nourriture de ces peuples. – Mission de Ratsiatou. – Entrée dans les montagnes des Vourimes. – Village de Hantsy-lava. – Froid excessif du climat. – Jean René sur le point d’abandonner la campagne. – Nouvelles de Ratsiatou. – Le bourreau malgache. – Trahison des ministres de Jakamaëf. – Entrée à Mononga-bé, capitale des Vourimes. – Retour de l’armée. – Halte à Sakaléon. – Ombé-marou, ville principale de ce district. – Richesse du chef Vouaré. – Les Vourimes prêtent le serment de fidélité. – Fouhirandre s’oppose au passage de l’armée sur son territoire. – Maladie grave et guérison merveilleuse de Jean René. – Arrivée à Tamatave... 275

## CHAPITRE XIX. .... 286

Accueil gracieux et reconnaissant des neveux de Jean René. – Départ pour le Nord avec Arnous. – Débarquement à Foulpointe. – Kalou, la mulâtresse. – Visite au gouverneur de Foulpointe. – Sa maison. – Sa garnison. – Histoire de sa lutte contre Radama. – Paroles héroïques qu’il adresse à son vainqueur. – Sa fin malheureuse. – Caractère de cet homme remarquable. – Présentation à ses femmes. – Son portrait en costume de chef antscianac. – Accueil qu’il fait aux Français. – Gravité noble de ses manières. – Case élégante du gouverneur. – Environs et village de Foulpointe. – Industrie des tisserands antscianacs établis auprès de Rafaralah’. – Comment ils lissent leurs admirables pagnes. – Lépreux. – Maladie plus hideuse encore que la lèpre. – Horreur des indigènes pour les malheureux affectés de cette maladie. – Cimetière de l’ancien établissement français. – Dîner chez le gouverneur. – Toilette européenne de ses femmes. – Occupation du dessert. – Nouveau moyen de transport..... 286

## CHAPITRE XX..... 298

Départ de Foulpointe. – Village de Mahambou. – Rade de Fénéf. – Singulier traitement de la rougeole. – Retour de plusieurs pirogues malgaches de la pêche de la baleine. –

Culture et commerce des environs de Fénéfif. – Habileté des indigènes dans la navigation. – Leur bonne foi dans les transactions avec les Européens. – Île Sainte-Marie. – Climat funeste et aspect désolé de cet établissement français. – Tristes restes de l'expédition de 1820. – Résidence et bureaux du commandant. – Fortifications. – Anciens habitants de l'île. – Habitants actuels. – Abondance des baleines sur les côtes. – Passion des Malgaches pour la chair des baleineaux. – L'héritier présomptif du chef de Tintingue. – Améliorations de rétablissement sous l'administration de M. Tourette. – Seconde visite à Kalou. – Horreur des femmes malgaches pour le caméléon. – Description et mœurs de ce joli animal. – Dernière entrevue avec Rafaralah'. – Relâche à l'île aux Prunes. – Aspect de cet îlot inhabité. – Chasse aux chauves-souris. – Retour à Tamatave. – Détails sur la famille de Jean René. – Portrait du prince Coroller. .... 298

## Note sur l'édition

Le texte a été établi à partir de l'édition originale.

La mise en page doit tout au travail du groupe ***Ebooks libres et gratuits*** (<http://www.ebooksgratuits.com/>) qui est un modèle du genre et sur le site duquel tous les volumes de la *Bibliothèque malgache électronique* sont disponibles. Je me suis contenté de modifier la « couverture » pour lui donner les caractéristiques d'une collection dont cet ouvrage constitue le quarante-deuxième volume. Sa vocation est de rendre disponibles des textes appartenant à la culture et à l'histoire malgaches.

Toute suggestion est la bienvenue, à l'adresse [bibliothequemalgache@bibliothequemalgache.com](mailto:bibliothequemalgache@bibliothequemalgache.com).

Tous les renseignements sur la collection et les divers travaux de la maison d'édition, ainsi que les liens de téléchargements et les sites annexes se trouvent ici : [www.bibliothequemalgache.com](http://www.bibliothequemalgache.com).

**Pierre Maury, décembre 2008.**